Connétablie et maréchaussée dans la Marche et le Limousin

1530-1790

Philippe Florentin

Connétablie et maréchaussée dans la Marche et le Limousin
1530-1790

Préambule

Les archives de la connétablie et de la maréchaussée conservées aux Archives Nationales de France en série Z1c se composent de 479 cotes. Plusieurs ensembles plus ou moins homogènes s'y distinguent : plumitifs Z1c 1 (1527) à 76 (1790), délibérations Z1c 77 (1742) à 80 (1789), provisions des lieutenants des maréchaux pour le point d'honneur Z1c 136 (1771) à 138 (1789), divers Z1c 139, 140-141, 142, 153, 154, 421, 429 (rémissions 1641-1789), 474-479, registres de dépôts des procès Z1c 143 (1616) à 152 (1790), registres de présentation des affaires Z1c 155 (1626) à 164 (1789), extraordinaire des guerres Z1c 165 (1720) à 281 (1732) et 414, dont généralité de Limoges Z1c 165 à 169 (1722), requêtes et informations Z1c 415 (1657) à 420 (1783), sentences et pièces relatives à des dettes à payer Z1c 422 (1744) à 428 (1788), layettes Z1c 430 (1751) à 473 (1790), en sus des lettres patentes et des sentences qui font l'objet de la présente. Les lettres patentes vont de 1563 à 1790 (Z1c 81 à 95) et forment 55 registres. Les sentences vont de 1530 à 1790 (Z1c 282 à 413) et composent 132 cartons.

Dans les lettres patentes, on trouve essentiellement les lettres de provision (nomination) des divers officiers (fonctionnaires) royaux pour la connétablie et la maréchaussée. Ces lettres sont intéressantes à plusieurs titres. Elles indiquent parfois le contexte de création de l'office, souvent édifiant, toujours ou presque le prédécesseur de l'office et les conditions de transmission (mort, résignation, démission, etc.), toujours ou presque, à partir de 1687, la date de baptême du récipiendaire, et le lieu et la date des patentes. On pourrait en trouver la plupart dans la série V1 des Archives Nationales, car celle-ci contient des copies des lettres de provisions d'office, mais Z1c est plus intéressante à trois égards. Outre qu'elle semble, elle, exempte de lacunes, la série remonte plus loin dans le temps que V1, et de surcroît la provision s'accompagne souvent des documents relatifs à des payements, au serment, à la réception / installation (qui pourrait également être parfois trouvée en série B des Archives Départementales). Par exception, on a trouvé également, échouées parmi les patentes, deux lettres de rémission limousines illustrant les turpitudes de nos ancêtres.

Dans les sentences, où on s'attendrait à en trouver d'autres traces, la grande majorité des documents concerne en réalité les suppliques des pourvus d'office et l'information (l'enquête) de (bonnes) vie et mœurs les concernant. Les suppliques donnent souvent, en sus de la date de baptême, le lieu de celui-ci, ainsi que le nom des parents du baptisé. L'information de vie et mœurs donne les noms, prénoms, qualités, adresses, âges des témoins, tous non parents, mais souvent de la province d'origine, quand il ne s'agit pas des ecclésiastiques attestant la pratique catholique, lesquels n'ont parfois aucun rapport avec la Marche et le Limousin. En sus de ces pièces, il s'en trouve d'autres, comme des notes de frais pour le transport de sacs de procédure de la province à la capitale, ou pour le transfert judiciaire. C'est que plusieurs affaires remontent au siège de la table de marbre du palais à Paris, une table effectivement en marbre autour de laquelle se tiennent les audiences du tribunal de la connétablie et de la maréchaussée. Ces affaires impliquent la maréchaussée à divers titres, comme la rébellion, l'injure ou les voies de fait commises par elle ou à son encontre. Quelques fois, on découvre avec joie un interrogatoire, un procès-verbal, un certificat médical, qui donnent un peu de chair à nos ancêtres, cavaliers, laboureurs, cabaretiers ou nobles, dont les turpitudes, souvent modestes, semblent monter en puissance jusqu'à la veille de la Révolution. Alors, le cavalier de maréchaussée est devenu *valet de bourreau*, terme qui signe le mépris qu'on lui porte, ainsi qu'aux Institutions, quand on ne le traite pas de *jean foutre*, le respect de la personne royale étant pourtant conservé puisqu'on rajoute souvent qu'il est *indigne de porter l'habit bleu*, désignant l'autorité publique qu'il représente. D'évidence, les corvées imposées pour réparer les grands chemins motivent bien des rebellions, le paysan ne pouvant être « au four et au moulin », surtout en période de fenaison, quand il ne s'agit pas plus simplement des interventions jugées intempestives ou stériles de la maréchaussée pour empêcher ou calmer des embrouilles, plus ou moins graves, dues à des jalousies anciennes ou à des abus de boisson, notamment lors des foires, propices à ce qui semble constituer de simples « amusements », une fois les effets de la colère ou de l'alcool dissipés. Par ailleurs, le cavalier n'est pas exempt de défauts. Bien qu'il soit ancien militaire et armé, il semble souvent impuissant face à de « simples » paysans, des bâtons et des pierres, et il arrive qu'il soit lui-même si peu exemplaire que son officier s'en plaigne en portant sa supplique jusqu'à la table de marbre.

Aucun outil ne permet véritablement d'exploiter la série Z1c, si ce n'est un répertoire alphabético-chronologique des récipiendaires de lettres patentes, fort inutile quand on ne connaît pas le nom de ceux-ci. Là encore, il s'agit d'un

gisement de « données mortes » qu'il s'agit de réveiller, tâche à laquelle, chacun le sait, je me suis attelé depuis des années. Ce sont cette fois 773 notices que nous livrent les 187 cotes consultées, qu'en bon Limousin j'ai émaillé de plusieurs transcriptions intégrales ou partielles de documents intéressants (quelques exemples ci-dessous) et de 8 cachets bien conservés au cœur du « moelleux » des sentences.

Lettres patentes

Z1c 81

1. f° 19 v° - Lettres patentes suite à la plainte des habitants de la sénéchaussée de la Marche et pays de Combraille pour violences, pilleries, voies de fait, meurtres, assassinats et autres énormes excès, crimes et délits qui se font et commettent ordinairement pour (sic) le grand nombre de vagabonds qui se retirent et fréquentent assidûment audit pays sous espérance d'impunité d'autant que le prévôt des connétable et maréchaux de France en icelui n'a qu'un lieutenant, un greffier et 6 archers, ont requis augmenter, augmentons les archers jusqu'à 12 - Roussillon - 08.1564
2. f° 25 - Lettres patentes les troubles passés ont laissé tel désordre et confusion en notre royaume et donné telle licence et débordements à plusieurs de nos sujets qu'un nombre infini d'eux sanguinaires et n'ayant devant les yeux que leur seule avarice et cruauté se sont rendus vagabonds et guetteurs de chemins, pillent saccagent, volent, dérobent, tuent et massacrent en la plupart des lieux et province du royaume, du fait du peu de devoirs que faisaient les prévôts des maréchaux les aurions supprimé et institué en lieu et place un vice sénéchal ou vice bailli avec un lieutenant, greffier et un certain nombre d'archers, en pays et duché de Bourbonnais, aucun prévôt des maréchaux mais seulement le lieutenant criminel du siège présidial dudit pays , créons un vice sénéchal, un lieutenant, un greffier et 24 archers - Blois - 12.1565
3. f° 26 v° - Lettres patentes pour commission pour office de vice sénéchal au pays, duché et sénéchaussée de Bourbonnais et anciens ressorts pour Me Nicolas de Sommery ecr sr dud lieu gentilhomme de notre maison et l'un des gentilshommes servant de notre dame et mère la reine - Blois - 10.12.1565
4. f° 27 v° - Lettres patentes pour office de lieutenant du vice sénéchal susdit pour Me Nicolas Gardet sr de Cloz Ruhard - Blois - 10.12.1565
5. f° 52 v° - Lettres patentes pour Me Nicolas de Sommery vice sénéchal au pays et duché de Bourbonnais , le lieutenant criminel ayant été remboursé - St Maur des Fossés - 24.06.1566
6. f° 84 - Lettres patentes pour Me Nicolas de Sommery vice sénéchal de Bourbonnais au sujet des 6 anciens archers sous le lieutenant criminel de Moulins - Chantilly - 27.07.1566
7. f° 85 v° - Lettres patentes pour le lieutenant criminel à Moulins , remise de 4 archers du lieutenant criminel de Bourbonnais avec les archers du vice sénéchal : Gilbert Chapuzot, Léonard Pothon, François Dauberry et Pierre Rechet - Paris - 14.01.1567
8. f° 90 - Lettres patentes pour le vice sénéchal de Bourbonnais de règlement - Paris - 12.02.1567
9. f° 91 - Lettres patentes pour les manants et habitants de la ville de Dorat capitale du conté et sénéchaussée de la basse Marche à la requête des habitants des châtellenies de Bellac, Rancon, Champagnac et autres lieux du ressort dudit comté, feu Henri roi par édit de 06.1549 a établi au sénéchal de Montmorillon un prévôt des connétable et maréchaux de France avec deux lieutenants, un de robe courte, l'autre de robe longue, un greffier et 12 archers, laisser en ladite ville du Dorat un lieutenant, un greffier et 6 de ses archers, ordonne laisser 4 archers de l'ancienne création - Paris - 12.1566
10. f° 95 v° - Lettres patentes pour le pays gouvernement et sénéchaussée de Limousin est composé de deux pays le haut Limousin où est la ville de Limoges capitale de tout ce

pays et le siège principal de lad sénéchaussée et le bas Limousin lequel a trois sièges, le siège présidial en la ville de Brive, en la ville de Tulle et en la ville d'Userche, en cette sénéchaussée y a deux évêchés, l'évêché de Limoges et l'évêché de Tulle, lesquelles deux évêchés ont 17 villes closes et 1800 ou 2000 paroisses et entourés des pays d'Auvergne, la Marche, Berry, Poitou, Angoumois, Périgord et Quercy, nombre infini de voleurs, guetteurs de chemins, fut créé un prévôt des connétable et maréchaux de France, un lieutenant et 6 archers qui se sont toujours tenus au bas Limousin sans qu'il ait été possible faire résidence au haut qui est de beaucoup plus grande étendue, depuis quelques temps avons créé le sieur de Mirambel vice sénéchal du pays de Limousin, ordonnons a sr de Mirambel un lieutenant, un greffier et 6 archers par forme d'augmentation pour le haut Limousin - Paris - 26.12.1566

11. f° 97 - Lettres patentes pour commission de lieutenant du vice sénéchal de Limousin nouvellement ordonné pour résider au haut pays de Limousin pour Me Jean de Barrot - Paris - 20.01.1567
12. f° 99 v° - Lettres patentes portant défense au vice sénéchal de Quercy et Rouergue de troubler le vice sénéchal de Limousin - ? - 18.03.1567

Z1c 82

13. Rien à voir avec la série des provisions - Ce sont notamment des actes relatifs à des hommes d'armes, archers, payeurs et autres de la gendarmerie d'ordonnance.

Z1c 83

14. f° 3 - Lettres patentes pour office de vice sénéchal du pays et duché de Bourbonnais vacant par résignation de Nicolas de Sommery sr dud lieu pour Nicolas de Vilaines ecr sr de Fleury sur Loyre - Paris - 17.09.1568
15. f° 49 - Lettres patentes pour office de lieutenant du vice sénéchal au pays de Limousin vacant pour absence de incapacité de Me Jean Barot pour cause de la religion nouvelle prétendue réformée pour Martial de Murel - Loupy ? - 03.05.1569
16. f° 131 v° - Lettres patentes pour office de greffier du vice sénéchal de Bourbonnais vacant par résignation de Gabriel Loridame pour Adrien de La Louere - Paris - 25.08.1570

Z1c 84

17. f° 9 v° - Lettres patentes pour Me Jean de Barot avocat en la cour de parlement de Paris, son examen nouveau du 20.01, pour office de lieutenant du vice sénéchal à la résidence du haut pays de Limousin - Gaillon - 17.05.1571
18. f° 14 - Lettres patentes pour office de prévôt des maréchaux de France en nos pays et provinces de la haute et basse Marche, Montagu et Combrailles vacant par résignation François des Escotz ecr sr de Babonneys pour Jean des Esartz ecr - St Legier - 06.05.1571
19. f° 113 v° - Lettres patentes pour office de vice sénéchal des maréchaux de France en la haute et basse Marche Montagu lez Combrailles vacant par trépas Jean des Escotz sr de Babonnais pour Etienne Voisin sr de La Poyade archer de la compagnie d'hommes d'armes de nos ordonnances que tient notre très cher et très aimé frère et lieutenant général le duc d'Anjou, en considération de ses bon et agréables services au fait des guerres dans la compagnie de notre frère et en celles des sieurs d'Allegre et Mortemar - Paris - 19.01.1573
20. f° 123 - Lettres patentes pour office de vice sénéchal du haut et bas pays de Limousin vacant par résignation de François de Mirambel pour Me Etienne Nicard licencié en lois

et notre procureur en la ville de St Léonard - St Liger - 07.03.1573 (bien qu'il ne soit pas issu de noble race f° 124)

21. f° 148 v° - Lettres patentes pour le vice sénéchal du pays de Bourbonnais (1 vice sénéchal, 1 lieutenant, 1 greffier, 24 archers) pour augmentation de gages et crue de 6 archers - Boulogne - 28.06.1573
22. f° 160 v° - Lettres patentes pour office de vice sénéchal de la haute et basse Marche Montagu et Combraille vacant par résignation Laurent de Mongiron chevalier de notre ordre conseiller en notre conseil privé et capitaine de 50 hommes d'armes de nos ordonnances pour Me Pierre Gentil - Vitry le François - 15.11.1573 (est aussi pourvu de l'office de lieutenant criminel es lieux de la haute et basse Marche f° 162)
23. f° 227 - Arrête du conseil suite au différent relatif à l'office de vice sénéchal de la haute et basse Marche Montagu lez Combrailles prétendu par Me Pierre Gentil lieutenant criminel en la sénéchaussée de la Marche et Jacques Voisin sieur de La Poyade : LP en faveur de Etienne Voisin le 19.01.1573, brevet 03.05.1573 contenant don au seigneur de Maugiron de l'office vacant par la mort de Voisin et LP 03.05, procuration par Maugiron devant Lafond et Perier notaires au châtelet de Paris du 15.09 audit an pour résigner en faveur dudit Jacques Voisin, LP 18.09.1573 en faveur dudit Voisin, révocation, LP 15.11.1573 en faveur Gentil, etc., Voisin prétend que Gentil est de la nouvelle religion dès sa jeunesse, office adjugé à Voisin - Paris - 24.07.1574
24. f° 213 - Lettres patentes pour état et charge de vice sénéchal de haute et basse Marche et Montagu lez Combrailles vacant par trépas de Voisin, par démission et cession du sieur de Maugiron pour Voisin sr de La Poyade - Paris - 18.09.1573

Z1c 85

25. copie du Z1c 84

Z1c 86

26. f° 13 v° - Lettres patentes pour office de lieutenant du prévôt de Montmorillon et la Basse Marche des maréchaux de France vacant par trépas de Me Gabriel Gaultier pour François Cailleau sr de La Frissonniere - Paris - 13.06.1575

Z1c 87

27. f° 265 - 31.08.1576 - Affaire entre Jacques Gaultier archer du prévôt provincial en la sénéchaussée de Montmorillon en Basse Marche et autres lieux adjacents résignataire de Savinien Cuisinier archer dudit prévôt et Pierre Perot archer dudit prévôt (y est au long)
28. f° 397 - 17.10.1576 - Affaire impliquant Me René Godon prévôt provincial de messieurs les maréchaux de France en la sénéchaussée de Montmorillon en la Basse Marche et autres lieux adjacents et Pierre Perrot archer dudit prévôt - 463 - 08.11.1576 - Idem

Z1c 88

rien

Z1c 89

29. f° 50 v° - Lettre ... il a pleu a Dieu pacifier les troubles et guerres civiles qui estoient en nostre royaume faire cesser et réprimer les meurtres, assassinats, voleries et autres crimes qui se font et commettent journellement sur les champs aux foires et marchez ... en noz pays de Marche, Montagu et Combraille ... un vice sénéchal, un lieutenant et 12

archers ... croissons les 12 archers jusqu'a 16 - Paris - 05.1578

30. f° 99 - Lettre pour office de vice sénéchal au bas pays de Lymosin nouvellement créé et érigé pour François Traslaigue - Paris - 01.08.1579

Z1c 90

31. f° 145 v° - Lettre pour office de lieutenant du vice sénéchal du bas pays de Limosin nouvellement créé pour Me Martin de Riviere - Paris - 12.04.1580

Z1c 91

32. f° 167 - Lettre pour office de contrôleur pour assister à la montre du vice sénéchal établi au pays de a Marche et de sa compagnie pour Antoine Le Gras - Sd probablement1588 (par édit de mars dernier [1588] création office de commissaires et contrôleurs à faire les montres des compagnies des prévôts).

Z1c 92

33. f° 143 - Lettre pour office de lieutenant de longue et courte robe en la vice sénéchaussée de la Marche Montagu et Combraille que tient et exerce encore de présent Me Léonard Martin son père vacant à présent par sa résignation, pour Me Ysaac Martin son fils avocat en la sénéchaussée de La Marche - Les services du père aux prédécesseurs du roi depuis 8 ans et à lui depuis son avènement à la couronne sont mentionnés - Paris - 27.10.1594
34. f° 220- Lettre pour office de lieutenant de robe longue du prévôt des maréchaux de France en la sénéchaussée de Montmorillon et la Basse Marche vacant par résignation Pascal Bost, pour Me Pierre Vezien - Paris - 26.10.1595
35. f° 239 v° - Lettre pour office de commissaire pour faire les montres des prévôt ou vice sénéchal des maréchaux de France au pays de La Marche en Limousin (sic) et de sa compagnie à Guéret vacant par résignation René de La Ferre écuyer, pour Pascal Yvon écuyer sieur de La Saullaye - Camp de Hanecy près La Ferté - 06.12.1595

Z1c 93

36. f° 1 - Lettre pour office de procureur en la vice sénéchaussée de La Marche à Guéret vacant par mort de Me Gilbert Beraud son père, pour Me Jean Beraud - Chartres - 06.03.1594
37. f° 73 v° - Lettre pour office de commissaire pour assister à la montre du vice sénéchal de Lymoges son lieutenant archers auquel n'a encore été pourvu, pour Me Pierre Lardy - Coucy - 31.12.1595
38. f° 104 v° - Lettre pour Pierre Lardy pourvu le 29.12.1593 de l'office de contrôleur à faire les montres du prévôt des maréchaux ne s'est pas fait recevoir à cause des troubles, ne pas s'arrêter à la surannation desdites lettres et lui payer ses gages - Auzance [ou Amyans ?] - 23.07.1596
39. f° 179 v°- Lettre aux officiers manants et habitants de la sénéchaussée de la Basse Marche es châtellenies de Bellat, Rancon et Champagnac élection dudit Bellac ... à l'occasion des guerres qui ont eu cours en ce royaume plusieurs personnes de toutes qualités se sont tellement licentiez qu'en ladite sénéchaussée se commettent journellement voleries, meurtres et assassinats et infinité d'autres crimes qui demeurent impunis d'autant qu'il n'y a aucun prévôt ni vice sénéchal audit pays occasion de quoi lesdits suppliants demeurent en proie aux voleurs et s'y retirent journellement pour l'impunité qu'ils espèrent de leurs maléfices ne pouvant tirer aucun soulagement du prévôt de Montmorillon pour

estre l'étendue du ressort esloignée de seize a dix sept grandes lieues ou plus et partant les captures qu'ils doibvent estre festes en toute diligences ne le peuvent estre pour la distance de la demeurance dudit prévôt dont advient qu'il est cause que lesdits crimes demeurent impunis au grand interestz et préjudice de nosdits subiectz pour à quoi obvier ... établissement d'un vice sénéchal avec un greffier et 12 archers résidant audit pays .. établissons en la sénéchaussée de la Basse Marche un état et office de vice sénéchal un greffier et 12 archers pour être pourvu aux offices de vice sénéchal et greffier ... - St Maur des Fossés - 07.1580 (mil V^{C} IIII^{XX}) [corriger 1590]

40. f° 181 - Lettre pour office de vice sénéchal au pays et sénéchaussée de la Basse Marche nouvellement créé pour Pierre Chalmot sieur de La Place - Paris - 02.03.1595

Z1c 94

41. f° 33 - Lettre pour office de commissaire à faire les montres du vice sénéchal de Limoges son lieutenant greffier et archers vacant par résignation Me Pierre Lardy, pour Me Antoine de La Charlonye - Paris - 01.01.1598
42. f° 74 v° - Lettre pour office de lieutenant du vice sénéchal du Hault Lymosin vacant par résignation de Me Martial Vielbans sieur d'Aurusseat, pour Me Pierre Goddon sieur de La Germuard (?) - Paris - 20.07.1598
43. f° 93 v° - Lettre pour office de lieutenant criminel de robe courte en la sénéchaussée et siège présidial du Hault Lymosin auquel n'a encore été pourvu, pour Me Jean des Flottes - Meaux - 31.07.1598
44. f° 121 v° - Lettre pour office de conseiller assesseur en la vice sénéchaussée de la Haulte Marche Montegut et Combraille résident à Guéret auquel n'a encore été pourvu, pour Me Antoine Basty - Paris - 04.10.1598
45. f° 208 - Lettre pour Me Jean Beraud et Me Bernard Boiron procureur en la sénéchaussée de La Marche pour réunion de leurs offices - Orléans - 12.07.1599

Z1c 95

46. f° 17 v° - Lettre pour office de greffier du vice sénéchal de la Basse Marche et chastellenies de Bellat, Rancon et Champagnat auquel n'a été pourvu, pour Me Joseph Charin - Au camp devant Amyens - 30.06.1597
47. f° 64 - Lettre pour vice sénéchal de la Basse Marche - Paris - 17.04.1601
48. f° 79 - Lettre pour office de lieutenant du vice sénéchal du Hault et Bas pays de Limosin vacant par trépas de Antoine de Traslaigue, pour Martial de Vielbans sieur d'Aurussac - Paris - 18.06.1597
49. f° 112 v° - Lettre pour office de vice sénéchal au Bas Limosin vacant par résignation de François de Traslaige écuyer, pour Pierre de Mary écuyer sieur de Croisiat - Paris - 11.02.1598
50. f° 145 - Lettre pour office de commissaire pour faire les montres du prévôt de La Marche Montagu et Combraille des maréchaux de France et de sa compagnie à Guéret vacant par résignation Pascal Yvon, pour Me Jean Cartault - Paris - 06.03.1602
51. f° 211 - Lettre pour office de contrôleur à faire les montres du vice sénéchal assesseur greffier et archers de la Haulte Marche Montagu et Combrailles vacant par résignation de Me Antoine Le Gras, pour Me Christophe Druilletes - Paris - 27.09.1602

Z1c 96

52. f° 57 v° - Lettres patentes pour office de premier lieutenant et ancien du prévôt des

maréchaux de France en la vice sénéchaussée de Bourbonnais à Moulins vacant par mort de Me Jean Boudet pour Me Antoine Jehannot licencié en droit - Paris 01.10.1604

53. f° 81 - Lettres patentes pour office de lieutenant en la vice sénéchaussée du bas pays de Limousin vacant par résignation de Me Martial de Vielbans sr d'Aurussac pour Me Martial Brivazac - Paris - 10.12.1604
54. f° 102 v° - Lettres patentes pour office de vice sénéchal de Bourbonnais vacant par résignation de Charles Esgrin sr de La Pierre pour Claude Richard ecr sr des Gouttes - Paris - 29.11.1604
55. f° 105 v° - Lettres patentes pour office de lieutenant du vice sénéchal de la Basse Marche et châtellenie de Bellac, Rancon et Champagnac pas encore pourvu pour Pierre Audebert sr de Francoure - Paris - 31.12.1604
56. f° 165 - Lettres patentes pour office de lieutenant criminel de robe courte de la sénéchaussée et siège présidial de Bourbonnais à Moulins vacant par décès de Me Louis de Loges pour Pierre Billard - Paris - 07.01.1606

Z1c 97

57. f° 22 - Lettres patentes pour office de conseiller assesseur en la juridiction du prévôt des maréchaux établis en Bourbonnais par édit de 12.1594 pas pourvu pour Me Jean Baptiste Brunon - Fontainebleau - 12.06.1607
58. f° 54 - Lettres patentes pour office de vice sénéchal du haut et bas pays de Limousin vacant par résignation de Mathieu de Champagnac ecr sr de Cheraux pour Jean des Maisons ecr sr de Bonnafon - Paris - 06.10.1607
59. f° 70 - Lettres patentes pour suppression par édit de janvier de l'office de lieutenant général en la vice sénéchaussée de Bourbonnais résidant à St Amant de l'accord de Pierre Billiard - Paris - 13.02.1608
60. f° 111 v° - Lettres patentes pour office de lieutenant en la vice sénéchaussée de Bourbonnais vacant par résignation de Claude Menudet sr des Bordes son père pour Nicolas Menudet ecr - Paris - 31.01.1605
61. f° 121 - Lettres patentes pour office de conseiller assesseur pour Me Gabriel de Barot - Paris - 27.10.1608

Z1c 98

62. f° 22 - Lettres patentes pour office de vice sénéchal du pays de Bourbonnais vacant par décès de Claude Richart sr des Gouttes pour Antoine Jehannot ecr sr de La Malicorne - Paris - 12.01.1610
63. f° 28 v° - Lettres patentes pour office de premier et ancien lieutenant en la vice sénéchaussée de Bourbonnais résident à Montluçon vacant par résignation Antoine Jehannot ecr sr de La Malicorne pour Jean Alamargot sr de La Dure licencié en lois - Paris - 26.01.1610
64. f° 268 v° - Lettres patentes pour office de contrôleur à faire les montres du vice sénéchal de Bourbonnais vacant par trépas de Me Nicolas de Montfernois pour François Perret - Paris - 09.12.1612
65. f° 304 v° - Lettres patentes pour office de conseiller et procureur en la sénéchaussée siège présidial et vice sénéchaussée de Bourbonnais à Moulins vacant par résignation Henry de Lappelin pour Me Philippe Bardon - Paris - 12.02.1613
66. f° 370 v° - Lettres patentes pour office de conseiller assesseur en la juridiction du prévôt des maréchaux de la basse Marche pas pourvu pour Me Pierre du Monteilh sr de La

Grange St Savin - Paris - 22.04.1607

Z1c 99

67. f° 218 v° - Lettres patentes pour office conseiller et vice sénéchal aux pays et duché de Bourbonnais vacant par démission Antoine Billard pour Pierre Billard sr de Nantillac lieutenant de robe courte au siège présidial de Moulins 4 à 5 ans et lieutenant général en la vice sénéchaussée de Bourbonnais 10 ans - Paris - 25.05.1616
68. f° 266 - Lettres patentes pour office de lieutenant général en la vice sénéchaussée de Bourbonnais vacant par démission Gilbert Auclerc pour Me Jean Neyret sr de Sevolle - Paris - 28.09.1613

Z1c 100

69. f° 230 - Lettre pour office de procureur du roi en la vice sénéchaussée de la Marche à Guéret vacant par résignation de Me Léonard Boiron son père pour Me Pierre Boiron - Paris - 03.03.1619
70. f° 298 - Lettre pour office de lieutenant du vice sénéchal du Haut Limousin vacant par résignation de Me Barthélemy Mosnier son oncle, pour Me François Mosnier - Tours - 20.04.1619

Z1c 101

71. f° 54 v° - Lettre pour office de lieutenant de robe courte du vice sénéchal de la Basse Marche et pays adjacents vacant par résignation de Pierre Audebert pour François Audebert sieur de Gros Pommier - Au camp devant Montauban - 21.08.1621
72. 55 v° - Lettre pour office de vice sénéchal de la Basse Marche et pays adjacents résidant en la ville de Bellac vacant par résignation de Pierre Izaac Chalmot pour Pierre Audebert sieur de Francourt naguère lieutenant du vice sénéchal de la Basse Marche - Au camp devant Montauban - 22.08.1621
73. f° 84 v° - Lettre pour office de vice sénéchal de la Basse Marche et pays adjacents vacant par décès Pierre Audebert son père, pour Jean Audebert sieur des Francours - Paris - 08.03.1622
74. f° 169 - Lettre pour office de lieutenant du vice sénéchal du Haut Limousin vacant par résignation de Pierre Goudon, pour Me Jacques Rossignol écuyer sieur de Laage - Paris - 20.04.1623
75. f° 183 v° - Lettre pour office de conseiller contrôleur ordinaire et provincial des guerres en Limousin et la Marche vacant par démission Me Claude Cartier, pour Me Antoine Gobert - Paris - 31.03.1620
76. f° 239 v° - Lettre pour office de commissaire à faire les montres du vice sénéchal de Limoges vacant par résignation de Me Antoine de La Charlonie, pour Me François de Malvergne - Compiègne - 26.04.1624
77. f° 298 v° - Lettre pour office de conseiller assesseur en la vice sénéchaussée de la Haute Marche Montaigu les Combrailles résidant à Guéret vacant par résignation Me Antoine Basty, pour Me Brangon du Perthuis - Paris - 28.05.1625
78. f° 411 - Lettre pour office de office de conseiller et lieutenant criminel de robe courte en la sénéchaussée du Haut Limousin vacant par résignation de Me Jean des Flottes, pour Me Jacques de Martin sieur de Surjoux - Paris - 06.02.1627
79. f° 503 - Lettre pour office de vice sénéchal du pays de la Marche Montaigu et Combraille vacant par résignation Me Antoine Seigliere son père, écuyer, sieur du Breuil, pour Etienne

Seigliere écuyer - Au camp devant La Rochelle - 02.05.1628

80. f° 511 - Lettre pour office de commissaire à faire les montres du vice sénéchal du Haut Limousin vacant par résignation de Me François Malavergne pour Me Joseph Malavergne - Au cap devant La Rochelle - 01.08.1628
81. f° 535 v° - Lettre pour office de commissaire à faire les montres du vice sénéchal de Limousin vacant par décès de Me Guillaume Alliot pour Me Edme Forgeot - Au camp devant La Rochelle - 26.05.1628
82. f° 564 v° - Lettre pour office de lieutenant du prévôt en la vice sénéchaussée du Haut Limousin vacant par résignation de Me Jean des Maisons pour Me Martial Gadault - Nîmes - 15.07.1629
83. f° 186 v° - Lettre pour charge de lieutenant du vice sénéchal de Limoges vacant par mort de Me François Musnier pour Me Pierre Pouteys - Paris - 11.01.1630

Z1c 102

84. f° 6- Lettre pour office de lieutenant particulier assesseur criminel et premier conseiller en la maréchaussée de la Basse Marche sans gages pour résider en la ville du Dorat vacant par mort de Pierre Louis Montfaulcon pour Pierre de La Vacherye écuyer sieur de Petit Mont - Paris - 09.02.1636

Z1c 103

85. f° 96 - Lettre pour office de conseiller et lieutenant de longue et courte robe en la vice sénéchaussée de la Marche Montagu et Combraille vacant par mort Me Isaac Martin pour Claude de Pict avocat en la cour de parlement de Paris - Paris - 12.02.1639
86. f° 203 v° - Lettre pour office de contrôleur à faire les montres du vice sénéchal de Montaigu et Combrailles vacant par décès de Me Christophe Druillettes qui en a fait donation en faveur de mariage à Me JEan Druillettes son fils par contrat du 08.06.1636 pour Me Jean Druillette - Paris - 26.02.1639
87. f° 170 v° - Lettre pour office de conseiller assesseur en la vice sénéchaussée du Haut Limousin vacant par décès de Me Pierre Nantiac pour Me François Chastignac - Paris - 21.01.1639
88. f° 239 - Lettre pour office de conseiller assesseur en la juridiction du prévôt des maréchaux de la Basse Marche résidence de Bellac vacant par décès de Me Pierre du Monteil pour Me Pierre Le Borlhe - Rouen - 07.01.1640
89. f° 260 v° - Lettre pour office de lieutenant assesseur de robe longue héréditaire en la vice sénéchaussée et siège présidial de Thulles vacant qui n'a pas été pourvu depuis l'édit de 03.1636, pour Me Jean de La Rue - Paris - 12.1637
90. f° 273 - Lettre pour office de procureur en la vice sénéchaussée de la Marche à Guéret vacant par résignation de Pierre Boiron pour Me Nicolas Nigon - Paris - 25.05.1640
91. f° 299 - Lettre pour office de lieutenant en la vice sénéchaussée du bas pays de Limousin vacant par résignation de Me Martial Brivazac pour Jean Maillard - Paris - 02.08.1640
92. f° 317 - Lettre pour office de lieutenant de robe courte héréditaire en la vice sénéchaussée et siège présidial de Thulles vacant par résignation de Me Martial de Brivesac pour Me Jean de St Priech - Paris - 10.1640

Z1c 104

93. f° 57 v° - Lettre pour office de vice sénéchal et chevalier du guet de la Basse Marche et pays adjacents résident à Bellac vacant par résignation de Me Jean Audebert pour Me

Joachim Charon - Paris - 28.01.1642

94. f° 82 - Edit de création du prévôt général de Limoges - 27.02.1642
95. f° 298 - Lettre pour office de conseiller lieutenant assesseur de robe longue héréditaire en la vice sénéchaussée et siège présidial de Thulles vacant par résignation de Me Jean de La Rue pour Guillaume Coderc - Paris - 09.1643

Z1c 105

96. f° 25 v° - Lettre pour office de conseiller assesseur en la vice sénéchaussée du Haut Limousin vacant par décès de Me François Chastagnat (décédé l'année dernière), pour JAcques Lamy avocat en la cour de parlement de Bordeaux - Paris - 05.03.1644
97. f° 139 v° - Lettre pour office de conseiller et premier lieutenant de robe courte du prévôt général des maréchaux de France en la généralité de Limoges et aux provinces en dépendant auquel n'a été pourvu, pour Me Jean de Fayolle avocat en parlement - Paris - 11.1645
98. f° 162 - Lettre pour office de conseiller assesseur en la juridiction du vice sénéchal de Brive vacant par décès de Jacques de Fieux son père, pour Me Pierre de Fieux avocat en parlement - Paris - 17.05.1646
99. f° 163 - Lettre pour office de conseiller premier assesseur en la vice sénéchaussée du Bas Limousin et conseiller au présidial de Brive créé par édit de 02.1640 dont avait été pourvu Pierre de Chavaille, pour Pierre de Fieux fils et héritier de feu Jacques de Fieux - Paris - 04.06.1646
100. f° 213 - Lettre pour office de lieutenant en la vice sénéchaussée de Limoges vacant par décès de Me Jean de Johet son oncle, dont la fille et héritière a nommé Mathurin de Johet, pour Me Mathurin de Johet - Paris - 09.09.1647
101. f° 292 - Lettre pour office de conseiller vice sénéchal chevalier du guet de la Basse Marche et pays adjacents résidant à Bellac vacant par décès Me Joachim Charon, pour Me Pierre Audebert sieur de Fraucour - Paris - 09.05.1649
102. f° 455 - Lettre pour office de contrôleur des montres du prévôt général de la généralité de Limoges et des provinces dépendantes nouvellement créées et auquel n'a été pourvu, pour Me Jean Durand - Paris - 04.4.1645
103. f° 457 - Lettre pour office de conseiller et avocat en la maréchaussée de Limoges et provinces dépendantes nouvellement créé et auquel n'a encore été pourvu, pour Me Pierre de Douhet - Paris - 23.12.1644

Z1c 106

104. f° 141 - Lettre pour office de vice sénéchal du Haut et Bas pays de Limousin vacant par résignation de Me Guillaume des Maisons, pour Me Mathieu des Maisons - Pontoise - 14.08.1652
105. f° 147 v° - Lettre pour office de conseiller lieutenant criminel de robe courte à Franc Alleu, Combrailles et Montaigu les Combrailles pour Pierre Laurent écuyer sieur de Latalleix - Saint Germain - 12.05.1652
106. f° 176 - Lettre pour office de conseiller lieutenant du vice sénéchal de la maréchaussée de Tulles créé par édit 06.1650 et auquel n'a été pourvu, pour Charles Dupuy écuyer sieur de Marques - Paris - 03.02.1653
107. f° 186 v° - Lettre pour office de conseiller lieutenant du vice sénéchal de la province de Limousin résidant à Limoges créé par édit de 06.1650 et auquel il n'a été pourvu, pour Me Joseph des Maisons - Paris - 03.02.1653

108. f° 190 v° - Lettre pour office de conseiller lieutenant du prévôt et vice sénéchal de La Marche résidant à Guéret créé par édit de 06.1650 et auquel n'a été pourvu, pour Bernard Bouard écuyer sieur de La Breuille - Paris - 16.03.1653
109. f° 198 - Lettre pour office de procureur en la vice sénéchaussée de la Marche à Guéret vacant par décès Me Nicolas Nigon, pour Me Jean Niveau - Paris - 05.05.1653
110. f° 199 v° - Lettre pour office de contrôleur ancien des montres de la compagnie du vice sénéchal en la maréchaussée de Brive créé par édit de 06.1650 et auquel n'a été pourvu, pour Raymond Noyret - Paris - 05.05.1653
111. f° 201 v° - Lettre pour office de conseiller lieutenant du vice sénéchal de la maréchaussée de Brive créé par édit de 06.1650 et auquel n'a été pourvu, pour François Hamelin écuyer sieur de La Sartye - Paris - 03.02.1653
112. f° 219 - Lettre pour office de conseiller lieutenant du vice sénéchal de la Marche résidant à Bellac créé par édit de 06.1650 auquel n'a été pourvu, pour Jean Gallichet écuyer sieur de Chezel - Paris - 03.02.1653
113. f° 235 v° - Lettre pour office de conseiller lieutenant criminel de robe courte de la ville et ressort et sénéchaussée d'Uzerche Bas Limousin créé par édit de 03.1554 et auquel n'a été pourvu, pour Antoine Cledat avocat en la cour de parlement de Bordeaux - Paris - 13.07.1653
114. f° 240 - Lettre pour office d'exempt en la compagnie du lieutenant criminel de robe courte de la ville d'Uzerche en Limousin créé par édit 08.1647 et auquel n'a été pourvu, pour Samuel Douphy - Paris - 13.07.1653
115. f° 245 - Lettre pour office de conseiller lieutenant criminel de robe courte en la maréchaussée de la Basse Marche siège royal du Dorat châtellenies de Bellac, Rancon et Champagnac, résidant en la ville du Dorat créé par édit de 03.1554 et auquel n'a été pourvu, pour Joseph Philippes conseiller lieutenant criminel de robe longue au siège du Dorat - Paris - 30.06.1653
116. f° 266 v° - Lettre pour office de procureur du roi en la juridiction et compagnie du vice sénéchal de la province de Limoges résidant en la ville de Limoges créé par édit 08.1647 et auquel n'a été pourvu, pour François Paignon procureur en la monnaie de Limoges - Paris - 23.06.1653
117. f° 278 v° - Lettre pour office de conseiller lieutenant du prévôt général des maréchaux de France en la généralité de Limoges et provinces en dépendant créé par édit de 06.1650 et auquel n'a été pourvu, pour Joseph Blondeau écuyer sieur de La Chappelle - Paris - 13.01.1653
118. f° 295 v° - Lettre pour office de conseiller lieutenant du prévôt des maréchaux en la maréchaussée de Montmorillon résidant à Bourganeuf créé par édit de 06.1650 et auquel n'a été pourvu, pour Gabriel du Leyris avocat au parlement de Paris - Paris - 30.06.1653
119. f° 299 - Lettre pour office de conseiller lieutenant criminel de robe courte de la Marche, Combrailles, Franc Alleu et Montaigu les Combrailles vacant par résignation de Pierre de Bonnaveue écuyer sieur de Barritet, pour Pierre Laurent écuyer sieur de Talleix - Paris - 22.09.1653
120. f° 305 v° - Lettre pour office de conseiller assesseur en la juridiction et compagnie du lieutenant criminel de robe courte de la Marche, Combrailles, Franc Alleu et Montagu les Combrailles créé par édit de 06.1650 et auquel n'a été pourvu, pour Renaud Morellon sieur de La Chassaigne - Paris - 26.08.1653
121. f° 349 - Lettre pour office de procureur en la juridiction et compagnie du prévôt des maréchaux en la maréchaussée de Montmorillon en la résidence de Bourganeuf créé

par édit 08.1647 auquel n'a été pourvu, pour Michel Chadoulenas avocat en parlement - Paris - 13.10.1653

122. f° 435 - Lettre pour office de conseiller assesseur du lieutenant criminel de robe courte en la ville sénéchaussée et siège royal d'Usarche en Limousin créé par édit 12.1594 auquel n'a été pourvu, pour Me Jean Lavaux avocat en la cour de parlement - Paris - 26.01.1654
123. f° 437 v° - Lettre pour office de commissaire ancien à faire les montres de la compagnie du lieutenant criminel de robe courte de la ville ressort et sénéchaussée d'Uzerche créé par édit 06.1650 auquel n'a été pourvu, pour Jean Cledat avocat - Paris - 13.10.1653
124. f° 440 - Lettre pour office de conseiller lieutenant criminel de robe courte de la ville sénéchaussée et siège présidial de Tulles créé par édit 03.1650 auquel n'a été pourvu, pour Me Antoine Jasse de Pommerye conseiller assesseur à Tulle - Paris - 04.06.1653
125. f° 488 - Lettre pour office de procureur du roi en la juridiction et compagnie du prévôt des maréchaux de la Marche à Bellac créé par édit 08.1647 auquel n'a été pourvu, pour François de Juhe - Paris - 10.11.1653
126. f° 510 - Lettre pour office d'ancien lieutenant du vice sénéchal de Limoges vacant par résignation de Pierre de Ponteys sieur de St Desert, pour Pierre du Ponteys - Paris - 28.08.1654
127. f° 602 - Lettre pour office de conseiller lieutenant criminel de robe courte de la ville sénéchaussée et siège royal de Martel en Limousin créé par édit 03.1654 auquel n'a été pourvu, pour Guillaume Giquel - Paris - 02.03.1654
128. f° 603 v° - Lettre pour office de conseiller assesseur du lieutenant criminel de robe courte de la ville sénéchaussée et siège royal de Martel en Limousin créé par édit de 08.1647 auquel n'a été pourvu, pour Jean Laurier - Paris - 02.03.1654

Z1c 107

129. f° 20 v° - Lettre pour office d'exempt en la compagnie du vice sénéchal de la Marche à Guéret créé par édit de 06.1650 auquel n'a été pourvu, pour Jacques Gerouille sieur d'Escolles - Paris - 16.01.1655
130. f° 47 v° - Lettre pour office de conseiller assesseur du lieutenant criminel de robe courte de la ville sénéchaussée et siège présidial de Brive en Limousin créé par édit 06.1650 auquel n'a été pourvu, pour Me Etienne Maillard avocat en parlement - Paris - 15.01.1655
131. f° 60 v° - Lettre pour office d'exempt du vice sénéchal en la maréchaussée de Tulles créé par édit 06.1650 auquel n'a été pourvu, pour François du Claux - Paris - 03.02.1653
132. f° 113 - Lettre pour office de conseiller lieutenant en la vice sénéchaussée de Tulle Bas Limousin vacant par démission Charles Dupuis, pour Helie de St Xupery - Paris - 23.04.1655
133. f° 177 - Lettre pour office de conseiller assesseur du vice sénéchal en la maréchaussée de Brive en Limousin créé par édit 08.1647 auquel n'a été pourvu, pour Me Jean Bellet conseiller magistrat en la sénéchaussée et présidial de Brive - Paris - 12.02.1655
134. f° 420 v° - Lettre pour office de lieutenant ancien en la vice sénéchaussée du bas pays de Limousin à Brive vacant par décès de Me Jean Maillard sur nomination par Me Pierre Maillard prêtre chanoine en l'église collégiale de Brive héritier de son frère, pour Me Guillaume Certain - Paris - 26.06.1656
135. f° 529 v° - Lettre pour office de conseiller lieutenant criminel de robe courte de la ville sénéchaussée et siège présidial de Tulle créé par édit 03.1554 auquel n'a été pourvu, pour Jean Darluc sieur de (blanc) - Paris - 26.02.1657
136. f° 532 - Lettre pour office de conseiller assesseur en la maréchaussée et sénéchaussée

de Montmorillon en Basse Marche héréditaire vacant par décès Me Pierre Sableau, pour Me Pierre Sableau avocat en la cour de parlement - Paris - 03.02.1657

137. f° 607 - Lettre pour office de conseiller vice sénéchal du pays de Limousin à Brive vacant par décès (cette année) de Antoine de Mary son père, pour Martial de Marry, écuyer - Paris - 15.10.1657
138. f° 694 - Lettre pour office d'assesseur du lieutenant criminel de robe courte en la vile et sénéchaussée et siège présidial de Brive en Limousin vacant par ? Etienne Maillard, pour Etienne Beynette sieur de Seichepeyres - Paris - 12.05.1658
139. f° 705 v° - Lettre pour office de conseiller lieutenant criminel de robe courte de la ville et sénéchaussée et siège présidial de Tulle vacant par ? Jean Darluc, pour Léonard Brivazac - Paris - 15.11.1657
140. f° 717 v° - Lettre pour office de procureur du roi en la juridiction compagnie et suite du lieutenant criminel de robe courte et vice sénéchal de Limoges créé par édit 05.1581 auquel n'a été pourvu, pour Jean Nantiac avocat au parlement de Bordeaux - Paris - 13.11.1656

Z1c 108

141. f° 15 - Lettre pour office de premier assesseur en la vice sénéchaussée de la Marche établi à Guéret et de conseiller en la sénéchaussée et siège présidial dudit lieu joint et uni vacant par décès de Me Berangon du Perthuis, pour Me Gaspard du Perthuis avocat en la cour de parlement - Paris - 03.11.1650
142. f° 16 v° - Lettre pour office de conseiller assesseur en la vice sénéchaussée de la Haute Marche Montaigu et Combrailles résidant à Guéret vacant par décès Me Berangon du Perthuis, pour Me Gaspard du Perthuis avocat en la cour de parlement - Paris 03.11.1660 (sic)
143. f° 203 - Lettre pour office de conseiller prévôt des maréchaux de France en la sénéchaussée de Montmorillon en la Basse Marche vacant par décès de Fleurent Goudon écuyer sieur de Lerandiere son père, pour Pierre Goudon écuyer sieur de Greforu - Fontainebleau - 29.09.1661
144. f° 204 v° - Lettre pour office de commissaire à faire les montres du vice sénéchal du Haut Limousin vacant par résignation de Me Joseph de Malavergne, pour Me Joseph de Malavergne - Paris - 05.12.1661
145. f° 217 v° - Lettre pour office de commissaire alternatif à faire les montres en la compagnie du vice sénéchal de la province de Limousin résidant en la ville de Limoges créé par édit 08.1647 auquel n'a été pourvu, pour Joseph Malavergne - Paris - 23.06.1653
146. f° 260 v° - Lettre pour office de conseiller lieutenant criminel de robe courte en la maréchaussée de la Basse Marche siège royal du Dorat châtellenie de Bellac Rancon Champagnac résidant audit Dorat vacant par décès Me Joseph Philipes son père, pour Me Joseph Philipes conseiller lieutenant criminel de robe longue au siège du Dorat - Paris - 04.04.1662
147. f° 291 v° - Lettre pour office de procureur en la vice sénéchaussée de la Marche à Guéret vacant par résignation Me Jean Niveau, pour Me Jean Peyrichon - Saint Germain en Laye - 24.08.1662

Z1c 109

148. f° 53 - Lettre pour office de commissaire à faire les montres de la compagnie du vice sénéchal de la Marche Montaigu et Combraille vacant par décès Sylvain Bataille, pour

Jean Bataille - Paris - 03.06.1663

149. f° 54 v° - Lettre pour office de conseiller lieutenant du vice sénéchal de la province de Limousin résidant à Limoges vacant par résignation Me Joseph des Maisons, pour Me Etienne Romanet - Paris - 28.03.1663
150. f° 96 - Lettre pour office de conseiller lieutenant ancien en la vice sénéchaussée de Brive la Gaillarde en Limousin vacant par résignation de Me Guillaume Certain, pour Zaccarie de Maillard sieur du Breuil - Paris - 26.07.1663
151. f° 157 v° - Lettre pour office de conseiller lieutenant de robe courte du prévôt général de la maréchaussée de France en la généralité de Limoges et province dépendantes vacant par décès (le 16.11.année dernière) de David Pradillon, pour Me Jean de Lomenie avocat en parlement - Paris - 06.05.1664
152. f° 380 v° - Lettre pour office de conseiller vice sénéchal de Brive en Limousin vacant par décès Me Martial de Mary, pour Jean Lacaze du Laurens - Paris - 18.10.1666
153. f° 438 v° - Lettre pour office de conseiller vice sénéchal à Brive en Limousin vacant par décès de Martial de Mary, dont la veuve Marie La Caze du Laurens mère et tutrice de Catherine de Mary fille et héritière du défunt a nommé Jean Lacaze du Laurens son père qui a été pourvu et s'est démis ne désirant s'y faire recevoir, pour Guillaume Sales avocat - Compiègne - 27.06.1667
154. f° 543 v° - Lettre pour office de commissaire à faire les montres de la compagnie du vice sénéchal de la Marche Montegu et Combrailles vacant par résignation Me Jean Bataille, pour René Moreau avocat en parlement - Paris - 13.12.1668
155. f° 627 - Lettre pour office de conseiller vice sénéchal à Brive en Limousin vacant par décès Guillaume Sales, pour François Souvizie écuyer - Saint Germain en Laye - 06.06.1669

Z1c 110

156. f° 58 - Lettre pour charge de sénéchal du pays de La Marche, Montaigu Combrailles et ceux adjacents vacant par résignation Etienne Seigliere son père pour Antoine Seigliere écuyer sieur du Plantadis - Saint Germain en Laye - 18.08.1670
157. f° 177 v° - Lettre pour office d'huissier sergent royal d'arme en la généralité de Limoges pour Jean Fremond avec faculté de porter une casaque de nos livrées avec l'écusson et la marque de la connétablie et maréchaussée et baston de commandement et toutes sortes d'armes - Paris - 10.11.1670
158. 438 v° - Lettre pour office de conseiller premier lieutenant de robe courte du prévôt général des maréchaux de France en la généralité de Limoges et provinces en dépendantes vacant par décès de Jean de La Fayolle son père pour Jean de La Fayolle sieur de Broque - Saint Germain en Laye - 16.02.1673

Z1c 111

159. f° 11 - Lettre pour office de conseiller commissaire à faire les montres de la compagnie du vice sénéchal du Bas Limousin vacant par résignation de Edme Forjot pour Pierre Antoine La Coste - Versailles - 09.08.1674
160. f° 90 v° - Lettre pour office de conseiller lieutenant du prévôt général des maréchaux de France en la généralité de Limoges et provinces en dépendantes vacant par résignation de Joseph Blondeau sieur de La Chapelle son oncle, pour Joseph Blondeau - Saint Germain en Laye - 06.12.1674

Z1c 112

161. f° 45 v° - Lettre pour office de conseiller lieutenant de robe courte en la maréchaussée de la Basse Marche à Bellac vacant par ? Léonard Barbade pour Pierre de Vaucorbeil sieur de Laage - Saint Germain en Laye - 12.03.1676
162. f° 66 - Lettre pour office de commissaire à faire les montres de la compagnie du vice sénéchal de La Marche Montegut et Combrailles vacant par décès de René Moreau pour Jean Baptiste Chaussard greffier en la sénéchaussée et siège présidial de La Marche - Saint Germain en Laye - 17.05.1676
163. f° 74 - Lettre pour office de conseiller procureur en la prévôté générale de Limousin vacant par décès de Me Joseph David pour Me Pierre de Douhet - Versailles - 05.07.1675
164. f° 126 - Lettre pour office de contrôleur à faire les montres et revues du vice sénéchal lieutenant assesseur greffier et archers de la Haute Marche Montegut et Combraille vacant par mort de Jean Druillettes pour François Albert procureur postulant en la sénéchaussée et siège présidial de la Marche à Guéret - Paris - 18.03.1677

Z1c 113

165. f° 39 v° - Lettre pour office de conseiller vice sénéchal à Brive en Limousin vacant par décès de Me François Sonnezie son oncle, pour Bertrand Sonnezie, son neveu - Paris - 10.03.1678
166. f° 128 v° - Lettre pour office de conseiller prévôt général des maréchaux de France en la généralité de Limoges et provinces en dépendant vacant par décès de Léonard de Chastagnac sieur de Neuvy son père (D 09.4.1679), pour Charles Joseph de Chastagnac sieur de Masleon, son fils et héritier bénéficiaire - Saint Germain en Laye - 23.07.1679

Z1c 114

167. f° 3 - Lettre pour office de conseiller lieutenant de robe courte du prévôt général des maréchaux de France en la généralité de Limoges et provinces en dépendant vacant par résignation de Jean de Lomenie sieur de Saint Martin Chasteau, pour Pierre Dupuy sieur de Las Gardias - Saint Germain en Laye - 30.11.1679
168. f° 47 v° - Lettre pour office de lieutenant ancien du vice sénéchal de Limoges vacant par décès Pierre du Pouleys, pour Pierre Giquet sieur de Preysat - Saint Germain en Laye - 16.01.1681
169. f° 68 v° - Lettre pour office de conseiller assesseur du prévôt général des maréchaux de France en la généralité de Limoges et provinces en dépendant vacant par décès de Me Antoine Dubois (D 04.dernier), Catherine Vidault sa veuve en survivance et son héritière testamentaire ont présenté Philippe Paignon sieur du Breuil - Paris - 17.07.1681
170. f° 84 v° - Lettre pour office de conseiller lieutenant criminel de robe courte de la maréchaussée de Combrailles Franc Alleu et Montegu les Combrailles vacant par décès Me Pierre Laurend, Anne Marie Fourneau sa veuve a nommé Me Gilbert Dupoux de Vialleix - Fontainebleau - 16.08.1681
171. f° 105 v° - Lettre pour office de vice sénéchal du Haut et Bas Limousin vacant par décès de Mathieu des Maisons son père, pour Mathieu des Maisons, écuyer, sieur de Reynaud, un des mousquetaires de la seconde compagnie - Saint Germain en Laye - 09.04.1682
172. f° 115 - Lettre pour office de commissaire à faire les montres en la compagnie du vice sénéchal de Limoges vacant par décès de Joseph de Malavergne pour Léonard Romanet sieur de La Briderie - Chaville - 08.05.1682
173. f° 146 - Lettre pour office de conseiller lieutenant ancien en la vice sénéchaussée de Brive la Gaillarde en Limosin vacant par décès Zacharie Maillard sieur du Breuil son père,

pour Etienne Maillard sieur du Breuil - Versailles - 08.01.1683

174. f° 166 - Lettre pour office de lieutenant de robe courte en la vice sénéchaussée de Tulles vacant par démission de Me Jean St Priech son père, pour Me François de St Priech - Paris - 05.03.1683
175. f° 210 - Le 21.08.1679 à Guéret maison du notaire royal, en présence de Me Jean Regnaud sieur de Boismond demeurant à présent à la grange d Agard paroisse de Boussac les Eglises, Omné Regnaud sieur de Brigaud procédant sous l'autorité de Me Pierre Boillaut sieur de Leyburel, demeurant tous deux au lieu de La Brousse paroisse de Gleny en la Marche, et Me Jean Augay sieur d Escoubiliac sénéchal de Malleval tuteur de Gabrielle Regnaud fille de Me Antoine Regnaud et demoiselle Jeanne Augay ses père et mère demeurant au bourg de Malleval en conséquence de l'adjudication de la moitié du greffe ancien de la vice sénéchaussée de la Marche le 31.07.1677 à Me Pierre Niveau sieur de La Souffages propriétaire de la moitié de l'ancien et du total de l'alternatif, triennal et quatriennal du greffe de ladite vice sénéchaussée de la Marche, Montegu et Combrailles habitant de cette ville de Guéret etc. de Bonnyaud notaire royal. ... Réception de Pierre Niveau greffier
176. f° 237 - Lettre pour office de conseiller assesseur en la vice sénéchaussée de Limousin vacant par décès de Me Jacques Lamy sieur de Luret pour Me François Faucher sieur de Chamaignat avocat en parlement - Versailles - 11.01.1685
177. f° 270 - Lettre pour office de greffier ancien alternatif triennal du prévôt général des maréchaux de France en la généralité de Limoges et provinces en dépendant vacant par décès de Jean Moulinier pour Antoine Moulinier - Versailles - 23.01.1686
178. f° 313 - Lettre pour office de lieutenant en la vice sénéchaussée de Limoges vacant par décès de Mathurin de Johet son père, pour Jacques de Johet - Versailles - 29.06.1686
179. f° 339 v° - Lettre pour office de conseiller procureur en la prévôté générale de Limoges vacant par résignation de Me Pierre Douhet pour Me Joseph David avocat - B 03.02.1658 - Versailles - 05.05.1687
180. f° 344 v° - Lettre pour office de contrôleur à faire les montres de la compagnie du prévôt général de Limousin vacant par Jean Durand (D 09.10.année dernière), pour Simon Blondeau - B 03.04.1633 - Versailles - 25.04.1687
181. f° 396 - Lettre office de conseiller premier lieutenant de robe courte du prévôt général des maréchaux de France en la généralité de Limoges vacant par défunt Jean de Fayolles de La Brugieres pour Me François Dalegre avocat en parlement - B 31.03.1659 - Paris - 06.08.1688
182. f° 411 v° - Lettre pour office de conseiller et avocat en la maréchaussée de Limoges et provinces en dépendant vacant par décès de Me Pierre de Douhet (D 11.11.1687), pour Jean Aubusson avocat, conseiller élu en l'élection de Bourganeuf - B 04.10.1644 - Versailles - 02.12.1688
183. f° 459 - Lettre pour office de conseiller commis à faire les montres de la compagnie du vice sénéchal de Limoges vacant par Me Jean Grégoire de Rouilhac décédé, pour Me Michel Darbonneau - B 07.04.1659 - Paris - 20.08.1689
184. f° 466 - Lettre pour office de conseiller vice sénéchal de la Basse Marche et pays adjacents résidant à Bellac vacant par décès de e Pierre Audebert son père, pour Me Gervais Audebert du Francour - B 07.05.1656 - Paris - 01.09.1689
185. f° 467 v° - Lettre pour office de conseiller à faire les montres du vice sénéchal de la Basse Marche à Bellac vacant par Hubert Carlaus pour Pierre Alexandre de Mallivaud du Chezeau - B 12.02.1663 - Paris - 20.08.1689

186. f° 492 - Lettre pour office de lieutenant ancien du vice sénéchal de Limoges vacant par décès de Me Pierre Gicquel du Preyssat (D 21.01.dernier) pour Me Joseph Doudinot du Chassaing - B 08.07.1661 - Paris - 14.06.1690
187. f° 622 v° - Lettre pour office de conseiller et avocat en la maréchaussée de Limoges et provinces dépendantes d'icelles vacant par Me Jean Aubusson qui a nommé Me Louis de Douhet sieur du Boucheron avocat - B 11.09.1645 - Paris - 26.06.1690
188. f° 563 - Lettre pour office de contrôleur à faire les montres en la vice sénéchaussée de la Marche Montegu et Combrailles à Guéret vacant par décès Me François Albert pour Me Jacques Diverneresse - B 26.01.1667 - Paris - 10.03.1691

Z1c 115

189. f° 12 - Lettre pour office de conseiller vice sénéchal du pays de La Marche, Montaigu, Combrailles et lieux adjacents vacant par décès Antoine de Seiglière sieur de Plantadis (pourvu le 23.08.1670, décédé le 05.01.1691) pour Jean de Séiglière écuyer sieur du Plantadis son fils - B 21.11.1668 St Pierre et St Paul de la ville de Guéret - Paris - 09.04.1691
190. f° 19 v° - Lettre office de conseiller et assesseur en la juridiction du vice sénéchal de Brive vacant par résignation de Raymond Martin pour Me Pierre Oreil avocat - né en 07.1661 selon attestation - Paris - 09.05.1691
191. f° 29 - Lettre pour office de conseiller lieutenant de robe courte en la maréchaussée de la Basse Marche à Bellac vacant par décès de Pierre de Vaucorbeil pour Me Jacques de Vaucorbeil sieur du Puisbaraud son fils - B 29.11.1664 délivré par le notaire royal de Bellac - Paris - 25.06.1691
192. f° 102 - Lettre office de contrôleur à faire les montres en la vice sénéchaussée de la Marche, Montegu et Combrailles à Guéret vacant par décès Me Jacques Diverneresses pour Claude Feydeau sieur de La Vallette - B 23.03.1660 Felletin - Versailles - 20.12.1691

Z1c 116

193. f° 14 - Lettre pour office de conseiller assesseur en la vice sénéchaussée de la Haute Marche Montaigu et Combrailles résident à Guéret vacant par décès de Gaspard du Perthuis à Me Jean du Perthuis son fils du consentement de François du Perthuis son frère - B 29.05.1664 - Paris - 01.08.1692
194. f° 15 v° - Lettre pour office de premier assesseur en la vice sénéchaussée de la Marche établie à Guéret et de conseiller en la sénéchaussée et siège présidial dudit lieu vacant par décès de Gaspard du Perthuis à Me Joseph de La Font avocat - B 29.05.1664 - Paris - 01.08.1692
195. f° 104 - Lettre pour office de greffier ancien alternatif et triennal du prévôt général des maréchaux de France en la généralité de Limoges et provinces en dépendant vacant par décès de Antoine Moullinier à Jean Darfeuilhe sieur de Clamerel - certificat d'âge du 28 novembre dernier attestant qu'il a 36 ans - Paris - 26.03.1693

Z1c 117

196. f° 43 - Lettre pour office de greffier héréditaire en la maréchaussée de la Haute Marche Montegut et Combrailles vacant par décès Pierre Niveau pour Me François Niveau son fils (sur disposition de Marie Meillet sa mère) - B 17.09.1672 St Pierre et St Paul de Guéret - Paris - 24.09.1693
197. f° 118 v° - Lettre pour office de conseiller lieutenant de longue et courte robe en la vice

sénéchaussée de La Marche Montaigut et Combrailles vacant par décès de Me Claude Dupit pour Me Pierre Rondeau sieur des Monneyroux - B 04.07.1656 St Sylvain d'Ahun - Versailles - 12.11.1694

198. 151 v° - Lettre pour office de conseiller lieutenant du prévôt général des maréchaux de France en la généralité de Limoges et provinces en dépendant vacant par démission de Joseph Blondeau de La Fouliere pour Pierre Blondeau sieur de Laigre (lien de parenté non indiqué) - B 03.12.1665 Solompniac - Paris - 16.05.1695
199. f° 157 - Lettre office de conseiller lieutenant assesseur de robe longue en la vice sénéchaussée et présidial de Tulle vacant par démission de Jean Joseph de Lespinasse pour Pierre André de Chassaing de Bonnefond avocat au parlement de Bordeaux - Paris - 29.04.1695
200. f° 165 - Lettre office de conseiller assesseur en la vice sénéchaussée de Limousin vacant par décès de Me François Faucher pour Me Joseph Lamy avocat (sur disposition de Me Guillaume Fauche fils et héritier par bénéfice d'inventaire du défunt en exécution d'un contrat avec demoiselle Jeanne Chabrac veuve Lamy du 05.12.1684) -B 24.07.1671 (délivré par un frère de l'Oratoire de Jésus) - Versailles - 09.07.1695
201. f° 166 - Lettre office de contrôleur à faire les montres de la compagnie du prévôt général de la maréchaussée de Limoges vacant par décès de Simon Blondeau (le 19.04.dernier) pour Joseph de La Biche - 25.03.1661 - Paris - 23.07.1695
202. f° 181 - Lettre pour office de conseiller vice sénéchal de Brives en Limousin vacant par décès de Me Bernard Souvezie sieur de La Porte pour Me Jacques Damarzit sieur de La Boudrye - Attestation d'âge devant le lieutenant particulier au présidial de Brives du 06.09.dernier qu'il est né le 03.10.1638 - Fontainebleau - 07.10.1694
203. f° 252 - Lettre pour office de commissaire à faire les montres dans la compagnie du vice sénéchal de Limoges vacant par décès de Léonard Romanet de La Briderie (le 04.04.1696) pour Nicolas Garat - B 03.01.1656 - Paris - 04.02.1697
204. f° 275 v° - Lettre pour office de conseiller et procureur en la maréchaussée de la Basse Marche à Bellac vacant par la mort de feu Me François du Jeu pour Me Guillaume Mallebay docteur en médecine habitant de la ville de Bellac en la province de la Basse Marche - B 01.04.1648 - Paris - 27.07.1697
205. f° 318 v° - Lettre pour office de lieutenant ancien du vice sénéchal de Limoges vacant par décès de Joseph Doudinot pour Me François Jouhaud de La Bachellerie - 10.08.1669 - Versailles - 11.07.1698
206. f° 423 - Lettre pour office de conseiller vice sénéchal de Brive la Gaillarde en Limousin vacant par décès de Me Jacques Damarsit de La Boudrie pour Me Jacques Joseph de Sahuguet Damarsit - B 12.01.1677 - Versailles - 30.01.1700

Z1c 118

207. f° 1 - Godefroy Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, duc d'Albret et de Château Thierry, comte d'Auvergne et Evreux, vicomte de Turenne, création en titre d'office un notre conseiller et prévôt général dans notre vicomté de Turenne portions et membres en dépendant, un procureur en ladite prévôté, un greffier d'icelle, deux exempts et vingt archers, Paris 18.03.1675
208. f° 1 v° - «Lettres d'attribution pour le jugement d'émotions populaires au prévôt général de Turenne», Louis, Saint Germain en Laye, 10.04.1676
209. Lettres de provision par Godefroy Maurice de La Tour d'Auvergne pour office de prévôt général dans notre vicomté de Turenne vacant Pierre Durfort écuyer sieur de Roquecave

son père démis pour noble Pierre Durfort écuyer sieur de La Remondie, Turenne 27.05.1695

210. f° 134 - Lettres patentes pour office de notre conseiller premier assesseur en la maréchaussée de Tulle et conseiller au présidial dudit lieu y joint vacant Charles Antoine Melon résigné pour Léger Braquillianges (...) avocat en notre cour de parlement de Bordeaux, Versailles 16.02.1704 (pas de B)
211. f° 333 - Lettres patentes pour office héréditaire de notre conseiller procureur pour nous en la prévôté générale de la maréchaussée de Limoges (sic) vacant défunt Joseph Daniel pour Pierre Bagnolz avocat B 17.09.1673, Versailles 04.09.1707
212. f° 342 - Lettres patentes pour office de notre conseiller premier assesseur du vice sénéchal de Limousin établi à Limoges et notre conseiller juge magistrat en la sénéchaussée et siège présidial dudit lieu joint vacant Jean ? du Faure son père pour François du Faure avocat en parlement B 12.09.1670, Versailles 09.04.1707
213. f° 381 v° - Lettres patentes pour office de commissaire héréditaire à faire les montres dans la compagnie du vice sénéchal de Limoges vacant défunt Nicolas Garat son père pour François Garat B 30.08.1684 Saint Pierre de Limoges, Versailles 26.10.1708

Z1c 119

214. f° 1 - Lettres patentes pour office de greffier en la sénéchaussée de la Marche Montegut et Combrailles vacant défunt Pierre Niveau son beau père (dont la fille et héritière Eléonore Niveau) pour François Gueret B 22.04.1669, Versailles 09.12.1710
215. f° 2 v° - Lettre patentes pour office notre conseiller à faire les montres de la compagnie du vice sénéchal du Bas Limousin vacant défunt Pierre Antoine La Coste son père pour Jean Elie La Coste avocat en notre cour de Parlement de Bordeaux B 27.12.1677, Versailles 23.11.1710
216. f° 62 - Lettres patentes pour office de notre conseiller procureur pour nous en la maréchaussée de la MArche Montaigu et Combrailles à Guéret vacant défunt Joseph Peynichon son père pour François Peynichon avocat B 05.04.1659, Versailles 11.10.1711
217. 84 - Lettres patentes pour office notre conseiller vice sénéchal de la Marche Montaigu et Combrailles et lieux en dépendant vacant feu Jean Seigliere du Plantadis son frère pour Gilbert Thimoléon Seigliere sieur de Jouhet, services dans nos armées en qualité de lieutenant d'infanterie pendant des années à l'exemple de ses prédécesseurs B 20.11.1678, Versailles 19.03.1712
218. f° 100 v° - Lettres patentes pour office de notre conseiller commissaire à faire les montres de la maréchaussée de la Marche Montaigu et Combraille vacant défunt Jean Baptiste Chaussard pour Etienne Gentil B 15.09.1685, Versailles 26.06.1712
219. f° 153 - Lettres patentes pour office de notre conseiller prévôt vice sénéchal au siège présidial et sénéchaussée de Tulles vacant feu Ignace Darlus écuyer sieur de Gramont son père pour Jean Darluc écuyer sieur du Breuil B 21.11.1663, Versailles 02.07.1713
220. f° 188 v° - Lettres patentes pour office de notre conseiller premier lieutenant de robe courte du prévôt général des maréchaux de France en la généralité de Limousin vacant défunt François Dalegre son père pour Jean Martin Dalegre, l'un des mousquetaires de la première compagnie de notre garde ordinaire servant actuellement depuis 4 années B 16.11.1686, Versailles 28.01.1714
221. f° 219 v° - Lettres patentes pour office de notre conseiller procureur pour nous en la maréchaussée de la Basse Marche à Bellac vacant défunt Guillaume Mallebay son père pour Simon Mallebay avocat B 24.10.1680, Versailles 27.05.1714

222. f° 224 - Lettres patentes pour office de contrôleur à faire les montres de la maréchaussée de la Marche Montaigu et Combraille vacant Claude Feydeau résigné pour François Garreau B 19.08.1682, Paris 19.05.1714
223. f° 267 v° - Lettres patentes pour office de notre conseiller commissaire à faire les montres de la maréchaussée de la Marche Montaigu et Combraille vacant défunt Etienne Gentil pour Martial Chanaud B 09.03.1671, Versailles 10.04.1715
224. f° 282- Lettres patentes pour office de notre conseiller lieutenant de robe courte du prévôt général des maréchaux de France en la généralité de Limoges vacant défunt Pierre Dupuy son père pour Joseph Dupuy B 19.10.1680, Versailles 10.07.1715
225. f° 284 - Lettres patentes pour office de notre conseiller avocat en la maréchaussée de Limoges et provinces dépendantes d'icelle vacant Louis de Douhet décédé pour Léonard des Flottes sieur des Bordes avocat au présidial de Limoges B 22.04.1682, Versailles 07.07.1715
226. f° 303 - Lettres patentes pour office de notre conseiller assesseur du prévôt général des maréchaux de France en la généralité de Limoges et provinces en dépendant vacant Philippe Paignon son père décédé pour François Paignon sieur du Breuil avocat B 23.05.1679, Paris 01.10.1715
227. f° 304 - Lettres patentes pour office de greffier alternatif du prévôt général des maréchaux de France en la généralité de Limoges et provinces en dépendant vacant Jean Dorfeuil de Claviere résigné pour Pierre David sieur de Borie B 17.04.1688, Paris 01.10.1715
228. f° 316 - Lettres patentes pour office de notre conseiller procureur pour nous en la sénéchaussée siège présidial et maréchaussée de Limoges vacant Jean de Ruaud démis pour Martial Romanet sieur de La Brederie, Paris 04.02.1716 (pas de B)
229. f° 386 - Lettres patentes pour office de notre conseiller commissaire à faire les montres du vice sénéchal de la maréchaussée de la Basse Marche à Bellac vacant défunt Pierre Allexandre de Molleneaud son père pour François Mellenaud B 25.03.1692, Paris 27.04.1717
230. f° 411 - Lettres patentes pour office de notre conseiller assesseur en la maréchaussée de Brive vacant Jean Dantiniac (pour lui François Dantiniac son fils) démis pour Dominique Dubois avocat notre conseiller honoraire au présidial de Brive, Paris 17.08.1717 (pas de B)
231. f° 465 - Lettres patentes pour office de notre conseiller prévôt général en la généralité de Limoges et provinces en dépendant vacant Charles Joseph Chastagnat sieur de Maleon père pour Jean Chastagnat B 30.06.1692, Paris 07.07.1718

Z1c 120 (microfilm 2 bobines)

232. f° 5 v° - Lettres patentes pour office de lieutenant en la vice sénéchaussée de Limoges vacant décès Jacques de Johet son père pour Gabriel de Johet (B 30.03.1688) - Paris 08.12.1718
233. f° 51 - office de notre conseiller ancien assesseur du prévôt des maréchaux de France à Brive vacant par décès Pierre Breil pour Jean Loubriac de Ridoullet (B 28.08.1692) - Paris, 13.10.1719
234. f° 78 v° - Lettres de provision pour office de lieutenant du prévôt général du département de Limousin et généralité de Limoges pour Jean Baptiste du Peyrat du Pont du Touron (pas de B) - Paris, 18.05.1720
235. f° 93 v°- brevet de Jacques Joseph de Sahuguet Damarzit d'Espagnac pourvu de l'office de vice sénéchal de Limoges supprimé par édit de mars dernier pour remplir l'office

de prévôt général créé par le même édit en la généralité de Limoges département du Limousin à la résidence de la ville de Limoges 11.05.1720

236. f° 93 v°- brevet de Darluc de Gramont pourvu de l'office de vice sénéchal en la ville de Tulle supprimé par édit de mars dernier pour remplir l'office de prévôt général créé par le même édit en la généralité de Limoges département du Limousin à la résidence de la ville de Tulle 05.06.1720
237. f° 161 v° - Lettres patentes pour fonction de greffier de la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de Limoges pour de Voyon - Paris, 23.12.1721 (extrait seulement)
238. f° 189 v° - Lettres patentes pour fonction d'assesseur en la maréchaussée générale du département de Limousin à la résidence de la ville de Tulle pour La Fagerdie de Leyry conseiller au bailliage et présidial de Tulle - Paris, 27.01.1722 (extrait seulement)
239. f° 191 v° - Lettres patentes pour fonction notre procureur en la maréchaussée générale du département de Limousin à la résidence de la ville de Tulle pour La Combe de Fenis procureur au bailliage et siège présidial de la ville de Tulle - Paris, 16.02.1722 (extrait seulement)
240. f° 194 v° - Lettres patentes fonctions de la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de la ville de Tulle pour de Farges avocat - Paris, 26.03.1722 (extrait seulement)
241. f° 217 - brevet pour Timoléon de Seigliere du Plantadis pour office de lieutenant du prévôt général de la généralité de Moulins à la résidence de Guéret créé 03.1720 au lieu de l'office de vice sénéchal de Guéret dont il était pourvu supprimé 05.12.1722
242. f° 271 v° - Lettres patentes pour fonction assesseur en la maréchaussée générale du département de Bourbonnais à la résidence de la ville de Guéret pour Joseph de La Fond - Versailles, 13.11.1722 (extrait seulement)
243. f° 218 - Lettres patentes pour fonction de procureur pour nous en la maréchaussée générale de Bourbonnais à la résidence de la ville de Guéret pour François Perichon - Paris, 09.11.1722 (extrait seulement)
244. f° 218 v° - Lettres patentes pour fonction de greffier de la maréchaussée générale de Bourbonnais à la résidence de la ville de Guéret pour François Gueret - Paris, 09.11.1722 (extrait seulement)
245. f° 233 v° - Lettres patentes pour office lieutenant du prévôt général de la compagnie de maréchaussée établie en notre province de Limousin à la résidence de Limoges créé par édit de 03.1720 vacant par résignation pour Jean Pabot sieur du Breuil et de Chavagnac ancien trésorier payeur du bureau de nos finances de la généralité de Limoges , cadet, sous-lieutenant dans le régiment d'infanterie de l'Isle de France vacant par Jean Baptiste du Peyrat du Pont de Touron (pas de B) - Versailles 14.12.1723
246. f° 272 v° - Lettres patentes pour fonctions d'assesseur en la maréchaussée générale du département de Bourbonnais à la résidence de la ville de Guéret vacant par décès de Joseph de La Fons pour René Couturier de Fournoue contre conseiller au siège présidial de la ville de Guéret - Marly, 29.01.1725 (extrait seulement)
247. f° 358 - Lettres patentes pour fonction de procureur pour nous en la maréchaussée générale du département de Bourbonnais à la résidence de Guéret vacant par retraite de Penichon pour Joseph Penichon avocat en parlement - Marly, 24.01.1728 (extrait seulement)
248. f° 370 - Lettres patentes pour fonction de greffier de la maréchaussée générale du département de Limousin à la résidence de Limoges pour Robert Moneyron - Versailles, 01.07.1728 (extrait seulement)
249. f° 394 v°- Lettres patentes pour fonction de procureur pour nous en la maréchaussée

générale du Limousin à la résidence de Limoges pour Pierre d'Arsonval - Versailles, 15.10.1729

250. f° 396 - Lettres patentes pour fonction de procureur pour nous en la maréchaussée générale de Limousin à Tulle pour Jean Martin Laselve - Versailles, 15.10.1729

251. f° 418 - Lettres patentes pour fonction de greffier en la maréchaussée générale du département de Bourbonnais à la résidence de Guéret pour Jean Dissandes - Fontainebleau, 04.05.1730

252. f° 425 v° - Lettres patentes pour commission office prévôt général de la maréchaussée du département de Limoges sous autorité dudit prévôt (Jacques Joseph de Sahuguet Despagnac) pour Guillaume de Sahuguet Damarsit son fils - Marly, 26.06.1730

Z1c 121

253. f° 1 - Lettres patentes pour office de prévôt général d'une compagnie de maréchaussée établie dans le département de Limousin à la résidence de Limoges vacant par le décès de Jacques Joseph de Sahuguet Damarsit d'Espagnac son père, pour Guillaume de Sahuguet Damarsit sieur de Puismarets, l'un de nos mousquetaires, par lettres de commission de juin 1730 exerçant l'office conjointement avec son père, Versailles 19.03.1733 (pas de B)

254. f° 4 v° - Lettres patentes pour commission pour l'office de lieutenant de la maréchaussée à la résidence de Limoges sous l'autorité du prévôt général de la maréchaussée du département de Limousin avec Jean François Pabot du Breuil pourvu de l'office de lieutenant de la maréchaussée de la généralité de Limousin à la résidence de Limoges pour faire la poursuite et capture des voleurs et des vagabonds pour Pierre Pabot de Chavagniac, ses services tant dans la compagnie de nos gendarmes de la garde que dans les milices du Limousin en qualité de lieutenant, Versailles 31.03.1733 (pas de B)

255. f° 9 - Lettres patentes pour office de lieutenant du prévôt général d'une compagnie de maréchaussée établie au département de la Marche à Guéret vacant par démission volontaire de Gilbert Thimoléon de Seigliere de Plantadis pour François Besse sieur du Mas et de La Chassaigne, services rendus depuis 1711 tant en qualité de cornette et de lieutenant au régiment de Ligondés cavalerie qu'en qualité de lieutenant réformé au régiment de Noailles, Paris 17.06.1733 (pas de B)

256. f° 17 - Lettres patentes pour commission pour fonctions d'assesseur de la maréchaussée générale du département de Limousin à la résidence de Limoges pour Guillaume de Malleden de Fonjaudran avocat au parlement, Versailles 13.12.1733 (pas de B)

Z1c 122

257. f° 67 - Lettres patentes pour commission aux fonctions de procureur pour nous en la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de Limoges pour Martial Romanet de La Briderie, Versailles 13.08.1737 (pas de B)

Z1c 123

258. f° 33 v° - Lettres patentes pour office de lieutenant du prévôt général d'une compagnie de maréchaussée établie au département de Limousin à la résidence de Limoges vacant par décès de Jean François Pabot Dubreuil pour Pierre Pabot sieur de Chavaignat son fils, Gendarme de notre Garde, milices du Limousin en qualité de lieutenant, fonctions dudit office remplit par commission depuis le 23.04.1733, Versailles 24.04.1739 (pas de B).

259. f° 43 - Lettres patentes pour commission de procureur pour nous en la maréchaussée générale de Bourbonnais à la résidence de Guéret pour Jean Baptiste de Lafont, Versailles

01.06.1739 (pas de B).

260. f° 74 v° - *«Louis par la grace de Dieu roi de France et de Navarre a tous presens et avenir salut nous avons recu les tres humbles suplications de Jean Michel de Marty cavalier de marechaussee de la brigade d'Ussel en Limosin faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine contenant qu'il revenoit le quinze octobre mil sept cent trente sept avec deux autres cavaliers et le brigadier qui les commandoit de la foire qui s'estoit tenue dans le lieu de Maymac et qu'en chemin l'un des cavaliers apelé Bouard et le supliant se fraperent en badinant avec la bride de leurs chevaux et se donnerent quelques coups de point, mais ayant mis pied a terre a un dessente qui est sur le chemin et continuant toujours a badiner le supliant ramassa une pierre en frapa mais legerement sur la main de Bouard qui pour lors se fache et qui tira l épée et en menaca le supliant celuy cy qui n'avoit eû nulle intention de facher Bouard et qui ne luy avoit fait aucun mal voyant que Bouard prenoit les choses serieusement tira aussi son épée de facon que ces deux hommes se batirent mais ils furent separés par le brigadier et les cavaliers qui estoient de leur compagnie et qui les obligerent a remettre leurs épées dans leurs foureaux et a continuer leur route cependant l'un des deux se trouvant blessé au doigt ils mirent une seconde fois l épée a la main et s'estant porté quelques bottes ils se prirent au collet et se renverserent l'un et l autre par terre en sorte qu'on fut obligé de les separer de nouveau et de les desarmer, Bouard se plaignoit alors qu'il estoit blessé, neantmoins il remonta a cheval et se rendit avec la brigade en la ville d'Ussel mais il mourut le lendemain de la blessure qu il avoit receue et sa mort ayant donné lieu aux procedures extraordinaires qui se firent le supliant s absenta et n osant aujourd huy se representer sans nos lettres de grace et de remission il nous a tres humblement fait supplier de les luy accorder a ces causes voulant preferer misericorde a la rigueur des lois nous avons audit supliant quitté, remis et pardonné et de notre grace specialle plaine puissance et autorité royalle quittons remettons et pardonnons par ces presentes signées de notre main le fait et cas susdit tel et ainsi qu'il est cy dessus exposé avec toutes peines amandes, offenses corporelles civilles et criminelles qu'il peut avoir de ce encouru envers nous et justice, mettons au neant tous decret, deffauts, sentences coutumace, jugement et arrest qui peuvent s en estre ensuivis mettons et restituons le supliant en sa bonne renommée et en ses biens non d ailleurs confisqués satisfaction prealablement faite a partie civille si fait n'a esté et s'il y eschet imposons sur ce silance perpetuel a notre procureur general ses substituts presens et a venir et a tous autres si donnons en mandement a nos tres chers et bien amez cousins les marechaux de Franc ou leur lieutenant general et gens tenans le siege general de la connetablie marechaussée de France a la table de marbre de notre palais a Paris que ces presentes nos lettres de grace de pardon et remission ils ayent a entheriner et de leur contenu faire jouir et user le supliant, plainement, paisiblement et perpetuellement cessant et faisant cesser tous troubles et empechements contraires a la charge par luy de se mettre en estat et de vous presenter ces presentes pour l'enterinement d'icelles dans trois mois a peine de nulité car tel est notre plaisir et a fin que ce soit chose ferme et stable a toujours nous avons fait mettre notre scel a ces presentes donné a Marly au mois de septembre l'an de grace mil sept cent trente neuf et de notre reigne le vingt cinquieme signé Louis et sur le reply est ecrit par le roy signe Phelippeaux visa Daguesseau pour remission a Jean Michel de Marty et scellées du grand sceau de cire verte lacs de soye rouge et verte. Registrées en consequence de la sentence d'entherint desd lettres de ce jourd'huy treize novembre mil sept cent trente neuf. Gerard».*

261. f° 145 - Lettres patentes pour office huissier sergent royal général d'armes en la

connétablie et maréchaussée de France à la résidence d'Arnac la Poste sénéchaussée de la Basse Marche vacant par mort de Pierre Mallasson à Jean Valleau, B 01.10.1701, Fontainebleau 04.11.1740.

262. f° 166 - Lettres patentes pour commission procureur pour nous en la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de Limoges Jean Baptiste Brandis des Saignes, Versailles, 26.02.1741 (pas de B).
263. f° 166 v° - Lettres patentes pour commission greffier de la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de Tulles Jean Boissat, Versailles, 05.03.1741 (pas de B).
264. f° 206 v° - Lettres patentes pour office de lieutenant du prévôt général du département de Limousin et généralité de Limoges d'une compagnie de maréchaussée établie audit département à la résidence de Tulles vacant par démission volontaire Darluc de Gramont (agréé par brevet du 05.05.1720 et dispensé de prendre de nouvelles provisions) à Jean de Loyac sr de La Bachelerie, officier dans le régiment de La Gervaisais, à présent Gondrin, B 14.05.1710, Paris 10.11.1741.
265. f° 229 - Lettres patentes pour office archer huissier en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France à la résidence de la sénéchaussée de la Basse Marche vacant par mort de François de Roumillhac à Léonard Viergue, B 02.08.1712, Paris 09.03.1742.
266. f° 249 - Lettres patentes pour commission greffier de la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de Tulles à Jean Baptiste Teyssier Peyrat, Versailles 21.01.1742 (pas de B).
267. f° 260 - Lettres patentes pour office archer huissier en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France à la résidence de Moutier d Ahun sénéchaussée de Guéret vacant par mort de Gilbert Boullat à Toussaint Antoine Dissoubray, B 01.11.1708, Paris 30.06.1742.
268. f° 293 - Lettres patentes pour office huissier archer en la connétablie et maréchaussée de France en la province de La Marche généralité de Moulins à la résidence d'Evaux vacant par décès de Etienne Redon à Gaspard Souchard, B 01.01.1720, Paris 05.09.1743.
269. f° 295 v° - Lettres patentes pour commission lieutenant de maréchaussée à la résidence de Guéret à Jean Baptiste Besse Dumas fils de François Besse Dumas, a servi 4 ans dans le régiment de Noailles cavalerie, Versailles 12.08.1743 (pas de B).
270. f° 350 v° - Lettres patentes pour commission greffier de la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de Limoges à Jean François Juge de La Borie, Versailles 29.12.1744 (pas de B).

Z1c 124

271. f° 128 - Lettres patentes pour office de prévôt général d'une compagnie de maréchaussée établie dans le département de Limousin à la résidence de Limoges vacant par démission volontaire de Guillaume de Sahuguet Damarzit de Puymatz à Jean Gilibert son beau-frère, 3 ans l'un des mousquetaires de notre garde ordinaire de la seconde compagnie, Paris 16.09.1746 (pas de B).
272. f° 260 - Lettres patentes pour commission greffier de la maréchaussée générale du département du Limousin à la résidence de Tulles pour Pierre Vachot, Fontainebleau, 31.10.1747 (pas de B).

Z1c 125

273. f° 15 - Lettres patentes pour commission greffier de la maréchaussée générale de

Bourbonnais à la résidence de Guéret pour Gabriel Dissandes, Versailles 12.12.1749 (pas de B)

274. f° 35 - Lettres patentes pour office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France à la résidence de la ville d'Ahun vacant par le décès d'Etienne Redon pour Gilbert Beluchon (nommé par le fils seul héritier du défunt), B 23.06.1715, Paris 31.07.1750

275. f° 142 - Lettres patentes pour commission assesseur en la maréchaussée générale de Bourbonnais à la résidence de Guéret pour Antoine Olivier François Couturier de Fournoue, Versailles 30.01.1753 (pas de B)

276. f° 159 v° - Je Pierre Vachot pourvu par le roi de la commission de greffier de la maréchaussée générale du département de Limousin à la résidence de Tulle suivant le brevet de SM du 31.10.1747 reçu au siège général de la connétablie et maréchaussée de France à la table de marbre du Palais à Paris par sentence du 13.11.audit an, nomme la personne de Léonard Viladard praticien pour exercer et faire les fonctions concurremment avec moi et en mon absence, 14.11.1753

277. f° 197 v° - *«Louis par la grace de Dieu roy de France et de Navarre a tous ceux qui ces presentes verront salut nous avons reçu l humble suplication d'Antoine Sales officier de milice au bataillon de Limoges, de Jean Sales et de Jean Baptiste Sales ses deux freres puisnés de Jean Vaurette, et de Pierre Rodier dit La Guerre tous cinq habitans de la parroisse de Monceau dependante de la senechaussée de Brives faisant profession de la religion catholique apostolique et romaine contenant que le trois may 1753 qui étoit le jour de la foire de Beynac village de leur voisinage ils s i rendirent les deux plus jeunes Salles Vaurette et quelques habitans de Monceau se promenant sur le midy dans la foire se prirent de parolles avec des habitans du village de Menoire il y eut mesme quelques coups de données, mais cette querelle qui s etoit d abord apaisée n'eut point eu de suitte si un paisan de Menoire n'eut été avertir les cavalliers de la marechaussée de Meissac qui etoient au cabaret du nomme de Sol, Joseph de La Signardie et Claude Oger deux d entre eux vinrent dans la foire et ayant rencontré un paisan qui se plaignoit d'avoir reçu un coup de poing sur le visage ils arresterent le plus jeune des Sales et Vaurette quoy que ce ne fut pas eux qui l'eussent frapé, Guillaume Crosat briger joignit alors ss archers peu apres le sr de Cognac seigr dud lieu arriva et voyant que les jeunes gens vouloient fre quelque resistance, en saisit un au collet et dit aux archers de les conduire en prison a Brive, Vaurette et le plus jeune des Sales le prierent de ne point s opposer a ce qu'on leur laissat leur liberté luy representant qu ils n etoient point coupables que d'ailleurs le fort de la querelle n etoit rien que leur dlle eetant connu s ils avoient fait quelques tort on pouvoit les actionner qu ils n etoient point des voleurs pour estre ignominieusement traduit dans les prisons d une ville eloignés, mais voyant qu ils n etoient point ecoutés et aprochant de la maison de Sol ils firent de nouvaux efforts pour se sauver le peuple ayant pris party pour eux et les archers de la marechaussée voullant entrainer leurs prisonniers on en vint aux voyes de fait, de Sales l officier etant survenu touché des cris et du danger ou il voyoit son frere mit l epée a la main et se fit jour pour le degager, Jean de Sales son second frere fondit aussy armé d'un baston sur les archers, ceux qui voulurent alors apaiser la querelle et plusieurs spectateurs recevant des coups dans le tumulte de cette batterie y prirent party et le trouble ne fit qu'augmenter, Pierre Rodier dit La Guerre entrainé dans l action frappa comme beaucoup d'autres les archers, cependant le jeune de Sales leur fut arraché, Vaurette s etant degagé et ayant saisy le sabres d'un ds caval se deffendit avec dans la meslée et en sortit le calme se retablit enfin et tout le monde se dispersa La Signardie fut le plus blessé des trois cavaliers principallement d'un coup de baston*

qui luy avoit fait une ouverture a la teste, Auger le fut moins et le sieur Crosat brigadier le fut tres legerement, ces archers dresserent sur le champ un procès verbal de ces faits et en rendirent le lendemain plainte aux officiers de la senechaussée et siege presidial de Brives qui informerent sur le champs, mais ceux de la connetablie ayant ensuitte pris connoissance de cette affaire l'ont retenue comme etant de leur ressort, les trois freres Sales Vaurette et Rodier dit La Guerre ont etés decrettés de prise de corps ce qu'aprennant ils se sont absentés, mais Vaurette ayant reparu il y a quelques temps danss le pays il a eté arresté et conduit en prison a Limoges, dans ces circonstances les supliants ont eté conseillés d avoir recours a votre clemence et nous ont tres humblement fait suplier de leur accorder nos lettres de graces et pardon qui leur sont necessaires a ces causes voulant preferer misericorde a la rigueur de justice de notre grace speciale pleine puissance et autorité royalle nous avons aux d supliants quitté et pardonné et par ces presentes signés de notre main quittons et pardonnons le fait et cas cy dessus exposé avec toutte peine amende et offence corporelle civille et criminelle qu ils peuvent avoir pour raison de ce courru envers nous et justice metons au neant tous decrets sentences et jugements et arrest qui s en sont ensuivis les remettons et restituons en leur bonne renommé et en leurs biens non d'ailleurs confisqués satisfaction prealablement faitte a partie civil si fait n a eté et s il y echet imposons sur ce silence perpetuel a notre peur genal ses subtitust presents ou a venir et a tous autres si donnons en mandement a nos chers et bien ames cousins les marechaux de France ou leur lieutenant general et juges tenant le siege de la connetablie a la table de marbre du Palais a Paris que ses presentes ils ayent a entherinner et du contenu en icelle fre jouir et user le supliant pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empechement contraires a la charge par eux de se presenter et se mettre en etat pour l enterinement des presentes dans trois mois, et de tenir prison a leurs frais pendant un mois a peine d'estre dechu de l effet d ycelles car tel est notre plaisir en temoin de quoy nous avons fait mettre un scel a ces presentes donné a Versailles le dousieme jour d'aoust l an de grace 1754 et de notre reigne le trente neufieme, signé Louis, sur le reply par le roy Phélippaux»

278. f° 235 v° - Lettres patentes pour commission assesseur en la maréchaussée générale du Limousin à la résidence de Tulle pour Jean François Melon de Pradou, Versailles 25.02.1756 (pas de B)

Z1c 126

279. f° 219 - Lettres patentes pour office archer huissier en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France à la résidence du Moustier d'Ahun sénéchaussée de Guéret vacant défunt Toussaint Antoine Dissourba(...) pour Michel Lemur B 14.11.1731, Versailles, 21.12.1759

Z1c 127

280. f° 7 v° - Lettres patentes pour commission greffier de la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de Limoges pour Joseph Jacques Juge (pas de B) - Versailles, 27.09.1760
281. f° 37 - Lettres patentes pour commission greffier de la maréchaussée générale du département de Limousin à la résidence de Tulle pour Jean Augustin Borie des Renaudes (pas de B) - Marly, 24.06.1761
282. f° 72 - Lettres patentes pour office de lieutenant du prévôt général d'une compagnie de maréchaussée établie au département de la Marche à Guéret vacant par décès de

François Besse sieur du Mas et de La Chassaigne, Jean Baptiste Besse du Mas son fils, pour Pierre Besse de Fromental son oncle, chevalier de Saint Louis, a servi deux ans en qualité de volontaire dans le régiment de Noailles cavalerie entré en 1726 dans la compagnie des chevau-légers , y sert jusqu'en 01.01.1734 ou obtient une compagnie de milice, est fait capitaine de grenadiers postiches en 1746 et des grenadiers royaux en 1747 y reste jusque 03.1761 que lui accordons la retraite (pas de B) - Paris, 19.05.1762

283. f° 74 v° - Lettres patentes pour commission procureur en la maréchaussée générale de Bourbonnais à la résidence de Guéret pour Joachim de La Fond (pas de B) - Versailles, 24.05.1762
284. f° 90 - Lettres patentes pour office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France au bailliage de Guéret vacant par décès Etienne Liollier décédé le 26.05.1725 pour François Glomet (B 24.11.1735) - Paris, 10.11.1762
285. f° 103 v° - Lettre patentes pour office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Limoges pour Pierre de Clareuille (B 21.08.1735) - Paris, 20.04.1763
286. f° 187 v° - Lettres patentes pour office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France au bailliage de Saint Léonard pour Philippe La Buxiere (B 03.04.1737) - Paris, 19.06.1764
287. f° 193 v° - Lettres patentes pour office archer garde en la connétablie et maréchaussée de France au siège royal de Chénerailles pour Etienne Martin (B 22.05.1729) - Compiègne, 01.08.1764
288. f° 196 v° - Lettres patentes pour office archer garde en la connétablie et maréchaussée de France à la résidence et au bailliage de Guéret vacant par démission de François Glomet pour Laurent de Fousses (B 04.03.1722) - Compiègne, 01.06.1764
289. f° 217 v° - Lettres patentes pour office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Saint Yrieix pour Joseph Morange (B 09.03.1736) - Fontainebleau, 17.10.1764
290. f° 224 v° - Lettres patentes pour office de lieutenant du prévôt général d'une compagnie de maréchaussée établie au département de Limousin à la résidence de Tulles vacant par résignation de Jean de Loyac de La Veix de La Bachellerie pour Jean François Lamorre de La Mirande (pas de B) - Versailles, 15.11.1764
291. f° 237 v° - Lettres patentes pour office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Saint Yrieix généralité de Limoges pour Pierre Duclaud (B 14.10.1738) - Versailles, 31.12.1754

Z1c 128

292. f° 48 - Lettres patentes pour office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France à la résidence de la sénéchaussée de Limoges pour Pierre Dupuy - B 25.04.1742 - Versailles, 31.12.1765
293. f° 50 - Lettres patentes pour commission de procureur pour le roi en la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de Tulle pour Joseph Brival - pas de B - Versailles, 24 décembre 1765
294. f° 58 v° - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France à la résidence de la ville d'Ahun pour Antoine Le Mas de Meschen - B 16.06.1745 - Paris, 29.01.1766
295. f° 75 v° - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France à la résidence de La Rochefoucault généralité de Limoges pour Jean Barraud

- 22.01.1730 - Paris, 26.03.1766

296. f° 103 v° - Actes relatifs à Antoine Pauquinot commis greffier à Tulle
297. f° 105 v° - Lettres patentes pour commission assesseur en la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de Limoges pour N. Bonin de Fraixein - Pas de B - Versailles, 27.07.1766
298. f° 112 - Lettres patentes pour office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France au bailliage de Saint Yrieix pour Annet Sazerat - B 22.04.1744 - Compiègne, 20.08.1766
299. f° 152 - Lettres patentes pour office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France au bailliage de Brive en Limousin pour Martin Chabanne - B 19.08.1737 - Paris, 04.02.1767
300. f° 223 - Lettres patentes pour office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Brive pour Jean Breuil - B 19.04.1738 - Paris, 31.08.1767
301. f° 295 v° - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée d'Uzerche pour Léonard Jaubertye - B 04.05.1728 - Paris, 03.02.1768
302. f° 312 v° - Lettres patentes pour office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée d'Uzerche pour François Bayle - B 09.10.1741 - Paris, 17.02.1768

Z1c 129

303. f° 22 v° - Lettres patentes pour commission de greffier de la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de Tulle pour Pauquinot - Versailles, 14.03.1768
304. f° 30 v° - Lettres patentes pour office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée et siège présidial de Bellac généralité de Limoges auquel il n'a encore été pourvu pour Léonard Massoulard praticien (B 21.01.1734) - 20.(01 ?).1768
305. f° 61 - Lettres patentes pour office de notre conseiller rapporteur au point d'honneur en la sénéchaussée d'Uzerche généralité de Limoges vacant par le décès de Denis de Chiniac de Bardoux son père pour Pierre de Chiniac (B 09.08.1716) - Versailles, 04.05.1768
306. f° 105 v° - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée d'Uzerche auquel il n'a été pourvu depuis sa création pour Laurent Morel (B 07.?01.1737) - Fontainebleau, 26.10.1768
307. f° 106 v° - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée et siège présidial de Tulle pour Jean Goudrias (B 24.10.1742) - Fontainebleau, 26.10.1768
308. f° 205 - Lettres patentes pour office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France à la résidence de Laval ci-devant Magnac sénéchaussée de la Basse Marche au Dorat généralité de Limoges pour Jean Michelet (B 02.09.1738) - Paris, 24.05.1769
309. f° 218 - Lettres patentes pour office héréditaire d'archer huissier en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France à la résidence de la sénéchaussée de la Basse Marche vacant par démission de Léonard Viergne son père pour Sylvain Viergne (° 26.11.1739 selon jugement à défaut de B) - Compiègne, 02.08.1769
310. f° 264 - Lettres patentes pour office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France au siège royal du Dorat en Basse Marche pour Pierre Roufignac (B 21.07.1737) - Paris, 29.11.1769
311. f° 271 - Lettres patentes pour office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de

France au siège royal de Bellac pour Elie Dignac (B 11.03.1740) - Versailles, 30.12.1769

312. f° 282 - Lettres patentes pour office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France au siège du Dorat en Basse Marche pour Michel Marchadier (B 04.10.1748) - Paris, 10.01.1770
313. f° 336 - Lettres patentes pour office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Brive pour Jean Félix La Brue (B 18.09.1751) - Paris, 25.04.1770

Z1c 130

314. f° 10 - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de Bellac pour Jean Marsat (B 02.05.1737) - Paris, 23.05.1770
315. f° 63 - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée et siège présidial de Tulle pour Jean Joseph Rougier (B 28.09.1742) - Paris, 12.09.1770

Z1c 131

316. f° 90 - Lettres patentes pour charge de lieutenant de maréchaussée de Limousin à la résidence de Limoges vacant par retraite de Pabot de Chavagnac pour Jacques François Gautier (pas de B) - Versailles, 06.10.1771
317. f° 135 v° - Lettres patentes pour office de secrétaire greffier du point d'honneur de la sénéchaussée de Limoges pour Antoine Paulte sieur du Buisson, un des gendarmes de notre garde (B 14.09.1745) - Paris, 08.07.1772
318. f° 241 v° - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée et siège présidial de Tulle en Limousin vacant par décès de Jean Gondrin pour Pierre Valade praticien (B 28.04.1750) - Paris, 09.06.1773
319. f° 275 v° - Lettres patentes pour fonctions de procureur pour nous en la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de Limoges pour Laubepy (pas de B) - Compiègne, 15.08.1773
320. f° 282 - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de St Yrieix vacant par démission de Joseph Morange pour Jean Fricout (B 15.10.1736) - Paris, 30.09.1773
321. f° 286 v° - Lettres patentes pour office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de Bellac pour Etienne Braudy de Lespinas (pas de B) - Fontainebleau, 20.10.1773
322. f° 287 v° - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Brive généralité de Limoges vacant par mort de Jean Félix Le Bruc pour François Lavalade (B 19.05.1737) - Fontainebleau, 20.10.1773
323. f° 394 - Lettres patentes pour office de notre conseiller rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée de St Yrieix pour François Buisson (B 21.11.1726) - Paris, 01.12.1773

Z1c 132

324. f° 92 v° - Lettres patentes pour office de conseiller rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée du Dorat pour Jean Charpentier (B 10.08.1745) - Fontainebleau, 27.10.1774
325. f° 115 - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France au siège royal de Bellac vacant par démission Elie Pignar pour Etienne de Clareuil (B 25.11.1748) - Paris, 08.02.1775

326. f° 134 v° - Lettres patentes pour charge de lieutenant de la compagnie de maréchaussée du département de Bourbonnais à la résidence de Guéret vacante par démission de Fromental pour Denis Pasquanet de La Vaud de Pierre Brune, 19 ans dans le régiment de cavalerie de Maugiron en qualité de cornette, lieutenant chevalier de St Louis (pas de B) - Versailles, 01.04.1775
327. f° 140 - Lettres patentes pour charge de lieutenant de la compagnie de maréchaussée du département de Limousin à la résidence de Limoges vacante par démission de Gaultier pour Jean Baptiste Penost, lieutenant de grenadiers au régiment de La Fere où il sert depuis 24 ans (pas de B) - Versailles, 20.04.1775
328. f° 141 - Lettres patentes pour fonction de greffier de la maréchaussée du département de Limousin à la résidence de Limoges pour Joseph de Varnet (pas de B) - Versailles, 15.08.1775
329. f° 141 v° - Lettres patentes pour fonctions de procureur pour nous en la maréchaussée du département de Limousin à la résidence de Limoges pour Jacques Joseph Juge (pas de B) - Versailles, 15.041776
330. f° 145 - Lettres patentes pour office d'huissier archer en la connétablie et maréchaussée de France en la province de La Marche généralité de Moulins à la résidence d'Evaux vacant par décès de Gaspard Souchard son père décédé le 27.06.1764 pour Bénigne Souchard (B 16.12.1751) - Paris, 17.05.1775
331. f° 178 v° - Lettres patentes pour office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de Tulle créé par édit de 10.1704, auquel n'a encore été pourvu, pour Jean Augustin Bondet sieur de La Bernardie (B 23.06.1734) - Versailles, 02.08.1775
332. f° 190 - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Guéret pour Jean Goumy (B 28.10.1739) - Paris, 17.08.1775
333. f° 225 v° - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Limoges vacant par démission de Pierre de Clareuil pour Michel Pinault (B 23.04.1749) - Paris, 17.01.1776
334. f° 227 - Lettres patentes pour office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée du Dorat pour Léonard Jourdanneau (B 13.07.1733° - Paris, 17.01.1776

Z1c 133

335. f° 96 - Lettres patentes pour office de notre conseiller rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée de Tulles pour François Boy de La Combe (B 09.07.1723) - Paris, 20.11.1776
336. f° 209 v° - Lettres patentes pour office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Saint Yrieix vacant par ? Pierre Duclaud pour Jean François Gardet (B 04.09.1752) - Paris, 08.04.1778

Z1c 134

337. f° 20 - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de St Yrieix généralité de Limoges vacant par mort de Pierre du Claud pour Antoine Fayout (19.06.1752) - Paris, 28.04.1779
338. f° 34 - Lettres patentes pour fonctions de greffier de la compagnie de maréchaussée de Bourbonnais à la résidence de Guéret pour François Guillaume Dareau (pas de B) - Versailles, 08.06.1779
339. f° 35 v° - Lettres patentes pour place de lieutenant de la compagnie de maréchaussée

du Bourbonnais à la résidence de Guéret pour Philibert Ignace Dumas Besse de La Chassagne (pas de B) - Marly, 12.05.1779

340. f° 40 v° - Lettres patentes pour office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de Dorat pour François Joutau (B 06.01.1755) - Paris, 11.08.1779
341. f° 56 v° - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Limoges vacant par résignation de Michel Pinot pour Jean Baptiste Gandouin (B 10.09.1745) - Paris, 26.01.1780
342. f° 59 v° - Lettres patentes pour office de conseiller rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée d'Uzerche pour Jean Baptiste Burguet de La Jaubertie (B 18.10.1755) - Paris, 10.02.1780
343. f° 79 - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée et siège présidial de Guéret vacant par démission Léger Ponmartin pour Pierre Laurent Couturier (B 15.07.1747) - Paris, 03.05.1780
344. f° 82 - Lettres patentes pour office de conseiller rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée de Guéret pour Guillaume Benjamin Aumont (B 29.03.1733) - Paris, 23.05.1780
345. f° 83 v° - Lettres patentes pour office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de St Yrieix en Limousin pour Léonard Martinot de La Valade (B 23.01.1745) - Paris, 23.05.1780
346. f° 112 - Lettres patentes pour charge de prévôt général de la compagnie de maréchaussée du Limousin à la résidence de Limoges pour Jean Joseph Guillaume Gilibert de Merlhiac lieutenant de maréchaussée à Angoulême (pas de B) - Versailles, 29.07.1780
347. f° 190 - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France au bailliage de St Yrieix vacant par démission Annet Dezerat pour Jacques Faucher (B 06.10.1751) - Paris, 04.07.1781
348. f° 197 v° - Lettres patentes pour fonctions de procureur pour nous en la compagnie de maréchaussée de Limousin à la résidence de Tulle pour Jacques Brivat (pas de B) - Versailles, 17.07.1781
349. f° 203 v° - Lettres patentes pour fonction assesseur de maréchaussée de Limousin à la résidence de Tulle pour François Melon de Pradou (pas de B) - Versailles, 06.09.1781
350. f° 233 - Lettres patentes pour office de secrétaire greffier du point d'honneur de la sénéchaussée de Guéret en Marche pour Mathieu Dorat Dumas Boucher (B 31.08.1750) - Paris, 27.02.1782
351. f° 277 v° - Lettres patentes pour office de notre conseiller rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée de Brive généralité de Limoges pour Annet Antoine Vezy (B 12.12.1757) - Paris, 18.11.1782
352. f° 322 v° - Lettres patentes pour office de conseiller rapporteur du point d'honneur au bailliage de Bellac pour Joseph Chassaignac de Guimond (B 11.09.1748) - Paris, 30.07.1783
353. f° 372 - Lettres patentes pour office d'archer huissier en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France à la résidence du Moustier d'Ahun sénéchaussée de Guéret vacant par résignation de Michel Le Meur pour Louis Bussiere (B 30.04.1758) - Versailles, 28.01.1784
354. f° 444 - Lettres patentes pour office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de Limoges pour Léonard Doucet Joyet (B 05.08.1744) - Paris, 15.09.1784
355. f° 447 - Lettres patentes pour office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de Brive en Limousin pour Pierre Etienne Allouveau (B 25.01.1759) - Paris,

06.10.1784

356. f° 453 - Lettre patentes pour office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de Tulle en Limousin pour Martial Gelays de Boissy (B 11.11.1748) - Paris, 17.11.1784

Z1c 135

357. f° 113 - Lettres patentes pour lieutenant de la compagnie de maréchaussée du Limousin à la résidence de Limoges vacant pour de Bovier de Bellevaux commis (pas de B) - Versailles, 09.02.1786
358. f° 119 - Arrêt du conseil qui ordonne que de Louis Bovier de Bellevaux lieutenant de maréchaussée à LImoges à Périgueux et Louis Hugues Capet Bergeret lieutenant de maréchaussée à Périgueux passera à LImoges - Versailles 18.03.1786
359. f° 127 - Lettres patentes pour office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de Bellac en Basse Marche pour Jacques Morel des Chabannes de St Leger (B 13.01.1759) - Paris, 22.03.1786
360. f° 235 - Arrêt du conseil d'état du roi que Arnaud Combret de Marcillac lieutenant de maréchaussée de la compagnie de Touraine à la résidence de Chinon en celle de Tulle compagnie de Limousin au lieu et place de feu sieur La More de La Mirande qui y tenait la même commission - Versailles, 07.02.1787
361. f° 305 v° - Lettres patentes pour commission assesseur en la compagnie de maréchaussée de Bourbonnois à la résidence de Guéret vacante pour Léonard Bourgeois de La Valazelle (pas de B) - Versailles, 24.10.1787
362. f° 310 - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France au bailliage de Saint Yrieix vacant par ? Jacques Faucher pour Antoine Fautoulier (B 28.09.1764) - Versailles, 13.02.1788
363. f° 325 v° - Lettres patentes pour office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la ville et sénéchaussée de Limoges vacant par décès Pierre Dupuy son père décédé 23.02.dernier pour Jean Dupuis (B 03.02.1763) - Paris, 26.05.1788
364. f° 329 - Agrément de Jean Pierre Mauchier (30 ans) comme greffier commis de Pauquinot greffier en chef - Tulle, 11.06.1788

Sentences

Z1c 282

1. 13.05.1599 - Entre Me Isaac de Montfaulcon prévôt provincial de messieurs les maréchaux de France es sénéchaussées de Montmorillon la Basse Marche et pays adjacents Pierre Vezien lieutenant de robe longue et François Coeurderoy lieutenant de robe courte dudit prévôt des maréchaux

Z1c 283

2. 27.10.1618 - Sur requête de Pierre de Mary écuyer sieur de Croziac vice sénéchal de Limousin contre Pierre Chadenier - *«27 8bre 1618 - Nosseigneurs les connestables et mareschaulx de France au siege de la table de marbre du pallais a Paris - Suplie humblement Pierre de Mary escuier sr de Croziac et de Bonnefons coner du roy & visenal en Limosin disant que se voiant mal assiste par ses lieutenant et la plus part de ses archers en l exercice de sa charge il en auroit fait ou fait faire plusieurs proces verbaulx & informations et encores rendu ses plainctes en ce siege & obtenu commission l annee six cens seize pour en informer de l auctorite d iceluy et ce pendant affin de rendre le servic qu il doibt au roy et au public dans la province le supant y auroit pourveu et contre aucuns de sesd archers suivant le pouvoir qui luy en est donne par les ordonnances notamment de restituer ung nomme Pierrel Chadenier tailleur d habitz de la ville de Meymac qu il auroit cy devant pourveu de l une desd charges d archer par la demission de Jehan Chadenier a la charge et condition portee par le proces verbal sur ce fait par le supant et contract passe entre led Chadenier pere & fils leql Chadenier filz s estant tellem rendu desobeissant aud supant et contrevenu a sesd promesses faites a sond pere lequel il auroit depuis par plusieurs fois battu et au(tr)es ses parens et en ou(tr)e commis des volleries concussions et autres malversations en lad charge dont il demeure convameu (?) qu il auroit contrainct le supant de le destituer d icelle et mis en sa place a la nomination de sond pere qui mouroit de fain ung nomme Anthoine Savoudy lequel a este receu et passe aux monstres fait le service requis et jouy des gaiges et droictz deubz a lad charge et pour se cuider iceluy Chadenier fils exempter de la punition qu il merite tirer le proces criminel contre luy fait en longueur il auroit obtenu commission en ce siege pres a partir le supant & iceluy avec led Savoudy fait assigner et demande ung restablissement en sad pretendue charge taisant led proces criminel & sans en faire mention dans sa commission depuis l obtention de laquelle et auparavant led Pierre Chadenier avecq ung nomme Me Pierre Guitard nottaire roial son beaupere ont use de grandz menaces contre le supant de le faire perdre ou le tuer et en outre injurie d injures atroces et importantes a l honneur et reputation dud supant dont il entend poursuivre reparation pardevant tous comme y estant le proces introduit Ce considere messieurs il vous plaise de vos graces promectre au supant de fe(re) repeter a leurs auditions des tesmoings qui ont depose allencontre dud Pierre Chadenier par les proces verbaulx & informations faictes par le supant et en consequence desquelz il a destitue led Chadenier et de faire ouir tous aues tesmoings qui savent la mauvaise vie dud Chadenier et des menasses & injures par luy et led Guitard teneues contre l honneur du supant et a ceste fin commission estre delivree aud supant adressante au premier juge royal des lieux seneschaulx du Hault et Bas Limousin ou leurs lieuten gnaulx et par(ticuli)ers premier con(seill)er enquesteut commisse examinateurs desd sieges et chun d eulx sur ce requis et pour faciliter la preuve luy promectre obtenir monition en forme de droit ad finem revelationis nemire lempto et enjoint aux curez et*

vicaires des paroisses icelle publier et fulminer et commandement estre fait aux greffiers ou leurs commis d apporter ou envoier incontinent & sans delay au greffe de lad cour les proces verbaulx et informations qu ils ont receues contre led Pierre Chadenier pour le tout veu rapporte et communicqué a monsieur le procureur du roy estre pourveu au supant ainsy que de raison & vous ferez bien (suivent des apostilles)»

3. 30.08.1621 - Affaire impliquant François de Maslavergne exempt de la compagnie du vice sénéchal du Haut Limousin
4. 27.08.1621 - Défaut de Me Jean Cartaut commissaire des montres de la compagnie du vice sénéchal de la Marche, représentation de cheval et jument
5. 10.09.1618 - Affaire impliquant Gabriel Bazeuge archer du vice sénéchal de la Basse Marche appelant de la provision baillée par le vice sénéchal de sa place d'archer le 06.08.1615 - 16.07.1618 - idem contre Pierre Chalmot écuyer sieur de La Place vice sénéchal de la Basse Marche et François Moyse
6. 23.05.1629 - Affaire impliquant messire Henry de Pierre-Buffière baron de Chamberet

Z1c 284

7. 12.05.1633 - Supplique Jean Audebert écuyer sieur du Francourt vice sénéchal de la maréchaussée de la Basse Marche à Bellac pour office d'archer du guet
8. 15.04.1633 - Supplique Jacques Rossignol écuyer sieur de Laage au Seigneur pour office de lieutenant du vice sénéchal au Haut Limousin par résignation de Pierre Goudon
9. 05.03.1633 - Supplique Léonard Barbade sieur de La Chaume pour office de lieutenant de robe courte en la vice sénéchaussée de la Basse Marche vacant par résignation de François Audebert LP 18.02.dernier - Témoins François Audebert écuyer sieur de Faumabert avocat à Bellac 37 ans, Me François Aubugeoys , Me André de La Vau, Joseph Barbarin
10. 05.02.1633 - LP in extenso pour office de lieutenant du vice sénéchal du Haut Limousin vacant par décès de Martial Gadaut pour Jacques de Jouhet écuyer sieur de La Vault et Coulanges - Saint Germain en Laye - 24.07.1633 - Information de vie et mœurs Mre Jean de Maret prêtre curé de Jouart en la ville de La Souterraine 55 ans, Me Léonard de Lavau notaire royal en la Haute Marche , Jean Bon de La Vau bourgeois de Sarugnac 35 ans, Me Jean du Couret procureur fiscal de Montaigu en Limousin 35 ans
11. 19.01.1633 - Sur requête de Guillaume des Maisons pour être mis à la place de feu Jean des Maisons écuyer son père en l'office de conseiller et vice sénéchal au Haut Limousin LP Paris 10.01.1633 - Information de vie et mœurs Me Jacques du Peyrat conseiller du roi et trésorier général de France à Limoges 33 ans, Me Michel du Peyrat procureur du roi au bureau des finances à Limoges Pierre Maudat sieur de La Poyade , Me Martial Coulon procureur au siège présidial à Limoges, Jean Bault marchand bourgeois de Limoges 39 ans
12. 15.01.1633 - Sur requête de Pierre ? de Montfaucon pour office de lieutenant particulier assesseur civil ? conseiller en la maréchaussée de la Basse Marche résidant à Bellac - Information de vie et mœurs Pierre de Gayet écuyer, Me Nicolas Durand 26 ans, Isaac Coignion écuyer sieur du Boys 31 ans
13. 13.05.1632 - Supplique Hélie Reyaud archer de la maréchaussée de Bellac pour qualité d'archer du guet
14. 22.04.1630 - Affaire impliquant Me Hilaire Le Clerc trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Bourgogne ayant charge et droit de messire Helie de Pompadour baron de Lauriere capitaine d'une compagnie de chevau-légers et du fils dudit sieur de Lauriere

cornette de la même compagnie

15. 26.03.1630 - Affaire impliquant Pierre Pontheys sieur de Chert pour être reçu en l'office de lieutenant du vice sénéchal du Haut Limousin
16. 02.03.1630 -Affaire impliquant Guy Esmoing écuyer sieur de Villemonteil lieutenant de la compagnie de chevau-légers du sieur baron de Laurieres
17. dernier.02.1630 - Affaire impliquant Pierre Pontheis le jeune sieur de Fert pour sa réception en la charge et office de lieutenant du vice sénéchal du Haut Limousin

Z1c 285

rien

Z1c 286

18. 29.01.1649 - Léonard de Lomenye écuyer sieur du Peyrac de la compagnie des Cars du diocèse de Limoges en Limousin naguère garde du magasin de la Bassée pour le service du roi
19. 27.10.1639 - Supplique Jean Darluc écuyer sieur du Breuil pour office de vice sénéchal au bas pays de Limousin et siège présidial à Tulle - Information de vie et mœurs Me Gautier de Peigny secrétaire du roi maison et couronne de France 36 ans, Martial de Brivasac , Me Géraud de Lager 36 ans, noble homme Jean de Marut écuyer sieur de Champlagarde 48 ans - 28.09.1639 - idem - 19.05.1639 - idem
20. 09.07.1639 - Supplique François Chastaignac pour office de conseiller assesseur en la vice sénéchaussée du Haut Limousin
21. 28.02.1639 - Supplique Jean Druillettes pour office de contrôleur à faire les montres du vice sénéchal assesseur greffier et archers de la Haute Marche Montegu et Combraille LP 26.02.an présent - Information de vie et mœurs Louis de Fricon écuyer sieur de La Villette 36 ans, Lionnet de Chaussecourte chevalier de l'ordre de St Jean de Jérusalem 40 ans, Alexandre Seigliere sieur de Cressan 25 ans, dom Jean Lemoyne religieux en l'abbaye Notre Dame du Moutier d'Ahun 29 ans, Gilles Rondeau sieur de Vallie 25 ans

Z1c 287

22. 19.08.1643 - Affaire impliquant frère Etienne Talin religieux pour excès contre Jacques Gastelier exempt de la connétablie et maréchaussée de France
23. 13.08.1643 - Supplique qui suit. *«13 août 1643 - A monsieur le lieutenant general de la connetablie et mareschaussee de France a la table de marbre du palais a Paris - Supplie humblement Estienne Seigliere escuyer coner du roy visseneschal provincial des pais et comté de La Haulte Marche Monteigut & Combraille, disant que les archers de sa compaignie sont extrememement libertins et volontaires et ce licentient le plus souvant et desemparent la ville de leur establissement, montent a cheval et y seirroient les deux quatre et huict jours a la campaigne sans la permission et congé du dict suppliant qui se trouve le plus souvant n avoir que deux ou trois archers de villes quant il veult monter a cheval, les aultres estant alles aux champs pour leurs amis ou pour leurs affaires particuliers & en oultre lesdictz archers s esloignant de leur debvoir ne tienent compte de venir tous les matins aucuns d'eux en la maison dudict vissenal recepvoir d iceluy les commendements qu il auroit a leur faire pour le service du roy et du publicq Ce considere monsieur et qu il est tres important d'empescher telz abus et negligences, il vous plaize faire deffances à l advenir à tous les archers de la compaignie dudict vissechal de desemparer la ville de Gueret lieu de leur establissement pour quelque cause que se soit sans l expres congé*

et permission dudict visschal leur cappitaine sy ce n'est en son absance d'un jour ou deux et en oultre ordonner aux dictz archers de la dicte compaignie d'aller et se trouver deux d iceluy tous les matins en la maison dudict suppant pour recepvoir ces ordres et commendements qu il aura leur faire pour le service du roy et bien du publicq à paine de suspension de leurs charges n obeissant aux deffances et ordonnances cy dessus & vous faires justice Seigliere (suit l'apostille)»

24. 07.08.1643 - Supplique Etienne Seigliere écuyer sieur conseiller du roi vice sénéchal provincial des pays et compté de la Haulte Marche Montegu et Combraille est parti du pays de la Marche à cheval avec un de ses archers pour venir au conseil privé du roi s'opposer à l'exécution de l'arrêt et édit de décembre dernier qui porte la création de 41 nouvelles résidences de maréchaussée composées chacune d'un lieutenant prévôt d'un assesseur procureur du roi d'un greffier et exempt et de 9 archers lequel nombre de 41 nouvelles résidences en mettait 2 dans l'étendue de la vice sénéchaussée savoir 1 en la ville d'Esvaux en Combraille et l'autre en la ville d'Ahun en la Marche - 05.05.1643 - idem
25. 07.07.1643 - Supplique Jacques de Fieux conseiller magistrat en la sénéchaussée et siège présidial de Brive et conseiller assesseur en la maréchaussée dudit Brive exerce l'office d'assesseur depuis 1608, depuis quelques jours Me Jean de Mailliard lieutenant de la vice sénéchaussée du Bas Limousin à Brive successeur de Me Martial de Brivezac lui a fait signifier un jugement contre Me Jean de La Rue assesseur de la maréchaussée de Tulle nouveau officier, etc.

Z1c 288

26. 14.10.1645 - Martial Harnault huissier en la sénéchaussée de Limoges contre Me Nicolas Garrat procureur au siège présidial de Limoges commis à l'exercice du greffe prévôtal de Limoges et Me Martial La Combe son gendre huissier au bureau des finances en la généralité de Limoges, pour lui rendre compte des deniers qu'ils ont reçu au greffe de la vice sénéchaussée du Haut Limousin et lui rendre les minutes à compter du 16.09.1644 que bail lui en a été fait par Me Pierre Hardy sieur du Puytison propriétaire dudit greffe
27. 10.06.1644 - Affaire impliquant Etienne Seigliere écuyer sieur du Breuil vice sénéchal de la Haute Marche Montegu et Combraille au sujet des 41 résidences - 30.05.1644 - idem
28. 14.03.1644 - Supplique Jacques Lamy avocat au parlement de Bordeaux pour office de conseiller assesseur en la vice sénéchaussée du Haut Limousin que tenait feu Me François Chastaignac - Information de vie et mœurs Me François Mandat bourgeois de Paris demeurant rue Gallande 40 ans, Me Jean Maupeou greffier en chef de la généralité de Limoges au bureau des finances 27 ans, Me Joseph Rogier maître des courriers en la généralité de Limoges 33 ans, Pierre Senemant marchand demeurant à Limoges 28 ans

Z1c 289

29. 1647 - n° 260 - le procureur du roi a eu avis que Léonard Martin ci-devant valet de chambre du sieur Turgot aurait été tué en conflit de duel par le nommé (blanc) es environs des Porcherons

Z1c 290

30. 14.05.1649 - Supplique Pierre Audebert écuyer sieur de Francourt pour LP Paris 05.présente année office de vice sénéchal et chevalier du guet de la Basse Marche et pays adjacents résidant à Bellac - Information de vie et mœurs Léonard Boyreaux me apothicaire en la ville de Confolant en Angoumois 35 ans, François Le Gouest écuyer

sieur du Mesny 27 ans, Jacques Poumet cavalier en la compagnie des chevau-légers de la Reyne 23 ans, Annibal Alexandre cavalier au régiment de M le Grand Maître 23 ans, Me François de La Fleur procureur en la cour de parlement natif de la ville de Bellac 33 ans - LP y sont intégralement Paris 10.05.1649

Z1c 291

31. 12.12.1650 - Supplique Pierre de Douet pour charge de conseiller et avocat du roi en la maréchaussée générale de Limoges LP 23.12.1644 - Information de vie et mœurs Pierre de Chastagnat conseiller du roi trésorier général de France à Limoges 34 ans, Michel Guillaume Maresaut bourgeois de Paris 69 ans, Me Jean Blondeau conseiller du roi en la sénéchaussée et présidial de Limoges 33 ans, Me Etienne de Grand Maignac conseiller du roi et maître des courriers de la généralité de Limoges 48 ans
32. 17.11.1650 - Supplique Jean Durant pour office de contrôleur des montres du prévôt général de Limoges et provinces en dépendant - Information de vie et mœurs Ozias Terry marchand de vin bourgeois de Paris 45 ans, Annet Tissier natif de la ville de Felletin 20 ans, Me Jean Dumont sieur de La Villette conseiller du roi intendant des ... et octrois en l'élection de la Marche en la ville d'Aubusson 50 ans

Z1c 292

33. 25.04.1651 - «*Les mareschaux de France- Sur ce qui nous a este expose par messre Cesar de Grollee Viriville conseiller du roy en ses conseil d etat et privé chevalier commandeur de Bourganeuf grand prieur d'Auvergne qu'aucunes personnes de condition roturiere ses censiers et subiecz ayant conceu une haine immortelle contre luy et le sieur chevalier et baron de Lestang ses nepveus ked chevalier gouverneur de la ville et chasteau dud Bourganeuf sans aucun suiet de la part desd de Lestang les ont provocqué en duel par billez et letres escrites de la part du sr de Sainct Martin lieutenant colonnel du regiment d'infanterie estranger de Monsieur le comte de Paluau suscrite par lesd particuliers habitans dud Bourganeuf en sorte que dud combat led chevalier de Lestang gouverneur de lad ville et chasteau dud Bourganeuf et led sieur de Sainct Martin ont estés tués et d'autant que led meurtre est arrivé par l'induction et suscitation desd particuliers habitans de condition roturiere et justiciables censiers dud sieur exposant contre les ordonnances et l ordre de la justice et qu il y a plusieurs charges a informations contre eulx faites justificatives desd entreprises et felonnies mesmes de plusieurs insolances et attentaz par eulx commis en diverses fois tant contre lesd de Lestang que ses serviteurs et domestriques d'eux et dud sieur exposant requeroit led exposant que justice fut faite contre lesd particuliers en la forme ordinaire et pour cest eeffet que les charges et informations cy devant faictes et autres procedures seront apportees au greffe de nostre siege de la table de marbre et de la connestablerie a Paris pour y estre pourveu aussy que d raison sur quoy nous mareschaux de France susd avons ordonne que les charges et informations et autres procedures seront apportees au greffier de nostre d siege pour sur icelles estre fait droit auxd parties par nostre lieutenant general en la forme et maniere accoustume ainsy que de raison Fait a Paris ce 25 avril 1651 (illisible) Schonberg de Grancon*»

Z1c 293

34. 28.11.1652 - Sur requête Me Sylvain Bataille pour office de commissaire à faire les montres de la compagnie du vice sénéchal de La Marche Montaigu et Combraille LP Paris 24.11.dernier

35. 23.09.1652 - Supplique Pierre Lorent écuyer sieur de Talleix pour office de lieutenant criminel de robe courte en pays et bailliage du Franc Alleu Combrailles et Monteigu les Combrailles LP St Germain en Laye 12.05.1652 - Information de vie et mœurs Me Julien Mouessan prêtre demeurant Paris rue St Jacques à l'enseigne du Chesne Vert 36 ans, Me Antoine Aulteroche avocat en parlement demeurant rue de Sorbonne paroisse St Severin 30 ans, Michel Coutonnier me clerc de maître Denis Maillet procureur en la cour demeurant au cloître et paroisse St Benoît 27 à 28 ans, Emilien Pignolet bourgeois de Paris demeurant rue St Jacques à l'enseigne du Chesne Vert 26 ans
36. 19.08.1652 - Supplique Mathieu des Maisons écuyer sieur de Bonne pour LP Pontoise 14.08. présent mois pour office de vice sénéchal du Haut et Bas Limousin que tenait feu Guillaume des Maisons écuyer sieur de Vigenal son frère - Information de vie et mœurs Me Pierre de Jayac prêtre et prieur de St Germain en Bretagne natif de Limoges 38 ans, François de Lomenye banquier à Paris demeurant rue des Lavandieres 50 ans, Me Jacques de Petiot seigneur de La Motte conseiller du roi et son juge ordinaire à Limoges 53 ans, Me Jacques Chenudeau avocat en parlement et au conseil privé du roi demeurant à Paris rue Gitte le Cœur paroisse St André 36 ans

Z1c 294

37. 03.10.1653 - Supplique Pierre Laurent écuyer sieur de Talleix pour office de lieutenant criminel de robe courte de la Marche Combraille Franc Alleu et Montaigut par démission de Pierre de Bonnavent écuyer sieur de Baruts LP 22.09.1653 - Information de vie et mœurs Me Léonard Briere prêtre chapelain de l'église St Pierre de Paris y demeurant paroisse Saint Benoît 28 ans, Michel Cotonnier premier clerc de maître Denis Maillé procureur en parlement demeurant aux cloîtres Saint Benoît 28 ans, Jean Mosselot bourgeois de Paris de la paroisse de Saint Gervais 29 ans, Me Philbert Brunel avocat en parlement demeurant en cette ville rue St Jacques 25 ans
38. 30.08.1653 - Supplique Joseph Blondeau écuyer sieur de La Chappelle pour LP 13.01.1653 office de conseiller du roi lieutenant en la grand prévôté du Limousin - Information de vie et mœurs Me Pierre de Fenis prêtre prieur du prieuré de Sournac diocèse de Limoges et curé de Sernon en Brye diocèse de Paris demeurant audit Sernon 30 ans, Me Antoine de Fenis sieur de La Boissiere conseiller du roi en ses conseils et procureur de sa majesté au siège présidial de Tulle demeurant audit Tulle 30 ans, Me Jean Barat avocat en parlement de Bordeaux demeurant en la ville de Tulle 22 ans, Gabriel Picon ... commissaire des ... témoins
39. 13.08.1653 - Supplique François Paignon écuyer seigneur et baron de Brie office de procureur du roi en la compagnie du vice sénéchal de Limoges LP 23.06.dernier - Information de vie et mœurs Joseph Philippes écuyer conseiller du roi lieutenant criminel en la sénéchaussée et vice sénéchaussée de La Marche 44 ans, Jean de Lignac bourgeois de la ville de Limoges y demeurant 25 ans, Me Nicolas Millot avocat en parlement demeurant Paris quai de Nesle 35 ans, Simon Romanet bourgeois et marchand demeurant en la ville de Limoges 55 ans
40. 21.07.1653 - Supplique Joseph Philippes conseiller du roi lieutenant criminel de robe longue au siège royal de la Basse Marche au Dorat pour LP 30.06.1653 - Information de vie et mœurs Me Pierre Sornin conseiller du roi assesseur en l'élection de Limoges demeurant Paris rue de Bussy faubourg St Germain 47 ans, Me François Audebert conseiller du roi premier président en l'élection de Bellac Basse Marche demeurant en la ville de Bellac 58 ans, Me Martial du Noyer prêtre habitué en l'église St Sulpice faubourg

St Germain demeurant es dits faubourgs 32 ans, Me Joseph Maillasson avocat au siège et bailliage de la ville de Maignac Basse Marche y demeurant 39 ans, Me Jan de Nemond greffier au siège royal de la Basse Marche et du Dorat demeurant en la ville du Dorat 24 ans

41. 17.07.1653 - Supplique Samuel Donphy pour office d'exempt du lieutenant criminel de robe courte de la ville ressort et sénéchaussée d'Uzerche Bas Limousin LP présent mois - Information de vie et mœurs Me Joseph Philipps écuyer conseiller du roi lieutenant criminel de robe longue en la ville de Dorat Basse Marche demeurant au Dorat 45 ans, Me François Nouaille avocat en la cour et parlement de Bordeaux et juge ordinaire de Chamberet Bas Limousin 40 ans, Me Pierre Chappu prêtre et prévôt de Chevesac en l'abbaye d'Uzerche y demeurant ordinairement 34 ans
42. 17.07.1653 - Supplique Antoine Cledat avocat au parlement de Bordeaux pour office de conseiller du roi lieutenant criminel de robe courte de la ville et ressort et sénéchaussée d'Uzerche Bas Limousin LP du présent mois - Information de vie et mœurs Joseph Philippes écuyer conseiller du roi lieutenant criminel de robe longue en la ville du Dorat Basse Marche généralité de Limoges 45 ans, Me François Nouailles avocat au parlement de Bordeaux et juge ordinaire de Chambray demeurant audit Chambray 40 ans, Me Pierre Chaput prêtre et prévôt de Champsac en l'abbaye d'Usarche en Limosin y demeurant 34 ans, Me Antoine Pineau docteur en la faculté de Montpellier demeurant au bourg de Lubersac pays du Haut Limousin 23 ans
43. 26.06.1653 - Supplique Jean Seigliere écuyer sieur du Breuil pour charge de chevalier du guet établi en la ville de Guéret - Information de vie et mœurs Me Claude de Nemont prêtre chanoine en l'église collégiale de La Chapelle Taillefer pays de Haute Marche y demeurant 53 ans, Me Sylvain Bourgeois avocat en parlement à Paris demeurant en la ville de Gré 28 ans, Me Antoine Dupict avocat en parlement demeurant au chastel de La Brousse paroisse de Gliny 26 ans, Jacques Manin écuyer sieur de Sonnot conseiller et maître d'hostel ordinaire du roi demeurant audit Sonnot duché de Bourgogne 31 ans
44. 25.06.1653 - Supplique Jean Gallicher écuyer sieur de Chel Couchet LP 02.1653 pour office de lieutenant de nouvelle création en la vice sénéchaussée de la Basse Marche a Bellac - Information de vie et mœurs Joseph Guyot sieur du Maubert demeurant à Bellac en la Basse Marche 35 ans, Jean Arbelot sieur de Roufignan demeurant à Bellac 37 ans, Philippe La Fleur commis du sieur Hervé contrôleur général des entrées du vin de cette ville de Paris demeurant rue des Petits Champs au grand bureau 21 ans, Martial Gobin marchand pelletier demeurant à Bellac 38 ans, Me Martial du Noyer prêtre habitué à St Sulpice y demeurant 33 ans
45. 12.05.1653 - Supplique François d'Amelin écuyer pour charge de lieutenant de la vice sénéchaussée du Bas Limousin au siège présidial de Brive LP Paris 03.02 - Information de vie et mœurs Me François Faure prêtre au diocèse de Limoges 40 ans, Me Jean Blanchon docteur en la faculté de médecine demeurant à Bergerac 55 ans, Me François Nouaille avocat en parlement à Bordeaux et juge et chambellan en Limousin demeurant audit Chambrette 40 ans, Pierre Sanguiniere marchand banquier à Paris et y demeurant paroisse Saint André des Arts natif du Bas Limousin 49 ans
46. 10.05.1653 - Supplique Jean Niveau pourvu de l'office de substitut de monsieur le procureur général en la vice sénéchaussée de La Marche et Combrailles - Information de vie et mœurs Me Claude Nemond prêtre chanoine en l'église de Notre Dame de Taillefer diocèse de Limoges y demeurant 51 ans, Jean de Seigliere sieur du Breuil y demeurant paroisse de Guéret 35 ans, Pierre du Pertuis sieur de Saint Jallet natif de Guéret en la

Marche 31 ans, Me Jean Augay sénéchal de Malleval pays de La Marche y demeurant 30 ans, e Samuel Albard garde général des vivres de messieurs des camps et armées du roi demeurant à Paris rue Barbalte 40 ans

47. 26.04.1653 - Supplique Bernard Bouard écuyer sieur de La Breuille pour office de conseiller de sa majesté lieutenant du prévôt et vice sénéchal de la Marche résidant à Guéret LP 16.03.1653 - Information de vie et mœurs Me Bernard Sarran praticien au Palais demeurant rue de La Bucherie paroisse St Etienne du Mont 28 ans, Me Richard Peley prêtre habitué en l'église St Severin à Paris 36 ans, Charles Canu clerc au Palais demeurant rue de La Bucherie paroisse St Severin 38 ans, Nicolas de Cailly huissier sergent à verge au châtelet de Paris y demeurant rue de La Vieille Drapperie devant le palais 45 ans
48. 05.04.1653 - Supplique Joseph des Maisons écuyer sieur des Ribieres pour office de conseiller de sa majesté lieutenant du vice sénéchal de la province de Limousin résidant à Limoges créé par édit du mois de juin 1650 - Information de vie et mœurs Me Jacques de La Chassaigne prêtre demeurant en la maréchaussée de Bourganeuf 35 ans, Me Joseph Rogier avocat en parlement demeurant à Limoges 31 ans, Me Jean Mople greffier du bureau des finances de Limoges 35 ans, Charles Denis bourgeois de Paris demeurant rue Coquilliere paroisse St Eustache 25 ans
49. 27.03.1653 - Supplique Charles du Puy écuyer sieur des Marqués pour office de lieutenant du vice sénéchal de la maréchaussée de Tulle créé par édit de juin 1650 LP Paris 03.02. dernier - Information de vie et mœurs - Me Léonard de Courtin prêtre curé de Sardan pays de La Marche 45 ans, Me Pierre de La Garde sieur de Lidor docteur en la faculté de médecine demeurant à Paris rue St Honoré à l'image de La Samaritaine 54 ans, Léonard Rauvaille secrétaire de Me Fortia maître des requêtes demeurant rue Dauphine paroisse Saint André des Arts 35 ans, Jean de Chabanes bourgeois de Tulles en Limousin 45 ans
50. 12.03.1653 - Supplique Raymond Noyret pour office de contrôleur ancien des montres de la compagnie du vice sénéchal en la maréchaussée de Brive LP Paris 05.05 - Information de vie et mœurs Me François Faure prêtre au diocèse de Limoges 40 ans, Me Jean Boucherye docteur en la faculté de médecine demeurant à Bergerac 55 ans, Me François Nouaille avocat en parlement à Bordeaux et juge de Chambrette en Limousin demeurant audit Chambrette 40 ans, Pierre Sanguiniere marchand banquier à Paris y demeurant paroisse Saint André des Arts natif du Bas Limousin 49 ans
51. 03.03.1653 - Supplique Louis Le Blois LP Paris 02.03.1653 pour office d'exempt en la compagnie du vice sénéchal de Limoges créé par édit de juin 1650 - Information de vie et mœurs Jean Mousnier sieur du Cheseau demeurant ordinairement à Limoges 38 ans, François Martin marchand mercier en cette ville de Paris y demeurant rue St Jacques 27 ans, Barthélemy Juge sieur de St Martin demeurant ordinairement à Limoges 23 ans

Z1c 295

52. 13.03.1654 - Supplique Antoine Jasse de Pommerye conseiller du roi lieutenant assesseur au présidial de Tulle pour charge de lieutenant criminel de robe courte audit Tulle LP Paris 04.06.1653 - Information de vie et mœurs Pierre Sanguiniere marchand banquier bourgeois de Paris y demeurant rue Daniou paroisse Saint André des Arts 50 ans, Pierre Chassain écuyer maréchal des logis de monsieur le frère du roi demeurant rue Daufine paroisse Saint André des Arts 33 ans, Antoine Comte prieur de Notre Dame Darques 30 ans, Bertrand Sanguiniere prêtre du diocèse de Limoges bachelier en théologie de la faculté de Paris chanoine prébendé de l'église collégiale Saint Nicolas du Louvre y

demeurant au cloître et paroisse dudit St Nicolas en sa maison canoniale 40 ans

53. 07.03.1654 - Supplique Jean Cledat avocat en parlement pour office de commissaire ancien à faire les montres de la compagnie du lieutenant criminel de robe courte de la ville et sénéchaussée d'Uzerche en Limousin LP 13.10.dernier - Information de vie et mœurs Me François du Clos lieutenant en la juridiction de La Gorsse près la ville de Thulles en Limousin 33 ans, Jean du Boys marchand forain 32 ans, Léonard Dumastz commis du sieur Mageux receveur des deniers demeurant rue Perdue 27 ans
54. 06.03.1654 - Supplique Jean Lavaux avocat en parlement pour office de conseiller assesseur ancien du lieutenant criminel de robe courte de la ville et sénéchaussée d'Uzerche en Limousin LP 26.01.dernier - Information de vie et mœurs Me François du Clos lieutenant en la juridiction de La Gorsse en la ville de Thulles en Limousin 33 ans, Jean du Boys marchand forain 32 ans, Léonard Dumastz commis du sieur Mageux receveur des deniers demeurant rue Perdue 27 ans

Z1c 296

55. 23.09.1654 - Supplique Pierre Duponteys pour office d'ancien et premier lieutenant du vice sénéchal du Haut Limousin résidant à Limoges LP 28.présent mois - Information de vie et mœurs Me Jean Le Mosnier prêtre habitué en l'église St Severin demeurant dans le collège de Me Gervais rue du Fouin 50 ans, Me François Sornyn conseiller du roi et élu en l'élection du Blanc en Berry 31 ans, Charles Gaillard sieur des Bordes bourgeois de la ville de La Souterraine en Limousin 30 ans, Jean Herbillon bourgeois de Paris y demeurant rue de La Huchette 40 ans

Z1c 297

56. 15.06.1655 - Supplique Jean Bellet conseiller du roi et juge magistrat en la sénéchaussée et siège présidial de Brive pour office de conseiller de sa majesté et assesseur en la vice sénéchaussée dudit Brive créé par édit d'août 1647 LP 12.02.dernier - Information de vie et mœurs Me Henry de Roffigniac sieur de La Motte docteur en théologie ... demeurant ordinairement en cette ville de Paris rue des Nonendieres 27 ans, Me Jean de Vielbans prêtre docteur en théologie demeurant au collège de St Michel rue de Bievre 24 ans, Me Léonard Dumas agent des affaires de monsieur le duc d'Epernon demeurant en la ville de Paris rue Perdue 28 ans, François Jatignac marchand drapier demeurant à Paris sur le Petit Pont 26 ans
57. 24.04.1655 - Supplique Hélie de Saint Xupery pour office de conseiller du roi lieutenant en la vice sénéchaussée de Tulle Bas Limousin qu'exerçait Charles Dupuy LP Paris 04.présent - Information de vie et mœurs Me Antoine Sanguiniere prêtre docteur en théologie curé de St Hilaire de Foysac pays de Limousin 41 ans, Me Antoine Comte prieur d'Arques 35 ans, Jean de Montclard écuyer seigneur de Fourneaux et de La Tremoullere 45 ans, Guillaume Mathieu étudiant en droit en cette ville de Paris demeurant rue St André des Arts 21 ans
58. 11.03.1655 - Supplique François du Claux pour office d'exempt en la compagnie du sieur vice sénéchal de Tullles LP 03.02.1653 - Information de vie et mœurs Pierre de Juyé écuyer sieur de Seillac y demeurant ordinairement 19 à 20 ans, Antoine Cledat lieutenant criminel de robe courte en la sénéchaussée d'Uzerche Bas Limousin demeurant ordinairement audit lieu d'Uzerche 42 ans, Jean Chabannes bourgeois de la ville de Tulles en Limousin 47 ans, Léonard Thouron clerc au palais demeurant chez Mr Henry Bonnenfant procureur en parlement rue des Marais 23 ans

59. 10.01.1655 - Supplique Jacques Geroville pour charge d'exempt du vice sénéchal de la Marche à Guéret LP 16.présent mois - Information de vie et mœurs M Etienne Cassaigne prêtre curé de Ladignac en Rouergue y demeurant ordinairement 30 ans, Claude Bollas notaire royal demeurant au bourg de Challois 50 ans, Charles Canu bourgeois de Paris demeurant rue de La Bucherie 38 ans, Bernard Bouard écuyer sieur de La Breuil conseiller du roi lieutenant en la maréchaussée de La Marche à Guéret y demeurant ordinairement 32 ans

Z1c 298

60. 30.06.1656 - Supplique Guillaume Certain écuyer office de premier et ancien lieutenant en la vice sénéchaussée du bas pays de Limousin à Brive dont était pourvu défunt Jean Maillard écuyer conseiller du roi - Information de vie et mœurs Mr Pierre de Juyé prêtre prieur et seigneur de St Clement en Limousin 48 ans, Etienne de Coignac étudiant en théologie demeurant Paris au collège royal de Navarre 23 ans, Mr Pierre Chevallier procureur en parlement 57 ans, Mr Sylvain du Perthuis conseiller du roi lieutenant particulier en la maréchaussée de Berry à la résidence de Châteauroux et Argenton 39 ans, témoins

Z1c 299

61. 26.10.1657 - Supplique Martial de Mary écuyer office de vice sénéchal de Limousin à Brive dont était pourvu Antoine de Mary son père LP 15.10.1657 - Information de vie et mœurs Mr Etienne Vidaud conseiller du roi et receveur des tailles en l'élection de Limoges 32 ans, Joseph Baillot conseiller du roi et contrôleur général du taillon en la généralité de Limoges 25 ans, Pierre Nantiac marchand bourgeois de la ville de Bordeaux 48 ans, Simon Romanet bourgeois de Limoges 60 ans
62. 05.04.1657 - Supplique Ignace Darluc écuyer office de conseiller du roi prévôt vice sénéchal au siège présidial et sénéchaussée de Tulle sur résignation de Jean Darluc écuyer son père - Information de vie et mœurs Mre Jean Baptiste Volliron prêtre chanoine dans l'église cathédrale de Tulle 30 ans, Jean Chabannes bourgeois de Tulle 49 ans, Jean Dumyrat avocat en parlement 28 ans, Julien Maynard docteur en médecine 29 ans, témoins
63. 20.03.1657 - Supplique Jean Darluc sieur Dinians charge de conseiller et lieutenant criminel de robe courte de la ville et sénéchaussée et siège présidial de Tulle lettre 26.02 - Information de vie et mœurs Jean Baptiste Vaurillon prêtre chanoine de l'église cathédrale de Tulle 30 ans, Antoine de St Clair conseiller au présidial de Sarlat en Périgord 33 ans, Mr Jean Dumirat avocat en parlement 28 ans, Mr Antoine Comte prieur de Notre Dame d'Arques 36 ans
64. 31.01.1657 - Supplique Jean Papon lettres de premier huissier audiencier dans la vice sénéchaussée de la Basse Marche à Bellac LP 05.1650 - Informations de vie et mœurs Jean Racault bourgeois de Paris, Jean des Bordes sieur dudit lieu, M François La Fleur 47 ans, témoins

Z1c 300

65. 17.02.1659 - Procès extraordinairement fait dame Marguerite Green de St Marsaud dame du Pescher et Pasaye et damoiselle Marie Green de St Marsaud damoiselle de Gademoulins demanderesses et accusatrices en contravention faite aux ordonnances du roi sur le fait des duels et rencontres et meurtre commis en la personne de défunt Charles

Green de St Marsaud seigneur dudit Gademoulins contre Eleonore de La Rochefoucault chevalier seigneur de Noillac en Limousin de la Cour Durefort, le nommé Luchat désigné avoir servi de second audit défunt sieur de Gademoulins accusé absent et fugitif etc. - idem 15.02.1659 - idem 04.06.1658

66. 12.07.1658 - Supplique Jean Nantiat avocat en parlement office de son procureur en la juridiction compagnie et suite du lieutenant criminel de robe courte et vice sénéchal de Limoges LP 13.11.1656 - Information de vie et mœurs François Saudemoy notaire royal du bourg de St Pardoux en Limousin 43 ans, Grégoire des Champs bourgeois de Limoges 47 ans, Jacques des Champs demeurant Limoges 18 ans, témoins
67. 20.06.1658 - Léonard de Brivazac écuyer charge de lieutenant criminel de robe courte de la ville, ressort sénéchaussée et siège présidial de Tulle - Information de vie et mœurs Mr François Fenis avocat es conseil du roi demeurant Paris rue de l'Arbre Sec 48 ans, le connaît est fils de feu Me Martial Brivazac qui a exercé la charge de lieutenant en la maréchaussée du Bas Limousin, Me Nicolas Cachepoutre avocat es conseil du roi 45 ans, Me Antoine Comte prieur d'Espagniac 35 ans, Me François de Teully prêtre chanoine et aumônier de monsieur le duc d'Orléans 40 ans, témoins

Z1c 301

68. 28.02.1660 - Dame Marie Fource de Dampierre veuve de Mre Louis Foucault de St Germain vice amiral et maréchal de France tutrice des enfants mineurs dudit défunt et d'elle demanderesse

Z1c 302

69. 12.12.1661 - Supplique Joseph de Malavergne fils d'Etienne de Malavergne office de commissaire à faire les montres de la compagnie du vice sénéchal de la province de Limousin résident à Limoges sur résignation par défunt Joseph Malavergne son oncle LP 05 pnt mois et an - Information de vie et moeurs Me Mathurin Moulinier docteur en Sorbonne curé de St Sauveur et Bellac son annexe demeurant ordinairement Limoges 26 ans, M Jean Bourboulon bourgeois de Paris y demeurant rue de Grenelle à l'enseigne de la Picardie 40 ans, Jean Jardon tailleur d'habits demeurant à Limoges 28 ans, Me Louis Favre natif de la ville de Limoges et à présent bourgeois banquier à Paris y demeurant rue des Mauvaises Paroles paroisse St Germain de l'Auxerrois 55 ans, témoins

Z1c 303

70. 29.08.1662 - Supplique Joseph Peynichon office de procureur du roi en la vice sénéchaussée de La Marche Montaigut et Combraille à Guéret LP St Germain en Laye 24.(08.1662) - Information vie et moeurs Me François Bonnyaud bachelier de Sorbonne prêtre demeurant en cette ville de Paris résident au collège du Mans paroisse St Etienne du Mont 32 ans, Pierre Niveau clerc au palais 19 ans, Me François Merigot écuyer sieur de St Fere sénéchal de La Marche 27 ans, Me Gaspard du Pertuis conseiller du roi en la sénéchaussée siège présidial de La Marche assesseur en la vice sénéchaussée de ladite province 40 ans, témoins
71. 11.02.1662 - Supplique Joseph Malavergne commissaire à faire les montres de la compagnie du vice sénéchal du Haut Limousin résident à Limoges LP 23.06.1653 pourvu office de commissaire alternatif à faire les montres de ladite compagnie créé édit 08.1647
72. 09.02.1662 - ... Maisons écuyer sieur de Bonne conseiller du roi vice sénéchal de Limousin, Léonard Michelon sieur des Granges son exempt Jean Lapine, Jean Dufour,

Jean de Plenasmeyjoux, Pierre Coste, Pierre Roully, Pierre Baylle, Helie Genezy, Gabriel Jouanard, Guillaume Pomier, Charles Badie, Leonard Vallyze, Pierre Bernard, Alpinien Cerze, Joseph de Montmolas et Jean Labarre et autres officiers et archers en la compagnie du vice sénéchal il leur en a coûté beaucoup plus qu'ils n'ont de gages

Z1c 304

73. 21.10.1664 - Entre Antoine de Malleret chevalier seigneur de Lussac Landes Lhermine et Teillet contre Toussaint Doyron écuyer sieur de La Barre - Idem 11.02.1664 - Idem 09.08.1663
74. 14.07.1664 - Supplique Jean de Lomenye avocat en parlement office de conseiller du roi et lieutenant de robe courte du prévôt général des maréchaux de France en la généralité de Limoges - LP 19.05.1664 - Information de vie et moeurs Me Charles Le Blanc prêtre docteur en droits conseiller aumônier du roi et chanoine de St Pierre de Thouars demeurant ordinairement Thouars 35 ans, Jean Poute écuyer sieur de St Cernin demeurant ordinairement au château de Dompierre 22 ans, François Bourdicourt écuyer sieur de Perigheou demeurant ordinairement au château de Vieille Ville en Limousin 26 ans, Louis Riffau écuyer sieur du Cluzeau demeurant ordinairement audit lieu du Cluzeau en la province de Poitou 25 ans, témoins

Z1c 305

75. 06.06.1665 - Le vicomte de Turenne maréchal général des camps et armées du roi colonel général de la cavalerie et gouverneur de Limousin (avec son cachet de cire dégradé) pour l'absence du sieur de La Neuville lieutenant général de la connétablie par nous avec autres commissaires commis pour faire et parfaire le procès au sieur de La Veyssière prisonnier à la Bastille suivant la volonté du roi avons commis le sieur de Chaulnes lieutenant particulier de ladite connétablie Fait à Saint Germain en Laye le 06.06.1665

Z1c 306

76. 19.12.1667 - Le sieur du Saillant père a part aussi bien que le feu vicomte de Combort et le sieur chevalier du Saillant ses fils au différent et excès par eux commis avec avantage et à main armée en la personne du sieur de Saint Pardoux , ont obtenu ordre pour lever la garnison mise en la maison du sieur du Saillant père ce qui est une fuite et désobéissance affectée enjoignons au prévôt de Tulle de rétablir garnison de 4 de ses archers en la maison dudit sieur du Saillant père qui demeurera à leurs frais - scellé du cachet de cire rouge aux deux dextrochères (à l'épée et au bâton de maréchal)
77. 04.12.1667 - Plainte par le sieur de Turenne seigneur de Saint Julien en Auvergne contre les sieurs de Cantecort et de La Roque Bouilhac enjoignons au premier archer de notre vice sénéchal de Brive - cachet idem ci-dessus
78. Louis ... Me Guillaume de Salles avocat en parlement office de notre avocat en la sénéchaussée du bas Limousin et siège présidial de Brive vacant par résignation de Me Hugues de Fieux Paris 13.11.1656 (in extenso) cite les LP en faveur Hugues de Fieux du 25.11.1631 - Information de vie et moeurs Me Etienne Martial Vidaud conseiller du roi receveur des tailles de l'élection de Limoges 40 ans Me Jacques Guibert conseiller du roi receveur des tailles de l'élection de Brive y demeurant ordinairement 37 ans Me Annet de La Coste prêtre curé de Saint Julien de Segur en Limousin principal du collège de Bazas en Guyenne et prêtre habitué de l'église Saint Jacques de la Boucherie à Paris

36 ans Me Jean Darcses conseiller du roi receveur des tailles de l'élection de Tulle en Limousin y demeurant ordinairement 38 ans témoins - *«Nous soubsigné certiffions a tous qu il appartiendra que l hiver dernier environ les mois de decembre & janvier nous avons esté appelles par Me Jean La Coste me appre de Paris demeurant rue St Honnoré pour secourir le sr Sales adat du roy au siege presidial de Brive qui y estoit malade d une fiebvre continue dans le logis de La Croix d'Argent scitué dans la rue du Chantre parre de St Germain ou nous l avons assisté pendant deux mois de nos conseils & conduicte pour la guerison de sa maladie et restablissement de sa santé mesmes pour cet effect luy avons ordonné de quitter le sejour de Paris quy luy estoit tres contraire et quasy fatal pour reprendre son air natal et mesmes de prendre des eaux mineralles dans l automne l ayant ainsy jugé absoluement necessaire pour le guarentir d une plus grande & perilleuse maladie que celle qu il a soufert dans un tres grand danger de sa personne luy ayant a cet effect faict administrer les sacrements par mr le curé de St Germain et parce que la chose est veritable nous en avons donné le pnt certificat a Paris ce vingt quatrie aoust mil six cens soixante et sept Renaudot»* - Supplique Guillaume Salles écuyer sieur de Blougour et de Peyranges charge conseiller de SM et vice sénéchal à Brive ... soit montré 24.08.1667 LP 27.06.1667

Z1c 307

79. 08.01.1668 - le duc d'Estrées pair et premier maréchal de France cite Person commissaire ordinaire des guerres réservé par le roi et par nous ordonné et départi pour avec le contrôleur à ce aussi départi faire les montres et revues durant la présente année à la compagnie des gardes à cheval de monsieur le maréchal de Turenne gouverneur de Limousin, et indique que Hautevies n'est plus commissaire (enregistré le 31.12.1669)
80. 19.12.1668 - Requête René Moreau avocat en parlement recevoir office de commissaire à faire les montres de notre vice sénéchal de la Marche Montégut et Combrailles LP 13.12.1668 Paris - Information vie et moeurs Claude Guillaume commis aux aides et entrées de France 23 ans Léonard Bourgeois praticien de la ville de Guéret 25 ans Me Jean Parisot prêtre chapelain de la conciergerie du Palais y demeurant 33 ans
81. 06.11.1668 - Requête Pierre Sablon recevoir office premier et ancien exempt de la compagnie de notre prévôt général de la province d'Auvergne la Marche Combraille et généralité de Languedoc LP Paris 28.10.1668 - Information vie et moeurs Me Godefroy Board prêtre prieur de Saint Aulnay 36 ans Me Lazare Gardon huissier en la cour 45 ans Me Jean Besnars conseiller du roi contrôleur général des gages de messieurs du grand conseil du roi 42 ans

Z1c 308

82. 08.01.1668 - Person commissaire ordinaire des guerres réservé départi pour faire les montres et revues durant la présente année à la compagnie des gardes à cheval de monsieur le maréchal de Turenne gouverneur de Limousin
83. 22.06.1669 - Requête Me François Sauvezie écuyer recevoir office de conseiller du roi vice sénéchal de Brive en Limousin pourvu LP St Germain en Laye 06.06.1669 - Information de vie et moeurs Me François Chastain chanoine et sous chantre en l'église métropolitaine St André de Bordeaux 56 ans Claude Mirandol écuyer seigneur dudit lieu 38 ans Hugues Bellus bourgeois de la ville de Brive en Limousin 48 ans Jacques de Roffignac chevalier seigneur dudit lieu et autres places demeurant ordinairement audit lieu 40 ans - Supplique idem disant LP Paris 06.06.1669

Z1c 309

84. 12.12.1671 - Défaut à Mre Antoine marquis du Saillant vicomte de Combort et autres lieux citant Léonard de Chastaignat prévôt général en la généralité de Limoges
85. 08.09.1671 - Mre Jean de Creil conseiller du roi en son hôtel étant aux droits de Mre Jean de Creil conseiller du roi président des trésoriers de France de Limoges à cause de dame Elizabeth Peron son épouse héritière en partie par bénéfice d'inventaire du défunt sieur Jean Peron l'aîné son oncle
86. 17.02.1671 - faire assigner en la cour le marquis de Pompadour et le marquis de Pouilleuse héritiers de défunt Fabry
87. 23.08.1670 - Supplique Antoine Seigliere écuyer sieur du Plantadis charge vice sénéchal des pays de la Marche Montaigu Combrailles et pays adjacents pourvu sur résignation d'Etienne Seigliere son père LP 18.08.1670 - Information vie et moeurs Christophe Guillon prêtre de la ville de Feltin docteur en théologie 43 ans François Darfeuille chevalier seigneur d Arfeuille 40 ans Etienne Le Moyne sieur de la Villatte 66 ans Antoine Chaslon sieur de La Villet 45 ans Etienne Tessier de la ville de Feltin paroisse de Beaumont 63 ans

Z1c 310

88. 13.05.1672 - Entre Antoine Seigliere du Plantadis écuyer sieur de Maudigour conseiller du roi vice sénéchal de la Marche et les religieux prieur et couvent de l'abbaye ND du Moustier d'Ahun
89. 09.01.1672 - Entre Leonor de Chasteignac écuyer sieur de Neuvy conseiller du roi grand prévôt de Limousin et Antoine de Saillant marquis dudit lieu

Z1c 311

90. 16.05.1673 - Requête Jean de Courteix recevoir office huissier sergent royal et d'armes en la résidence de la province d'Auvergne et Basse Marche pourvu par nomination monsieur de Gramont LP roi 12.05.1673 - Information vie et moeurs Pierre Guise prêtre habitué en l'église St Barthélemy 50 ans François Martin praticien 26 ans Leonet Pellissier de la province d'Auvergne 30 ans
91. 25.10.1673 - Supplique Jean de Fayolle écuyer sieur de Bruyere office conseiller du roi premier lieutenant de robe courte du prévôt général de Limoges LP St Germain en Laye 16?02?1673 - Information vie et moeurs Louis de Nesme prêtre habitué en l'église St Barthélemy 64 ans Henry de St Aman bourgeois de Paris 48 ans Etienne Cazes commis au greffe de notre siège 30 ans
92. 21.08.1673 - Supplique Raymond Martin office conseiller assesseur en la vice sénéchaussée de Brive Bas Limousin LP 19.10.1672 - Information vie et moeurs Louis du Nesme prêtre habitué en l'église St Barthélemy 64 ans Pierre Gendrié Mas bourgeois de Paris 29 ans Guillaume Court marchand de vins de Paris 45 ans Me Martial Nanu avocat en parlement 28 ans
93. 29.07.1673 - Supplique Etienne Redon demeurant au bourg de St Medard en la Haute Marche pourvu LP Paris 27.07.1673 office archer huissier en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France sous le commandement du maréchal duc de Gramont - Information vie et moeurs Jean Berthou prêtre docteur de Sorbonne habitué en l'église St Barthélemy 55 ans Jacques Sabuce bourgeois de Paris 28 ans Robert Monmorquet bourgeois de Paris 40 ans

Z1c 312

94. 01.06.1676 - Supplique Pierre de Douet avocat du roi en la vice sénéchaussée de Limousin office de conseiller et procureur de Sa Majesté en la prévôté générale de ladite province LP Versailles 25.07.1675
95. 01.06.1676 - Supplique Jean Baptiste Chaussard greffier en la sénéchaussée siège présidial de La Marche office conseiller commissaire à faire les montres du vice sénéchal de La Marche Montégut et Combraille LP St Germain en Laye 27.05.1675 - Information vie et moeurs Me Gilbert Tacquenin prêtre écuyer doyen du chapitre de ND de Taillefer de la province de la Marche y demeurant ordinairement audit lieu de La Chapelle Taillefer près Gueret 55 ans Antoine de Malleret chevalier seigneur de Lussac demeurant ordinairement en Bourbonnois 60 ans Me Regnault de Malleret chevalier seigneur de Montannia demeurant ordinairement au château de La Chassaigne paroisse St Hillaire le Chasteau en Poitou 60 ans Me Antoine Lachaud procureur en la parlement 40 ans
96. 31.03.1676 - Supplique Pierre de Vaucorbeil office de conseiller du roi lieutenant de robe courte en la maréchaussée de la Basse Marche résidant à Bellac LP St Germain en Laye 12.03.1670- Information vie et moeurs Me Jacques de Sauti prêtre vicaire de l'église paroissiale de St Landry 54 ans Gabriel de Razes écuyer sieur de Puibernard paroisse de St Priez le Betout ressort de la Basse Marche 40 ans Martial Le Villot sieur du Verger marchand hôtelier bourgeois de Paris demeurant rue de La Huchette à l'enseigne des Carreaux 57 ans Guillaume Panart bourgeois de Paris demeurant à l'hôtel des Ursins paroisse St Landry 25 ans
97. 31.05.1676 - Supplique Bernard Daches office huissier sergent royal et d'armes en la maréchaussée d'Uzerche en Limousin LP 19.03.1676 - Information vie et moeurs Me Nicolas Blanzy prêtre habitué en l'église St Barthélemy 30 ans Martial Gilles me balancier de Paris 27 ans Jacques Malombre me balancier de Paris 26 ans

Z1c 313

98. 21.03.1677 - Supplique François Albert procureur en la sénéchaussée et siège présidial de La Marche à Guéret pour office de contrôleur à faire les montres et revues du vice sénéchal lieutenant assesseur greffier et archers de la Haute Marche Montegu et Combraille que tenait Me Jean Druillettes - Information de vie et moeurs Charles Laboreix prêtre bachelier en théologie de la ville de Jarnache et chanoine de La Chapelle de Taillefer 39 ans, Antoine de Maleret chevalier seigneur de Lussac de la province de Bourbonnais 60 ans, Olivier Tourniolle sieur de La Faye avocat en la cour de la province de la Haute Marche demeurant ordinairement en la ville de Guéret 37 ans, témoins
99. 12.03.1678 - Supplique Bertrand Souvezie écuyer sieur de La Porte pourvu office de conseiller de SM vice sénéchal à Brive Bas Limousin vacant décès François de Souvezie son oncle - 28.02.1678 - Idem habitant en son château de La Porte paroisse d'Ussac Bas Limousin légataire universel de feu Me François Souvezie conseiller du roi et vice sénéchal dudit Bas Limousin - Me Jean Gillibert prêtre et curé du bourg d'Ussac 38 ans, Me François Dupuy avocat en parlement de Guyenne habitant Brive 40 ans, Jean Orceil bourgeois et marchand de la ville de Brive 50 ans, Me Dominique Deynes avocat en la cour habitant Brive 40 ans, témoins
100. 27.07.1679 - Supplique Charles Joseph de Chastagnac écuyer sieur de Masleon pour office de conseiller du roi prévôt général en la généralité de Limoges - Information de vie et moeurs Me Louis Sorin prêtre du diocèse de Nismes 40 ans, Me Barthélemy Moulinier conseiller du roi et son procureur au bureau des finances de Limoges 30 ans, Me Jean

Baptiste Mazouden conseiller du roi receveur et contrôleur des deniers en Poitou 56 ans, Martial de Cordes bourgeois de Paris demeurant rue Bellecour ? à la Croix de Fer 38 ans, témoins

Z1c 314

101. 10.04.1683 - Supplique François de St Priech sieur de L'Estrade office de lieutenant de robe courte en la sénéchaussée et siège présidial de Tulle sur résignation de Jean de St Priech son père - Information de vie et moeurs Me Alexis Seroux prêtre docteur en droits civils et canon habitué en l'église St Paul de cette ville de Paris y demeurant rue St Antoine paroisse St Paul 40 ans, Me Joseph Julliard avocat en parlement demeurant ordinairement Paris rue St Honoré paroisse St Roch 27 ans, Me Charles Comy avocat en parlement syndic général du pays de Bresse 46 ans, Me Anne de St Martin intendant des maison et affaires du sieur marquis d'Espinay demeurant ordinairement en cette ville rue de La Bucherie paroisse St Etienne du Mont, témoins «*Nous soussigné docteur en medne de l aggregaon de la ville de Tulle certifions que Mr Mere Francois St Priech sr de Lestrade est actuellemant attaqué d un rhumatisme qui l oblige a tenir le lict, et que nous l avons visitté plusieurs fois depuis dix jours en ça dans la ville de Laguenne distante d une demy lieue de celle de Tulle, et luy avons ordonné de regime de vie avec les remedes convenables en pareil cas, comme aussy certifions qu il ne scauroit entreprandre de plus d un moys, un grand voyage comme celluy de Paris ou autre sans dommage de sa santé et risque de sa vie. Ce que nous asserons contenir verité en foy de quoy avons escript et signé le pnt certificat a Tulle led jour moys et an que dessus Rominhac docteur medecin de l aggregaon de Chabanes lieut gal de Tulle La Coste*» (22.03.1683). «Extrait du livre des baptemes de l eglise parroissielle Saint Martin de la ville de Laguene : *Le vingt neufvieme feuvrier mil six cent quarante huit a esté baptisé Francois Saint Priech fils de monsieur Saint Priech et de damoyselle Jeanne de La Salvanye parrain Monsr Francois Lagarde, marraine damoyzelle Gabrielle Saint Priech par moy signé Daubes curé*».

102. 12.02.1683 - Supplique Etienne Maillard sieur du Breuil office de conseiller de SM lieutenant ancien en la vice sénéchaussée de Brive la Gaillarde au lieu de défunt Zacharie Maillard sieur du Breuil son père - Information vie et moeurs Me Jacques de La Veil prêtre curé de Vennat au diocèse de Périgueux près Périgueux 36 ans, Me Pierre Martin greffier en chef du bureau des finances de la généralité de Limoges y demeurant 40 ans, Me Jacques Guybert conseiller du roi receveur des tailles en l'élection de Brive y demeurant 54 ans, Me Hugues de Moigne conseiller du roi et son avocat au siège présidial de Brive 34 ans, témoins

Z1c 315

103. 13.07.1684 - Supplique Pierre Niveau disant que Jean Niveau son père était propriétaire de la moitié de l'office de greffier ancien de la vice sénéchaussée de la Marche Montegut et Combraille par le CM du suppliant du 02.02.1668 lui a fait donation de son droit de propriété lui commis de son père a été reçu d'en faire l'exercice le 17.02.1668

Z1c 316

104. 06.12.1688 - Supplique Jean Aubusson conseiller du roi élu en l'élection de Bourganeuf office de conseiller et avocat en la maréchaussée de Limoges au lieu de Pierre de Douhet - Information de vie et moeurs Me Jacques Morin prêtre sous sacristain de l'église de St Barthélemy 31 ans Guy des Flottes seigneur de Bonnat demeurant ordinairement Limoges

32 ans Jean Michelon bachelier en théologie demeurant Paris sur le pont Saint Michel paroisse St Barthélemy 33 ans Leonard Michel bourgeois de Paris y demeurant rue du Fouin 27 ans, témoins

105. 27.08.1688 - Supplique François Dalegre avocat en parlement office de premier lieutenant du prévôt général de Limousin au lieu de défunt Jean de Fayolles - Information de vie et moeurs Mre Jean Duchier prêtre curé de La Guienne diocèse de Tulle y demeurant ordinairement 43 ans Mre Pierre Maillard prêtre chanoine de l'église cathédrale de Tulle y demeurant ordinairement 25 ans Federy Maurice de Bauroir écuyer seigneur de La Pierre et de Villiat demeurant ordinairement en Bas Limousin au bourg de Saint Robert 50 ans François de St Prieth écuyer conseiller du roi lieutenant en la maréchaussée de Tulle 40 ans témoins *«Auiourd huy septiesme aoust mil six cents quatre vingt huict par devant nous Jean Joseph de Chabanes coner du roy en ses conseils moi lieutenant gnal aus siege preal de Tulle est comparu Mre Bernard Lacoste procureur aud siege lequel nous a dit que Mre Francois Dalaigre adat en la cour estant attaint d une maladye dangereuse qui ne luy permet pas de se transporter par devant nous en personne il nous requiert qu il nous plaise de nous vouloir transporter tout presentement dans la aison du Sr Vaurillon adat en la cour beaupere dud Sr Dalaigre ou il est actuellement malade pour y recevoir l'exoine que led Sr Dalaigre entend faire par Mre Jean Joseph Rominhac docteur en medecine de l aggregaon royalle de la pnt ville pour luy servir ce que de raison Lacoste prcur de laqle requisition nous lieutenant gnal susd apres avoir mandé nostre greffier ensemble led Sr Romignac nous sommes transportés dans la maison dud Sr Vaurillon scituee sur le quay du pavé du college et dans la parroisse de St Jullien ou estant avons trouvé led Sr Dalaigre couché sur un lict de la chambre superieure de lad maison visant sur led quay lequel en adherant a la requision faitte par led LAcoste son procureur nous a prie de vouloir recevoir tout presentemant l attestaon de sa maladye, ce que nous avons fait comme s ensuit Jean Joseph Romignac docteur en medne de la faculte de Cahors et aggregé au college royal de la ville de Tulle apres serment par luy fait la main levee a Dieu de nostre authorité mesme apres avoir declaré qu il n est parent, allié, serviteur ny domestique dud Sr Dalaigre de ce par nous interpellé nous a attesté que led Sr Francois Dalaigre est attaqué d'une fievre quarte depuis trois sepmaines ou environ dont les symptomes sont tres fascheux comme vomissemants, maulx de coeur, et maigreur considerable, accompagnée d une grande faiblesse de tout son corps qui sont cause qu il ne scauroit de longtemps faire un voyage considerable sans peril de sa vie de tout quoy nous lieutenant general susdit avons concedé acte pour servir ce que de raison et ce fait nous sommes retirés en nostre hostel Fait a Tulle led jour moys et an que dessus de Chabanes lieut gal Rominhac docteur medecin attestant susdit»* (cachet de cire rouge).

106. 09.06.1687 - Supplique Simon Blondeau sieur de Bosteisson office de contrôleur à faire les montres de la compagnie du prévôt général de Limousin au lieu défunt Jean Durand - Information de vie et moeurs Mre Jean Martin archiprêtre et curé de Bessines diocèse de Limoges y demeurant ordinairement 40 ans Etienne Brugere garde du corps demeurant quartier de Bellesme au Perche 31 ans Mre Jacques Martin bourgeois de Limoges y demeurant ordinairement 30 ans témoins

107. 12.05.1687 - Supplique Joseph David avocat office de procureur de SM en la prévôté générale de Limousin sur résignation de Pierre de Douhet - B 22.02.1658 Saint Pierre du Queyroix - Information de vie et moeurs Me Etienne Texier prêtre du diocèse de Limoges habitué à Saint Nicolas des Champs 65 ans Pierre de La Borie conseiller du roi président et trésorier de France au bureau des finances de Limoges demeurant

ordinairement Limoges 50 ans Mre Jean Martin archiprêtre de Rancourt diocèse de Limoges y demeurant ordinairement 40 ans Jacques Martin bourgeois de Limoges sa demeure ordinaire témoins

108. 17.03.1687 - Supplique François Panay sieur du Deffan office de conseiller prévôt général de la maréchaussée de France en Auvergne La Marche et Combrailles généralité de Languedoc établie à Riom - B 19.08.1658 St Jean de Riom - Information de vie et moeurs Me Joseph Milanges prêtre doyen du chapitre d'Ennezat et prieur commandataire de Rochedagou diocèse de Clermont en Auvergne 45 ans Annet Charier écuyer garde du roi demeurant ordinairement à Riom en Auvergne 25 ans Me François Sevin avocat en parlement demeurant Riom en Auvergne 36 ans Guillaume Rouhery seigneur de Saint Etienne demeurant ordinairement à Moulins en Bourbonnais 33 ans témoins

Z1c 317

109. 02.07.1691 - Supplique Jacques de Vaucorbeil sieur du Puis Baraud office de conseiller lieutenant de robe courte en la maréchaussée de la Basse Marche à Bellac - B Baledent 09.11.1675 - Information de vie et moeurs Mre Jean Poschet prêtre chapelain ordinaire du roi en la Sainte Chapelle de Paris et chanoine de la cathédrale de Nevers 50 ans Me Jean Boulattes sieur de Martinie avocat en parlement demeurant ordinairement en la ville de Bellac en Basse Marche 30 ans Me Joseph Rogier avocat en parlement demeurant ordinairement à Limoges 25 ans Me Pierre Fedeau avocat en parlement demeurant ordinairement à Bellac en Basse Marche 33 ans témoins
110. 17.05.1691 - Supplique Pierre Orcel avocat office de conseiller assesseur en la maréchaussée du vice sénéchal de Brives - enquête dont il résulte qu'il est né en 1661 - Information de vie et moeurs Me Raymond Gaye prêtre docteur en Sorbonne supérieur du Séminaire de Tulle y demeurant ordinairement 57 ans Me Joseph Boyer prêtre conseiller honoraire au présidial de Brive y demeurant ordinairement 35 ans Me Zacharie des Planches prêtre demeurant chez le curé de St Sulpice 26 ans Me Pierre Dubois prêtre de la communauté de curé de St Sulpice 30 ans témoins
111. 12.04.1691 - Supplique Jean Baptiste de Seigliere écuyer sieur du Plantadis office de conseiller du roi vice sénéchal du pays de La Marche Montaigut Combraille et lieux adjacents - B 21.11.1638 St Pierre et St Paul de Guéret - Information de vie et moeurs Me Bernard François prêtre habitué de la paroisse archipresbytérale de Saint Severin 40 ans Me René Cousturier conseiller du roi et son procureur en la sénéchaussée et siège présidial de la Marche demeurant ordinairement Guéret 22 ans Jean Lamoureux marchand tapissier demeurant Paris 66 ans Pierre Rosset marchand tapissier demeurant Paris rue de La Huchette paroisse Saint Severin 56 ans témoins
112. 15.03.1691 - Supplique Jacques Diverneresses office de contrôleur à faire les montres en la vice sénéchaussée de La Marche Montegut et Combrailles - B 26.01.1661 Moutier de Felletin - Information de vie et moeurs Mre Etienne de Nemont prêtre religieux et prieur de Saint Pierre d'Abbeville y demeurant ordinairement 33 ans Me François Deschamps docteur en médecine demeurant Felletin en la Haute Marche 27 ans Jean Lamoureux marchand de tapisserie demeurant en la ville de Felletin 66 ans Me Joseph Durand avocat en parlement demeurant Felletin 36 ans témoins
113. 01.07.1690 - Supplique Louis de Douhet sieur du Bouscheron avocat office de conseiller et avocat du roi en la maréchaussée de Limoges - B 09.09.1645 Saint Pierre du Queyroix de Limoges - Information de vie et moeurs Me Martial Peyrat prêtre de la mission de Limoges docteur en théologie y demeurant 42 ans Me François Dubouchet procureur au

présidial de Limoges y demeurant ordinairement 30 ans Jacques des Flottes bourgeois de Limoges y demeurant ordinairement 29 ans Jean François Dupuys chirurgien demeurant Paris rue de L'Hirondelle paroisse Saint André des Arts 29 ans

114. 19.01.1690 - Supplique Joseph Doudinot du Chassaing avocat office de lieutenant ancien du vice sénéchal de Limoges - B 14.07.1689 église collégiale Saint Germain - Information de vie et moeurs Me Jean du Breuilhe prêtre habitué à Saint Barthélemy 37 ans François Duperat sieur de La Signasse demeurant ordinairement la ville d'Aixe en Limousin 30 ans Philippe de Douhet seigneur de La Gorsses demeurant ordinairement en la ville de Limoges 49 ans François Moullinier sieur de Saint Bonnet demeurant ordinairement Limoges 33 ans témoins

Z1c 318

115. 05.10.1693- Supplique François Niveau office de greffier héréditaire en la vice sénéchaussée de La Haute Marche Montegut et Combrailles - B 17.09.1672 St Pierre et St Paul de Guéret - Information vie et moeurs Me Gilbert Potiere prêtre curé de Glenic près Guéret 38 ans Me Thomas Maro avocat en parlement 35 ans Me Jean Peschant conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Guéret 30 ans Charles Alouis bourgeois de Paris 25 ans témoins

116. 12.06.1693 - Supplique Jean Darfeuilhe sieur de Clavieres office de greffier ancien alternatif et triennal de notre prévôt général de Limousin - B ? Saint Michel des Lions de Limoges - Information vie et moeurs Me François Juge prêtre curé de Blon diocèse de Limoges 33 ans Mre Antoine Daniot prêtre chanoine de l'église collégiale de St Léonard en Limousin 31 ans Mre François Menard prêtre 40 ans témoins

117. 14.08.1692 - Supplique Joseph de Lafont avocat officier de conseiller ancien et premier assesseur en la vice sénéchaussée de la Marche Montaigu et Combrailles résidence de Guéret - B 21.05.1664 St Pierre et St Paul de Guéret - Information de vie et moeurs Me Laurent Matheyron de Petillac prêtre chanoine du chapitre d'Aubusson en la Marche 42 ans Louis du Mas marchand tapissier demeurant Felletin 26 ans Me Pardoux Jabrillac conseiller du roi garde des sceaux du présidial de Guéret y demeurant ordinairement 45 ans Me Jean Peschant conseiller du roi au présidial de Guéret 30 ans témoins

118. 17.01.1692 - Supplique Claude Faydeau sieur de La Vallette office de contrôleur à faire les montres en la vice sénéchaussée de La Marche Montegut Combrailles à Guéret - B 22.03.1671 Moutier de Felletin - Information de vie et moeurs Me Claude Gipoulon prêtre du collège de Beaumont en la Marche 57 ans Joseph Durand avocat en parlement demeurant ordinairement à Felletin 37 ans Louis Dumas marchand tapissier demeurant Felletin 26 ans Antoine Jourdain sergent d'armes de la connétablie et maréchaussée de France demeurant ordinairement à Chenerailles 54 ans témoins

Z1c 319

119. 03.10.1695 - Supplique Jacques du Marzit sieur de La Boudrye office de conseiller vice sénéchal à Brives en Limousin - enquête qu'il est né le 03.10.1638 - Information de vie et moeurs Me Joseph Boyer de Guibert prêtre conseiller honoraire au présidial de Brive 37 ans demeurant ordinairement Brive, Me Henry Delage avocat en parlement 30 ans demeurant à Paris à la porte St Michel Pierre Harel bourgeois de Paris 23 ans demeurant Paris rue Aubry Boucher paroisse susdite témoins - *«Nous Pierre Regaudie, et Francois Salviac conseilliers du roy, et medecins iures de la ville de Brive en Limozin certiffions et attestons a tous ceux qu'il appartiendra que monsieur Mtre Jacques d'Amarzit Sr*

de La Boudrye habitant de la pnte ville aagé de cinquante ans, ou environ est attaqué actuellement d'une oppression de poictrine, pour raison de quoy ayant esté appelles, nous avons ordonné quelques remedes, et iuges a propos qu'il avoit besoin de prendre les eaux minerales de mies, et les faire porter dans sa maison de campaigne sans aller sur les lieux de crainte que le voyage ne luy augmentat son indisposition, et qu'il a besoin de garder un regime de vie pour ne tomber pas dans des plus grandes infirmites dont il seroit en danger par les fatigues du voyage en foy de quoy nous avons donné la pnte attestation, laquelle nous declarons contenir verité, et en tesmoignage de ce nous l'avons signée a Brive le vingtiesme septembre mil six cens nonante cinq Regaudie med iuré attestant ce dessus Salviac attestant ce dessus»

120. 29.07.1695 - Supplique Joseph de La Biche office de contrôleur à faire les montres de la compagnie du prévôt général de la maréchaussée de Limoges - B 25.03.1761 St Pierre de Limoges - Information de vie et moeurs Me Martial Peyrat prêtre docteur en théologie et chantre de l'église collégiale de St Yrieix 48 ans, demeurant Paris rue St Antoine paroisse St Paul, Joseph Lamy écuyer conseiller du roi assesseur en la maréchaussée de Limoges 24 ans demeurant ordinairement Limoges Martial Pichon conseiller du roi receveur des tailles à Brive, Charles Joseph de Chastagna écuyer conseiller du roi prévôt général de Limoges témoins - *«Nous soussigne prevost general de mgrs les marechaux de France en la generalite de Limoges et privinces en despendente certifions a tous qu il appartiendra que le sieur de La Biche pourveu de l office de controlleur a faire les montres de nostre compagnie ne peut quant a present se rendre en cette ville de Paris pour se faire recevoir en personne a cause de plusieurs affaires domestiques et autres qu il a dans la ditte ville de Limoges en foy de quoy nous luy avons donne le present certificat pour luy servir ainsi que de raison Fait a Paris le vin septiesme juillet 1695 Chastagnat de Masleon»*
121. 23.07.1695 - Supplique Joseph Lamy avocat en la sénéchaussée de Limoges office de conseiller du roi assesseur en la maréchaussée de Limoges - B 05.07.1671 St Michel des Lions de Limoges - Information de vie et moeurs Me Martial Peyrat prêtre docteur en théologie chantre de l'église collégiale de St Yrieix demeurant Paris rue St Antoine paroisse St Paul 48 ans, Jean Chantois écuyer sieur de Lommonerie un des 200 chevau-légers de la garde du roi 45 ans Jacques Morele écuyer sieur de Fromontel 20 ans demeurant Paris rue des Lavandières proche la place Maubert Jacques Pouyer conseiller du roi grenetier au grenier à sel de Buzançois demeurant ordinairement Châteauroux en Berry témoins
122. 13.06.1695 - Supplique Pierre André de Chassain de Bonnefond avocat au parlement de Bordeaux office de conseiller prévôt en la connétablie et maréchaussée de France à la suite du maréchal duc de Duras LP Paris 16.05.1695 - B 13.01.1662 Meymac - Information de vie et moeurs Me Jacques Blevitte prêtre diocèse Paris 30 ans demeurant rue St Antoine paroisse St Paul Me Jean Lachau avocat au parlement de Guyenne conseiller du roi maire perpétuel de la ville de Meymac 41 ans demeurant Paris hôtel du maréchal duc de Duras François GAchet pourvu de l'office de conseiller du roi lieutenant de la connétablie et maréchaussée de France à la suite du maréchal duc de Duras 46 ans Guillaume Cavellier marchand libraire 36 ans demeurant au cul de sac de la rue de la Pelleterie paroisse Saint Barthélemy témoins
123. Supplique Pierre André de Chassaing de Bonnefond avocat au parlement de Bordeaux office de conseiller lieutenant assesseur de robe longue en la vice sénéchaussée et siège présidial de Tulles LP Paris 29.04.1695 - pas de B
124. Supplique Pierre Blondeau sieur de Laige office de conseiller lieutenant du prévôt général

en la généralité de Limoges et provinces en dépendantes - B 30.12.1665 Solompniat - Information vie et moeurs Me Joseph des Maisons prêtre docteur en théologie demeurant Paris rue de La Harpe paroisse Saint Severin 31 ans Me Charles Joseph de Chastagnac écuyer seigneur de Neuvy prévôt général des maréchaux de France en Limoges Me Pierre Baignol sieur de Soru 22 ans Me Antoine Goudin avocat en parlement 19 ans témoins

Z1c 320

125. 29.07.1697 - Supplique Guillaume Mallebay docteur en médecine de la ville de Bellac en la province de la Basse Marche office de procureur du roi en la maréchaussée de la Basse Marche à Bellac - B Notre Dame de Bellac 01.04.1648 - Information de vie et moeurs Me Jean La Fleur prêtre curé de Dompiere en la Basse Marche 32 ans Me Jean des Bordes avocat au siège royal de la ville de Bellac 65 ans Me François Richard avocat en la cour 56 ans Etienne Cerelier bourgeois de Paris 22 ans demeurant rue Saint Jacques paroisse Saint Severin témoins
126. 22.02.1697 - Supplique Nicolas Garat exempt en la prévôté de Limoges a requis veuve et héritiers de Léonard Romanet pour état et office de conseiller du roi commissaire à faire les montres dans la compagnie du vice sénéchal de Limoges - B 13.01.1656 Saint Pierre du Queyroix - Information de vie et moeurs Jacques Renaut sieur du Breuil 64 ans demeurant rue Sainte Croix de La Bretonnerie paroisse Saint Jean en Grève Paul Mailhard seigneur de Balores écuyer conseiller secrétaire du roi maison couronne de France et de ses finances demeurant rue Beautreillis paroisse Saint Paul Me Pierre Martin ancien greffier en chef du bureau des finances de Limoges Me Jean Martin bourgeois de la ville de Limoges Me Balthazard Ruau prêtre chanoine de l'église de Saint Junien diocèse de Limoges témoins - *«Nous soussignés docteurs medecins aggregés au college de Limoges declarons et certifions avoir veu et visiter journellement Mre Nicolas Garat jadis exempt en la prevosté de Limoges qui de present a aquis la charge de conseiller dun roy commissaire a faire la montre et reveue aux archers de la mareschaussée du Limousin lequel est malade d une fievre tierce dont les acces sont considerablement violents suivant la nature du mal qui le detiennent au lit ou a sa maison en sorte que le dit sr se voit hors d estat d entreprendre aucun voyage pour la necessité de ses affaires en foy de quoy nous avons signé le present certificat pour luy servir que de raison Fait a Limoges le 18 janvier 1697 Morel med aggrege Durand medecin aggregé»*
127. 10.12.1696 - Supplique Pierre André du Chassain écuyer sieur de Bonnefons conseiller du roi et prévôt en la connétablie et maréchaussée de France a été troublé par Ignace Darluc sieur de Gramont vice sénéchal de Tulle au Bas Limousin et Martial François Melon avocat du roi en ladite vice sénéchaussée - Idem 18.06.1696 - Idem 14.04.1696
128. 03.05.1696 - Supplique Joseph Laurent office conseiller de SM lieutenant criminel de robe courte en la maréchaussée de Combrailles franc alleu et Montaigu - B 07.05.1668 Notre Dame de Vane en Combrailles - Information de vie et moeurs Me Gilles Mathieu de La Greve prêtre bachelier en Sorbonne 26 ans demeurant Paris rue Saint Jean de Latran paroisse Saint Etienne du Mont Me Joachim Taupin clerc tonsuré étudiant en philosophie au collège du Plessis à Paris 19 ans Me François Bonnet procureur en la cour ? ans demeurant rue des Rats paroisse Saint Etienne du Mont Charles Paillard de Gaulnot praticien 23 ans témoins

Z1c 321

129. 18.07.1698 - Supplique François Jouhaud de La Bachelerie office conseiller du roi

lieutenant ancien du vice sénéchal de Limoges - B 10.08.1669 St Germain de Limoges - Information de vie et moeurs Me Pierre Baillot prêtre docteur en théologie chanoine de l'église cathédrale de St Etienne de Limoges et curé de St Michel de la même ville y demeurant ordinairement 42 ans Jean Daqueray conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Limoges 46 ans Jean Rondeau sieur de Matribud 27 ans Gabriel David conseiller du roi et son procureur en la sénéchaussée d'Uzerche 35 ans témoins - Idem 05.08.1698 *«Nous soubsigné docteur medecin de la ville de Limoges aggrege au college conseiller medecin ordinaire du roy en la ditte ville y demeurant certifions a qu il apartiendra nous estre porte ce jourd huy au domicille du sieur Jouhaud de La Bachelerie lequel j ay trouve fatigue et travaille d une fiesvre double quarte qui ne luy laisse q un jour de relasche, ce qui m impose par qu il ne soit plus faible pour ainsi dire que les iours de ses acces, et que pour cet estat il a besoin de repos et de remedes pour empescher que la fiesvre ne l engage dans des suittes plus facheuses ce que dessus nous assurons contenir verite en foy de quoy nous avons dresse nostre pnt rapport iceluy escrit et signé de nostre main pour servir et valoir que de raison a Limoges le vingt et sepme juin mil six cent quatre vingt dix et huict Arbonneau doct med aggrege»*

Z1c 322

130. 06.09.1700 - Supplique Pierre Durfort écuyer sieur de La Remondie disant que les seigneurs vicomtes de Turenne sont en droit de nommer tels officiers que bon leur semble dans l'étendue de leur dite vicomté , le duc de Bouillon à cause de sa vicomté de Turenne a créé (en 1675) un conseiller grand prévôt de ladite vicomté à l'instar des prévôtés royaux établies dans chaque province - le suppliant pourvu sur démission de son père ses provisions du 27.05.1695 - Information de vie et moeurs Me Pierre Dubois prêtre aumônier des gardes du corps du roi 40 ans demeurant ordinairement Versailles Me Antoine Sabattier procureur en la cour 30 ans demeurant rue Neuve Notre Dame paroisse Saint Christophe Jean Joseph de Combret écuyer seigneur de La Besserie gendarme de la garde du roi 41 ans demeurant rue Saint Julien le Pauvre paroisse Saint Severin témoins
131. 06.02.1700 - Supplique Jacques Joseph de Sahuguet Damarsit office de conseiller du roi vice sénéchal de Brives la Gaillarde bas Limousin - B 08.01.1677 Saint Martin de Brive - Information de vie et moeurs M Joseph de Guibroc prêtre docteur en théologie conseiller honoraire au présidial de Brives demeurant Paris rue Neuve des Bons Enfants paroisse Saint Eustache 42 ans Me Dominique Dubois avocat en parlement demeurant Paris rue des Bons Enfants 27 ans témoins

Z1c 323

132. 21.02.1704 - Supplique Me Léger Braquillanges avocat en parlement office de conseiller premier assesseur en la maréchaussée de Tulle - Information de vie et moeurs Me Léonard Fraysse seigneur de Vianne conseiller du roi garde scel au siège présidial dudit Tulle y demeurant 45 ans et Pierre Frayssinges prêtre de la communauté de l'église Saint Pierre de Tulle y demeurant 30 ans Me Pierre Peschadour avocat en la cour habitant de la présente ville 42 ans témoins - *«Nous soûsigné docteur en medecine de la faculté de Toulouse, residant en la ville de Tulle bas Limouzin certifions a tous ceux a qui il apartiendra que monsieur maitre Leger Braquillanges avocat en la cour, cy devant juge de ladite ville de Tulle y habitant, est attaqué depuis environ dix ans d une fluxion catherreuse, qui se jette tantot sur la poitrine, accompagnée de fievre, toux, enroueüre, et extinction de voix tantôt sur les reins et les hanches avec des douleurs de rheumatisme tres violentes*

et un engourdissement des cuisses et jambes, c est dans cette veüe que nous luy avons defandu toute sorte d exercices violens meme de s exposer a aucune inhure de l air, jugeant qu il ne sauroit entreprendre les fatigues d un voyage sans encourir un peril evident de sa vie en foy de quoy nous luy avons donné le present certificat que nous assurons contenir verité Fait a Tulle le huictieme decembre mil sept cent trois Desbans medecin»

Z1c 324

rien

Z1c 325

133. 12.11.1708 - Supplique François Garat fils de défunt Nicolas Garat commissaire à faire les montres dans la compagnie du vice sénéchal de Limoges office héréditaire de commissaire à faire les montres dans ladite compagnie du vice sénéchal de Limoges - *«Nous Me Joseph Recules coner medecin du roy agregé en cette ville de Limoges, et Me Mathieu Morel doyen des medecins aussi agregé en cette ville certifions a tous ceux qu il appartiendra avoir vu et visité monsieur Francois Garat agé de vingt quatre ans ou environ bourgeois de cette ville demeurant rue des Bancs paroisse de St Michel, lequel est attaqué depuis trois semaines d'une fievre quarte dont les accez sont tres longs et violents, ce qui l'a mis dans une si grande faiblesse que nous ne jugeons pas a propos qu il doive entreprendre aucun voyage qui ne manqueroit pas de le jetter dans quelque maladie facheuse et peut estre dangereuse en foy de quoy nous avons fait et signé le present rapport pour luy servir ains que de raison Fait a Limoges ce trentième juillet mille sept cent et huict Recules DEM Morel doyen de l aggregaon «* - Cachet en cire rouge de Joseph Rogier seigneur du Buisson conseiller du roi lieutenant général en la sénéchaussée de Limousin et siège présidial de Limoges, Limoges, 31.07.1708
134. 17.12.1707 - Supplique François Dufaure avocat en parlement office héréditaire de conseiller du roi premier assesseur du vice sénéchal du Limousin établi à Limoges - Information de vie et moeurs Me Pierre Chabrol prêtre de la communauté de Saint Michel des Lions 40 ans et Me François Roussaud notaire royal de cette ville 52 ans témoins
135. 09.09.1707 - Supplique Pierre Bagnols avocat office héréditaire procureur en la prévôté générale de Limoges

Z1c 326

136. 03.12.1710 - Supplique Jean Elie La Coste avocat au parlement de Bordeaux office de conseiller du roi commissaire à faire les montres de la compagnie du vice sénéchal du bas Limousin - Information vie et moeurs Me Etienne Geoffre prêtre docteur en théologie chanoine et curé de la paroisse Saint Martin de la présente ville 50 ans, Mr Me Philibert de Leonard de La Jugie prêtre docteur en théologie chanoine de l'église collégiale St Martin et curé de la paroisse St Cernain de la présente ville 60 ans, Me Jean Beynette avocat en la cour habitant de la présente ville 50 ans, Me Etienne Montet avocat en la cour habitant de la présente ville 33 ans, témoins
137. 17.11.1710 - Supplique François Garau office de greffier en la vice sénéchaussée de La Marche Montaigut et Combraille - Information de vie et moeurs Me François Fayolle 25 ans prêtre de la communauté de Guéret 25 ans, Me Jean Dumarests 39 ans prêtre en la sénéchaussée et siège présidial de La Marche, Pierre Richardin apothicaire 40 ans demeurant Guéret, témoins

Z1c 327

138. 13.10.1711 - Supplique François Peynichon avocat office de conseiller procureur du roi en la maréchaussée de La Marche Montaigut et Combraille à Guéret
139. 03.10.1711 - Jean de Fenis charge de procureur du roi en la maréchaussée de Tulle

Z1c 328

140. 03.10.1715 - Supplique Pierre David sieur de Bois recevoir office greffier alternatif du prévôt général de Limoges - Information de vie et moeurs Me Antoine Lombardin prêtre de la communauté de Saint Michel des Lions 32 ans et Jean Recules bourgeois et marchand de Limoges 60 ans témoins
141. 03.10.1715 - Supplique François Paignon sieur du Breuil avocat recevoir office de conseiller du roi assesseur du prévôt général de Limoges - Information de vie et moeurs Mre Jean David prêtre chanoine de l'église collégiale de Saint Martial 52 ans et Me François du Boucheys greffier en la chancellerie de Limoges 55 ans témoins
142. 23.07.1715 - Supplique Léonard des Flottes avocat office conseiller de Sa Majesté et son avocat en la maréchaussée de Limoges pour sa réception - Information de vie et moeurs Me Léonard Denoyon avocat 40 ans et Me Darsonval avocat et procureur du roi de l'hôtel de commune de cette ville 23 ans témoins
143. 12.07.1715 - Supplique Joseph Dupuis recevoir office conseiller du roi lieutenant criminel de robe courte du prévôt général des maréchaux en la généralité de Limoges - *«Nous soussigné docteur conseiller medecin du roy aggregé au college de Limoges exerçant la charge des rapports, assisté de Mre Jean Durand docteur en medecine mon collegue declarons avoir veu et visité en cette ville Mr Joseph Dupuys sr des Granges se plaignant d'une douleur d'oreille si vive et si perseverante que le d sr a esté saigné trois fois despuis peu de jours, auquel nous avons ordonné une quatrieme saignée avec divers autres remedes et precautions de ne point s'exposer au soleil ny aux fatigues de voyage veu que ces deux causes ont donné lieu a cette nouvelle attaque dans le traiet d'Uzerche a Limoges et comme led sr s'estoit rendu en cette ville dans l'intention de continuer son voyage et de se rendre a Paris pour des affaires de consequence nous luy avons ordonné de seiourner et de se medicamenter bien loin de s'exposer aux fatigues d'un grand voyage qu'il ne scauroit entreprendre sans danger, c'est pourquoy nous avons jugé que led sr doit estre dispensé dud voyage, en foy de quoy nous avons fait et signé nostre presente attestation pour servir que de raison a Limoges le quatorzieme juin mille sept cents quinze Recules DMA Durand»*
144. 13.04.1715 - Supplique Martial Chanaud recevoir office de conseiller du roi commissaire à faire les montres de la maréchaussée de La Marche Montaigu et Combrailles - Information vie et moeurs Me Jean Albert sieur de Roussignes 31 ans prêtre de la communauté de l'église paroissiale de Saint Pierre et Saint Paul de Guéret Me Léonard Peypout marchand 30 ans demeurant Guéret Me Antoine Petit huissier en l'élection 42 ans demeurant Guéret
145. 25.06.1714 - Dépens dont requière Me Bagnol de Sourcé conseiller et procureur du roi en la prévôté générale de Limoges contre Louis de Doute sieur du Boucheron conseiller et avocat en ladite prévôté - 14.04.1714 le même Louis de Doute - 01.03.1714 idem droits de préséances

Z1c 329

146. 25.04.1716 - Supplique François Etienne Rougier office de conseiller de Sa Majesté

lieutenant de longue et courte robe en la vice sénéchaussée de la Marche Montaigut et Combrailles (S Etienne Rondeau 13.11.1714 Cluniac, B 26.03.1694 Saint Yrieix les Bois) - Information vie et moeurs Annet Tibord ? 52 ans prêtre curé de Saint Yrieix Alexandre de Baussey ? 45 ans conseiller du roi trésorier de France Me Jean Guillon 33 ans sieur de La Cousture conseiller du roi président aux dépôts de cette ville de Guéret et de Jarnages témoins - Attestation de Guéret 21.03.1716 scellée du sceau de la sénéchaussée

147. 10.02.1716 - Supplique Martial Romanet sieur de La Brideres recevoir office de conseiller du roi procureur de Sa Majesté en la maréchaussée de Limoges - Information de vie et moeurs Me Jean Baptiste Pigné de Chabannette prêtre diocèse de Limoges docteur en théologie principal du collège de St Michel de cette ville 46 ans Me René Charles Minier procureur en la cour demeurant rue de la Harpe paroisse Saint Severin 30 ans Me Jean Baptiste Bertrand procureur en la cour demeurant rue Bout de Bois paroisse Saint Severin 37 ans témoins

Z1c 330

148. 14.02.1721 - Supplique Léonard de Voyon commission greffier en la maréchaussée générale du département de Limousin à la résidence de la ville de Limoges - Enquête vie et moeurs François Rousseau notaire royal de cette ville de Limoges 65 ans François de Lomenie procureur es sièges royaux de Limoges 66 ans témoins

149. 12.01.1724 - Supplique Jean François Pabot sieur du Breuil et de Chavagnac ancien trésorier payeur des gages du bureau des finances à Limoges office de lieutenant du prévôt général de la compagnie de maréchaussée établie au département de Limousin à la résidence de Limoges (B 12.11.1673 Saint Pierre de Limoges) - Information vie et moeurs Me Joseph de Guibert prêtre docteur en théologie demeurant rue Ventadour paroisse Saint Roch 67 ans Me Jacques Joseph de Sahuguet Damarzit seigneur d Espagnac écuyer conseiller du roi prévôt général du département de Limousin 47 ans Pierre Guibert marchand banquier à Paris demeurant rue Ventadour 60 ans témoins

Z1c 331

150. 16.02.1725 - Supplique Abdon René Couturier de Fournoue conseiller du roi au siège présidial de Guéret recevoir commission assesseur en la maréchaussée générale de Bourbonnois à la résidence de la ville de Guéret - Information vie et moeurs Me Philippe Dubreul prêtre de la communauté de l'église paroissiale de Saint Pierre et Saint Paul de Guéret y demeurant 29 ans Me Olivier Tournyol sieur de Saint Leger conseiller du roi au présidial et sénéchaussée de Guéret y demeurant 52 ans Me Jean Dissandes conseiller du roi receveur des consignations en la sénéchaussée et siège présidial de la Marche demeurant Guéret 45 ans témoins

Z1c 332

151. 26.10.1729 - Supplique Pierre Darsonval avocat en parlement le recevoir commission procureur du roi de la maréchaussée générale du département du Limousin à la résidence de Limoges (B 29.06.1792 Saint Michel des Lions de Limoges) - Prestation de serment 01.12.1729 - Information de vie et moeurs Me Claude Ferreol prêtre bachelier en théologie chapelain de l'hôtel Dieu de Paris y demeurant 40 ans, Me Antoine Renaud avocat au parlement demeurant rue St Jacques paroisse St Severin 44 ans André Dijon bourgeois de Tournon en Vivarais 25 ans Jean Baptiste de Chevery bourgeois de Paris y demeurant rue du Foin paroisse St Severin 32 ans témoins

152. 21.11.1729 - Supplique Jean Martin Laselve avocat en la cour le recevoir commission procureur du roi de la maréchaussée générale du département de Limousin à la résidence de Tulle(B 20.08.1695 Tulle St Julien) - 24.12.1729 information vie et moeurs Me Jean Melon prêtre docteur en théologie curé de St Julien et conseiller clerc au présidial de Tulle 67 ans Me Pierre Lafond prêtre de la communauté de la paroisse de St Julien de Tulle 57 ans, Me Antoine Lamore avocat en la cour habitant Tulle 63 ans Me Damien Borye avocat en la cour habitant de cette ville de Tulle 49 ans témoins
153. 10.06.1728 - Supplique Joseph Penichon avocat en parlement recevoir commission procureur du roi de la maréchaussée générale du Bourbonnais à la résidence de la ville de Guéret - Attestation à Guéret 07.08.1728 Gilbert Thymoleon Seigliere du Plantadis écuyer seigneur de Jouhet conseiller du roi lieutenant en la maréchaussée générale du Bourbonnais résidant à Guéret avec cachet de cire rouge - Information vie et moeurs Me François Albert 50 ans prêtre docteur en théologie curé de Guéret y demeurant Me Louis Charles Rochon 44 ans conseiller du roi lieutenant en l'élection de la Marche demeurant Guéret Me François Voysin 31 ans avocat en la sénéchaussée et siège présidial de la Marche à Guéret témoins
154. 21.08.1728 - Supplique Robert Monneron recevoir greffier de la maréchaussée générale au département de Limousin à la résidence de la ville de Limoges (B 06.08.1675 Serillat avec l'extrait) - Information vie et moeurs Pierre Darsonval avocat en a cour 40 ans François de Lomenie procureur es sièges royaux de Limoges 73 ans témoins
155. 23.02.1730- procès criminel renvoyé en la sénéchaussée de Montmorillon sur l'accusation de vol domestique sentencée contre le nommé Gabriel Choulet prétendait encore faire le procès en ladite sénéchaussée à deux cavaliers de la maréchaussée de Limousin en résidence à Bellac nommés Jean Dubreuil et l'autre Jean Ombert chargés de la conduite dudit Choulet accusés de son évasion - 16.06.1730 sentence rendue contre les 2 cavalier prisonniers es prisons royales de Limoges par Jean François Pabot du Breuil lieutenant de la maréchaussée du Limousin à la résidence de Limoges
156. 26.05.1730 - Supplique Jean Dissandes recevoir commission de greffier en la maréchaussée générale du Bourbonnais à la résidence de Guéret - Information vie et moeurs Jean Alexandre Cousturier de Fournoue 40 ans prêtre docteur en théologie prieur et official de Guéret archiprêtre de Saint Sulpice le Guérétois y demeurant Me Léonard Guillion de La Villatte Billion 53 ans conseiller du roi en la sénéchaussée criminelle et siège présidial de cette province demeurant Guéret Mr Me Jean Pichon de Bury 33 ans conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de la Marche demeurant à Guéret témoins
157. 13.07.1730 - Supplique Guillaume de Sahuguet d'Amarzit écuyer le recevoir commission prévôt général de la maréchaussée du département de Limoges (B 24.07.1704 Saint Martin de Brive) - Information de vie et moeurs Me Jean Philippe Vallette prêtre de la doctrine chrétienne secrétaire général de ladite congrégation demeurant sur les fossés Saint Victor paroisse Saint Etienne du Mont 53 ans Dominique Jean Joseph Bardoulat de la Salvanie écuyer demeurant Tulle 26 ans Gaspard Descairac écuyer lieutenant au régiment d'infanterie de La Gervazaie 30 ans - Attestations Etienne Geoffre prêtre curé de la ville de Brive et Jean de Douhet écuyer seigneur de La Courtaudie conseiller du roi président au présidial de Limoges et Martial Romanet seigneur de La Briderie conseiller et procureur du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Limoges

Z1c 333

158. 20.11.1732 - Supplique Alexis Pierre Couturier écuyer seigneur de Fournoue conseiller du roi et son procureur en la sénéchaussée et siège présidial de La Marche à Gueret recevoir commission assesseur en la maréchaussée générale de Bourbonnais à la résidence de la ville de Guéret -Certificat scellé de cire rouge de Gilbert Thimoléon de Segliere écuyer seigneur du Plantadis lieutenant en la maréchaussée générale du Bourbonnais à la résidence de Guéret à Guéret le 29.10.1732 - Sceau de la sénéchaussée et siège présidial de la Marche à Guéret le 30.10.1732 - Information de vie et moeurs Me François Albert prêtre docteur en théologie curé de l'église paroissiale de St Pierre et St Paul de la ville de Guéret y demeurant 55 ans, Me Guillaume Bonnyaud sieur de Champegaud conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de la ville de Guéret y demeurant 40 ans, Me Philippe Dubreul prêtre docteur en théologie conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de la ville de Guéret y demeurant 37 ans témoins
159. 12.11.1732 - procédure extraordinaire en la maréchaussée de Limoges contre le nommé Lardous, son fils et son neveu pour excès commis en la personne du nommé Pallettes cavalier de la maréchaussée pendant qu'il était dans ses fonctions à la foire de Pierre Buffierre le jeudi 30.10.dernier

Z1c 334

160. 31.12.1733 - Supplique Guillaume de Maledan de Fonjaudran avocat en parlement enregistrer le brevet de commission d'assesseur en la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de Limoges
161. 20.06.1733 - Supplique François Besse sieur du Mas et de La Chassaigne enregistrer lettres de provision de l'office de lieutenant du prévôt général d'une compagnie de maréchaussée établie au département de la Marce à Guéret - Information vie et moeurs Alexis de Vincent prêtre prieur curé de Notre Dame de Cagnol demeurant Paris rue Jacob paroisse Saint Sulpice 50 ans Jean Baptiste Chorllon de Rioux conseiller au présidial de Guéret y demeurant 27 ans, Me Pierre Joseph Duval avocat en parlement demeurant Paris rue d'Enfer paroisse Saint Severin 35 ans témoins
162. 23.04.1733 - Supplique Pierre Pabot de Chavagnac pour brevet de commission lieutenant de maréchaussée à la résidence de Limoges - Information vie et moeurs Me Marc Antoine de Bressolles prêtre curé de Chatelu Marchais diocèse de Limoges demeurant à présent Paris rue du Foin paroisse Saint Severin 65 ans, Me Alexandre Genet procureur en la chambre des comptes de Paris y demeurant rue de Richelieu paroisse Saint Eustache 45 ans Joseph Restais secrétaire de l'intendant de Limoges demeurant Paris rue du Coulombier paroisse Saint Sulpice 30 ans témoins (B 29.02.1708 Saint Michel des Lions de Limoges)
163. 02.04.1733 - Supplique Guillaume de Sahuguet Damarsit sieur de Puimarets provision prévôt général de la maréchaussée du Limousin - Information vie et moeurs Mr Me Jean Laroche prêtre docteur en théologie et chanoine en l'église collégiale Saint Martin de Brive curé de Saint Sernin et promoteur en l'officialité de Limoges établi à Brive 40 ans Mr Me Jean Gilibert sieur de Neuvirts conseiller du roi au bureau de l'élection de la ville 40 ans Jean Dubois sieur du Chassaing bourgeois habitant la ville 45 ans Me Jacques Lacroix procureur au présent siège habitant de la ville 35 ans témoins

Z1c 335

rien

Z1c 336

164. 19.09.1737 - Supplique Martial Romanet de La Briderie enregistrer le brevet de la commission de procureur du roi en la maréchaussée générale du Limousin à la résidence de Limoges

165. 01.12.1738 - Supplique Léonard Vialle greffier civil et criminel au siège présidial et sénéchal de Tulles de lui délivrer 199 livres pour les frais de la procédure extraordinaire contre le nommé de Marty cavalier de la maréchaussée à la résidence d'Ussel accusé de l'homicide commis en la personne du nommé Bouhardes cavalier de la même brigade par le criminel de Tulle - 27.11.1738 - Sentence par contumace convaincu d'avoir homicidé à coup d'épée, condamné à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive à une potence qui sera pour cet effet dressée en la place publique de la ville d'Ussel

Z1c 337

166. 17.09.1740 - Procédures extraordinaires faites en la justice de St Laurent de Gorre apportées au greffe de la maréchaussée de Limoges contre Jean Ratineau du village de Ville et Roudier fils du nommé Bourissou du village d'Escubes accusés contumacés, Antoine Reynaud hoste et marguillier du bourg et paroisse de St Lauren de Gorre, Pierre et Simon Reynaud ses frères, tous demeurant au dit bourg, tous accusés d'avoir excédé de coups et maltraité Etienne Dalby sous brigadier de ladite maréchaussée résidant à St Junien et ses cavaliers - idem 05.09.1740 - idem 26.08.1739, le 10.08.1739 Dalby s'est transporté avec 3 de ses cavaliers au bourg de St Laurent de Gorre élection de Confolans pour assister à la Ballade jour de la fête dudit lieu

167. 13.11.1739 - Jean Michel de Marty cavalier de maréchaussée de la brigade d'Ussel en Limousin, lettre de rémission obtenues en septembre dernier (signées le roi et Phelippeaux, visa Daguesseau) pour raison de l'homicide par lui commis en la personne d'Antoine Bouharde cavalier de ladite brigade le 15.10.1737

168. 11.06.1739 - Supplique Jean Baptiste de Lafont conseiller au présidial de Guéret pour ordonner que sa commission de procureur du roi en la maréchaussée générale de Bourbonnais à la résidence de Guéret à lui accordée le 01.06.1739 soit enregistrée au greffe - Suit son enquête de vie et moeurs par Guillaume Bonnyaud sieur de Champegaud, témoins Philippe Thomas le jeune de Fressanges 27 ans, Abdon René Couturier seigneur de Fournoux 70 ans, Guillaume Tournyol sieur du Clos 46 ans, François Drouillettes sieur du Cherduprat 27 ans

169. 30.04.1739 - Supplique Pierre Pabot de Chavaignac pour ordonner office de lieutenant du prévôt général de la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de Limoges à lui accordé soit enregistré. Son père, Jean François Pabot a été inhumé dans le cimetière de St André des Arts à Paris le 16.02.1739, lui est né en février 1708 à St Michel des Lions de la ville de Limoges - Suit son enquête de vie et moeurs, témoin Jean Charles Barbaut archiprêtre et curé de Rancon 38 ans, Jean Baptiste de Voyon avocat au parlement de Paris demeurant à Limoges 33 ans, Robert de Verdilhac avocat en parlement demeurant Mortemart (âge non indiqué)

Z1c 338

170. 28.03.1741 - Supplique de Jean Baptiste Brandis des Saignes avocat en parlement le recevoir procureur du roi en la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de Limoges - Enquête de bonnes vies et moeurs, témoins Jean Ignace Malden de La Borie écuyer, Pierre Paul Chambon prêtre vicaire de St Michel des Lions, Jean des Cordes

avocat en parlement et Antoine Dupuy bourgeois et marchand tous habitant Limoges.

171. 28.03.1741 - Supplique de Jean Boissal le recevoir greffier de la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de Tulle - Enquête de bonnes vie et moeurs, témoins Pierre Laffon prêtre de la communauté de St Juillen de Tulle 66 ans, Blaize Duval bourgeois et marchand habitant Tulle St Juillen 42 ans, Guillaume Amat prêtre vicaire de la paroisse St Juillen de Tulle y habitant 37 ans, Pierre Beril marchand de la ville de Tulle y habitant 30 ans.
172. 13.11.1741 - Supplique Jean de Loyac de Laveix sieur de La Bachelerie le recevoir lieutenant du prévôt général du département de Limousin d'une compagnie de maréchaussée établie audit département à la résidence de Tulles - B 11.05.1710 extrait délivré Lachaud curé de la paroisse de Couder - Enquête de bonnes vie et moeurs, témoins Jean Baptiste Darluc prêtre docteur en théologie chanoine théologal de l'église cathédrale de Tulle habitant Tulle 33 ans, François Melon de Pradou avocat en la cour juge civil et criminel de la ville de Tulle y habitant paroisse Saint Pierre 46 ans, Jean Joseph Rigolle docteur de théologie communaliste de la paroisse Saint Pierre de la ville de Tulle y habitant 57 ans, Pierre Vachot procureur en la sénéchaussée et siège présidial de la ville de Tulle y habitant paroisse Saint Juillen 39 ans.

Z1c 339

173. 25.05.1742 - Evocation d'un procès instruit contre Jean Vallot huissier sergent d'armes en la connétablie et maréchaussée de France à la résidence d'Arnac la Poste pour concussion et prévarication dans son office
174. 12.03.1742 - Supplique Léonard Viergue le recevoir office archer huissier en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France à la résidence de la sénéchaussée de la Basse Marche - Information de vie et moeurs Pierre Martin Le Febvre prêtre habitué de la paroisse Saint Eustache demeurant rue Montmartre 52 ans, Louis Bazonerie charpentier demeurant rue de La Mortellerie paroisse Saint Gervais 31 ans, Jean Pingault compagnon charpentier demeurant rue de La Mortellerie paroisse Saint Gervais 45 ans, témoins
175. 20.09.1742 - Supplique Toussaint Antoine Dissoubray le recevoir officier archer huissier en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France à la résidence de Moustier d'Ahun sénéchaussée de Guéret - Information de vie et mœurs Me Etienne Bonnyaud prêtre communaliste de l'église paroissiale de Saint Pierre Saint Paul de la ville de Guéret 49 ans, Me Jean Baptiste Baret notaire royal et procureur au présidial et sénéchaussée de Guéret y demeurant 42 ans, Me Jean Baptiste Coudert notaire royal et procureur au présidial et sénéchaussée de la Marche à Guéret 39 ans, témoins
176. 26.07.1742 - Le procureur du siège ducal de Ventadour a donné ordre de prêter main forte à justice au brigadier de la maréchaussée (ce qui est réprimé par arrêts du conseil du 09.06.1733 et autres)
177. 24.07.1742 - Supplique de Jean Baptiste Teyssier Peyrat le recevoir commission de greffier de la maréchaussée générale du département de Limousin à la résidence de Tulle - Information de vie et moeurs Antoine Fes prêtre et vicaire de la paroisse de St Juillen de Tulle 36 ans, Blaise Lagarde bourgeois et marchand et ancien juge de la juridiction consulaire des marchands de la ville de Tulle 59 ans, Jean Jacques Jolibert contrôleur des mines et minières du Limousin 50 ans, témoins

Z1c 340

178. 14.09.1743 - Supplique Jean Baptiste Besse Dumas le recevoir en la commission de lieutenant de la maréchaussée générale de Bourbonnais à la résidence de Guéret - Information de vie et moeurs Claude Michel écuyer seigneur de Salle conseiller et son avocat au bureau des finances de Moulins y demeurant paroisse Saint Pierre 50 ans, Jean Heuthard seigneur de Castilly conseiller du roi en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins y demeurant paroisse Saint Pierre 40 ans, Louis Ricard officier chez le roi demeurant en cette ville de Moulins paroisse de Saint Pierre 42 ans, témoins - Certificat de Dubreul curé de l'église paroissiale Saint Pierre et Saint Paul de la ville de Guéret qu'il a satisfait avec édification à son devoir pascal de la présente année le 22.09.1743
179. 09.09.1743 - Supplique Gaspard Souchard le recevoir office d'huissier archer en la connétablie et maréchaussée de France en la province de la Marche généralité de Moulins à la résidence d'Evaux - Information de vie et moeurs Me Jacques Blanchardet greffier en chef de la châtellenie de la ville de Moulins y demeurant paroisse Saint Pierre d'Izeure 26 ans, Me François de Camp notaire royal demeurant en cette ville de Moulins paroisse Saint Pierre 45 ans, Me Jean Crozet procureur es cour de Moulins y demeurant paroisse Saint Pierre 50 ans - Certificat de Le Chantre vicaire de la ville et paroisse de Notre Dame d'Evaux 26.09.1743 scellé de Claude Gilbert Augier lieutenant général et garde des sceaux au pays et bailliage de Combrailles (avec son cachet) - photo du sceau

Z1c 341

rien

Z1c 342

180. 29.01.1745 - Supplique Jean François Juge de Laborie fonctions de greffier de la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de Limoges

Z1c 343

181. 23.09.1746 - Supplique Jean Gilibert office de prévôt général d'une compagnie de maréchaussée établie dans le département de Limousin à la résidence de Limoges - Information de vie et moeurs Me Pierre Martin Le Febvre prêtre habitué à la paroisse St Eustache de Paris demeurant rue Montmartre 58 ans, François Sclafer de La Rode écuyer seigneur de Villemontés demeurant Paris hôtel de Bouillon quai des Théatins paroisse St Sulpice 44 ans, Jean Gabriel du Bac écuyer seigneur du Couderc demeurant Paris hôtel de La Tremouille rue St Avoye paroisse St Mederic 48 ans, témoins

Z1c 344

182. 11.02.1747 - Procès-verbal par Gabriel Beguier sous brigadier de la maréchaussée du Limousin à la résidence de St Léonard accompagné de quatre cavaliers de la même résidence contenant rébellion par les deux fils de Jacques Le Garcon dit Fertaud du village de Chatenet et Jean de Blavy armés de fusils et fourches à fer, prisonniers es prisons de Limoges, etc. - 14.08.1747 - Les cavaliers sont Gérard Deyzac, Jean Desvaux et Gabriel Durand (nota il manque un nom)
183. 13.11.1747 - Supplique Pierre Vachot commission de greffier de la maréchaussée générale du département de Limousin à la résidence de Tulle - Information de vie et moeurs messire Joseph Brossard prêtre docteur en théologie chanoine et doyen de l'église cathédrale de Tulle prévôt de Marque La Tour habitant cette ville de Tulle rue du

Trach paroisse St Pierre 58 ans, Me Jean François Faugeron prêtre docteur en théologie habitant de cette ville de Tulle rue d'Alveyre paroisse St Julien 50 ans, sieur Jean Baptiste Rabanide bourgeois de la ville de Tulle y habitant rue de La Barriere paroisse St Julien 25 ans, Me Etienne Floucaud procureur au présidial de Tulle y habitant rue de La Barriere paroisse St Julien 43 ans - B 09.07.1704 Tulle St Julien (copie in extenso scellée du sceau de la sénéchaussée 22.11.1747)

Z1c 345

184. 29.10.1748 - vente de 1000 à 1200 chevaux de remonte pour la campagne de 1748 (avec tous les achats régiment par régiment)

Z1c 346

rien

Z1c 347

185. 14.01.1750 - Supplique Gabriel Dissandes commission de greffier de la maréchaussée générale de Bourbonnois à la résidence de Guéret - Information de vie et moeurs Mre Philippe du Breul de Ville prêtre docteur en théologie curé et official de la ville de Guéret conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de La Marche demeurant en cette ville 52 ans, Mre Abdon René Couturier écuyer seigneur de Fournoue Soumaudes Ardillac et autres lieux conseiller secrétaire roi maison couronne de France conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Guéret ancien lieutenant en la châtellenie de ladite ville 75 ans, Me Guillaume Bonnyaud de Champegaud conseiller du roi doyen en la sénéchaussée et siège présidial de La Marche à Guéret y demeurant âgé de 55 ans, Me Annet Niveau de Monlevade avocat en la cour demeurant en cette ville de Guéret 50 ans, témoins
186. 04.08.1750 - Supplique Gilbert Beluchon office archer garde en la connétablie et maréchaussée de France à la résidence de la ville d'Ahun

Z1c 348

rien

Z1c 349

187. 02.04.1753 - Supplique Antoine Olivier François Couturier de Fournoue commission d'assesseur en la maréchaussée générale de Bourbonnais à la résidence de Guéret - Information de vie et moeurs Mre Philippe Dubreul de Ville prêtre docteur en théologie official et curé de cette ville de Guéret conseiller clerc et es sièges de la sénéchaussée et présidial de Guéret y demeurant 58 ans, Me Guillaume Bonnyaud de Champegaud conseiller du roi doyen en ladite sénéchaussée et présidial de cette ville de Guéret y demeurant, 60 ans, Me Jean Baptiste Chorlon des Rioux conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Guéret y demeurant 48 ans, Me Jean Dissandes de Bosgenet avocat en la sénéchaussée 33 ans, témoins
188. 04.01.1752 - Représenté que Mathieu Maublanc sargetier et tambour de la ville de St Junien a été conduit le 11.12.dernier dans les prisons de ladite ville par Etienne de La Vergne sous brigadier et deux cavaliers de la maréchaussée générale du Limousin à la résidence dudit St Junien, etc.

Z1c 350

189. 26.11.1753 - Supplique Léonard Viladard praticien commission greffier de la maréchaussée générale du département et généralité de Limousin à la résidence de Tulle - enquête pour tenir lieu d'extrait baptistaire est né au commencement d'octobre 1732 - Information de vie et moeurs Me Jean Baptiste Souries prêtre et vicaire de la paroisse de St Pierre de cette ville de Tulle 30 ans, sieur Pierre Joseph Rigolle chirurgien juré de la ville de Tulle 50 ans, messire Pierre du Peyron chevalier seigneur d'Authefage habitant de la ville de Tulle paroisse Saint Pierre 20 ans, sieur Jean Baptiste Leyrac bourgeois habitant de la ville de Tulle paroisse Saint Pierre 40 ans, témoins - Suit l'enquête où Bassee vicaire régent de la paroisse de Saint Pierre de la ville de Tulle certifie que les registres des baptêmes et mariages mortuaires de ladite paroisse St Pierre de Tulle notamment ceux de l'année 1732 et des années suivants sont au pouvoir de Mr Dupyrat curé de ladite paroisse de St Pierre de Tulle absent de la province par les ordres du roi (par lettre de cachet) depuis plusieurs années (13.11.1753) Sudour greffier plumitif en la sénéchaussée et siège présidial de la ville de Tulle certifie n'avoir en mon pouvoir aucun registre des baptêmes mariages et mortuaires de la paroisse de St Pierre de la ville de Tulle l'année 1732 n'étant pas lors en fonction dudit greffe n'ayant commencé qu'en 1736 et que les registres n'étaient pas en usage d'être remis ladite année 1732 sans en savoir le motif lesdits registres ne se remettant au greffe que depuis mille sept cents trente huit ou environ en exécution de la déclaration de Sa Majesté , est né en 1732 le 2 octobre, baptisé le 5 , Léonard Villedar praticien fils à autre Léonard et demoiselle Jeanne Reyrotte habitant Tulle rue de La Barussie paroisse Saint Pierre parrain Léonard Villadar curé de Camps marraine demoiselle Françoise Villadar veuve du sieur Pierre Gouttes bourgeois et marchand et hôte de la ville

190. 21.06.1754- le 03.04.dernier Léonard Lavergne et Jean Malpeyre cavaliers en la maréchaussée générale du Limousin département de Tulle et résidence de Treignac ont capturé François Lousseyne du village de Bos Jourgnac paroisse de Chamberet et ont tenté de le conduire es prisons de Treignac mais ont été attaqués par différents particuliers armés de fusils et de massues et ont été contraints de le relâcher pour mettre leur vie en sécurité

191. 10.12.1754 - Procès extraordinaire contre Antoine Salles officier de milice au bataillon de Limoges, Jean Salles son second frère, Jean Baptiste Sales son plus jeune frère, Jean Vaurette et Pierre Rodier dit La Guerre et un quidam paysan d'une médiocre taille, rébellion contre la maréchaussée, blessures, extrait mortuaire de Guillaume Crozat brigadier de la maréchaussée à Meyssac du 03.12.1753, capture de Jean Vaurette et écrou à la prison de Brives traduit aux prisons de la ville de Limoges, écrous aux prisons de la conciergerie de Paris, testament de Guillaume Crozat du 22.02.1747, lettres de pardon (le tout mentionné seulement).

192. 11.10.1754 - Supplique Jean Vorette prisonnier es prisons de la ville de Limoges demande à être élargi des prisons de la ville et à être conduit dans celles de la conciergerie du palais à Paris

Z1c 351

193. 09.12.1755 - Procès extraordinaire contre François Gibaud laboureur métayer demeurant village de Grivet paroisse de Royere hors la Roche, Léonard Gibaud fils aîné dudit François, Martial Gibaud fils puîné, laboureurs, Catherine Gibaud fille dudit François, Léonarde Racaud servante domestique dudit François, tous habitant Juvet paroisse de Royère,

Léonard du Maitre cavalier de maréchaussée à la résidence de Limoges, rébellion, interrogatoire, jugement, décrets (juste mentionné) - Idem 02.12.1755

Z1c 352

194. 15.05.1756 - Supplique Jean François Melon de Pradou commission assesseur en la maréchaussée générale du Limousin à la résidence de Tulle - Son B 21.01.1731 Tulle St Julien est cité - Information vie et moeurs Mr Me Jean Baptiste Sourries prêtre et vicaire de la paroisse de St Pierre de Tulle y habitant en sa maison quartier de la Barrussie 31 ans, Mr Me Jean François Roche prêtre communaliste de l'église paroissiale St Pierre de Tulle y habitant en sa maison quartier du Trech 33 ans, Mr Me Louis de La Ribardiere de Monestier seigneur de Marsilhac et autres lieux conseiller du roi et son receveur en l'élection de Tulle y habitant en son hôtel quartier porte Chanac paroisse St Pierre 60 ans, Mr Me Antoine Fortier conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de la ville de Tulle y habitant en son hôtel quartier porte Chanac paroisse St Pierre 50 ans, témoins
195. 14.05.1756 - Procès extraordinairement instruit contre Marie Tiphouet fille du nommé Tiphouet meunier au moulin de Pansol accusée et contre Favert hôtelier audit bourg de Pansol et Françoise Bausserie sa femme, procès verbal de Lavergne, sous-brigadier, Boyer, Lemoyne, Pircavert et de Limagne cavaliers en la compagnie de maréchaussée du Limousin département de Limoges résidence de St Junien, pour prêter main forte à Berthelot et Blutot commis aux aides du département d'Ouradour sur Vair en Poitou, rébellion et violence par une centaine de particuliers inconnus de l'un et l'autre sexe armés de fusils, pelles, et pioches, qui auraient forcés les cavaliers de se retirer à travers les bois et les montagnes pour mettre leur vie en sûreté, prendre et appréhender Mathieu Gery de la paroisse de Malaval, la nommée Favart du bourg de Pansol, une quidam paysanne habillée d'une étoffe couleur gris bleu, le visage rempli, assez grande dans sa taille, âgée d'environ 24 ans, et désignée comme fille du nommé Tiphonet meunier au moulin de Pausol, les constituer prisonniers aux prisons de Limoges, etc.
196. «*L'an mil sept cent cinquante six et le quinze du mois de juin jour de foire au Lonzat nous Leonard Crozat brigadier de la mareschaussée du Limousin a la résidence de Treignac serions partis de grand matin accompaigné de Jean Villechénous, Antoine Meschin, et François Peyrichon pour le maintien public, ou étant arrivés les susnommés Villechénous et Peyrichon auroient accourus a la clameur publique du coté du fond du foiral et étant arrivés aud lieu auroient trouvé qu'on assommoit un homme a grands coups de baton ce qu'ayant apperceu auroient saisi sans hésiter celuy qui leur paroissoit le plus seditieux et en le saisissant led Villechenous auroit receu un grand coup de baton sur le bras droit et le conduisant auroit rencontré le sieur Sauret bourgeois du bourg de Chamboulive qui les arreta en leur disant de lacher cet homme, a quoy led Villechenous et led Peyrichon auroient riposté s'il vouloit faire force, lequel Sauret auroit dit que non et dans le meme tems led Crozat brigadier et Meschin qui étoient occupés a separer d'autres séditieux, auroient appercu Villechenous et Peyrichon qui conduisoient un homme, auroient accourus pour leur donner main forte et étant a la sortie du foiral, chemin qui conduit au bourg du Lonzat, seroit tombé sur nous une troupe de gens a nous inconnus mais la plus grande partiee de la paroisse de Chamboulive et du Lonzat a ce qu'on nous a dit lesquels sont tombés sur nous a coups de pierres et de baton criants hautement qu'ils se fichoient de cette fichue brigade, qu'il falloit l assommer et faire lacher cet homme quoy que nous demandassions main forte au roy, personne n eut la hardiesse d'approcher pour nous secourir tant l emotion étoit forte, que c'etoit inutile en repetant qu'il falloit les assommer*

et faire lacher cet homme et dans ce moment led Crozat receut un coup de baton sur le bras gauche et terrassé par terre et le susnimmé Villechenous un grand coup de pierre par la tete qui luy fit tomber son chapeau et sa perruque a quatre pas et chanceller et dans le moment tout couvert de sang et une blessure a la tete de quatre a cinq doigts, Meschin un autre coup de pierre a l'epaule gauche et Peyrichon un grand coup aussy sur le bras gauche et ce qu'ayant vu Crozat brigadier auroit mis tout de suite sa carabine en joue, ce qui les obligea a se jetter dans un bled derriere une muraille et la se voyant retranchés, les pierres commodes, favorisés par le terrain d ailleurs en bonne disposition, nous ont obligé a lacher prise et de suite aurions été conduit chez le chirurgien nommé Mayre habitant du bourg du Lonzat pour nous faire penser de nos blessures qui nous a promis son rapport lorsqu'il en sera requis après quoy ayant fait quelques perquisition pour découvrir les mutins, aurions trouvé le nommé Breuil huissier aux tailles en l'election de Brive qui nous auroit dit connoitre celluy qui avoit frappé Villechenous et Peyrichon et s'appeler Marciel d village de Serre paroisse de Chamboulive et y aurions encore trouvé le sieur Sauret bourgeois du bourg de Chamboulive qui nous auroit dit avec plusieurs instances que nous avions arreté le connoitre pour l'avoir vû domestique de madame de Larue et qui a présent ne sçavoit pas la ou il retoit, dont et de tout quoy avons dressé notre présent procès verbal pour nous servir ainsy que de raison, et avons fait double du pnt verbal l'un signé de nous et de touts les cavaliers de notre brigade sur du papier commun que nous avons retenu devers nous et le present signé de nous brigadier et du sieur Villechenois pour étre par nous affirmé tant pour nous que pour les autres cavaliers de lad brigade, declarants nous etre transporté en la ville de Tulle que ce jourd huy vingt deux du courant pour affirmer le susd procés verbal, attendu que led Villechenous qui étoit un des plus maltraités n'a pu s'y transporter que ce jourd huy avec nous, les autres cavaliers de la susd brigade étant occupés au service, requiert aussy que le chirurgien qui les ont pensé et médicamenté soient tenus de leur livrer leur rapport de l état de leur blessure duement asermentée pour servir a ce que de raison signé a la minute Villechenous et Crozat brighadier duquel susd procès verbal nous assesseur de la mareschaussée du département du Limousin a la residence de Tulle avons concedé acte et de ce que led Crozat brigadier et Villechenoux cavalier de la brigade de Treignac icy en personne ont affirmé moyennant serment la main levée a Dieu le présent procès verbal contenir verité, au surplus enjoignons aux chirurgiens qui les ont pensé et médicamenté d'en délivrer leur rapport duement asermenté pardevant nous pour servir et valoir ce que de raisn et ce présent procès verbal a eesté remis en notre greffe a Tulle le vingt deuxieme jour de juin de l'année mil sept cent cinquante six signé a la minute Villechenous, Crozat brigadier, Melon de Pradou assesseur et nous greffier soussigné Vachot greff «.

197. 04.09.1756 - Supplique d'Antoine et Gabriel et Léonard Moreau frères laboureurs colons au village de La Burjade paroisse de Vaury sénéchaussée de Bellac opposants à la procédure extraordinaire contre eux à la requête des nommés Monsalard et Charles cavaliers de la maréchaussée de Limoges et les nommés Arbelot et autres par le lieutenant criminel assesseur en la prévôté de Limoges - 26.10.1756 - «*A nosseigneurs de la connetablie et marechaussée de France au siege general de la table de marbre du palais de Paris Suplient humblement Antoine Gabriel et Leonnard Moreau freres laboureurs colons au village de La Burjade paroisse de Vaury sénéchaussé de Belac Disant que le seize du mois d'aoust de la presente année mil sept cent cinquante six Gabriel et Antoine Moreau suplians avoient fait menner en foire en la ville de Bellac quatre jeunes boeufs pour vendre, et le dit Leonnard supliant y seroit egallement allé pour affaires de famille et*

les ayant terminées il fût rejoindre ses freres, voyant qu'il etoit deja cinq heures du soir sans avoir vendu leurs boeufs, ils se retirerent et ammenerent leurs bestiaux, etant arrivés de la place de ladite foire, a la barriere, ou etoient Simon Arbelot fils ainé de Jean Arbelot sieur de La Ganhe marchand, fermier des deniers d'octrois accompagné de Jean Baptiste Arbelot, cy devant soldat son oncle, Jean et autre Jean de La Salle dits Ladas pere et fils vignerons cy devant soldats, Jean Raffard dit Sandille vigneron, des sieurs Monsalard et Charles cavaliers de la marechaussée de Limouzin de la brigade de Bellac, et d'autres personnes de ladite ville de Bellac qui percevoient le droit de rieve deû par ceux qui avoient vendus, les suplians n étant pas dans ce cas, deux des dits quatre boeufs ayant été frapés par d'autre bétail qui venoit derriere prirent la fuite hors de la bariere tout le long de la rue, ce qui obligea ledit Leonnard un des suplians a courir apres pour les arrêter crainte qu'ils ne s égarassent, ou ne fissent du mal, et ne les pû atteindre et arrêter que bien loing de là. Le dit Antoine Moreau resta à la conduite des deux autres boeufs et ledit Gabriel son frere etoit alors de l'autre côté de la rue parlant a quelqu'un,ledit Antoine ayant voulu continuer sa route, il fût arrêté par ledit Simon Arbelot et sa troupe, qui lui demanderent le payement de la riéve ou octroys, auxquels il repondit que n'ayant point vendu, il ne devoit rien Dans l'instant lesdits de La Salle Ladas et autres lui sauterent a la gorge en lui disant de payer ; et ledit Monsallard l'un des dits cavaliers lui donna un grand coup de bâton sur la tête qui fût redoublé par lui et par les autres adherans dont il fût renversé couvert de sang, ledit Charles cavalier lui donna encore plusieurs coups alors ledit Gabriel Moreau voyant Antoine son frere asssomé accouru pour le tirer des mains de cette troupe qui le tenoit et ne cessoit de le maltraiter, une partie des assaillans et nottament le dit sieur Charles l'un des dits cavaliers se jetterent sur le dit Gabriel, le prirent aux cheveux, lui donnerent plusieurs coups de pieds et de batons, et ledit Charles cavalier lui ayant courbe le visage en terre, le tenant par les cheveux le dit sieur Arbelot chef de la troupe, lui donna par derriere un grand coup de barre à travers les reins duquel coup ledit Gabriel resta sur la place, ne pût s'en relever que quelque temps apres et par du secours apres les graves exces de cette troupe furieuse le dit Charles cavalier prit le dit Antoine au corps pour le trainer en prison, mais honteux de son procedé, et peut etre touché de la triste situation ou il etoit reduit, il le relacha a vingt ou vingt cinq pas, sans que le dit Antoine lui eût fait la moindre resistance. Ledit Leonnard Moreau qui avoit courû pour arrêter ses deux boeufs, et qui les avoit atteint bien loin de là, ayant apris qu'on avoit assomé les dits Gabriel et Antoine ses freres, et que leurs deux autres boeufs qu'on avoit été forcé d'abbandonner avoient pris la fuite, qu'on ne sçavoit ce qu'ils etoient devenus, accourû pour voir ses freres, il les trouva presque morts, appuyés le long du mur d'une maison, ayant repreenté aux dits riéveurs le tort qu'ils avoient d'avoir ainsi massacré ses frêres, ils coururent sur lui lui porterent sur le corps plusieurs coups de bâtons il prit la fuite et alla chercher ses deux derniers boeufs, qu'on ne pû trouver que le lendemain bien loin de Belac. Les dits Gabriel et Antoine Moreau furent retirés de sur la place, conduits par des personnes charitables chez le sieur Peraud maitre chirurgien du dit Bellac pour les faire penser, et de là a l'auberge du sieur Vidal ou ils demeurerent au lit presque sans connoissance jusqu'au lendemain dix sept dudit ois d'aoust qu'ils porterent leur plainte par devant le lieutenant particulier assesseur civil et criminel de la ville de Bellac, des dits exces violences et voyes de fait commises la veille en leur personnes cntre lesdits Arbelot oncle et neveu, La Salle pere et fils, leurs adherans et complices, ils firent informer et visitte fût faitte de leurs personnes par ledit Perraud chirurgien qui dressa et affirma son raport de leurs blessures le même jour etc. «

198. 04.12.1756 - Citant un PV du 11.09.1756 dressé par Jean Chevallery brigadier Sartre et Vinson cavaliers de maréchaussée contenant leur transport au lieu et feste baladoire de la paroisse de Magnac et les rebellions violences et voies de fait commises ledit jour audit lieu contre divers particuliers dont Couret et Le Blanc domestique du lieu de Magnac menés es prisons royales d'Angoulême - «*Aujourd huy douze septembre mil sept cent cinquante six nous Jean Chevallerie brigadier de la maréchaussée de Limouzin à la residence d'Angoulême, Pierre Jean Sartre et Francois Vinson cavalliers en laditte residence soussignés certifions nous être transportés au bourgt de Magnac sur Tourre distant d'une lieue pour assister à une fête balladoire qui s y est tenue ledit jour, et environ les cinq heures du soir, Vinson seroit entré chez la veuve Bibaud cabaretiere y boire une chopine de vin avec les sieurs Pallissiere freres, Moynaud et sa femme, y étant il se seroit aperçû que plusieurs particuliers dudit Agnac et autres parroisses circonvoisinnes se battoient dans la cour de la ditte veuve Bibaud, et s étant avancé pour y mettre la paix la police et les separer, lesdits particulliers se seroient jettés sur luy, l auroient pris à la gorge et aux cheveux, luy auroient arraché sa bource à cheveux, sa cravatte, donné plusieurs coups et trainé dans laditte cour pendant plus d un cart d'heure, dans le nombre desdits particulliers qui étoient plus de vingt il n y à reconnu que l apparantif et le vallet du sieur Sazerat marchand fayancier et nous brigadier et Sartre cavallier etant au lieu ou se tenoit l assemblée on seroit venu nous avertir que l on egorgeoit ledit Vinson, nous y sommes courus et en y arrivant nous avont trouvé ledit Vinson qui êtoit entouré de huit a dix personnes qui le tenoient au collet et aux cheveux et s eforcoient de le terrasser nous nous sommes mis en devoir de le secourir et voullant ecarter ceux qui le tenoient il seroit survenu deux hommes armés de chacun un bâton qui en ont donné un coup sur la tête de moy dit brigadier et plusieurs coups sur le corps dudit Sartre et voullant poursuivre ces deux derniers pour arrester leurs viollances nous en avont été empeschés par la ditte veuve Bibaud et son fils qui se sont jettés sur nous et malgré leurs viollances nous sommes entrés dans un sellier ou êtoient lesdits deux hommes qui nous avoient frappés et s étoient retranchés derriere des cuves avec leurs bâtons et des pierres en nous faisant beaucoup de menasses et malgré toutes leurs menasses et viollances nous les avont saisy au corps et aresté prisonniers, et leur ayant demandé leurs noms, l'un nous a dit s apeller Courret du bourgt de Maignac et être domestique du dit sieur Sazerac, et l'autre s apeller Le Blanc de la parroisse de Mornac et vallet chez laditte veuve Bibaud, lequel en l arrestant étoit armé d un baton de la longueur de cinq pieds et demy et de la grosseur du poignet, lequel nous dits brigadier et Sartre avons reconnu pour être celuy qui nous avoit frappé avec le dit bâton; et voulant partir dudit bourg de Maignac pour conduire ces deux hommes aux prisons d Angoulùeme nous avons êté averty qu il y avoit plus de dix à douze personnes qui avoient êté sur le chemin nous attandre armés de grand couteau, pioches bâtons et autres instruments, ce qui nous â obligé de prier quelqu'un de nos amis de nous accompaigner une partie du chemin et a empesché ces gens de se presenter, et nous sommes arrivés en la ville d Angoulême aux prisons royalles d icelle ou nous avons mis lesdits Le Blanc et Courret ez mains et garde de Raymond Robert concierge, lesquels nous avons ecroués et recommandés sur le livre de la geolle, pour raison des insultes, exces, viollances, voy de fait et rebellion a nous fait, et avons dépozé au greffe de la marechaussée le bâton saisy au dit Le Blanc ainsi que le present procez verbal que nous avons dressé pour valloir et servir ce que de raison, ainsy signé sur l original Sartre F. Vinson et Chevallerie etc.* «.

Z1c 353

199. 27.09.1757 - Supplique Pierre Martial Valadier cavalier de maréchaussée à la résidence de Tulle en Bas Limousin, attentat et assassinat prémédité de la personne du suppliant, plainte contre sieur de Bort du Leyris capitaine au régiment de Talaru et contre un grand nombre de ses soldats auteurs et complices de cet attentat en 09.1755 devant lieutenant criminel au sénéchal de Tulle, information par monsieur Fortier un des conseillers du bailliage de Tulle

Z1c 354

rien

Z1c 355

rien

Z1c 356

200. 25.09.1759 - Remontrance sur les faits suivants - *«Aujourd'huy onzieme juillet mille sept cent cinquante neuf apres midy nous Jean Pierre Garnier Dupré, Leonard Dumetre, et Martin Humel brigadier, et cavalliers de marechaussée a la residance de Lioges, certiffions, qu'en consequance de l'ordonnce renduée par monsieur PAbot de Chavagnac notre lieutenant en laditte arechausée en datte e ce jourd huy sur la requette presantée par sieur Pierre Desvergne, nous nous serions transportés avec Me Jacques Laroche huissier, ses assistants, nommés Jacques LAroche, Leonard Bonnefond, Jean Baptiste Landry, Michel Contamine praticiens, le nommé Buisson serrurier, de quatre crocheteurs, et de deux charpentiers tous habitants de cette ville, dans la rue Fourie paroisse de St Pierre de Limoges et audevant la porte de Martial Ratouret fils, ou etants tous assemblés nous sommes mis a hurter des uns aux autres à laditte porte, sans que personne se soit mis en devoir d'en faire l ouverture, et apres que ledit Laroche huissier a eut interpellé les deux plus proches voisins dudit Ratouret, pour etre presents a l ouverture de laditte porte, lesquels de ce faire onts etés refuants, ledit serrurier, s etant mis en devoirs de faire l ouverture de laditte porte, avec les outils qu'il avoit dans cette intervalle, il a paru aux fenettres de laditte maison, Lonard Ratouret pere audit Martial, lequel c'est mis a jurer et blasphemer le St nom de Dieu, et nous jetter un nombre infiny de pieres qui tomboient sur nous comme la grelle, que moy Humel me suis garanty de plusieurs qui auroient tombés sur ma teste a la faveur de mo, sabre, ce qui n auroit cessé de longtems, que seullement et après qu'il se fut aperçû que l huissier, et autres avoient etés dans la rue Rafilliou pour tacher d ouvrir l'autre porte de laditte maison qui y a son issue, ou ledit Ratouret fut aussi sur les deriers de laditte maison, et jettat a nous cavalliers aussi un nimbre considerable, de pierres, de pots a fleurs, avec une caisse plaine de terre, et descendit meme a laditte porte, et portat un coupt de pique au pied droit de moy Dupré, et comme ledit Ratouret vit sans doutte, suivit d'un cotté ou d autre, l'ouverture des portes seroient faitte il, se mis en devoir de se rendre dans le bas de la maison et dans l endroit, qui autres fois, luy servoit de boutique du cotté de laditte rue Fouriée, moy Humel qui n'avoit sescé de demeurer au devant laditte porte, ayant appercû de la poussiere qui gagnoit les grillages du devant de laditte boutique ce qui m'auroit obligé d'entrer dans le couroir de la maison d sr Thabaraud me tailleur de cette ville, qui se tient a celle dud Ratouret separrée de l autre par un torchy, j a percû au derier laditte portte un trou qui auroit eté fait dans ledit torchy servant de separation aux dittes deux maisons, ce qui*

nous auroit obligé de passer par ledit trou, et entrer dans ladittemaison dudit Ratouret afin d eviter que quelques uns ne demeurassent sur laplace a la faveur des coups de pierres jettées par ledit Ratoutre pere, ou empecher qu il mis le feû a la maison comm il avoit declaré a differantes fois, et a differantes reprises, tant à nous, huissie, assistants, ouvriers, et crocheteurs, aurions tout de suitte fait l ouverture des dittes porttes, et l huissier a procedé a la saisie et execution des meubles qui se sont trouvés, dans la ditte maison, sauf de ceux prohibés par l'ordonnance, et auroient desarmé ledit Ratouret, et arraché de ses mains la ditte pique, ou halebarde, dont le haut est de fert, ensembles, un mousquet pour le remettre au greffe de la marechaussée, d'autant que dans l execution que nous nous en etions chargés, et pendant l intervalle d'environs trois heures, nous avons etés outragés de parolles et injures athroses, nous califfiant de vallets de boureau de coquins, de volleurs, et autres injures contre nos honneurs et reputations et encore plusieurs des dittes pierres jettées par ledit Ratouret pere nous ont atteint la face au bras, aux jambes, et autres endroits de nos corps, qui n onts cependant formé que de simples contusions, et moy Dupré ay reçû ledit coupt de pique dans ledit pied droit le tout en presance d'une grande multitude de peuple, asemblés dans les dittes deux rues, de tout quoy nous avons jugés a propos de dresser le presant proces verbal de tous les dits excès viollances, coupts et injures exercés contre nous de la part dudit Ratouret pere, pour en obtenir reparation et condamnations de tous depends domages interets devant qui il appartiendra, le tout pour servir et valloir que de raison et nous sommes sousignes, fait a Limoges le dit jour mois et an que de l autre part, par nous Dupré approuvant le renvoyé Humel approuvant le ranvoy Dumaitre approuvant le renvoye - Certifié par nous lieutenant en la marechaussée du Limousin a la residance de Limoges le 11e juillet 1759 Pabot de Chavaignac le present procès verbal à été deposé au greffe de la marechaussée generalle du Limosin a la residance de Limoges ledit jour onsieme juillet mil sept cent cinquante neuf Dupuy Teyssounneau greffier commis - Conlé a Limoges le treise juillet 1759 gratis Baget» - «J ay sousigné maitre en chirurgie de Paris actuellement residant a Limoges, certifie avoir este mandé ce jour'huy unzieme iuillet mil sept cent cinquante neufs, pour voir le nommé lean Pierre Garnier du Pres, brigadier de la maréchaussée en la residanse de Limoges auquel l ayant visité ie luy ait trouvé une playe au pied droit située a la partie inferieure et interne de l os du metatarce qui soutient le gros doigt, laditte playe etant de la longeur d environt six lignes et deux de largeur accompagnée de gonflemens et inflamation, laquelle paroit avoir esté faite par un instrument piquant comme bayonette halebarde et autre, iceluy ait ordonné la saigne et autres remede convenable et comme ledit Dupres se trouve hors d etat de faire son service ie luy ait donne le present certificat pour luy servir et valoir ce que de raison Fait a Limoges ce 11e iuillet 1759 Johel Thibaut»

201. 28.08.1759 - Remontrance sur les faits suivants - *«L an mil sept cent cinquante neuf le premier jour du mois d'aoust je Louis de Pallotes sous brigadier en la marechaussée du Limousin a la residance de Pierrebuffierre Gregoire Petit, Pierre Prousergues cavaliers de la même brigade, et Pierre Pallotes aussy cavalier a la residance de Bellac etant en cette ville par congé, par vertu de trois decrets de prise de corps decernés par les sieurs de Lafon, Faugeras, et Guillaumaud juges des jurisdictions du marquisat de Bonneval en datte des vingt deux decembre mil sept cent quarante cinq, vingt huit juin mil sept cent cinquante sept, et vingt sept avril mil sept cent cinquante huit signés à l expedition Paignon greffier, contre les nommés Etienne et Francois Roche freres, et encore par vertu des ordres de M Duvigier procureur geenral au parlement de Bordeaux portant d arester et constituer prisonniers ex prisons royalles de la ville de Limoges lesdits Etienne et Francois*

Roche dits Les Beurriers, certifions nous etre transportés au village de Laubigerie paroisse de Coussat Bonneval distant de notre residance de six lieues aux domicilles des susdits Etienne et Francois Roche freres, affin de ramener a execution les susdits decrets, et y etant nous avons investy la maison d iceux pour tacher de les arester et constituer prisonniers, et moy de Pallotes sous brigadier pendant que mes cavaliers etoient d un autre cotté j ay entendu quelqu un desdits decretés qui se sauvoit, et l ayant vu qui courroit dans les bois je l ay poursuivi en luy criant d arester de la part du roy ce que ledit Francois Roche, n'ayant voulu faire, et alors voyant que je le gerdois je luy aurois laché un coup de mousqueton chargé a plon dans les cuisses, mais malheureusement le fusil s etant trouvé surchargé il a repoussé ce qui eleva le coup et luy donna dans les reins et peu de tems après, etant tombé nous aurons été a luy Prousergues et moy, et après que ledit Petit et Pierre Pallottes ont été arrivés a nous nous avons faits mettre ledit Francois Roche dans une charette et tout de suite l avons conduit dans les prisons de la jurisdiction du marquisat de Bonneval, ou etans nous l avons fait confesser et ensuite le sacrement d heucaristie luy ayant été administré il est devenu mort environ trois heures après ce qui nous a extremement surpris attendu que nous ne comptions pas que le coup fut mortel dont et de quoy nous avons dressé le present procès verbal pour servir et valoir que de raison Depalotes Petit Depaotes Prozergues - Controllé a St Jean Ligoure le trois aoust 1759 receu treize sols Benemaud - Vû par nous lieutenant de la marechaussée a la residance de Lioges le quatre aoust mil sept cent cinquante neuf PAbot de Chavaignac le delit a esté comis a sept lieues du greffe de la marechaussée et cent lieues de celui de la marechaussée au greffe de la conetablie»

Z1c 357

202. 21.03.1760 - Procès extraordinairement fait contre Louis de Salottes sous-brigadier de maréchaussée en la généralité de Limousin département de limoges résidence de Pierrebuffière prisonnier es prisons de la conciergerie du Palais à Paris, procès-verbal dressé par Guilhomaud lieutenant en la justice du marquisat de Bonneval département de Limoges, constat de la mort du cadavre François Roche tisserand en ladite paroisse conduit es dites prisons dans la charrette du nommé Pierre Boubier du village de Lambertie susdit paroisse, décédé es dites prisons, ayant été traité par Silvanet chirurgien dudit bourg, nomination de Fougeras chirurgien dudit bourg en l'absence de Silvanet, ledit Roche est décédé d'un coup de fusil dont la pénétration a occasionné la mort, réquisition de l'inhumer le cachet de la justice préalablement appliqué sur le front, lettres de grâce, rémission et pardon en janvier dernier, ordonnant transfert de Palottes des prisons de Limoges en celles de la conciergerie du Palais à Paris - «*Louis par la grace de Dieu roi de France et de Navarre, a tous present et avenir, salut nous avons reçu l'humble suplication de Louis de Palottes, soubrigadier de la maréchaussée du Limousin, à la residce de Pierre-Buffiere, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, contenant qu'aiant eû ordre de notre procureur général du parlement de Bordeaux, d arreter et conduire dans les prisons roialles de Limoges, les nommés Estienne et François Roche freres, deeurans au village de Laubigerie, psse de Coussat Bonneval, il fit plusieurs perquisitions inutiles par les ruses faites de cet accusé ce qui commençoit à rendre sa conduite suspecte à ses supérieurs il parût enfin le premier août dernier, avec les cavaliers de sa brigade, à surprendre François Roche, qui s'etant aperçu du dessein qu il avoit de l'arreter, sortit de sa maison et fuioit avec précipitation dans un bois taillis peu éloigné il le poursuit, et lui cria, à plusieurs reprises, d'arreter de notre part, ce qui l'engagea dans la chaleur de*

l'action, a lui tirer un coup de mousqueton dans les jambes, mais malheureusementle mousqueton étant surchargé, son coup porta sur les reins dont led François Roche fut renversé par terre et conduit par sa brigade dans les prisons dud Coussac Bonneval, et après avoir reçu les secours nécessaires il est décédé et quoique ce malheur soit arrivé, de la part du supliant, dans un premier mouvement, excité par le desir de remplir son devoir, les procédures extraordre faites par les juges des lieux, l'ont mis dans la nécessité de s'absenter, il a été decreté depuis par jugement du siège général de la connétabie et maréchée de France, et constitué dans les prisons de Lioges, d'où il a cru pouvoir aveec confiance, recourir à nos lettres de grace, remission et pardon, qu'il nou a très humblement fait suplier de lui accorder à ces causes, voulant préférer misericorde a la rigueur des loix, nous avons, aud Louis de Palotes, quitté, remis, et pardonné et de notre grace spécialle, pleine puissance et autorité roialle, quittons, remettonss et pardonnons par ces présentes signées de notre main, le fait ci-dessus exposé, avec toutes peines, amendes et offenses corporelles, civiles et criminelles qu'il peut avoir, pour raison de ce, encourues, envers nous et justice mettons au néant tous decrets, défauts, coutumaces, jugemens et décrêts qui peuvent s'en etre ensuivis, le mettons et restituons en sa bonne renommée, et en ses biens non d'ailleurs confisqués, atisfaction préalablement aite à partie civile, si fait n'a fait, et s il y echeoit, imposons sur ce silence perpétuel à notre procureur général, ses substituts, présent et à venir,et à tous autres Sy donnons en mandement à nos très cher et bien amés cousins les maréchaux de France, ou leur lieutenant general, et gens tenans le siège général de la connetablie et maréchaussée de France à la table de marbre de notre Palais à Paris, que les présentes nos lettres de grace, remission et pardon, ils aient a entériner, e de leur contenu faire jouir et user le supliant pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens contraires, à la charge, par lui, de poursuivre l'entherinement des présentes dans trois mois, a peine d'être déchu de l'effet d'icelles, car tel est notre plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous avons fait mettre notre scel a ces présentes. Donné à Versailles au mois de janvier l'an de grace mil sept cent soixante et de notre regne le 45e, signé Louis, sur le repli visa Louis, par le roy Phelippeaux, et scellé du grand sceau de cire verte, en lacs de soye rouge et verte» - 12.11.1759 idem

203. 17.01.1760 - Supplique Michel Le Mur office d'archer huissier en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France à la résidence de Moustier d'Ahun sénéchaussée de Guéret - B 14.11.1731 St Dizier en la Marche - Information de vie et mœurs Mre Philippe Dubreuil de Ville 63 ans prêtre curé de la paroisse de St Pierre et St Paul de Guéret, Me Joseph Fayolle 22 ans procureur en la sénéchaussée et siège présidial de cette province demeurant en cette ville de Guéret, Me Olivier Lemoyne 40 ans marchand demeurant en cette ville de Guéret paroisse de St Pierre et St Paul, témoins
204. 12.11.1759 - Remontrance sur les faits suivants - Procédure à la requête de Léonard Ratouret au bailliage de Limoges et sur appel au parlement de Bordeaux contre Dupré brigadier et Dumaitre et Hamel cavaliers de maréchaussée en la généralité de Limousin département et résidence de Limoges, main forte prêtée à Jacques Laroche huissier à l'effet d'exécuter Martial Ratouret fils demeurant ordinairement en la ville de Limoges, Léonard Ratouret père s'oppose à cette saisie exécutoire, etc.

Z1c 358

205. 14.10.1760 - Supplique Joseph Jacques Juge commission de greffier de la maréchaussée générale du Limousin à la résidence de Limoges - B 04.11.1735 St Maurice de la Cité de

Limoges (copie in extenso)

Z1c 359

206. 22.07.1761 - Supplique Jean Augustin Borie des Renaudes commission de greffier de la maréchaussée générale du département de Limousin à la résidence de Tulle - B 10.06.1710 Tulle St Julien (cachet du siège royal de Tulle) - Certificat de François Melon Pradou conseiller du roi es sièges présidial et sénéchal de Tulles assesseur de la maréchaussée à la résidence de la même ville à Tulle le 06.08.1761 (cachet à ses armes) - Information de vie et mœurs messire François La Selve écuyer seigneur de St Avid trésorier de France au bureau de Limoges habitant Tulle 54 ans, messire Martin La Selve écuyer seigneur du Chassaing habitant de Tulle 30 ans, sieur Martial Pauphille bourgeois et marchand ancien juge de la bourse habitant de Tulle 57 ans, témoins

Z1c 360

207. 12.11.1762 - Supplique François Gloumet office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France au bailliage de Guéret - B 24.11.1735 St Pierre et St Paul de Guéret

208. 20.08.1762 - Remontrance relative à ce qui suit - *«L an mil sept cent soixante deux et le trente un du mois de juillet certifie je Jean Francois Brivazat brigadier de la marechaussée du Limousin a la residence de Treignat disant qu il y ut une assamblée des habitans de lad ville a l hotel de ville par ordre de Monseigneur l intendant pour qu un chacun des habitans fissent la declaration de leur biens fonds au se Estienne fils commissaire pour les tailles et attendu que la brigade etoit employée pour le service du roy, la femme de Latreille cavalier de la brigade de Treignac fut faire sa déclaration aud commissaire luy représentant que son mary ne devoit pas estre cotisé dans la ville de Treignac ayant tous ses biens dans la paroisse de Chamberet, et qu il ne devoit pas etre compris au rolle de Treignac puisqu il ne possede q une partie de maison a louage dans lad ville, le nomme Ignace Vacher artisan de la d ville de Treignac auroit represanté au sr commissaire qu il n en etoit pas exempt se servant des termes injurieux disant devant des temoins dignes de foy, François Nicolet nore royal, Jean Lariviere et autre Jean Lariviere pere et fils cordoniers tous habitans de lad ville de Treignac et le Sr Estienne fils commissaire habitant de la ville de Limoges, et plusieurs autres temoins, qu il etoit bien necessaire que la femme d un valet de boureau, et autres injures, vint en imposer pour que son mary ne fut pas cotisé, et etant arivéz a notre residance nous nous sommes informés s il s étoit passé quelque chose de mauvois en notre absance, la femme de Latreille nous a dit les injures que led Vacher luy avoit dit sur quoy nous nous sommes informes des faits pour constater de la verité pour preuve, led Vacher ayant sceu les diligences que nous faisions a continué de nous faire injure et la nuit du mercredy le quatrieme du pnt mois d aoust le nommé Vacher etant a la fenetre de sa maison, crioit a haute voix en jetant des pierres de toute sa force dans la rue* Ou est cet j(ean) f(outre) de brigadier qui a cherché des temoins pour preuve de ce que j'ay dit a la femme de Latreille il n'est pas besoin qu il en cherche je le repete encore, ils sont tous des b(ougres), des j(ean) f(outre) des valets de boureau, des f(outus) voleurs, des cartouches, et si le b(ougre) de brigadier avoit ut de l honeur il n auroit jamais pris l habit bleu*, repetant* Que peut on me faire se plaindra on a leurs officiers, je me f(out) d eux vomit tant contre les cavaliers que contre messieurs les officiers de la marechaussée *telles injures que la bienseance ne permet pas de metre par ecrit, le sr La Brousse fils au Sr Dumas de Leyniac bourgeois, demlle Grandchamp epouse aud sr Duas, sr Louis Leyniac bourgeois,*

Jean Cheylard cordonier, Jean et autre Jean Lariviere pere et fils cordoniers temoins tous habitans de la ville de Treignac, dont et de tout quoy avons dressé le present proces verbal pour servir et valoir ce que de raison Brivazat»

209. 15.06.1762 - Supplique Joachim de Lafond commission de procureur du roi de la maréchaussée générale du département de Bourbonnois à la résidence de Guéret - B 11.07.1737 St Pierre St Paul de Guéret (copie in extenso) - Information de vie et mœurs Mre Martial Parquet 28 ans prêtre vicaire de l'église paroissiale de St Pierre et St Paul de la ville de Guéret et communaliste de la communauté des prêtres de ladite église demeurant en la ville de Guéret, Mr Me Jean Baptiste Chorllon des Rioux 57 ans conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de La Marche à Guéret y demeurant, Me Jean Dissandes de Bugenet 40 ans avocat en la cour et conseiller du roi receveur des consignations de cette province de la Marche à Guéret y demeurant, Me Jean Baptiste Peronneau 34 ans avocat en parlement demeurant Guéret, témoins
210. 25.05.1762 - Supplique Pierre Besse de Fromantal écuyer chevalier de St Louis office de lieutenant du prévôt général d'une compagnie de maréchaussée établie au département de la Marche à Guéret - B 01.09.1707 Notre Dame d'Evaux - Information de vie et mœurs Mre Philippe du Breul de Ville official de la ville de Guéret et conseiller honoraire en la sénéchaussée et siège présidial de cette province demeurant Guéret 65 ans, Mr Me Sylvain Chazal de La Villetelle conseiller du roi lieutenant général de police de cette ville y demeurant 53 ans, Mr Me Gervais Guillon seigneur de La Villate Billon conseiller du roi lieutenant criminel général de la sénéchaussée de La Marche à Guéret y demeurant 41 ans, Mr Me René Pichon du Cloup seigneur des Chatres conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de cette ville de Guéret y demeurant 30 ans, témoins

Z1c 361

211. 28.07.1763 - Remontrance relative aux faits suivants - *«L ans mille sept cent soisante trois et le dix septieme iour du mois de iullet nous lean Baptiste Boyer cavalier de marechauce a la residance de St lunien soussigne certifie qu etant ches moy le nomme Andre Troutor si devans soldat et tallieur d abit pour homme habitant de la presante ville seret venut au devans de ma porte ous etant il a commance a blasfemer le St nom de Dieu an me tretant de iean f(outre) et de b(ougre) quoquin que ietoit indigne de porter l abit du roy an montant sur un etabli de la boutique de ma maisons pour me fraper avest un batont qu il avest a la main, ie me suis contante de luy dire de se retirer ches luy, ce qu il n a pas voulut faire il a touiour continue pandant un grand lomtant a l instant le sr lacque Lemoine aussi cavalier de marechauce seret venut dans ledit fabourg venant d avest ses autre confrere d asister a la publiquantions de la pais et pour voir parmy la populace asamblée et examiner sy l ons pouvet faire rancontre de deux cuidant porte par le signalement ordonne par mr le duc de Choiseuil, et partie de la brigade estant d un autre coté pour faire la maime perquitisionsion (sic) et apersut le dit Troutos qui blasfemet touiours contre mon confrere ie voulut y metre la tranquilite et luy ay dit de se retirer ne ne que ie toit seul, et que le sr Boyer estoit indispose et or d etat de me secourir a l intant il m a trete de iean f(outre) et de b(ougre) et m a donne deux coup de point, dans l estomat et levans son batont sur moy ie luy avet dit dans le momans que ie toit dans le service du roy il m a repondut qu il sans f(outait) et de moy insy que de toutte la brigade que nous etions tous indigne de porter l aby du roy a l intant il seret survenut le sr lacque Boyer le ieune maitre sirurgien iure des pte ville avest le sr Quagnate marchand hobergiste de la ville de Limoges qui luy oret dit de se terre et de rester tranquille loins de l escouter i sesseret ietet sur eus an*

donnant plusier coup de pied au sr Boyer et Quagnate et coup de sons batont, a l intant le sr lean Boyer fils cavalier a la maime residance se retiret ches luy venant de faire la maime tournee que sy desus, auret apersut bocoup de monde asamble parmis lesquel il apersut le dit Troutas qui feset mains basse sur les srs Boyer et Quagnate, a l intant nous Lemoine et Boyer fils avons voulut l areter pour le conduire dans les prisons ce que nous n orions put faire par l aide qui luy a ete donne par le nomme Petit lean dit Masorie iournalier son oncle sa famme et sa filli sons fils qui nous avon anpeche an sesitsant de nos sabre par viollance pandant que nous tenion ledit denomme nous avons estet hoblige d avoir recour a nos mousquetont, que le sr Boyer pere nous a donne sur le pas de sa porte, ledit denomme n oians ses arme ce serait ietet sur nous, voulans nous hoter nos mousquetons il a anponnie et voullet aracher la baionnette d un de nous de laquelle il s espt coupe et a fait couper un doy de la mains gauche du sr Boyer fils, et luy a donne plusieur coup de pied et dedans et de sons batont ansy qu os sr Lemoine la populase et ses parans nous l aians fait lacher par force an se retirans il nous a iete plusieur coup de pierre nous avon este hoblige de le coucher an ious pour metre notre vie an sureté pandant ledit tamps le sr Boyer pere auret anvoie avertir le sr Lavergne sous brigadier et Pierre Thuillier cavalier de se randre pour nous donner du secour lesquel n ons put ariver a tant par l evasions qu avest fait ledit Treutos dans le momans, nous avons fait perquitions de sa personne dans plusieur androy sans pouvoir le rancontrer et avons trouve les sr Lemoine et Boyer cavalier couver de sans insy que les sr Boyer et Quagnate le tout s es passe an presance de plusieurs temoins parmis lesquel nous avons reconnut Pierre Lemasons feriean de laditte ville sa femme Pierre Dupar meitre menusier hosy habitant de laditte ville et sa femme et leanne Longueville etpouse du sr Nicollas Peullet ausy de laditte ville le sr Duver bourgeois et fermier de mr le comte de St Brice restant au chateau de Lavignie qui avons les insulte a nous faite et mademoiselle Boyer insit que mademoiselle Chupin sa seur temoins et plusieur autre qui finierons dans les quas requis, dont et de quoy nous avons dresse le presant proces verbal pour servir et valoir ce que de resons fait et arete an presance des sr Boyer et Quagnat qui ont signe avest nous Boyer Lemoine Boyer J Boyer maitre en chirurgie Lacatteagne P Thuiller LAvergne sous brigadier - Conle a St Julien le dix huit juillet 1763 gratis Puioger»

212. 14.06.1763 - Supplique Mathieu Valleau office huissier sergent royal général et d'armes en la connétablie et maréchaussée de France à la résidence d'Arnac la Poste sénéchaussée de la Basse Marche - B 21.03.1738 St Julien d'Arnac - Information de vie et mœurs Mre François Le Roch prêtre habitué en la paroisse de St Gervais demeurant rue de la Mortellerie susdite paroisse 46 ans, sieur Paul Sauvage tailleur de pierre à Paris y demeurant rue de la Mortellerie paroisse St Gervais 65 ans, sieur Mathurin Le Roy maçon à Paris demeurant rue de La Mortellerie paroisse St Gervais 25 ans, témoin
213. 22.04.1763 - Supplique Pierre de Clareuil office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Limoges - B 21.08.1735 St Pierre du Queyroix de Limoges - Information de vie et mœurs Me Pierre Marcicas prêtre habitué en la paroisse St Roch demeurant rue neuve St Roch 44 ans, sieur Pierre Charles Hedoux commis au bureau général des monnaies à Paris demeurant hôtel de la monnaie paroisse St Germain l'Auxerrois 49 ans, sieur Jean Baptiste Mayet bourgeois de Paris y demeurant rue Bertin Poirée paroisse St Germain l'Auxerrois 25 ans, témoins
214. 11.01.1765 - Remontrance sur les faits suivants - *«L an mil sept cent soixante quatre et le quatorzieme jour du mois de decembre certifie Jean François Brivazat brigadier de la marechaussée du Limousin a la residance de Treignac François Perichon, François*

Latreille, Jean Baptiste Lacroix, et Guilhaume Fleyssac, tous les quatre cavaliers de maréchaussée à la residance de Treignac qu en consequance de l ordce de monseigneur l intendant de la generalite de Limoges dattee du vingt huit novembre dernier signée Turgot, lad ordonnance portant d arretter le nommé Léonard Charial collecteur de la parr de Murat de l année mil sept cent cinquante neuf et le conduire dans les prisons de la ville de Tulle pour y etre detenu jusques a nouvel ordre nous nous somes transporté au village de Malaniou susd parre de Murat lieu de la demeure dud Charial et y sommes arrives environ les six heures du matin, ou etant avons entouré sa maison et etables, s est presante un homme a la porte d un etable auquel nous avons demandé ou etoit Leonard Charial, et nous a repondu que led Charial etoit absent depuis la veille qu il etoit meme surpris de ce qu il n etoit pas revenu mais que sans doute le debordement des eaux luy avoit empeche de revenir et qu il avoit aporté nuitament du grain a Treignac au sr Deceville son maitre, quoy voyant l avons somme de nous ouvrir ou faire ouvrir toutes les portes, ce qu il a fait, et nous avons fait tres exacte perquisition du susd Charial tant dans sa maizon, grenier, cave, coins et recoins que dans les etables et granges dud Charial sans pouvoir le trouves apres quoy sommes remonté a cheval et avons gardé le plus secretement qu il nous a été possible le grand chemin chemin (sic) qui va et vient dud Treignac aud vilage de Malanioux pour voir si nous le verions repasser suivant ce qu il nous avoit été dit que la veille il avoit été a Treignac porter du grain a son maitre, entre onze heures et midy avons aperçu d une montagne a l antre des chariots nouz imaginants que c estoit les metayers dud sr de Ceville qui revenoient de Treignac et que led Charial devoit y etre sommes accouru a cette montagne a coursse de cheval ayant abordé lesd chariots nous n avons pas rencontré led Charial aurions demandé aux metayers dud sr de Ceville ou etoit led Charial nous ont dit qu ils ne le scavoient pas tout quoy fait nous nous sommes retires a notre residance et avons dresse notre pnt procez verbal pour servir et valoir ce que de raison le tout fait par nous brigadier et cavaliers susd et soussignés le susd jour mois et an que dessus Perichon cavalier Latreille Fleyssac Brivazat brigadier Lacroix et advenant le vingt decembre mil sept cent soixante quatre a l'heure du quatre du soir nous brigaddier soussignés en vertu du susd ordre avons ordonnés aux cavaliers soussignés de nous suivre a pied pour deguiser notre demarche au village de Mallagniaux parroisse de Murat pour capturer suivant le susd ordre le nommé Charial, et etant arrivé aud village a l'heure de six du soir ou environ en ordre et voulant faire perquisition dud Charial tous les habitans dud village emulés par le gendre dud Charial armé de fusils, pistolets, fourches a fer, et autres armes de cette nature se sont oposés a notre perquisition les femmes nous ont assalis a coup de pierre, et les hommes armés comme dit et cy dessus sont tombes sur nous, un d'eux que nous n avons pu connoitre a cause de l obscurité de la nuit auroit tué Fleyssac cavalier d'un coup de pistolet qu il luy tiroit a brule pourpoint si le pistolet n'avoit raté et led Fleyssac soussigne saisit le pistolet fort heureusement lequel sera remis au greffe nous soussignés entendant les menaces reiterées des habitans dud village et peut etre de plusieurs autres qu ils avoint apllés a leur secour comprenant bien que tous ces gens la avoient premedites cette emute, et que notre vie etoit dans un danger evident un des cavaliers tira un coup de carabine pour intimider cette populace mais voyant qu elle devenoit plus furieuse et qu'on crioit de toutes parts tue tue il faut les ensevelir tous sans qu'auqun de ces j(ean) f(outre) puissent s en retourner, et que nous n etions pas en asse grand nombre pour les contenir nous avons etés obligés de nous sauver a la faveur de l obscurité de la nuit et nous nous sommes retirés en bon ordre, le susd Fleyssac cavalier ayant eu la jambe gauche meurtrie d un coup de pierre, lequel n'auroit pu se

conduire a sa residence sans le secour de ses camarades, le nommé Lacroix ayant eté meurtri a la main droite dans laquelle il tenoit une petite lanterne qu il laissa choir a terre aprs avoir reçeu le coup, de tout quoy avons dressé le present proces verbal que nous certiffions veritable pour servir et valoir ce que de raison fait le susd jour mois et an que dessus Perichon Lacroix Fleyssac Brivazat brigadier» - «[Ecu rond aux armes de France couronné au collier de ? posé sur un fût de canon, accosté de drapeaux, Anne Robert Jacques Turgot chevalier conseiller du roy en ses conseil maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police & finances en la généralité de Limoges] nous ordonnons que le nommé Leonard Charial collecteur de la paroisse de Murat de l'année mil sept cent cinquante neuf sera arreté et conduit dans les prisons de la ville de Tulle pour y etre detenu jusqu'à nouvelle ordre. Fait a Limoges le 28 9bre 1764 Turgot [Ecu ovale aux armes de Turgot, couronne de marquis, tenants 2 licornes contournées]»

Z1c 362

215. 12.01.1764 - Supplique Augustin Claude Godde commissaire ordinaire et provincial des guerres au département de Limoges pour LP Paris 14.12.1763
216. 06.09.1763 - Procès verbal par Lavergne sous brigadier de maréchaussée en la généralité du Limousin département de Limoges à résidence de St Junien et Boyer père, Lemoine, Boyer fils et Thuillier cavalier de sa brigade que insultes et attaques contre Boyer étant en son domicile à St Junien à sa fenêtre, rébellion, assignation à Jeanne Longeville épouse de Nicolas Poulet demeurant à St Junien, certificat par Maublanc chirurgien à St Junien et Aillaud vicaire de Notre Dame de St Junien portant que la dame Poulet est hors d'état de voyager et monter à cheval à cause de l'avancement de sa grossesse et que la grand mère de son mari est à l'extrémité et a besoin de sa bru pour la soigner, etc.

Z1c 363

217. 26.11.1764 - Supplique Jean François La More de La Mirande office de lieutenant du prévôt général d'une compagnie de maréchaussée établie au département du Limousin à la résidence de Tulle- B 17.04.1738 Tulle Saint Julien - Information vie et mœurs Me Gabriel Dumyrat prêtre docteur de théologie, chanoine honoraire de l'église cathédrale de la ville de Tulle prieur de Saint Jean de Bort curé de la paroisse de St Julien de ladite ville 60 ans, messire Charles Bardoulat écuyer seigneur de Puymeges ancien mousquetaire de la garde du roi habitant de Tulle 24 ans, messire François Laselve de La Jarrige écuyer habitant de la ville de Tulle 23 ans Me Jean Vialle avocat en la cour juge de la ville de Tulle y habitant 37 ans
218. 26.10.1764 - Supplique Joseph Morange office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Saint Yrieix - B 09.03.1776 - Enquête de vie et mœurs Mre Pierre Delafond du Repaire seigneur de Marconiac procureur du roi honoraire au siège sénéchal de cette ville y habitant âgé de 60 ans, Jean Baptiste Bregerac bénéficier au chapitre collégial de la présente ville y habitant 30 ans, témoins
219. 04.08.1764 - Supplique Etienne Martin office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France au siège royal de Chenerailles - B 22.05.1729 - Enquête de vie et mœurs Me Jouachim Bussiere 48 ans prêtre curé du bourg et paroisse de Saint Julien le Chastel y demeurant, Paul Philippe Rebiere de Laud sieur de La Faye 50 ans bourgeois demeurant cette ville de Chenerailles, Jean Baptiste Gerbaud 36 ans me chirurgien juré de cette ville y demeurant, témoins
220. 26.06.1764 - Supplique Philippe La Bussiere office archer garde de la connétablie

et maréchaussée de France au bailliage de St Léonard - B 03.04.1737 Bénévent - Information de vie et mœurs Me Jean François Chaudessés prêtre du diocèse de Poitiers demeurant des Ecouffes paroisse St Gervais 58 ans, Jacques Evrard me serrurier demeurant Bénévent 45 ans, Jean Baptiste Dordet chirurgien demeurant à Paris rue des Deux Rats faubourg St Honoré paroisse de La Madelaine La Ville L'Evêque 26 ans, témoins

Z1c 364

221. 20.09.1765 - Vu le procès-verbal du 16 juin dernier dressé par Jean Durand cavalier de maréchaussée en la généralité de Limousin à la résidence de Tulle contenant l'évasion de deux prisonniers de la conduite desquels il était chargé pour les transférer es prisons de la conciergerie du palais à Paris pour le jugement définitif du procès laquelle évasion arrivée la nuit du 24 au 25 juin dernier à l'auberge des Trois Pilliers à La Ferté Lowendal - Ledit Durand sera pris et appréhendé au corps et constitué prisonnier es prisons d'Orléans
222. 06.09.1765 - Supplique de Géral et Jean Queyriaux père et fils maîtres chapeliers à Ussel, plainte devant le sénéchal de Ventadour à Ussel contre Jean Arancour cavalier de maréchaussée à la résidence d'Ussel pour excès et voies de fait par lui commis contre Jean Queyriaux un des suppliants le 1er mai, ledit Arancour sera tenu de subir l'interrogatoire devant le sénéchal de Ventadour
223. 23.08.1765 - Le sieur Hugon de Marcillac gendarme de la Garde ru roi a traduit devant le juge de Saint Junien les nommés Jean Baptiste et Jean Boyer père et fils cavaliers de maréchaussée à la résidence de Saint Junien sous prétexte d'un marché de foin faits entre eux prétendant engagements pas satisfaits (vente de fourrages nécessaires à la subsistance des chevaux des cavaliers)
224. *«L'an mil sept cent soixante cinq et le seize jour du mois de juin je Jean Durand cavalier de la marechaussée generale de Limosin à la residence de Tulle sous signe certifie qu'en consequence de l ordre à moy donne par monsieur Lamore de La Mirende lieutenant de la marechausse à la residence de Tulle je me suis transporte avec le sieur Jean Durand cadet cavalier de la marechaussée meme residence de Tulle dans les prisons royaux de la ville de Tulle pour en retirer le nomme Leonnard Charrial et un quidam lesquels j ay decroues et tout de suite nous nous serions mis en marche pour les transferer dans les prisons royaux du palais à Paris etans arrives à Maniac distant de notre residence de dix grandes lieux ledt Jean Durand cadet etant devenu dangereusement malade il feut contraint de demeurer a l auberge et moy sous signe ay poursuivi ma routte ave le messager de Toulouse a Paris comme etant une voye sure ver la main forte de la suitte qui y etoit et poursuivantma route sans aucune interuption et etant arrive le vingt cinq du susdt mois a l auberge de Sr Beaulier aubergiste de La Ferte pres Orleans distant de ma residence de quatre vingt lieus ou etant j'aurois enchaine comme de coutume mes prisonniers et les gardant à vu environ une heure apres minuit mesdts prisonniers auroient casse leurs fers quoy entendant j'aurois crie pluseurs fois* ayde au roy *de sorte que tous les habitans de logis se seroient leves pour me preter main forte neanmoins mes prisonniers se sont evades et tout de suite j aurois pris des chevaux de poste accompagne de deux postilions j'aurois parcouru les environs de susdt bourg de La Fereté ou j'ay fait les perquisitions les plus exactes sans pouvoir decouvrir la route qu ils ont pris attendu que les bleds sont fort leves et les bois fort garnis n'ayant aucune nouvelle de mesdts prisonniers j'ay dresse le present proces verbal pour servir et valloir aux fins que de raison affirmant qu il contient verite apres avoir fait les fraix et avances jusqu'a La Ferete ou j ay dresse le present proces verbal a La Ferete le vingt cinq juin mil sept cens soixante cinq Durand cavalier»*

225. 16.07.1765 - Procès-verbal du 24 janvier dernier dressé par Antoine Lardillier Pierre Bergerat et Guy Thomas cavaliers de maréchaussée en la généralité de Bourbonnois département de Gueret et résidence de Chenerailles (affaire non précisée)
226. 14.05.1765 - Le 1er du présent mois Jean Darancourt cavalier de maréchaussée en la généralité de Limousin département de Tulle et résidence d'Ussel en conséquence de l'ordre de son brigadier s'est transporté chez Vialat autre cavalier de ladite brigade à l'effet de monter à cheval pour décret de prise de corps décerné cotre trois particuliers des paroisses de Margerid et de St Victour, en allant chez Vialat a rencontré sept à huit quidams dont François Tilliard et les deux Queyriaux garçons tailleurs et chapelier habitants de la ville d'Ussel, l'ont troublé et insulté, il a été contraint de se mettre en défense le sabre à la main pour les intimider, les a poursuivi jusqu'au logis de Dumont autre cavalier de la brigade etc.
227. 16.04.1765 - Le 7 février dernier Jean du Breuil Louis Guimard cavaliers de maréchaussée en la généralité de Limousin département et résidence d'Angoulême en revenant de leur tournée étant au village de Pontouvre dans la maison de la veuve Marchais cabaretière ont arrêté le nommé Jean Blancheteau qu'ils ont constitué es prisons d'Angoulême, lequel a volé à la cabaretière un cheval
228. 05.03.1765 - Léonard Charrial collecteur de la paroisse de Murat de l'année 1759 doit être arrêté et conduit dans les prisons de Tulle, PV de Jean François Brivazat brigadier de la maréchaussée générale du Limousin département de Tulles et résidence de Treignac, Perichal, La Treille, La Croix et Fleyssac cavaliers de la brigade, transportés au lieu et paroisse de Murat au village de Malanioux et domicile dudit Charrial, etc.
229. 07.1.1765 - Supplique Pierre Duclaud office archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de St Yrieix généralité de Limoges - B ND du Moutier de St Yrieix 14.10.1738 - Information de vie et mœurs Me Pierre Groujaud notaire royal habitant de la présente ville paroisse de Notre Dame du Moutier 58 ans, Me Bernard Autier notaire royal et procureur au siège sénéchal de cette ville y habitant paroisse de Notre Dame du Moutier 50 ans, témoins

Z1c 365

230. 21.02.1766 - Supplique Antoine Le Mas de Mescheu office archer garde de la connétablie et maréchaussée de France à la résidence de la ville d'Ahun vacant par démission Gilbert Beluchon - Information vie et mœurs Jean Joseph Cibot prêtre vicaire de l'église de St Michel des Lions 33 ans, Joseph Jean Urebas seigneur de Chamberet 33 ans, sieur Antoine Treziere bourgeois et négociant de cette ville 45 ans, sieur Michel Bardinet bourgeois et marchand de cette ville 45 ans, témoins
231. 14.01.1766 - Supplique Joseph Brival commission de procureur du roi de la maréchaussée générale du Limousin à la résidence de Tulle - Enquête vie et mœurs messire Gabriel Dumyrat prêtre bachelier en théologie curé de l'église paroissiale St Julien de cette ville, prieur de St Jean de Bort, et chanoine honoraire de l'église cathédrale de cette ville 62 ans, Mr Me Jean Goudelou prêtre, premier vicaire de la paroisse Saint Julien de cette ville 42 ans, Mr Me Antoine Fortier seigneur du Peyrat conseiller du roi doyen en la sénéchaussée et siège présidial de Tulle y habitant paroisse Saint Pierre 60 ans, Me Jean Vialle avocat en parlement et juge ordinaire, civil et criminel de la ville et vicomté e Tulle y habitant paroisse St Julien 38 ans, témoins - Attestation de François Melon de Pradou conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de la ville de Tulle et assesseur en la prévôté générale de Limousin à la résidence de la même ville Tulle 24.01.1766 avec

son cachet de cire noire

Z1c 366

232. 14.06.1766 - Procès extraordinairement instruit contre Etienne Lachaud, gendre de Léonard Charial, métayer au village de Malanioux paroisse de Murat district de Treignac, au département de Tulle, généralité de Limousin, habitant dudit lieu, prisonnier es prisons de la conciergerie du palais à Paris et contre Gilles Charial, laboureur audit village de Malanioux citant Léonard Charial collecteur de la paroisse de Murat de l'année 1759 a arrêter et conduire dans les prisons de Tulle, PV de Jean François Brivasat brigadier de la maréchaussée générale du Limousin département de Tulle résidence de Treignac et Perichon, La Trende, La Croix, et Fleissat cavaliers de la brigade, etc.

233. 13.06.1766 - Entre Philippe Hugon de Marsilliac contre Jean Baptiste et Jean Boyer père et fils cavaliers de maréchaussée à la résidence de St Junien qu'il demande de condamner à faire faucher et enlever dans le courant de la semaine le foin du pré par eux acheté de lui

234. 06.05.1766 - Remontrance du procureur du roi relative à l'affaire qui suit - «*Ce jourd huy huitieme jour du mois d'avril 1766 environs les quatres heures du soir, nous Michel Texier, FRançois Thomas, Charles Dissoubray George Boyron et Leonnard Dissoubray brigadier et cavaliers de marechaussée a la residence du bourg de Dun departement de Moulins election de Gueret, certiffions nous etre transportés dans plusieurs villages de la paroisse de La Celle Dunoize, en vertu des ordres a nous donnés par monsieur de Mouton subdelegué pour arreter un nombre de manquants aux corvées du 20 janvier 1766, de l attellier de Gannet a Limoges, ensemble nou ayant remis une liste signé et certiffié du 27 mars dernier par Barbat conducteur des chemins, et contenant trois cent dix sept manquants, nous aurions passé au village de Longtsagne ou nous fimes exacte perquizition de plusieurs manquants et s etant evadé au nombre de trois a la faveur des vallons et bois nous ne pumes en arreter, de la nous nous transportames au village de Villemoze ou nous fimes meme perquizitions sans avoir put en arreter d illec nous fumes au village de La Bussiere susditte paroisse ou nous fimes meme perquisitions sans avoir put arreter perssonne d illec au village de Puitmanteaû susditte paroisse ou etant arrivé audit village de Puymanteaû les cavaliers de la brigade se diviserent pour aller dans chaque maison pour y arreter les manquants qui sont au nombre de dix et come n'ayant point trouvé perssonne qu'un habitant du susdit village dans une maison qui n'a voulut dire son noms que seulement qu'il n'etoit point dans le cas, et comme dans ce meme tems le nommé Leonnard Dissoubray y apperçut un particulier qui labourait dans une terre peû eloignée dudit village, et l ayant joinct etant a cheval luy demanda pourquoy il ne s'etoit pas rendu a l atellier pour y faire sa corvée luy representa avec douceur que c etoit des ordres de monseigneur l intendant et la vollonté du roy il luy repondit insolament, disant qu il se foitois par le mot de l'EF des ordres du subdelegué et de l intendant et que s'il voulloit qu il fut a la corvée qu'on luy envoyat du pain et comme ce meme particulier, n'etoit point du village de Puimanteau et au contraire il s'est trouvé etre du village de Villejeux et metayer de la maison de Boyry et qui s appelle autant que nous avons put decouvrir Louis Dumoulins et son frere qui se trouvent sur l etat tous deux manquans et l ayant voullut arreter, en luy disant,* suit moy tu est dans le cas d'etre emprisonné suivant les ordres que nous avons *et metant mis en devoir de m'approcher de luy etant a cheval en luy disant marche devant moy, a l instant il donna un coupt de son eguillade par la tête du cheval dudit Dissoubray et le fit acculer ensuite ce meme particulier recidivat a*

plusieurs fois a frapper de sa ditte eguilade sur ledit Dissoubray il fut obligé de s'armer d'un de ses pistolets pour sa propre deffence en criant au secours *a ses cammarades et s'etant voullut jetter sur ledit Dissoubray pour le jetter par terre ledit Dissoubray ayant son pistollet a la main luy donna un coupt sur la teste aussytot il vint du sang ayant crié* au volleur*, il s asembla a l instant un grand nombre de femmes et d'hommes et le frere dudit Dumoulain qui se trouvat eloigné de quatre portées de fusil qui se mit aussy a crier avec plusieurs autres homes a nous inconnus* tû tû ce volleur *et plusieurs femmes dudit village s'armerent de pierre, de barre, et de baton pour executer leurs intention qui etoit de tuer ledit Dissoubray ce qu ils auroyent fait sans le secours de ses cammarades qui ayant entendû ce bruit courrurent a l instant etans tous a cheval au secours dudit Dissoubray et en arrivant ledit Dumoulain voyant le secours arrivé sota un buisson fort haut et ayant gagné une coline et monté sur une hauteur et ayant joint plusieurs hommes et femmes en nous injuriant, et disant* venez icy sacrés bougres *et profanner plusieurs fois le nom de Dieû* sy nous vous tenions nous vous payerons bien de vos peines*, et nous etant retirés dudit village environ les dix heures et demie du soir pour nous rendre a notre residence qui se trouva eloignée de deux grandes lieux et au dela de la grande Creuse nous sommes arrivés a huit heures du soir a Dun, de tout quoy nou avons dressé le present procès verbal a sept heures du matin ce neuf avril 1766 pour en etre remict une copie a monsieur de Fournoue subdelegué du departement de Gueret et une autre copie pour etre remise a monsieur le procureur du roy de la maréchaussée de laditte ville de Gueret pour y etre fait droit comme ils aviseront bon etre et nous nous sommes soussignés signé sur la minute Texier brigadier, Thomas cavalier, Dissoubray, Boyron cavalier, Dissoubray cavalier*»

Z1c 367

235. 12.12.1766 - Procès extraordinairement instruit contre Michel Bertonnet laboureur au village de Fleurat paroisse de St Loup de Landes et Léonard Couturier potier en terre au village de La Juviege susdite paroisse district de Chenerailles au département de Guéret en Bourbonnais, PV par Joseph des Couteix sous brigadier de maréchaussée en la généralité de Bourbonnais département de Guéret et résidence de Chenerailles et par Lardillier, Bergerat et Thomas cavaliers de sa brigade, capture à St Loup des Landes des manquants à la corvée des chemins à l'issue de la messe paroissiale, etc.

236. 25.11.1766 - Remontrance du procureur relative à ce qui suit - «*L'an mil sept cent soixante six en la nuit du vingt un au vingt deux du mois d'octobre; nous Pierre Chartron, Louis Gouttelon, et Leonard Lagrange cavaliers de maréchaussée à la residence d'Evaux generalité du Bourbonnais en vertu des ordres de monseigneur l intendant, nous nous sommes transportés au bourg et paroisse de Chauschés accompagnés du sindic de laditte paroisse pour capturer et arrêter les defaillants a la corvée du grand chemin de Moulins a Limoges nous serions allés dans la maison des nommés Francois Berger et son cousin proprietaires tous deux manquants de laditte corvée lesquels aurions saisy et pris au corps pour les conduire dans les prisons de la ville d Evaux ou il serait survenû environ vingt a vingt cinq femmes tant de lad maison du voisinage que du bourg dont plusieurs munies de bâtons seraient venues a nous et nous auraient saisy au collet en criant a haute voix toutes d'un commun accord de lacher ces hommes et que nous ne les emmenerions pas; dans cet intervalle il se serait evadé le cousin dudit François Berger, ou ledit François Berger se sentant soutenu et appuyé par lesd femmes nous aurait sauté au collet avec fureur et violence et ladite troupe se serait mutinée contre nous, ou ledit Pierre Chartron cavalier aurait reçu une egratignure a la joue droite et un coup a la man gauche et voyant*

une revolte ouverte et qu'on avait couppé les cordes avec lesquelles nous avions lié pour nous assurer de la personne du susd FRançois Berger et de crainte d'un plus grand desordre nous l'aurions lâché après les avoir menacé a haute voix de dresser notre procez verbal lesquels auraient crié d'une commune voix qu ils se mocquaient de nous et de notre procez verbal et que nous pouvions pousser nos efforts en foy de quoy nous avons dressé le present procez verbal pour que justice soit rendue a quoy foy doit etre ajoutée et nous nous sommes soussignés ledit jour et an que dessus, signé Pierre Chartron, Louis Goutelon et Leonard Lagrange cavaliers».

237. 30.08.1766 - Supplique Annet Sazerat office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France au bailliage de St Yrieix - Information vie et mœurs Sr François Deverneuil me en l art et science de la chirurgie en la communauté de cette ville 50 ans, Me Pierre Granjeaud notaire royal de la présente ville 60 ans, témoins
238. 30.08.1766 - Procès verbal dressé par François Auchac et Claude Perrin cavaliers de maréchaussée en la généralité de Bourbonnais département de Guéret et résidence d'Aubusson, transport en la paroisse de Cleravaux aux fins d'y arrêter plusieurs particuliers manquants à la corvée des grands chemins de la route de Felletin, rébellion, etc.
239. 05.08.1766 - Remontrance du procureur du roi relative à l'affaire Dissoubray et au village de Puimantyeau
240. 04.08.1766 - Supplique Bonin de Fraixeis commission assesseur en la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de Limoges - B 23.11.1726 St Michel des Lions de Limoges (copie in extenso) - Enquête vie et mœurs Me Paul Perinaud prêtre vicaire de l'église paroissiale de St Michel des Lions 30 ans, Me Jean Baptiste Martial Vidaud procureur es dits sièges présidial et sénéchal de Limoges 58 ans, Me Jacques Mousnier vieux procureur es sièges présidial et sénéchal de Limoges 65 ans, Me Martial Dupuy procureur es dits sièges présidial et sénéchal de Limoges 66 ans, témoins
241. 01.08.1766 - Supplique Antoine Pauquinot commission de greffier de la maréchaussée de Limousin à la résidence de Tulle - B 18.01.1734 St Pierre de Tulle (in extenso) avec cachet de cire rouge de la sénéchaussée de Tulle (abîmé) Tulle 01.11.1764 - Information vie et mœurs Mr Me Jean François Barry prêtre docteur en théologie vicaire de la paroisse Saint Pierre de Tulle 36 ans, Me Léonard Vidalar procureur es sièges royaux en la ville de Tulle 34 ans, Mr François Sudour jeune procureur au présidial de la ville de Tulle 26 ans, Sieur Jean Baptiste Leyrat bourgeois habitant la ville de Tulle paroisse Saint Julien 47 ans, témoins

Z1c 368

242. 01.06.1767 - Procès-verbaux par Pierre Ranciat sous brigadier, Jean La Peyre, Léonard Dorat et Jean Bonnet cavaliers et Jean Pierre Garnier du Pré brigadier, Pierre Pastier et ledit Léonard Dorat cavaliers de maréchaussée en la généralité du Limousin au département et résidence de Limoges, rébellion à la porte de la salle de l'hôtel de ville de Limoges pendant le tirage de la milice, capture de Pierre Langlade compagnon tondeur de draps à Limoges, etc.
243. 26.05.1767 - Procès extraordinairement fait contre Michel Berthonnet laboureur au village de Fleurat paroisse de St Loup des Landes et Léonard Couturier potier en terreau village de Juviege susdite paroisse district de Chenerailles au département de Guéret etc.
244. 19.05.1767 - Jean Baptiste La Geneste bourgeois et négociant en la ville de Limoges contre Valleau huissier archer au siège de la connétablie
245. 09.03.1767 - Remontrance relative à ce qui suit - «*L'an mil sept cent soixante sept et le*

vingt cinquieme fevrier, nous Jean Pierre Pastier et Leonard Dorat, brigadier et cavalier de marechaussée, a la residence de Limoges, certiffions que a la requisition de monsieur de L'Epine subdelegué de l'intendance, nous aurions en consequence capturé pres de la place des Bans de cette ville les nommé Pierre Langlade natif de la ville de Montauban, et de present travaillant en qualité de garcon tondeur chez la veuve Deschanp, accusé d avoir avec ses autres complisses maltreté et même blessé en differentes parties de leur crps les srs Lapeyre, et Bonnet cavaliers de la marechaussée en cette residance, etant pour lors dans leurs fonctions, et employés a l'hotel de ville pour y contenir et mettre le bon ordre en cas de quelques evenements fâcheux que pouvoits commettre les garcons destinés pour tirer au sort dans ctte asemblée, et au même instant que dessus nous avons saisis et pris au corp ledit Pierre Langlade, étant armé d un sabre duquel il vouloit se servir aveque la plus grande violance contre nous, pour tacher de s échaper, mais malgré toutes sest resictance nous l avons desarmé, et dans ce moment le dit Dorat cavalier à été par luy blessés à la main gauche; et avons a l instant yceluy conduit entres sure et bonne garde dans les prisons royalles de cette ville; et apres luy avoir fait passer le guichet l avons lessé a la garde et puissance du sr Tixier consierge des susdittes prisons qui s'en ai chargé pour l representer toute fois qu il l'en sera requis aux peines de l ordonnance et signé avec nous, et l avons en sa presence fouillés et qu il nous luy avons trouvé onze livres d argnt scavoir un ecû de six livres, un de trois livres et le reste en monoye plus un mauvais couteaux a manche de corne le tout pour être deposé au greffe de qui il apartiendra; en foy de quoy nous avons dresé le present proces verbal pour servir et valoir ce que de raiso a Limoges le susdit jour moy et ans que dessus Fait par nous sousigné Dupré brigadier approuvant le mot raturé Pastiers Dorat Tixier» - «*Nous soubsignés Pierre Valade médecin conseiler du roy elû en l'ection de Limoges, et medecin en survivance de l'hotel Dieu de la même ville, et Augustin Tharaud maitre en chirurgie et aux rapports, certifions que le jourd'huy nous avons eté apeles pour voir et visiter sieur Jean Baptiste Bonet cavalier de mareschaussée agé de quarante ans ou environ, demeurant rûe Croix Neuve paroisse de St Michel des Lions, ou etant montés à un premier etage, qui donne sur la rûe, nous avons trouvé le dit sr Bonet gissant dans son lit, qui nous a dit avoir eté excedé à l'hotel de ville sur les quatre heures du soir, et à son instigation l'ayant visite nous avons trouvé un coup contondant sur le coronal qui occupe la moitié de cet os du coté droit, un autre coup sur l'orbite même coté qui occupe tout l oeil avec une extravasation de sang dans son glob ayant dit qu'il sentoit une douleur au bas ventre, nous avons examiné cette partie, et avons trouvé une dilatation dans les aneaux qui a donné lieu à une hernie; et après l'avoir fait penser, nous l'avons fait saigner, et luy avons prescrit les remedes usités en pareilles circonstances, pour prévenir les accidents qui peuvent succeder à de pareils coups. En foy de quoy en etant requis nous luy avons donné le présent rapport pour luy servir et valoir que de raison protestant qu'il contient verité à Limoges le vingt trois fevrier mille sept cent soixante sept Valade Tharaud chirurgien juré*» - «*L'an mil sept cent soixante sept et le vingt trois fevrier nous Pierre Ranciat Jean Lapeyre Lionard Dorat Jean Bonnet sous brigadier et cavaliers de mareschaussée a la residance de Limoges certiffions que sur le requis de monsieur de Lespine et des ordres de Mr l intendant de cette generalité nous sommes transportés en compagnie de monsieur de Lespine subdelegué en l hotel commun de cette ville pour prester main forte a faire tirer au sort pour la milice les garcons de la ville de Lioges sur les deux heures apres mydy apres avoir pris et recû les noms dud sieur de Lespine a la porte de la salle a nous indiquee aurions sur les quatre heures du soir entendu que plusieurs garçons se battoient ensemble et pour maintenir le bon ordre*

nous Raimal et Dorat serions presentés pour pouvoir mettre la paix parmy eux ce qui nous a esté impossible tout au contraire les nommés Martial Boquil et Leonard Poutit habitants du pont St Martial paroisse de Ste Felicité nous auroient insulttés grievement en nous portant des coups de poings sur la figure ce vû nous nous serions surpris desd Boquet et Poutit les aurions conduit es prisons royalles de cette ville et mis a la garde et puissance de sieur Jean Tixier concierge d icelles, et dans cette intervalle et pendant nostre absence Jean Bonnet et Lapeyre voulant encore mettre la paix lesd garcons du pont St Martial et autres inconnûs se seroient jettés avec fureur sur nous Bonnet et Lapeyre en tachant de nous enlever nos armes ce qu ils ont fait et des quelles ils ont portés plusieurs coups sur la personne de moy Bonnet et m'ont entrainé par des cheveufs dans la maison du sieur Raby marchand vis a vis led hotel de ville ou ils ont donné plusieurs coups de battons et les autres armés de pierres qu ils luy ont portés sur la teste et au visage et des coups de pieds dans le ventre led Lapeyre voulant donner du secours aud Bonnet ils auroient relaché led Bonnet et seroient tombés sur Lapeyre et l'auroient maltraitté tres violament en le trainant par la rue du Consulat et notamment le domestique de la demoiselle Reculet du Bas Marien et son frere Nonnis Ratinaud l auroient renverse plusieurs fois par terre et dans le ruisseau et voulant se refugier chez led sieur Retouret un soldat invalide accompagné des autres garcons dud pont St Martial auroient appercus led Bonnet l'auroient poursuivis jusques dans la boutique du sieur Maillot et si sans le secour de Bracus gens de monsieur de Naugeat du sieur des Roches du sieur de Lespine et du sieur Dupuy fils auroit tué led Bonnet ce qui est un assassin premedité qui meritte reprehension et une punition exemplaire a justice vu quoy nousnous en dresserions notre present proces verbal pour servir et valoir que de raison et nous pourvoir pardevant nos superieurs pour y estre fait droit Fait a Limoges lesd jour mois et an que dessus De Lespine subdelegué Deroche commissaire de police Dupuy fils Lapeyre Ranciat Bonnet Dorat Tixier»

246. 07.02.1767 - Supplique Martin Chabannes office archer garde de la connétablie et maréchaussée de France au bailliage de Brive en Limousin- B 19.08.1737 Saint Martin d'Ussel

247. 1601.1767 - Procès-verbal Michel Texier brigadier de maréchaussée en la généralité de Bourbonnais département de Guéret et résidence de Dun et Thomas, Boyron, Charles Dissoubray et Léonard Dissoubray cavaliers de sa brigade, villages de La Celle Dunoise et notamment au village de Puymanteau, atelier du chemin de Guéret à Limoges, etc.

Z1c 369

248. 31.07.1767 - Remontrance au sujet des habitants du bourg et paroisse de La Celle Dunoise - «*A monseigneur Monseigneur l intendant en la generalité de Moulins Monseigneur Les habitans du bourg et paroisse de La Celle Dunoize remontrent tres humblement a votre Grandeur que quoy qu ils soyent tous portés d'inclination a cooperer aux travaux publics ils ne peuvent neantmoins s empescher de vous representer aujourd'huy combien ils se trouvent grevés par l obligation qu'on leurs impose d'aller faire des corvees aux nouveaux chemain que l'on ouvre de Gueret a Limoges La distance de pres de six lieues qui se trouve entre leurs domicilles a l'atelier de ces corvées les constitue dans des frais et des depences sy considerables que la pluspart d'entr eux preferent de quitter la paroisse, et de renoncer a la culture de leurs heritages que d estre continuellement recherchés pour ces travaux extraordinaire, et de se voir d'ailleurs persecutez pour le payement des fortes impositions dont leurs paroisse est accablée, et qui par la désertion de leurs compatriotes deviendroient de jour en jours plus honereuse pour ceux qui restent, s ils*

n esperoient d'obtenir quelque soulagement de votre justice et de votre bonté ordinaire Ce consideré Monseigneur il vous plaise vû l exposé de la presente requette et pour les causes y contenues, dire que les supliants seront désormais dispanses d'aller travailler aux corvées du chemain de Gueret a Limoges, avec injonctions a tous ceux qui peuvent avoir quelques inspections en cette partie de les laisser tranquille pour le passé et l'avenir dans cette confiance les supliants renouvelleront leurs voeux pour la prosperitté de vôtre Grandeur Bonnin de Lavaud Bois prieur de La Celle Dunoise Depont Jean Papet sindic de La Celle bourgt Lemerce sindist»

249. 07.07.1767 - Remontrance relative à l'affaire qui suit - *«L an mille sept cent soixante sept et le dix huit juin environ l heure de sept a huit du soir, nous Antoine Dumond cavalier de marechaussée a la residance de la ville d'Ussel ayant entendue du bruit dans la ville auroit couru a la voix des cris publics et me seroit transporté devant la basse court de la maison de ville ou etant auroit trouvé le nommé Teyssier cuidam de cette ville et homme sans avoeux ny domicile qui assassinoit sa mere et soeur laquelle soeur en me voyant m a dit* Mr ayés pitié de moy le coquin de mon frêre m'assassine *quoy voyant j ay saisy le nomme Teyssier pour le separer et empecher d'accomplir le mauvais dessein qu il avoit prémedité Dans l instant led Teyssier se seroit revolte et jette dans mes cheveux en m injuriant et me traitant de* JFF valet de bourreau *et autres termes injurieux* B je je trouverois bien le secret de me deffaire de toy comme de la B de ma soeur Dieu te preserve que je te trouve en seul J te feray voir comme je m'appelle et tu sentira la force de mon bras *faisant tous mes efforts pour arreter la ferocité et me depetrer il ne m a jamais eté possible de le sepparer de moy sans le secours de Mr Baraduc notaire et procur de cette ville et m etant depetré avec le secours susd dud Teyssier, il m auroit suivy a plus de cent pas avec un gros baton a sa main en continuant de me* crier JFB de vallet de bourreau tu l appayera*, j ay eté sur le champ chez Mr Damarzy mon brigadier luy porter ma plainte et griefs contre led cuidam qui s'est apperçu comme nous allions faire la perquisition de sa personne s est evadé Dumond cavalier et aujourd huy vingt du courant jour de foire de lad ville nous Antoine Dumond Joseph Roche et Michel Dourrieux tous trois cavaliers de lad brigade armés en guerre allants chez notre brigadier pour le prendre et aller a lad foire et ne pensant pas aud cuidam, nous Antoine Dumond auroit entendu sur la place de lad ville led Teyssier qui disoit a d autres* cuidams les voyoient vous passer les vallets de bourreau*, nous nous serions tournés et aurions apperçu led Teyssier dit Gallandon et l'aurions approché en luy disant* comment insolent tu oze encore nous insulter et invectiver dans nos fonctions, allons insolent qu tu est emprisons *et en effet l aurions pris et saysy au corps et l'aurions conduit danss les prisons de lad ville et nous nous serions rendus chez notre brigadier pour luy en faire notre declaration de tout ce qui s etoit passe dans l instant nous sommes sorty pour aller tenir la foyre et etant sur la place de lad ville aurions trouvé plusieurs personnes qui nous ont dit Mrs led Gallaudon est sorty desd prisons et se moque de vous autres, nous nous serions informés qui l'avoit fait sortyr on nous a dit que c'etoit Mr Delmas de La Rebiere lieut particulier de cette ville qui l'avoit fait sorty desd prisons tout de suite par son authorité, quoy voyant nous nous serions addressés a Mr Delmas et l'aurions prié de nous dire pourquoy avoit il fait sorty led Teyssier desd prisons vû que led Teyssier nous avoient insulté grievement et se seroit même porte à maltraiter le sieur Dumond cavalier le dix huit dud mois, ce qui a eté suivi d'une seconde insulte ce jourd huy jour de foyre, a quoy mond sr Delmas nous a repondu qu il luy plaisoit et que nous n'avions aucun droit de constituer prisonnier qui que ce soit et que nous pouvions en faire dire qu il s en moquoit et que même il nous decreteroit sy*

pareil cas nous arrivoit de constituer des gens en prisons sans sa participation et même il a deffendu au concierge desd prisons de recevoir aucun prisonnies de nostre part ce qui fait que nous avons dressé le present proces verbal pour etre represente a messieurs nos officiers pour statuer ce qu ils aviseront etre fait pour servire valoir ce que de raison led jour et an que dessus et avons signé Dumond cavalier Roche cavalier Dourieux cavalier»

250. 21.08.1767 - Procès extraordinairement fait contre Michel Tixier brigadier de maréchaussée en la généralité de Bourbonnais au département de Guéret à la résidence de Dun et Léonard Dissoubray cavalier de maréchaussée en ladite généralité pour excès au village de Puymanteau paroisse de La Celle Dunoise
251. 07.09.1767 - Supplique Jean Breuil office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Brives - B 19.04.1737 Saint Martin de Brive - Enquête de vie et mœurs Me Leonard Faurie notaire royal habitant de la présente ville 45 ans, Me Pierre Perny procureur es sièges royaux de la ville de Brive y demeurant 55 ans, Me Jérôme Couterson recteur curé de l'hôpital général de la ville de Brive docteur en théologie habitant de la ville de Brive 37 ans, témoins
252. 23.11.1767 - Supplique Jean Baptiste Tauchon office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée et siège présidial de Guéret - B 11.01.1735 Paulhac

Z1c 370

253. 29.04.1768 - Supplique Léonard Massoulard office archer garde en la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée et siège présidial de Bellac généralité de Limoges - Information vie et mœurs (en parchemin) Me Jean Negrier notaire royal en cette ville 32 ans, Pierre Bussiere bourgeois demeurant en cette ville 55 ans, messire Pierre Joachim Peyraud prêtre l'un des communalistes de l'église paroissiale de Notre Dame de cette ville 60 ans, Me Pierre Michellet procureur en cette sénéchaussée 40 ans, témoins
254. 22.04.1768 - Procès extraordinaire contre Etienne Ratinaud journalier au village de La Grange paroisse de Sereillac département et district de Limoges, Pierre Langlade tondeur de draps à Limoges, procès verbal de Pierre Hamias sous brigadier Jean Lapeyre Leonard Dorat et Jean Bonnet cavaliers de maréchaussée en la généralité de Limousin au département et à la résidence de Limoges, rapport des blessures de Jean Bonnet, rébellion contre les cavaliers étant dans leurs fonctions à la porte de la salle de l'hôtel de ville de Limoges pour le maintien de l'ordre, rebelles conduits aux prisons de Limoges
255. 14.04.1768 - Supplique Pauquinot greffier de la maréchaussée génale du département de Limousin à la résidence de Tulle - B 18.01.1734 St Pierre de Tulle - Information vie et mœurs Me Jean Joseph Barry prêtre docteur en théologie vicaire et communaliste de l'église paroissiale de St Pierre de la ville de Tulle 27 ans, Me Jean Pierre Sartelou procureur au présidial de Tulle demeurant paroisse Saint Pierre 25 ans, Me Ignace Reignac notaire royal es sièges royaux de Tulle demeurant paroisse Saint Julien 29 ans Pierre Beril greffier de l'élection de la ville de Tulle demeurant paroisse Saint Julien 51 ans, témoins - Cachet d'Augustin Borye des Renaudes conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de Tulle 26.04.1768
256. 20.02.1768 - Supplique François Bayle archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée d'Uzerche - Information vie et mœurs Me Jean Baptiste Bleynie procureur au sénéchal de la présente ville y demeurant paroisse Saint Nicolas 37 ans, Jean Joseph Besse bourgeois demeurant présente ville paroisse Notre Dame 35 ans, Me François Crevelier prêtre vicaire de la paroisse de Saint Nicolas de la présente ville

31 ans, témoins

257. 06.02.1768 - Supplique Léonard Jouberty archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée d'Uzerche - Information vie et mœurs Jean Bleynie arpenteur demeurant faubourg de la Pomme paroisse Notre Dame 36 ans, Me Léonard Besse Rogier procureur au sénéchal de la ville demeurant paroisse Saint Nicolas 36 ans, Me François Cruvelier prêtre vicaire de la paroisse de Saint Nicolas de la ville 31 ans, témoins

Z1c 371

258. 26.07.1768 - Supplique Pierre de Chiniac office de conseiller du roi rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée d'Uzerche - B 09.08.1716 St Jean Baptiste d'Allassac - Enquête de vie et mœurs messire Jean Combet prêtre chanoine du chapitre de cette ville y demeurant paroisse Saint Nicolas 41 ans Me Léonard Mondat avocat en parlement demeurant en la présente ville paroisse de St Nicolas 30 ans, témoins
259. 13.08.1768 - Supplique Léger Bonmartin office archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée et siège présidial de Guéret - Certificat de non prestation de serment scellé du sceau de la sénéchaussée en cire rouge à Guéret le 01.08.1768
260. 23.09.1768 - Supplique Jean Cabot marchand à Pau en Béarn contre Damarzy brigadier et Vialotte cavalier de la maréchaussée à la résidence d'Ussel
261. 27.10.1768 - Supplique Laurent Morel office archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée d'Uzerche - B 18.01.1737 St Nicolas d'Uzerche - Enquête de vie et mœurs Pierre Dujardin sieur du Maine habitant cette ville 37 ans, témoin
262. 27.10.1768 - Supplique Jean Goudrias office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée et siège présidial de Tulle - B 24.10.1742 Notre Dame d'Uzerche - Enquête de vie et mœurs messire Etienne Chiniac prêtre curé de la paroisse de Notre Dame de cette ville y demeurant 65 ans, Me Jean Baptiste Bleynie procureur au sénéchal de cette ville y demeurant paroisse St Nicolas 37 ans, sieur Jean Joseph Besse bourgeois demeurant présente ville paroisse Notre Dame 36 ans, témoins

Z1c 372

263. 05.05.1769 - Procès-verbal de la maréchaussée de Guéret pour rébellion à Guéret de Antoine Malite soldat au régiment de Navarre compagnie de Neuville, Léonard Cassier dit Ponard milicien et journalier en la ville de Guéret et Martial L'Obligeois garçon tailleur en ladite ville, leur détention aux prisons de Guéret, requête pour être relaxés, etc.- *«Interrogatoires faits dans la chambre de la geolle des prisons royalles de la ville de Guéret par nous Pierre Besse de Fromental ecuyer chevalier de St Louis conseiller du roi lieutenant en la maréchaussée à la résidence de cette ville de Gueret assisté du sr assesseur au nommé Cassier arrêté et constitué et constitué (sic) prisonnier ez prisons royalles de cette ville par les cavaliers de maréchaussée de la brigade de cette ville auxquels interrogatoires nous avons procede ainsi qu'il suit avec notre greffier commis après lui avoir fait prêter le serment sur tel cas requis suivant l ordonnance Du vingt deux mars mil sept cent soixante neuf Avons mandé et fait venir pardevant nous le nommé Cassier auquel nous avons déclaré notre qualité et avons ensuite de lui pris le serment de dire verité Interrogé de ses noms âge qualité et demeure* A repondu se nommer Leonard Cassier milicien âgé d'environ vingt trois ans fils de Jean Cassier journalier et de Jeanne

Vergnaud originaire de cette ville de Guéret et y demeurant *Interrogé ou il etoit le dix neuf du present mois à onze heures du soir* A repondu qu'ayant soupé chez le nommé Pierre Couturier tailleur et etant sur le point de se retirer chez lui il entendit un tambourg qui etoit du côté de la place Marchedieu qu'alors il y allat et vit le nommé Gandolin brigadier qui buvoit de l'eau de vie chez la nommée Françoise Cassier veuve de Tournelle avec les nommés Lacroix, Bonnafont et Malitte soldats qu'ensuite le nommé Gandolin s'etant retiré après avoir dit aux soldats de se retirer il alla avec lesdits soldats se promener sur la place avec le tambour qu'ensuit en retournant ils trouverent le nommé Gandolin avec les autres cavaliers de maréchaussée qui ayant leurs mousquetons et la baguette au bout qui couroient sur les dits soldats qui prirent la fuite à l'exception de Bonafont qui ayant voulu faire resistence se trouva assailly par les cinq cavaliers de marechaussée qui le maltraitoient mais que le repondant sans se mêler de la dispute ayant voulu remontrer aux cavaliers qu'ils avoient tord de se mettre cinq contre un et de maltraiter ainsi ledit Bonnafont ils l'arrêterent et le conduisirent dans la prison de cette ville *Interrogé s'il ne fit aucune insulte ni mauvais traitement aux cavaliers de marechaussée* A nié le present interrogatoire *lecture faite audit Cassier des presents interrogatoires et de ses reponses interpellé de declarer si ses dittes reponses contiennent verité s'il veut y augmenter ou diminuer et s'il persiste ?* A dit icelles contenir verité n'y vouloir augmenter ni diminuer y a persisté *a signé avec nous au bas de chaque page et notre greffier commis en la presente toutes les pages des presents interrogatoires sont cottées par premiere et derniere paraphées et signées du sr Besse de Fromental Couturier de Fournoue qui à la fin d'icelle ont signé avec ledit Cassier qui a aussi signé au bas de chacune d'iceles avec Dufour commis greffier - Dufour commis greffier par l indisposition»* - Suivent l'interrogatoire de Martial L'Obligeois fils de Jean et de Louise Pericaud défunts, garçon tailleur âgé de 18 ans, originaire et demeurant en cette ville de Guéret, et l'interrogatoire d'Antoine Malitte fils d'Antoine et de Marguerite Buxiere bourgeois habitant de cette ville de Guéret âgé de 22 ans soldat dans le régiment de Navarre compagnie de Neuville depuis environ un an étant venu par congé de semestre passer un quartier d'hiver en cette ville

264. 28.04.1769 - Procès extraordinairement instruit contre Jean Leyrat dit Teyssier brassier bordier au village de Rigue paroisse de St Pierre de Tulle et au village du Myral susdite paroisse et Antoine Nony dit Madahuet journalier travailleur de terre au village du Miral susdite paroisse prisonniers es prisons de la conciergerie du palais à Paris, procès-verbal de Jean François Brivazat brigadier de maréchaussée de la généralité du Limousin au département et résidence de Tulle et Pierre du Plessis cavalier de sa brigade, arrestation de Teyssier comme fuyard de la milice, rébellion armés de fusils, fourches et serpes, etc.
265. 14.04.1769 - Congé défaut à Pierre Damarzid de Lossere brigadier de la maréchaussée de Tulle à la résidence d'Ussel et Mathieu Vialate cavalier de la même brigade contre Jean Cabot se disant marchand au Pont St Georges, renvoyés absous des procédures contre eux nulles, injurieuses, tortionnaires et déraisonnables
266. 04.04.1769 - Remontrance relative aux fait suivants - *«Aujourd huy vingt mars mil sept cent soixante neuf environ une heure du matin nous Blaize Gaudolin sous brigadier de la maréchaussée de la ville de Guéret et nous Leonard Daniel et Martial Cassier François Perrimon et Pierre Gadon tous cavaliers de ladite brigade de maréchaussée nous etant transporté au requisitoire de Me Drouillette du Teilloux lieutenant général de police de ladite ville dans la rue du Pré de cette ville a ce fait d arrêter et constituer prisonnier ez prisons royalls de ladite ville les nommés Bonnafont dit Francoeur caporal de la compagnie de Lahaut au regiment d'Anguin, La Croix dit Vive L Amour de la compagnie de Beaupesche*

et Malite de la compagnie de Neufville au regiment de Navarre et Leonard Cassier dit Ponnard et L'Obligeaois tous habitans de cette dite ville lesquels après avoir parcourus les rues de la dite ville pendant longtems en battant de la caisse troublante le repos publique en jurant et blasphemant et insultant la nommée Cossas marchande de liqueur de laquelle ils vouloient enfoncer la porte pour la forcer a leur en donner à boire ce que nous Cassier avons vû et etant enfin tous assemblées dans la rue du Pré nous les aurions rencontré comme il a eté dit ci dessus en continuant les mêmes désordres et tumulte et battant de la caisse nous leur aurions proposé de remettre leur epée qu'ils avoient nues à la main, et de se rendre en prison à quoi ils auroient repondû qu'ils n'en feroient rien et que nous aurions à faire à eux et en continuant leurs jurements et blasphême et àlors ayant tous pris la fuite nous les poursuivismes jusque dans la rue Gayet ou nous Cassier et Perimon primes lesdit Cassier et Ponard et le conduisimes en prison et dans cet instant nous Gandolin Daniel et Gadon primes ledit Bonafon que nous nous proposions de conduire en prisons lui ayant tiré et auté son epée et alors lesdits La Croix et Malite qui etoient cachés dans un coin de la rue vinrent sur nous l'epée à la main en nous menaçant nous frapant ds dites epées dont nous Gandolin fumes blessé à la tête au menton et aux mains et nous Daniel à la main de manière que notre mousqueton en fut cassé et qu'ils nous forcerent à lâcher ledit Bonafont qui se reunit aussitôt aux autres pour se revolter contre nous et nous Cassier et Perimony etant de retour de la prison nous primes encore ledit Bonafont que nous nous proposions d'y conduire aussi et l'ayant conduit jusque sur la hâlle ledit Lacroix vint derechef sur nous l epée à la main en disant que si nous ne lâchions ledit Bonâfont il nous passeroit son epée au travers du corps quoique nous Gadon pendant cette excision nous faisions tout notre possible pour l'empêcher de dégager ledit Bonafont des mains desdits Cassier et Perimony qui le conduisoient en prisons et comme ledit Lacroix etoit si furieux que nous aurions eté obligé de le tuer pour eviter le coup mortel qu'il se proposoit de nous porter nous primes le parti de lâcher ledit Bonafont et pendant cette derniere excise nous Gandolin conduisimes ledit Malite en prisons ou etant arrivé il etoit si furieux qu'il prit une buche et qu'il voulu nous en casser la tête ce qui se passa en presence du geolier et du guichetier et nous Daniel Perimony Cassier et Gadon ayant eté joindre ledit Gandolin en prisons pour nous retirer lesdits Bonafont et Lacroix nous poursuiviment l'epée à la main, le dit L'Obligeois et plusieurs autres que nous ne pumes connoitre à coup de pierre, etant arrivé en prison nous y trouvâmes encore ledit Malite en fureur contre ledit Gandolin qu'il poursuivoit toujours avec une buche à la main et en etant sorti nous nous rendimes chez mondit sieur le lieutenant generl de police pour lui rendre compte de ce qui se passoit et àlors il nous dit que nous avions sans doute oublié qu'il nous avoit fait requisition sur la fin du mois dernier à l'effet de constituer prisonnier lesdits Lacroix et Bonafond pour avoir aussi à heure indue contrevenu aux reglements de police et avoir enleve la capote d'une fille de cette ville qui leur refusoit les faveurs qu'ils exigeoient d'elle à quoi nous lui repondimes que nous avions fait plusieurs requisitions de leurs personnes sans pouvoir les trouver et qu'ils s'etoient absenté quelque tems de la ville et que pendant celui qu'ils y avoient resté ils n'y avoient point parû et en sortant de chez mondit sieur le lieutenant général de police nous nous rendimes chez ledit sieur Desbarres maitre chirurgien ou nous Gandolin et Daniel nous fumes penser nos blessures et nous nous retirames tous de tout quoi nous avons dressé le present procès verbal que nous affirmons sincère et veritable pour servir et valloir ce que de raison et pour etre déposé une copie au greffe de la maréchaussée et une à celui de la juridiction de la police de cette dite ville et avons signé Fait à Guéret les dits jour mois et an que dessus ainsi

signé en la minute des presentes Gandolin sous brigadier, Daniel cavalier, Cassier cavalier, Perimony cavalier et Gadon cavalier»

267. 07.03.1769 - Procès extraordinairement instruit contre Pierre Mouny habitant et journalier au bourg de St Nicolas près Ladignac district de Pierre Buffiere au département de Limoges, prisonniers es prisons de la conciergerie du palais à Paris, ordre d'arrêter Elie Mouny peigneur de chanvre au lieu et bourg de St Nicolas déclaré fuyard de milice de la paroisse de Combery, procès-verbal de Jean Baptiste Gauffre, Pierre Breuilh, Pierre de La Palotte, et Jean François Terrien cavaliers de maréchaussée en la généralité et département de Limoges à la résidence de Pierre Buffière, rebellions par Pierre Mouny frère dudit Elie, etc.

Z1c 373

268. 04.12.1769 - Supplique Pierre Roufignac office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France au siège royal du Dorat en Basse Marche
269. 05.08.1769 - Supplique Sylvain Viergne office d'archer huissier en la prévôté générale de la connétablie et maréchaussée de France à la résidence de la sénéchaussée de la Basse Marche
270. 20.06.1769 - Supplique Jean Michellet demeurant Laval office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France à la résidence de Laval ci devant Magnac sénéchaussée de la Basse Marche au Dorat généralité de Limoges - Information de vie et mœurs Mre François René Henault prêtre habitué a la paroisse St Jacques de La Boucherie demeurant rue de la Vieille Monnaie paroisse St Jacques de La Boucherie 31 ans, Henry de Ville maître d'hôtel de monsieur le duc de Laval demeurant rue Notre Dame des Champs paroisse St Sulpice 38 ans, Alexandre Le Maire officier de maison de monsieur le duc de Laval demeurant rue Notre Dame des Champs paroisse St Sulpice 26 ans, témoins
271. 02.06.1769 jugement et décret de prise de corps qui suit - *«Vû par nous le procès-verbal du vingt deux mars dernier, dressé par Joseph Roche, Michel Douvieux et Pierre Mongalvy cavaliers de maréchée en la généralité du Limousin, département de Tulles et résidence d'Ussel, contenant leur transport en lieu et foire de Bord, la rixe levée entre Martin Lassagnie et Jean Gardet dans l'écurie de l'auberge de Desfayet aud lieu, les requisitions de la femme et de la soeur dud aubergiste aux cavaliers de lad mée, à l'effet de faire cesser lad rixe , leur transport dans lad ecurie, le refus fait par led Martin Lassagnie de venir devant le juge s'expliquer sur ce sujet de lad rixe, lequel Martin Lassagnie lesdits cavrs auroient voulu conduire devant led juge et l'auroient saisi a cet effet, les insultes et menaces dud Martin Lassagnie, l'attroupement de differens particuliers armés de bâtons lesquels auroient contraints lesd cavaliers de relacher led Martin Lassagnie qui seroit retourné à lad auberge prendre d'autorité une jument qui faisoit le sujet de la dispute et se seroit retiré en recidivant les insultes et menaces requisitoire du substitut en la mée de Tulles en datte du trente un mars dernier, l'ordce rendue sur ledit requisitoire le deux dud mois portant qu'il seroit informe desd faits les informations et repetitions faites en lad mée le douse dud mois et jours suivans et conclusions du procr du roy tout considéré Nous donnons acte au procureur du roi de son adhésion à la procédure sus mentionnée laquelle sera continuée de l'autorité de notre siege, en consequence disons qu'à la requête du procureur du roy poursuite et diligence du substitut en la mée de Tulles, les infons sus dattées seront continuées et cependant ordonnons que les nommés Martin Lassagnie du village de Vernegoux, Antoine Moutarde dit Petit Chatreux*

du village d'Eybout, et Antoine Peyre du village de Chaumerliat en la paroisse de Chirac seront tous trois pris et apprehendés au corps et constitués es prisons de Tulles et qu'ils seront oüis et interrogés sur les faits résultans desd charges et informations le tout pardevant notre prevôt général en la mée du Limousin ou son lieutenant à Tulles et en cas d'absence ou legitime empêchement pardevant l'assesseur en lad maréchaussée de Tulles que nous commettons à cet effet avec pouvoir de proceder à lad continuation d infon et aux interrogatoires desd Martin Lassagnie Antoine Moutarde et Antoine Peyre decerner en consequence toutes contraintes que de droit contre tout temoins refusant de comparoitre regler led procès à l'extraordre sur ces conclusions dud substitut procéder aux recollemens des temoins oüis et à ouir en leurs depositions aux confrontations que de besoin desd temoins aux d acuses et aux affrontations que de besoin desd accusés les uns aux autres et generalement faire et parfaire le procès ausd accusés soit par présence soit par contumace jusqu'à jugement definitif exclusivement et de se transporter partout où besoin sera pour raison de lad instruction même hors l'etendue de son ressort, à l'effet de quy luy attribuons territoire pour cette fois seulement sans tirer à conséquence pour led procès, renvoie et lesd accusés s'ils sont prisonniers transférés des prisons de Tulles en celles de la conciergerie du palais à Paris, et le tout communiqué au procureur du roy etre par lui requis et par nous ordonné ce que de raison Fait et jugé le deux juin mil sept cent soixante neuf Cancoruja (?)»

Z1c 374

272. 29.05.1770 - Supplique Jean Marsat office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Bellac
273. 09.05.1770 - Supplique Jean Felix La Bru office archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Brive - Enquête de vie et mœurs Me Louis Antoine de Sales de Raymonde écuyer chanoine honoraire du chapitre St Martin de Brive y habitant 48 ans, Me Jean Jean (sic) François Treilhard avocat en parlement habitant de la présente ville 60 ans, témoins
274. 19.01.1770 - Supplique Michel Marchadier demeurant St Sornin Leulac diocèse de Limoges office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France au siège royal du Dorat en Basse Marche - Information de vie et mœurs Mre Jean Baptiste Daube curé de Nonneville et premier chapelain des religieuses hospitalières de Ste Catherine demeurant rue St Denis paroisse St Jacques de La Boucherie 71 ans, Jean Mazodon aubergiste à Paris y demeurant rue de La Plume paroisse St Sulpice 42 ans, Jean Dupuichomet maçon demeurant rue de La Plume paroisse St Sulpice 36 ans, témoin

Z1c 375

275. 31.07.1770 - Vu le procès extraordinairement instruit contre Martin Lassaigne du village de Vergoux, Antoine Moutarde dit Petit Chatreux du village d'Eybout et Antoine Peyre du village de Chaumerliat paroisse de Chirac district d'Ussel au département de Tulle, accusés contumacés, procès-verbal de Joseph Roche, Michel Daurieux, et Pierre Mongalvy cavaliers de maréchaussée en la généralité du Limousin département de Tulle et résidence d'Ussel, leur transport au lieu de Bord, la rixe entre Martin Lassaigne et Jean Gardet dans l'écurie de l'auberge de Fayet audit lieu, insultes et menaces, etc.
276. 02.10.1770 - Supplique Jean Joseph Rougier office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée et siège présidial de Tulle - Enquête de vie et mœurs Me Jean de Meilhac prêtre et aumônier de l'hôpital général de Tulle y habitant

36 ans, Me Etienne Narcisse Galand avocat en parlement habitant de Tulle paroisse St Julien 33 ans, Me Joseph de Jubert notaire royal habitant de Tulle 55 ans, sieur Hélie Franque commis au bureau des actes de Tulle, y habitant, 22 ans

Z1c 376

277. 12.03.1771 - Vu le procès verbal dressé par le sous-brigadier et les cavaliers de maréchaussée en la généralité de Bourbonnais département et résidence de Guéret, maltraitance en la ville de Guéret par Perrin fils journalier et milicien envers le nommé Niort fils greffier en chef de la chancellerie présidiale de la ville, secours par Lassier un des cavaliers, rébellion, secours par Gandolier sous-brigadier et Daniel cavalier, Lassier a été renversé par terre et laissé sans connaissance d'un coup de masse porté par Perrin père, rapport de Pierre Casinet chirurgien juré à Guéret, etc.

Z1c 377

278. 13.08.1771 -Supplique Jean Dalmay sieur de La Garenie office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée d'Uzerche - B 07.12.1730 St Robert diocèse de Limoges - Enquête de vie et mœurs Me Pierre Nayne avocat et Jean Gautier médecin, témoins
279. 12.08.1771 - Supplique Pierre de Beaune de La Garedie licencié es lois office de conseiller du roi rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée de Limoges - B 29.01.1741 Lubersac - Enquête de vie et mœurs Bernard Lamoureux de Chaumont, Pineau curé de Lisle, de Beaune d'Escabillion écuyer, témoins
280. 12.08.1771 - Supplique Alphonse Montet de La Nolhiere marquis de Cardalhac ancien officier d'infanterie lieutenant des maréchaux de France en la sénéchaussée de Limoges LP 07.08.1771 Compiègne
281. 12.08.1771 - Supplique Jean François de David de Lauvergne sieur de St Hilaire baron des Renaudies ancien capitaine de cavalerie lieutenant des maréchaux de France en la sénéchaussée de Guéret LP 07.08.1771 Compiègne

Z1c 378

282. 16.05.1772 - Supplique François Germain Grain de St Marsault vicomte du Verdier ancien capitaine au régiment d'Artois et lieutenant des maréchaux de France en la sénéchaussée d'Uzerche LP 13.05.1772 Paris
283. 16.05.1772 - Supplique Louis Amable marquis de La Rochebriant ancien chef de brigade de la compagnie des gardes de la marine au département de Toulon chanoine honoraire du chapitre de Riom et lieutenant des maréchaux de France au département d'Aubusson LP 13.05.1772 Paris
284. 23.01.1772 - Supplique Jacques François Gaultier garde du corps du roi compagnie de (blanc) exempt de maréchaussée du département de Limousin à la résidence de Ruffec charge de lieutenant des maréchaux du département de Limousin à la résidence de Limoges - B 16.05.1716 Ruffec (copie in extenso) - Information de vie et mœurs messire Louis Philippe Benoit ancien archiprêtre de Monceau curé de St Christophe les Limoges demeurant en cette ville rue du Clocher paroisse St Michel des Lions 61 ans, messire Pierre Pabot de Chavaignac écuyer chevalier de St Louis ancien lieutenant de la maréchaussée de la lieutenance de Limoges demeurant en cette ville rue du Clocher paroisse St Michel des Lions 64 ans, Louis La Forest jeune bourgeois et marchand demeurant en cette ville à l'ancienne place des Bancs paroisse de St Pierre 33 ans

285. 17.01.1772 - Supplique Pierre de Clareuil huissier archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Limoges et Elie Dignat aussi huissier archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de la Basse Marche à Bellac demeurant à Limoges expédier acte d'évaluation de leur office (deux actes notariés joints)

Z1c 379

286. 13.07.1772 - Supplique Antoine Faulte sieur du Buisson gendarme de la garde du roi office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de Limoges - B 14.09.1745 St Pierre du Queyroix à Limoges - Enquête de vie et mœurs sieur François David avocat en parlement habitant de cette ville rue du Clocher paroisse de St Michel des Lions 30 ans, messire Jean de Voyon seigneur du Buisson président trésorier général de France au bureau des finances de la généralité de Limoges 29 ans à Limoges rue Croix Neuve paroisse St Michel des Lions, messire Siméon Navierres docteur de Sorbonne prêtre curé de la paroisse de St Pierre du Queyroix 37 ans demeurant en son presbytère
287. 01.07.1772 - Supplique Joseph de La Porte de Lissac chevalier de St Louis ancien lieutenant colonel d'infanterie, lieutenant pour le roi et commandant des ville et place de Sarrelouis, lieutenant des maréchaux de France en la sénéchaussée de Brive LP 10.11.1762

Z1c 380

288. 01.02.1773 - Supplique Jean Bony marquis de La Vergne comte des Egaux lieutenant des maréchaux de France en la sénéchaussée de Limoges LP 27.01.1773

Z1c 381

289. 04.12.1773 - Supplique François Buisson office de conseiller du roi rapporteur du point d'honneur en l sénéchaussée de St Yrieix - B 21.11.1726 Château hors Chervix diocèse de Limoges - Information vie et mœurs messire Joseph Lamy de La Chapelle de Laret prêtre docteur en théologie chanoine de l'église de Limoges, Mr Jacques Demondion commissaire aux tailles secrétaire au bureau d'administration des ponts et chaussées, Sieur Antoine Quinque bourgeois, témoins
290. 27.10.1773 - Supplique François Lavalade office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Brive généralité de Limoges - B 19.05.1737 St Cosme et Damien de Lanteuil archiprêtré de Brive diocèse de Limoges - Enquête de vie et mœurs messire Guillaume Marie de La Bachelerie prêtre docteur en théologie chanoine de l'église collégiale St Martin de la présente ville y demeurant 30 ans, messire François de Sahuguet Damarzit chevalier seigneur de Laroche et autres lieux habitant de la présente ville 40 ans, témoins, cachet de cire rouge de la sénéchaussée à Brive le 16.12.1773
291. 26.10.1773 - Supplique Etienne Brandy de Lespinas office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de Bellac - B 14.04.1741 St Pardoux de Lubersac - Enquête de vie et mœurs messire Charles Roch de Coux écuyer seigneur du Chatenet et autres lieux, messire Jean Pinau prêtre curé du bourg et paroisse d'Isle, messire Antoine Faulte du Buisson secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de Limoges, témoins
292. 02.10.1773 - Supplique Jean Fricout office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de St Yrieix - B 15.10.1736 Notre Dame de

Thiviers diocèse de Périgueux

293. 31.08.1773 - Supplique (Martin) Laubepy office de procureur du roi de la maréchaussée générale de Limousin à la résidence de Limoges - B 12.07.1742 St Cosme et St ? de la ville de Pierrebuffierre (copie in extenso) - Enquête de vie et mœurs Louis Philippe Benoist ancien archiprêtre et curé de la paroisse de St Christophe demeurant rue du Clocher paroisse St Michel 60 ans, Me François David avocat au parlement demeurant en cette ville rue Gaignole paroisse St Michel des Lions 30 ans, Me Pierre François Le Seur avocat en parlement demeurant rue des Arenes paroisse St Michel 38 ans, témoins

294. 12.07.1773 - Supplique Alphonse Louis Barnugaud office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la duché pairie de Noailles - B 02.05.1745 Janailliac en Bigorre - Enquête de bonne vie et mœurs Mr Me Antoine Bonhoe prêtre et curé de la paroisse de La Chapelle Notre Dame de la présente ville et conseiller du roi au présent sénéchal habitant de ladite ville paroisse du Moutier 46 ans, Me Bernard Autier procureur de la présente sénéchaussée et notaire royal habitant de la présente ville paroisse de Moutier 62 ans, témoins

295. 18.06.1773 - Supplique Pierre Valade office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée et siège présidial de Tulle - B 28.04.1750 St Pierre de Tulle

Z1c 382

296. 30.03.1774 - Procès verbal du 17.03.1774 par brigadier de la maréchaussée générale du Limousin au département de Limoges à la résidence de St Junien et Remond Brandy cavalier de la brigade contenant leur transport au lieu d'Etugniat, rencontre en sortant du village des Roches d'un quidam qui se serait enfui à leur approche du côté de Chabanois, capture, insultes de François Blanchard habitant dudit lieu des Roches, capture, conduit aux prisons royales de Limoges - *«Aujourd huy dix neuf mars mil sept cent soixante quatorze nous Jacques FRancois Gaultier ecuyer seigneur du Marquinan, La Garde, et autres lieux, conseiller du roy lieutenant en la prevoté et marechaussée generale du Limousin a la rezidenc de Limoges, etant dans la chambre du conseil de la cour presidialle de cette ville, avons fait extraire des prisons, et conduire pardevant nous par le concierge, et cavalliers de marechaussée de cette rezidence un quidam y conduit le jour d'hier par eux a la rezidence de St Junien, auquel ayant fait lever la main a Dieu prometre et jurer moyenant serment par luy fait de dire verité avons procedé a son interrogatoire ainsy qu'il suit ecrivant Me Joseh Devarnet greffier commis en la dte prevoté susde rezidence Interrogé de son nom, surnom, age qualité et demeure* repond s appeller François Blanchard tisserant agé de vingt un an ou environ, demeurant au village de Roche paroisse de St Pierre de la ville de St Junien *Interrogé du sujet pour lequel il a eté arreté et constitué prisonnier* repond qu'il pense que c'est parce que monsieur Brandy cavalier de marechaussée, a crû qu'il voulloit l'assassiner *Interrogé quelle etoit son intention, lorsqu'il dit au sieur Brandy qu'ayant fait une bonne capture il pouvoit aller boire bouteille* repond qu'il n'a dit autre chose au dt sr Brandy si ce n'est qu'il n'avoit pas fait bonne capture, et que quoy qu'il n'eut aucune mauvaise intention en tenant ce propos, le dt Brandy vint neantmoins sur luy, et luy donna different coups de batons, ce que le sr Lavergne brigadier de la dte marechaussée voyant criat au sr Brandy de se taire, et de ne point faire de *mal à* luy qui repond *Interrogé pourquoy ayant rentré chez luy il se seroit saisy de son fusil, et se seroit mis à une petite fenetre, et auroit menacé d'en tuer Brandy* repond qu'etant rentré chez luy il prit effectivement son fusil, uniquement pour faire peur aux cavaliers,

sans aucune intention de tirer sur eux, ny de leur faire aucun mal, que d'ailleurs le fusil quoy que chargé etoit ny armé ny amorcé, quoy que neantmoins il s'amorse quelque fois de luy meme, mais qu'il ne se mit point a la fenetre, et ne menaça pas de tuer ledt Brandy *Interrogé si dans le moment qu'il entra sans sa maison, il n'en ferma pas la porte* repond que lorsqu il fut entré dans sa maison il n'en ferma point la porte, mais qu'elle fut fermée par sa tante, immediatement après son entrée dans ladte maison *Interrogé comment il se proposait de faire peur aux cavaliers avec son fusil, attendu que suivant ce qu'il nous a declaré dans sa precedente reponse la porte de sa maison se trouvoit fermée, au moyen de quoy il ne paroissoit pas que les dt cavaliers pussent y entrer* repond que sa tante ferma effectivement la porte de la maison, dans le moment qu'il y fut entré, mais que le sr Lavergne s'y etant presenté cette meme porte luy fut incontinent ouverte, qu yceluy Lavergne entra dans la dte maison, et voyant que luy qui repond avoit un fusil a la main, il prit le dt fusil par un rabout, en l attirant au dehors de ladte maison, a quoy ayant reussy le sr Lavergne criat alors a Brandy de venir à son secours et yceluy Brandy etant en effet survenû donna a luy qui repond plusieurs coups de baton et le traina par les cheveux après de soixante pas de distance de sa dte maison *Interrogé si au contraire de ce qu'il vient de nous dire et pendant qu'il etoit dans sa maison en tenant son fusil a la main sa tante n'etoit pas venüe à son secours, et si lorsque Lavergne prit le dit fusil par un bout, luy et sa dte tante ne le tenoient pas par l'autre, si après differentes secousses, il ne lacherent pas tout a coup le susdt fusil, ce qui fit tomber le dt Lavergne, et si après sa chûte, luy accusé et sa tante ne se jetterent pas sur luy, et s'ils ne l'auroient pas assassiné sans le secours de Brandy* repond que pendant qu'il etoit dans sa maison sa tante n'avoit point touché le fusil, qu'il est neantmoins vray que lorsqu'il fut au dehors de la dte maison sa tante luy ayda a tirer son fusil par un bout tandis que Lavergne le tiroit de l'autre, qu'après differentes secousses luy et sa tante lacherent le susd fusil ce qui fit tober le dt LAvergne en arriere, mais qu'après sa chute; il ne se jetta point sur luy, et n'avoit envie de luy faire aucun mal, que meme immediatement après la dte chute sa tante etoit rentrée dans sa maison *Luy avons representé un fusil à un coup garny en fer, chargé de la hauteur de quatre poulces, ayant un peu de poudre dans le bassinet, et l'avons interpellé de nous declarer s'il reconnoit le susdit fusil* A dit reconnoître ledt fusil, et etre le meme que le dt Lavergne luy a pris *Et plus n'a eté interrogé lecture a luy faitte des susdits interrogatoires et reponses a dit susdittes reponses contenir verité y persister sans y vouloir ajouter ny diminuer, et à declaré ne avoir signer, et avons signé avec le greffier, en cette quatrieme, et precedentes pages Gaultier Devarnet pr commis Ce fait avons fait reintegrer ledt Blanchard dans les prisons de la presente ville dont le concierge s'est chargé et a signé Flacard» «L an mille sept cent soxiante quatorse et le dix septieme iour du mois de mars nous Estienne Lavergne et Remons Brandy brigadier et cavalier de marechaussée du Limousin à la residence de St lunien soussignes certifions que le dit iour sy dessus iour de correspondance avec la brigade de Chabanois nous somme partit de notre residance pour nou rendre a Etagniat lieut indique chemains fesans nous nous sommes areté aus village de Roche, sur la grande route pour y faire la visite dans deux petit cabaret qui sont dans ledit village voir s il n y vevest pas quelque deserteur ous volleur qui souvans pourest prandre la leur bret, et pour pouser plus loin et eviter la ville apres perquisision faite dans les deux cabarest avons desandut dans le bas aux moulains a l intant nous avons appersut un cuidant qui a pris la fuite du cote de Chabanois nous nous somme mis a le poursuivre l aiant arete et ramene aus dit village pour le tradhuire a St lunien lieut de notre residance, ce seret presante a nous le nomme François Blanchart dudit village de Roche qui nous*

aurest ciré vous aves fait une bone capture vous pouve bien boire a ses depans *a l instant le sr Brandy cavalier l aurest pris par le bras et luy aurest donne d 'upris dans le dos en luy disan de se retirer ches luy que ce n estoit pas a luy a trouver affaire lors que nous aretions quel vagabons ou hautre, a l instant le ssdit Blancra a rantre ches luy et a pouse la porte d antre de la mesons et sept mis a une petite fenetre arme d un fusil, dans le momans nous brigadier avons dit aus sr Brandu reste la ie vay chercher nos chevos et nous partirons tout de suite comme moy brigadier ay pris le chemain de l ecurie la ous estoit nos chévos, ie appersut le dit Blancra par une petite fenetre qui tenet a la mains un fusil arme an me disant que cela estoit pour tuer Brandy a l intant ie courut a ladit porte et au antré dans laditte maison ous etant ie fute vivemans sur le fusil pour l aracher dudit dans le moman une de ses tante ce sere gete a son ayde pour mans anpecher, marque leurs force et violance ie seray sortit de laditte maisons an me tirasan il ans perdut prise ie thumbe an arierre an crian Brandy a mon secour ces deux personne ce sont gete de forse sur moy pour m aracher des mains le fusil sans le cecour du sr Brandy quy a pris le dit Blanchar par les cheveux et luy a donne d un baton que ledit mandians avest lors de sa capture sy avert put ratraper le fusil il avest tue lus ons susdit et l avons condhuit dans les prisons de notre residance ous etant avons decharge ledit fusil l avons trouve charge d une bonne charge de plons roial dons et de tout quoy nous avons dresse le presans pour cervir et valoir a telle fins que de resons avons pris pour temoins deux ramouneurs du chemin qui passest pour par sur la route et ons n en l etant lean Monvert et sons fils natif de la paroisse de Sainte NAstasie ans Auvergne et advenans au iour d huy dix huit mar mille sept cent soisante quatorse nous brigadier et cavalier sus enonces somme partit de notre residance avest ledit Blanchar que nous avons retire des prisons de St lunien pour le condhuire es prisons roialle de la ville de Limoges ous etant nous l avons mis a la garde et condhuite du consierge des prisons roialle de la ville de Lioges avest ingonsions de ne le poins lerser vager aus paine de l ordonnance iuesqu a ce qu il an sera atremans ordonne par les voy de la iustice Fait a Limoges le dit iour sy dessus Lavergne brigadier leque avons lesse aus greffe de la marechaussee les dix Monvert perre et fils declare ne savoir signer Brandy Flacard»*

Z1c 383

297. 21.11.1774 - Supplique Jean Touron avocat en parlement de Toulouse office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de Brive en Limousin - B 07.09.1743 Allassac
298. 21.11.1774 - Supplique Jean Charpentier office de conseiller du roi rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée du Dorat - B 06.08.1745 St Pierre de Lesterp
299. 19.07.1774 - Procuration dénonciative par François Blanchard dit Le Rousseau laboureur au village de La Roche paroisse de St Junien détenu es prisons de Limoges plainte pour excès contre le brigadier de la maréchaussée de Limoges à la résidence de St Junien et Remond Brandy cavalier de sa brigade, prise de corps contre Remond Brandy, écrou es prisons de Limoges, etc., relaxe - *«L'an mil sept cent soixante quatorze et le vingt sept juillet avant midy a la requête de monsr le procureur du roy au siege general de la connetablie et mâssée de France a la table de marbre du palais a Paris poursuite et diligence de m le substitut en la marechaussée de Limoges y demt rue des Combes psse de St Michel des Lyons qui a elû son domlle en son logis y situé et se constitue pour procureur en sa cause nous Pierre Declareuil huissier garde dudit siege y reçû et insué ayant pouvoir d'exploiter par tout le royaume sans congé visa ny parcatis residant audit*

Limoges rüe du Clocher susde psse de St Michel soussigné certiffions nous etre porté avec nos temoins bas nommés ez prisons royalles de cette de ville y situées pres et psse dudit St Michel ou etant, apres avoir obtenu l'ouverture de la porte d'icelles et parlant a la personne de sr Pierre Flacard consierge lui avons bien et duement signiffié le jugement rendu audit siege le 19 juil courant signé a l'expedition Jouesne de Longchamp scellé ledit jour, pourqu'il n'en ignore en consequense l'avons requis de faire venir pardevant nous sieur Raimond Brandy cavalier de maréchaussée de la brigade a a residence de St Junien, ce que ayant fait, ainsy parlant a la personne dudit Brandy luy ayant egalement signiffie au long le dit jugement pour qu'il n'en ignore et par vertu d'icelui luy avons declaré qu'il est relaxé comme nous le relaxons des des prisons, au moyen de quoy et par même vertu dudit jugement parlant comme dit est au dit sr Flacard luy avons fait commendement de par le roy et de justice de mettre en liberté le dit Brandy, de lui ouvrir les portes des prisons et de le laisser sortir sur le champ, quoy faisant il en demeurera valablement quitte, et dechargé, faut de quoy lui avons declaré qu'il y sera contreint par toutes voye que de droit a quoy ledit Flacard a fait reponse etre prest d'obeir comm il fait audit jugement a quoy il a satisfait et a signé Flacard De tout quoy nous avons fait le present proces verbal pour valoir que de raison e presence de srs Jean Bapte Landry et Pierre Joffre praticiens habitanss separelent au dit Limoges susde psse de St Michel nos dt temoins meme expres qui ont signé tant a la coppie laissée audit Flacard en parlant a sa personne et a celle laissée au d Brandy aussy en parlant a sa personne tant dud jugement que du present acte qu'a l'original par nous Jeofre Landry Mareuil Conlé à Limoges le vingt huit juillet 1774 gratis Reynaud»

Z1c 384

300. 12.06.1775 - Supplique Gabriel de Roudarel de Seilhac ancien page de la feue Reine et lieutenant des maréchaux de France en la sénéchaussée de Tulles en Limousin
301. 13.05.1775 - Enquête de vie et mœurs de Jacques Joseph Juge commission de procureur du roi en la maréchaussée générale du Limousin à la résidence de Limoges Me Paul Peyrinaud prêtre et vicaire de la paroisse de Saint Michel des Lions 36 ans Me François David avocat en parlement demeurant en cette ville 32 ans Me Joseph Fournier notaire royal et échevin de la présente ville 37 ans témoins (B 04.11.1735 à Saint Maurice de la cité de Limoges y est in extenso) - Supplique du même 05.05.1775
302. 05.05.1775 - Supplique Jean Baptiste Penost lieutenant de grenadiers au régiment de La Fere charge de lieutenant de la compagnie de maréchaussée du département du Limousin à la résidence de Limoges - Information vie et mœurs Me Jean Baptiste Daube ancien curé de Nouneville et premier chapelain des dames religieuses hospitalières de Ste Catherine demeurant rue St Denis paroisse Saint Jacques de la Boucherie 76 ans Sieur Alexandre Jean Baptiste Vidaud capitaine invalide de la première classe demeurant hôtel des Invalides paroisse Saint Louis 62 ans Guillaume Charles Jacques Ysuel de Marouville écuyer demeurant Paris rue de la Clef paroisse Saint Medard 46 ans témoins (B 01.08.1732 Saint Pierre de Lesterps diocèse de Limoges y est in extenso)
303. 11.04.1775 - Supplique Denis Pasquanet de Lavaud de Pierrebrune chevalier de St Louis charge de lieutenant de la compagnie de maréchaussée du département de Bourbonnais à la résidence de Guéret - Information vie et mœurs Me Jean Baptiste Daube ancien curé de Souneville et premier chapelain des dames religieuses hospitalières de Ste Catherine 76 ans Sieur Guillaumes Charles Jacques Ysnel de Marouville écuyer 46 ans témoins (B 12.01.1732 Le Compas diocèse de Limoges y est in extenso) - Sceau de la juridiction

d'Auzance par Gilbert Giraud sieur de La Masierre avocat en parlement et conseiller du roi son président juge civil et criminel au siège royal de cette ville d'Auzance le 23.02.1775

304. 10.02.1775 - Supplique Etienne de Clareuil office archer garde de la connétablie et maréchaussée de France au siège royal de Bellac

Z1c 385

305. 19.12.1775 - Jean Lasne de Barrade huissier garde du siège résidant au bourg de Salon, payement de plusieurs salaires au delà de la taxe légitime, plainte en la justice de Salon contre lui par Jean Teneze laboureur au village de Chanteloube paroisse de Salon de l'enlèvement violent dans son domicile le 18 février 1771 d'une vache sous poil fauve et rouge et d'un veau sous même poil conduit chez Pierre Montreuil son métayer pour contraindre Teneze au payement de 33 livres etc.

306. 14.12.1775 - Au château de Seillac en Limousin devant Gabriel Rodarel de Seillac lieutenant des maréchaux de France au tribunal de Tulle a comparu Barthélemy Clement sieur de La Goutte office de secrétaire greffier de point d'honneur des maréchaux de France en la sénéchaussée d'Uzerche - Enquête de vie et mœurs Mr Me Jean Joseph Bourdelle Barry prêtre vicaire de la paroisse Saint Pierre habitant Tulle 36 ans, Mr Me Jacques Meynard de La Faurie conseiller du roi lieutenant particulier et assesseur es sièges royaux de Tulle y demeurant près la fontaine St Pierre paroisse St Sulpice 45 ans, Me Jean Léonard Reignac conseiller du roi receveur des consignations avocat en la cour habitant de la présente ville de Tulle rue de La Barriere paroisse Saint Julien 40 ans, témoins

307. 26.10.1775 - Supplique Barthélemy Clement office de secrétaire greffier de point d'honneur des maréchaux de France en la sénéchaussée d'Uzerche

308. 31.10.1775 - Claude Coursolle et Nicolas Michard sous brigadier et cavalier de maréchaussée en la généralité de Bourbonnois département de Guéret et résidence de Saint Gervais pour la rixe élevée entre un employé des fermes et d'autres personnes prétendues faux sauniers et Marchand fils d'autre Marchand aubergiste à Vergas etc.

309. 18.09.1775 - Au château de Seilhiac en Limousin devant Gabriel Rodarel de Seilhac lieutenant des maréchaux de France au tribunal de Tulle comparu Jean Augustin Bondet seigneur de La Bernardie office de secrétaire greffier du point d'honneur des maréchaux de France en la sénéchaussée de Tulle - Information de vie et mœurs Mr Me Jacques Fraysse prêtre chanoine de l'église cathédrale de la ville de Tulle paroisse St Julien 58 ans, Mr Me Dominique Dumyrat conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de la présente ville y habitant paroisse Saint Julien 56 ans, Gabriel de Fenis de La Brousse écuyer 55 ans habitant de la paroisse de St Julien , Sieur Eymard Lajeunie greffier en chef de l'élection de la ville 56 ans, témoins - 07.08.1775 - Supplique idem - B 26.06.1734

310. 15.09.1775 - Supplique de Julien et Jacques Faussier frères marchand ayant porté plainte en la sénéchaussée de la Basse Marche au Dorat contre Jean Louis Texier marchand, Pierre Dupuis archer huissier garde, Simon Connidat, François Menard sergents, et Jacques Le Moine cavalier de maréchaussée à St Junien

311. 19.08.1775 - Supplique Jean Goumy office archer garde de la connétable et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Guéret

312. 19.08.1775 - Supplique Jean Joseph Maurel office archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Brive

Z1c 386

313. 05.03.1776 - Supplique Léonard Jourdanneau notaire royal et contrôleur des actes du bourg et paroisse de Rancon charge de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de la Basse Marche au Dorat
314. 26.02.1776 - Supplique Michel Pinot praticien archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Limoges
315. 26.01.1776 - Supplique Léonard Jourdanneau secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de la Basse Marche au Dorat
316. 16.01.1776 - Pour rétablir et réintégrer dans l'intérieur et dans les armoires du siège les titres, papiers, sacs, procédures et effets qui en avaient été déplacés à l'occasion de l'incendie arrivé au palais entre minuit une heure la nuit du mercredi au jeudi 11 dudit mois (inventaire détaillé des archives et effets, avec mentions de procès limousins et marchois)
317. 22.01.1776-Supplique Michel Pinot office archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Limoges
318. 02.04.1776 - Remontrance - *«Aujourd'huy vingt du mois de mars mil sept cnt soixante seize environ les cinq heures du soir, nous Lazare Oudard, et François Gautier cavaliers de marechaussée a la rezidence de Limoges revenants de faire notre tournée sur le grand chemin de cette ville en celle de Paris et d'entretenir la correspondance que nous tenons ordinairement avec la brigade de Bessines, etant entrés dans la maison du Sr Fournier marchand du bourg de La Bregere pour faire signer notre feuille de service, aurions entendu crier sur le dt grand chemin,* au volleur, à l assassin*, ce qui nous auroit determiné a nous porter sur l'endroit d'ou venoient ces plaintes, et y etants en effet, aurions rencontré le nommé Gendaille cy devant tambour de grenadiers au regiment de Champaigne qui avoit pris dispute avec un paysan qui conduisoit une charrette attelée de deux boeufs ce qui nous auroit engagé a leur demander le sujet de leur querelle et des plaintes que faisoit le paysan, et celluy cy nous ayant repondu que led Gendaille luy avoit vollé douze livres et son moulin à tabac, aurions representé à yceluy Gendaille qu'il ne luy convenoit pas d'avoir arreté ce paysan dans sa marche, et encore moins de luy avoir enlevé ses effets, qu'il falloit qu'il les luy rendit, et celluy cy nous ayant repliqué qu'il n'avoit point vollé douze livres audt paysan, mais qu il luy avoit seulement pris son oulin, luy aurions de nouveau representé qu'il convenoit de luy rendre ledt moulin, mais ledt Gendaille nous ayant repondu que deux valets de bourreau comme ce que nous etions n étions pas faits pour le luy faire rendre, et s étant jetté sur nous tenant dans sa main un batton, a l'effet de nous en fraper, nous nous serions mis en deffense, et après luy avoir eu donné un leger coup de sabre, nous l'aurions desarmé et arreté, mais le dt Gendaille ayant sorti son couteau de sa poche et voulant encore noyus en fraper nous le luy aurions oté, et nous etant lis en meme de l'attacher il se seroit vivement debatu, et nous auroit echappé, ce qui nous auroit determiné a le poursuivre et l'ayant de nouveau arreté a une demy lieue ou environ de distanc de l'endroit ou il nous avoit fait violence nous l aurions conduit dans les prisons de la ville de Limoges, et avons dressé le present procès verbal pour servir, et valloir ainsy que de raison Du Peyrat Du Vigenal ecuier Fournier marchand Oudart Gautier et nous sommes transportés de suitte au greffe de la marechaussée et avons depoze ez mains du Sr de Varnet greffier, le moulin a tabac le couteau, et le baton mentionnés au present procès verbal et advenant le meme jour vingt du mois de mars envirn les huit heures du soir, nous Lazare Oudard, et François Gautier cavaliers susdts etant au devant de la porte de notre cazerne, et comme nous etions sur le point d'entrer dans ycelle moy Lazare Oudard aurois appercû une lame d épée qui me passoit sous le bras de sorte que*

m'etant retourné pour voir ce que ce pouvoir etre j'aurois appercû, le frere cadet dudt Gendaille cy devant soldat au regiment d'Artois, qui sautoit en arriere et se proposoit de me porter un second coup de son epée en me disant en garde, tu a tué mon frere, mais il faut que je te tue*, ce qui m aurois determiné a metre le sabre a la main, et a le poursuivre, mais le public s'etant assemblé, et ledt Gendaille craignant d'etre arreté; se seroit evadé, et auroit eté se cacher derrier un mur sur le chemin qui va de la presente ville a Paris, ou il croyais qu'il seroit poursuivi affin de surprendre celluy de nous qui se seroit le plus approché de luy et de luy donner sans doute un coup d'epée, et comme lesdts Gendaille freres et particulierement ce dernier sont des perturbateurs de repas publics et d'une conduite d'autant plus reprehensible, quils ont souventes fois eté repris par la police, nous avons dressé le present procès verbal pour servir egalement ainsy que de raison en presence des temoins soussignés Janvois meunier Crozat Lacombe Talabon Oudart Cousin fils Gautier «*

Z1c 387

319. 03.12.1776 - Procès-verbal par Léonard Daniel, Martial Cassier, François Perymony et Pierre Gardon tous quatre cavaliers de maréchaussée en la généralité de Bourbonnois département et résidence de Guéret, transport au bourg et assemblée de Ste Fere, maintien du bon ordre, capture de Cotton garçon chapelier lequel en galopant à toute bride sur un cheval parmi ladite assemblée aurait renversé une jeune fille que l'on avait d'abord cru morte, rébellion, Daniel assailli par la populace et frappé à la tête d'une pierre lancée par Jean Dareau du village de La Villatte, menace de ce dernier de leur casser la tête, etc.
320. 16.01.1776 - Procès-verbal de rétablissement des effets, titres et papiers du siège après l'incendie du palais (inventaire des archives)
321. 26.11.1776 - Supplique François Boy de La Combe office de conseiller du roi rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée de Tulle - B 09.07.1723 St Barthélemy de La Mazière - Information de vie et mœurs Mr Me Jean Sudour prêtre chanoine semi prébendé de l'église cathédrale de Tulle et y habitant 28 ans, Mr Me Léger d'Haubech docteur en médecine habitant de la ville de Tulle paroisse St Julien 43 ans, Mr Me Joseph Servientis avocat en la cour 34 ans habitant de Tulle, témoins
322. 17.09.1776 - Remontrance sur les faits suivants - *«L an mil sept cent soixante seize et le vingt cinquieme jour du mois d aoust nous Leonard Daniel Martial Cassier Francois Perimony et Pierre Gadon tous les quatre cavalier de marechausse aux departement de Bourbonnois a la ressidance de Gueret soussigne certiffion qu and vertus du due de nos fonction nous nous somme transportés aux bour et paroisse de Ste Fere jour de la feste local de la ditte paroisse pour y veiller aux mentien du bon ordre et tranquillites publique ous etant et sur les quatre heure du soir ou environ nous aurion apercue le nomme Cotont garcon charpantier de la ditte paroisse montes sur un cheval galopant a toute bride et se fezoit faire jour parmis la populace et s etant trouves une jeune fille qui ne put se renger assee prontement pour eviter d etre ecrazee neanmoin le dit Cotont luy a fait marcher son cheval sur le corp dont tout le monde s espt ecryees* elle est morte *quoid voyans nous nous somme mis a sa poursuitte et l avons aretes et conduit dans la maison du nomme Rousseaux aubergiste afin d eviter pareille desordre etant alors dans la ditte oberge il seroit arrives plusieur particullier de laditte paroisse et autre qui cherchoit d antrer avec violance dans la ditte maison pour nous enlever de force ledit particulier que nous fumes oblige d abandonner pour aller au secour du sr Daniel qui etoit a la porte en deor pour*

tacher de contenir la populace qui l acablois de coupt de pierre et coupt de baton et plusieurs de ses particuliers cherchers a le dezzrmer a quoid l ong n a put parvenir malgre tout les effort dont on s ept servis pour casser sont sabre, comme nous aperssevion le sieur Daniel dans les risque d etre assomme nous nous serion rendu aupres de luy pour le secourir en arivant nous avons apercue le nomme Jean Darot neveux a Thopas du village de La Villate sus ditte paroisse lacher un coup de pierre aux dit Daniel par la tette lequelle sur le champt a prit la fuite et nous etant mit a sa poursuitte pour l areter il se bessa derriere plusieur femme et voulans ecarter ses femme pour tacher de saisir le dit Darot ayans nos sabre a la main et voulans le faire lever une femme sy etant opozee a ce que nous l arretation a recue un leger coup de sabre sur le bras et ledit Darot ayans derechefe prie la fuitte nous nous serion mis a sa poursuite et tenant une pierre a la main an nous menassant de casser la tette aux premier qui l aprocheroit mais malgre toute ses menasse nous l avons arretes mais voyant le danger vous (sic) nous etion expozee par le complot que le peuple, fezoit a aute voye en dizant que nous l anmenerio pas et qu il faloit les tuer alors nous avont eté obliger de nous retier et d abandonner la ditte paroisse que nous connoisson pour etre tres mutine et tres dangereuze ou la marechausse a ete tres souvent expozee soit les jour de feste et jour de foire et pour tout autre genre de service en foit de quois nous avons dressé le dit proce verbal pour servir et valoir partout ou besoin serat Fait le jour et an que dessus et avons signe Daniel cavalier Cassier cavalier Perimonie cavalier Gadon cavalier»

323. 27.08.1776 - Procès-verbal par Lazare Oudart et François Gaulthier cavaliers de maréchaussée du département et résidence de Limoges passant au bourg de La Bregere pour y faire signer une feuille de service ont entendu crier sur le grand chemin de Limoges à Paris ont rencontré Pierre Saderne dit Gendaine garçon chapelier à Limoges et tambour de grenadiers au régiment de Champagne contre lequel un paysan conducteur d'une charrette attelée de deux bœufs réclamait une somme de 12 livres et un moulin à tabac qu'il prétendait lui avoir été pris par ledit Gendaine, se jette sur eux, se mettent en défense en lui donnant un léger coup de sabre et en lui arrachant son couteau; conduit dans les prisons de Limoges, attaque d'eux à la porte de leur caserne par le frère cadet dudit Gendaine soldat au régiment d'Artois criant *Tu as tué mon frère il faut que je te tue* , etc.
324. 12.07.1776 - Défaut à Julien et Jacques Faussier frères marchands au bourg et paroisse de Champeaux contre Jean Louis Texier marchand Pierre Dupuis archer garde de la connétablie Simon Couvidat et François Mesnard sergent à St Junien, siège royal du Dorat, etc.

Z1c 388

325. 08.04.1777 - Vu procès-verbal dressé par le brigadier de la maréchaussée de Limoges, Pierre Constant, Antoine Gautier, Léonard Dorat et Lazare Vidart cavaliers de sa brigade, rencontre près du pont de Lorraine de deux particuliers auxquels ils ont demandé la représentation de leurs passeports, refus des particuliers, interrogatoires de Gabriel Le Noir maçon à Boussac, Léonard Balon maçon à Neuville paroisse Saint Martin CHâteau, Pierre Nadaud maçon à Saint Martin Château, Léonard Renard maçon à La Rorie en Poitou et Guillaume Prevot maçon à Monteil paroisse Saint Martin Château, détention es prisons de Limoges, etc.
326. 08.04.1777 - Vu procès-verbal dressé par le sous-brigadier de maréchaussée au département de Limoges et à la résidence de Dorat et par Pierre Louis Laval et Pierre

Host cavalier de sa brigade, rixe élevée dans une rue du Dorat entre plusieurs particuliers, violences et excès contre le cavalier par Martial Troncheau tanneur à l'effet de lui enlever son sabre, usage dans la rixe, blessures de Laval, décret de prise au corps de Jean Rineaux le plus jeune garçon serrurier, Martial Troncheau tanneur, et Jean Boutet dit Lannuque (?) garçon cordonnier, etc.

327. 25.03.1777 - Remontrance relative à l'affaire suivante (maréchaussée au département de Limoges et à la résidence de Bayonne *sic*) - *«Nous Jean Poudarasse, et Jean Joseph Herault cavaliers de la maréchaussées à la residence de Bayonne soussignez certifions qu'en execution des ordres du roy, à nous remises par monsieur le marquis Damon son lieutenant au gouvernement de Bayonne, portant de conduire le sieur Daretche religieux dans la maison de Premontré pour y demeurer jusqu'a nouvel ordre en exécution des susdits ordres, etant arrivée le dix-sept janvier mil sept cent soixante dix sept environ les dix heures du matin, au lieu de La Coquille en Perigord, ledit sieur Daretche ayant mis pied à terre pour s'echauffer, nous aurions apperçu à la fenestre de la premiere auberge dudit lieu à droite deux personnes l'une desquelles avoit l uniforme du regiment de la Mestre de camp dragon, et l'autre bourgeois, et à la porte de laditte auberge cinq à six chiens qui auroient accouru audit sieur Daretche, l'un desquels étoit à méme de le mordre à la jambe sy ledit sieur n'eut donné un coup de canne à cet animal, d'après lequel coup se chien se retira en aboyant, et des l instant la personne qui étoit à la fenestre que nous avons très bien distingué pour étre celui qui avoit l uniforme de la Mestre de camp auroit crié à haute voix* foutu geux, si le chien m appartenoit je te foutrois un coup de fusil*, sans repondre à de semblables propos nous poursuivimes notre route mais à peine étions nous à une portée de fusil de cette auberge que la personne revétu de l uniforme du regiment de Mestre de camp vint sur nous comme un furieux accompagnée de celui qui etoit en bourgeois à la fenestre de l'auberge et de sept à huit autres particuliers qui nous ayant abbordés celui qui étoit en uniforme du Mestre de camp sauta sur le corps dudit sieur Daretche lui arracha sa canne d'entre les mains et lui en porta plusieurs coups sur le corps; moy Jean Poudarasse lui dit* Monsieur je ne vous laisseray point ignorer que je conduit ce Monsieur, par ordre du roy, et que vous venez icy nous troubler tres vilainement dans nos fonctions ainsy que les personnes qui sont avec vous, si se Monsieurn à donné un coup de sa canne à se chien c'est parcequ'il étoit près à le mordre vous l'aves vû puique vous éties à la fenestre de l'auberge qui donne sur le grand chemin*, d'après touttes mes representations je fut contraint de prendre ledit sieur au corps revétu de l uniforme du Mestre de camp, et de lui arracher la canne des mains pour lui empescher d exeder de coup ledit sieur Daretche qui fatigue des coups qu'il avoit reçu desira d'entrer dans une maisn proche du lieu ou l assassinat c'etoit commis, qui est la derniere auberge du village, ou étant après avoir sejourné trois ou quatre heures, aurions demandé à l aubergiste, ainsy qu'a sa femme s'ils connoissoient les personnes qui venoient de nous assassiner sur le chemin, lesquels nous auroients répondus que s'etoient, Monsieur Ste Marie, fils de madame Caillou, sous lieutenant au regiment du Mestre de camp dragon, demeurant en son chateau près du susdit lieu de La Coquille, le nommé Chateau aubergiste de la susditte premiere auberge dudit village, mais qu ils ne connoissoient point les sept à huit autres particuliers, interpellé de signer leurs reponses ont declaré ne scavoir, quoy vû nous nous sommes retirés à coucher à la rivieren et le lendemain à Limoges, ou nous avons eté obligé de sejourner un jour attendu les meurtrissures de coup qu'avoit recu ledit sieur Daretche, ou nous avons donné connoissance à M Penot notre lieutenant de la maréchaussée audit Limoges de cet assassinat, en foy de quoi nous avons dressé le*

present procès verbal pour servir et valloir ce que de raison, à Limoges le dix neuf janvier mil sept cent soixante dix sept Pondarrasse cavallier Herault»

328. 21.02.1777 - Supplique Antoine Geouffre de La Pradelle cavalier de maréchaussée au département de Limousin à la résidence de Brive «*qu'il vous plaise attendu la qualité du supliant et attendu surtout la nature de l'insulte dont s'agit, le supliant ayant été entre autres choses traité de* valet de bourreau*, ce qui ne peut etre relatif qu'aux fonction de son état et rejailli concequemment sur tous les cavaliers en general, ordonner que sur la plainte rendue par le suppliant contre le nommé Simon devant le juge ordinaire de la ville de Brive le neuf septembre 1776 sous la reserve expresse de se pourvoir en ce siege s'il y avoit lieu, sur l'information faite en consequence pardevant le meme juge*» etc.

329. 07.02.1777 - Remontrance *«le premier janvier dernier le brigadier de marechaussée à la résidence de Limoges et Michel Constant cavalier de sa brigade, en revenant de conduire deux deserteurs à St Junien, auroient rencontré près du pont de Loraine, à une lieu de leur residence, et à la nuit tombant, deux particuliers munis l'un d'un baton et l'autre d'une regle; que leur ayant demandé d'ou ils venoient, où ils alloient, et s'ils avoient des passeports, l'un d eux auroit d'abord repondu qu'ils n'en avoient point, et l autre auroit ajouté avec injures que quand ils en auroient ils ne les montreroient pas; que sur cette reponse, lesd brigadier et cavalier se seroient mis en devoir de les arreter, mais en auroient eté repoussés à coups de regle et de baton dont ces particuliers étoient armés, que led Constant avoit même été renversé par un de ces coups qu'il avoit recu sur la tête, et led brigadier blessé à la joue; qu'il seroient neanmoins parvenus à les desarmer; mais qu'au moment où ils etoient sur le point de les lier pour les conduire aux prisons de leur residence, trois camarades de ces particuliers qui les précedoient sur le chemin, seroient venus à leurs cris et auroient forcé lesd brigadier et cavalier à relacher des deux compagnons, qu'ensuite lesd brigadier et cavalier se seroient contentés d'observer ces cinq particuliers et les auroient suivis jusq'ç Lioges où ils les auroient vu entrer dans un cabaret du fauxbourg de cette ville; qu'ayant rendu compte de ces faits au L de la mée de Limoges, lesd brigadier et cavalier, seroient allés se saisir des particuliers, de l'ordre dud lieutenant, et accompagnés tant des noés Dorat, Oudart, et Gautier cavaliers de lad mée de Limoges, que de quatre soldats du guet de cette ville, qu'ls auroient alors arreté lesd particuliers et les auroient conduits es prisons de Limges où ils auroient été interrogés le lendemain deux dud mois de janvier der de tout quoi lesd brigadier et cavalier auroient dressé leur procés verbal en date dud jour etc»*

330. 04.02.1777 - Remontrance relative à ce qui suit - *«L an mil sept cent soixante et dix sept et le deuxiesme jour du moi de janvier, nous s(ous) brigadier et cavalier de marechaussée à la residence du Dorat compagnie du Limouzin, certifion que le premier dudit environ les dix heures du soir, le Sr Laval cavalier de notre brigade, ayant entenduit dans la rue une bataille se retirant chez luy il y seroit accouru pour y mettre la paix, ou etant auroit reconnu les noé Jean Rivéaire garçon serrurier Jean Lannuque garçon cordonnier le nommés Grandchamps frères, le nomé Lezéau dit Cateline, et le nommé Martial Tronchéaux tanneur, lequel cavalier après avoir fait ces efforts pour mettre les holoy auroit réussi, pour un instant, alory coutant tout le mondre tranquille auroit pris le chemin de la caserne pour se rendre et ledit Martial Troncheaux, se faict feinte de vouloire se rétirer, auroit partis avec ledit cavalier, ayant fait dix pas tous deux seuls, ont auroit entendeut de rechef les autres denommés cy dessus se répprendre et fair de cri et jurement abominable, à l instant ledit Troncheaux sotta sur le sabre du cavalier pour luy otter, ce cavalier ne voulant se leysser désarmér dans le moent mémeme ledit Troncheaux donna un coup de baton sur la tete*

dudit cavalier et ammesme temps un coup de pieds de sabot dans sa jambe gauche lequel à l instant tomba sur le coup et se casa cette ditte jambe, comme ce bruit se fesoit devant la porte de Jean Baptiste Marchadier maitre boulanger, sa femme etant dans sa boutique avec ces filles preste à petrir, sorti avec la chandelle à la main à ce bruit, et appercus ledit Troncheaux sur ledit cavalier qui le secouée d'une force violente sans doutte pour luy otter son sabre, laditte Marchadier voulu luy dire que cella ne luy concerné pas il luy répondit que cella n etoit pas de ces affaires alors la ditte Marchadier creygnant quelque injures ou quelques coups de sa part se retira, et à l instant ledit Troncheaux prie de force le sabre dudit cavalier et fust de toute ces forces joindre les autres qui se batoient, et en sabra plusieurs, après avoir leyssé ledit cavalier sur la place coe mort sans aucunne connoissance, et le dit sabre se trouve perdeut; dans l instant meme monsieur Saudemon avocat et procureur de cette ville, seroit venus à notre caserne de la part de mr son pere aussi avocat fesant les fonctions de mr le procureur du roy, pour nous chercher disant que l'ont se tué devant chez luy, aussitot le sr Hoste cavalier de laditte brigade l accompagna, et ois Lester trouvant le corps du sr Laval etendeut san aucunne connoissances sur le pavet presence des nommés Jean Richard maitre chapelier et Francois Garmond maitre coutelier, quy se retiroient de veiller, aussitot auroient enlevés ledit cavalier et l'ont porté chez luy, et pendant que j employois ledit temps à donner tous les soulagément possibles audit cavalier, le sr Hoste cavalier exarcé son ministere d'un autre cotté pour mettre la paix entre les dennomés cy dessus pressence de mr le procureur du roy et autres perssonne notables de cette ville, mais ledit cavalier n ayant point la force superieure fust obligée de se retirer sans en punnir aucun, pendant ce temps la moi brigadier auré envoyé chercher mr de Pleigne aitre chirurgien pour pnser ledit cavalier, et etant rendu l'auroit siflotée et luy auroit trouvé un coup à la tete et la jambe gauche cassée, en concequence l'auroit pensée, et auroit dressé son proces verbal qui est cy joint; reppresenteront lesdits cavaliers dans leurs proces verbal que depuis longtemps pareil tintaare arivent toutes les nuits sans qu aucun officier de police en ayent fait aucunne poursuitesn, les partis apres s estre bien battu se rengeant le landemain pour de l'argent coe de cette affaire meme, trois des dénommés cy dessus ont donnés douze livres chaqun aux autres pour les coups qu ils avoient donnés dont ledit Troncheaux en est un pour les coups de sabre qu'il avoit donné, demenderont lesdits cavaliers avec instance que justice non soient rendeut et que l'ont fassent une exempelle pour que notyre vie soient en sureté, en foy de quoy avons dresés notre present proc-s verbal pour servir ce que de raison avons sommés laditte Marchadiere, les srs Garmon et Richard de signer ont declaré ne savoir, à l exception de messieurs Sardemon que nous n'avons pas sommés de signer creygnant qu'ils avertisent les coupables et avons signés et afirmés les quatre mot de rature qui sont dans la premiere feuille Lester s brigadier Host caval» «Nous sousigne chirurgien jure et l un des maitre de la communote etablis en cete ville capitalle de la province certifions que le premier janvier mil sept cent soisente et dix sept j ay ete requis par monsieur Lester brigadier de la marechosse environ les onsse heurs du soir de me transporte dans les caserne pour voir et visite le nome Louis Laval cavalier de marechosse me y etant transporte tout de suite je aures vus et visite le dit Louis Laval aux quel je avois trouve un coup de baton sur la teste situé sur le parietal droit plus je avois demande aux dit cavallier ou il se sante du malle il me avois montres la jambe goche ou il resente des douleurs des plus forte luy ayant examine je avois trouve un coup qui luy a casse la jembe goche a la partis moyenne laquel j ay reduit tout de suite c est tut se que j ay trouve ce je sertifie en foy de quoy je luy hay delivars le present rapor pour servir et valoir se que de raison aux

Dorat ce deux jenvier mil sept cent soisente et dix sept Maurat chirurgien jury»

Z1c 389

331. 24.10.1777 - Vu le procès-verbal dressé par Sylvain Paroton et Jean Chrysostome Morel cavaliers de la maréchaussée du Bourbonnais au département de Guéret et à la résidence de Feuilletin, transport en la ville de Croq jour d'assemblée pour le maintien du bon ordre, réquisition par Auchon aubergiste de se rendre chez lui où des particuliers se battent, rébellion et violences, etc.
332. 24.10.1777 - Supplique du directeur de la messagerie de Guéret pour avoir porté un sac cousu contenant l'information faite par les officiers de la maréchaussée de Guéret contre rebellions et violences contre la maréchaussée de Feuilletin en la ville de Crocq
333. 10.10.1777 - Vu le procès-verbal dressé par Guillaume Boussonnie et Antoine Baye cavaliers de maréchaussée de la généralité de Limoges département de Tulles et résidence d'Userche, transport le jour de la fête votive du bourg de Vigeois, maintien du bon ordre, émotions déjà formées les dimanches précédents de la part de plusieurs particuliers qui voulaient s'opposer à ce que le service divin fut célébré au maître autel de ladite église cédé au curé de la paroisse en conséquence d'un accord des habitants d'icelle, l'abbé de Vigeois voulant au contraire que l'office divin fut célébré à une chapelle qui était précédemment employée à cet usage, etc.
334. 26.09.1777 - Procès extraordinairement fait contre Jean Dareau manoeuvrier au lieu de La Villate paroisse de Ste Fere accusé contumacé, Pierre Cotton garçon charpentier au même lieu accusé contumacé, Charles Cotton laboureur au lieu de La Riergue susdite paroisse de Ste Fere accusé, le PV dressé par Léonard Daniel, Martial Cassier, François Permiony et Pierre Gardon, tous quatre cavaliers de maréchaussée en la généralité de Bourbonnais département et résidence de Guéret, transport au bourg et assemblée de Ste Fere, maintien du bon ordre, capture de Cotton garçon charpentier, lequel en galopant inconsidérément sur un cheval parmi ladite assemblée a renversé une jeune fille, conduite de Cotton chez Rousseau aubergiste audit lieu, rébellion et violences, etc. - Idem 05.08.1777
335. 22.08.1777 - Procès extraordinairement fait contre Pierre Nadaud maçon au village de La Siauve paroisse St Martin Chateau, Guillaume Prevot maçon audit village de La Siauve, Gabriel Le Noir maçon au village de Boisboussac paroisse de St Martin Chateau, et Léonard Balou maçon au village de Neuvialle même paroisse, PV dressé par le brigadier de la maréchaussée de Limoges, Pierre Constant, Antoine Gautier, Léonard Dorat et Lazare Oudart cavaliers de sa brigade, rencontre près du pont de Lauraine de deux particuliers auxquels ont demandé leurs passeports, etc.
336. 18.07.1777 - Supplique messager du Bourbonnais pour avoir apporté au greffe de la connétablie un sac contenant la procédure criminelle faite en la maréchaussée de Guéret contre Dareau, Cotton et autres accusés

Z1c 390

337. 05.06.1778 - Vu procès-verbal par Georges Boyron et Léonard Dissoubray cavaliers de maréchaussée à la résidence de Dun et au département de Guéret, transport au lieu et assemblée de Lafu pour la maintien du bon ordre, rixe dans un cabaret dudit lieu, rébellion Barthélemy Lafont sergent de terre au bourg de Dun et Jean Auffaure fils et Le Vey le jeune, etc.
338. 26.05.1778 - Supplique du directeur des messageries de Tulle en Limousin pour avoir

apporté un paquet cacheté contenant la procédure criminelle instruite en la maréchaussée de Tulle contre Giron, Lescure, Antoine Jolly et autres accusés d'avoir troublé le service divin et fait rébellion à la maréchaussée d'Uzerche en fonction au bourg de Vigeois en août 1776

339. 26.05.1778 - Supplique du greffier de la maréchaussée de Guéret pour débours dans le procès criminel instruit au siège de la connétablie contre Jean Dareau, Pierre et Charles Cotton etc.
340. 19.05.1778 - Supplique directeur des messageries de Guéret pour avoir apporté un sac cousu contenant l'information par devant le lieutenant de la maréchaussée de Guéret contre Letry, La Pierre et Jean Aufeurs fils cadet, rébellion à la résidence de Dun au bourg et paroisse de La Fée le jour de la fête locale dudit lieu etc.
341. 29.04.1778 - Supplique François Gardet office archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de St Yrieix
342. 24.02.1778 - Remontrance Georges Boyron et Léonard Dissoubray cavaliers de maréchaussée en la généralité de Bourbonnais département de Guéret résidence de Dun au lieu et fête du bourg et paroisse de Lafu
343. 03.02.1778 - Supplique François Champion office archer garde de la connétablie et maréchaussée de France au bailliage de Guéret - Information de vie et mœurs messire Annet Dissandes de Montlevade prêtre vicaire de l'église paroissiale de Saint Pierre et Saint Paul de cette ville de Guéret y demeurant 28 ans,, Me Jean Dissandes de Bosgerut avocat en parlement demeurant ville de Guéret paroisse Saint Pierre et Saint Paul âgé de 28 ans, Me Sylvain Moreau procureur es sièges royaux demeurant en cette ville de Guéret même paroisse 32 ans, témoins
344. 27.01.1778 - Vu procès extraordinairement fait contre Jean Dareau manouvrier au lieu de La Villate paroisse de St Fere, Pierre Cotton garçon charpentier au même lieu, et Charles Cotton laboureur au lieu de La Vergne susdite paroisse de St Fere, PV par Léonard Daniel, Martial Cassier, François Permiony et Pierre Gardou tous quatre cavaliers de maréchaussée en la généralité de Bourbonnais département et résidence de Guéret, transport au bourg et assemblée de St Fere, Cotton garçon charpentier galopant inconsidérément sur un cheval parmi ladite assemblée a renversé une jeune fille, etc.
345. 20.01.1778 - Supplique Jean Glandon le recevoir en office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la duché pairie de Noailles en Limousin au lieu de feu Alphonse Louis Barnuyaud LP roi à Paris le 19.11.1777, acte de la veuve d'Alphonse à Nexon le 01.08, B 23.11.1743 Saint Pierre des Arcis de la ville de St Yrieix

Z1c 391

346. 11.09.1778 - Supplique Pauquinot greffier de la maréchaussée de Tulle pour débours du procès contre Pierre Bruyerou dit La Plaigne, Gilles Girou, Lescure cadet, Etienne Mayoux dit Joly, et Le Fert fils
347. 11.09.1778 - Supplique sieur de Varnet greffier de la maréchaussée de Limoges pour débours procès contre Pierre Nadaud, Léonard Reunne, Guillaume Prevot, Gabriel Le Noir et Léonard Balou des paroisses de St Martin Chateau et St Pardoux, rébellion et injures

Z1c 392

348. 21.06.1779 - Supplique Jean Joseph Guillaume Marguerite Merlhiac de Gilibert commission de lieutenant de la compagnie de maréchaussée d'Angoulême (alias 10.08.1779 lieutenant de la compagnie de maréchaussée de Limousin à la résidence de

la ville d'Angoulême)

349. 15.06.179 - Supplique de N. greffier de la maréchaussée de Guéret débours du procès contre Letry fils et Jean Aufeurs fils, rébellion à la brigade de maréchaussée du bourg de Dun en fonction au lieu et fête de la paroisse de La Fée

350. 04.05.1779 - Supplique Antoine Fayout office archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de St Yrieix en Limousin - Information de vie et mœurs Jean Baptiste Daube ancien curé de Nouveville premier chapelain des dames hospitalières de Ste Catherine à Paris y demeurant rue St Denis paroisse St Jacques de La Boucherie 80 ans, Pierre Gigard marchand de vins demeurant Paris rue des Cordeliers paroisse St Sulpice 35 ans, Joseph Monard marchand chapelier demeurant Paris rue des Petits Augustins paroisse St Sulpice 29 ans, témoins

351. 13.04.1779 - Vu le procès-verbal dressé par Nicolas Dubois, Lazare Oudart et Nicolas Huchot cavaliers de la maréchaussée du département et résidence de Limoges relatif à 4 particuliers déserteurs, rébellion à coups de pistolets, Giovani Vith dit Gradit natif de Corse et déserteur du régiment Royal Corse, La Jeunesse, Zephir et un autre quidam

352. 30.03.1779 - Supplique directeur des messageries de Limoges pour remise d'un sac cousu et cacheté contenant la procédure criminelle contre Giovani Vith prisonnier es prisons de ladite ville déserteur du régiment Royal de Corse ayant blessé d'un coup de pistolet le nommé Dubois cavalier de la maréchaussée dudit Limoges - 09.03.1779 - Remontrance relative à la même affaire *«le dix fevrier dernier Nicolas Dubois, La Jasse Oudart et Nicolas Huchot, tous trois cavaliers de mée au département et résidence de Limoges sur l'avis à eux donné par le greffier de la dte mée de Limoges qu'il venoit de rencontrer quatre particuliers qui lui auroient paru être ds déserteurs, se sroient portés au devant desd particuliers qu'ils auroient joints, que led Dubois s etant adressé au premier d'entr'eux et l'ayant pris au collet, celui cy se seroit vivement deffendu et auroit même tiré sur led cavalier un coup de pistolet qui l'auroit blessé à la joue et à l'epaule, que ces blessures n'auroient cependant point empêché led Dubois de terrasser led particulier pour le garotter, mais qu'au moment où il alloit y parvenir, un autre desd particuliers auroit tiré un second coup de pistolet contre led Dubois qui en auroit été de nouveau grièvement blessé à l'autre épaule, ainsi qu'il résulte du rapport délivré par les médecin et chirurgien de Limoges en date du onze du même mois; que ces blessures ayant mis led cavalier hors d'etat de retenir seul led particulier par luy saisi, il auroit rappelé lesd Oudart et Huchot lesquels etoient à la poursuite desd trois autres quidams et les auroient abandonnés pour secourir led Dubois et s'assurer dud deserteur qu'ils auroient arreté et conduit dans les prisons de Lioges où il auroit déclaré s'appeller Giovan Vith natif de Corse et deserteur du régiment Royal Corse et où il auroit été interrogé le onze dud mois, de tout quoi lesd Dubois, Oudart et Huchot auroient dressé leur procès val en date dud jour dix fevrier dernier»*

Z1c 393

353. 17.08.1779 - Supplique François Jouteau office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée du Dorat - B 06.01.1655 Pressac en Poitou - Information de vie et mœurs Me Michel Limouzin prêtre vicaire de la paroisse Notre Dame la Petite de cette ville de Poitiers 31 ans, Me Pierre Alexandre Marquet procureur en la sénéchaussée et siège présidial de Poitiers y demeurant rue des Balleines paroisse Notre Dame la Petite 55 ans, Me Joseph Aimé Thibaudeau procureur au siège présidial de cette ville y demeurant paroisse St Hilaire 33 ans, témoins

354. 25.06.1779 - Supplique du directeur des messageries de Limoges pour avoir conduit des prisons de Limoges en celles de la conciergerie du palais à Paris le nommé Giovan Vith déserteur du régiment de Corse accusé de troubles en excès 148 livres 17 sols et pièces : un col noir d'ordonnance, trois boucles dont une grande et deux petites, une paire de gants de laine, un étui de carton noir, un pistolet de poche, et un petit sac de laine contenant quatre pierres a fusil, huit petites balles avec le prix de chacune en papier - 23.07.1779 - Jugement définitif contre Jean With dit Gradis et trois quidam (Jean With sera reconduit prisonnier par devant notre prévôt général de la maréchaussée de la généralité de Limousin ou son lieutenant à Limoges
355. 20.07.1779 - Supplique Philibert Ignace Dumas Besse de La Chassagne commission de lieutenant de la compagnie de maréchaussée de Bourbonnais à la résidence de Guéret - B 05.02.1750 St Pierre et St Paul de Guéret - Information de vie et mœurs messire Jean Baptiste Daube ancien curé de Monneville premier chapelain des dames hospitalières de Ste Catherine à Paris y demeurant rue St Denis paroisse St Jacques de La Boucherie 80 ans, Me Pierre François Preste avocat en parlement et procureur en la chambre des comptes demeurant Paris rue des Quatre Fils au Marais paroisse St Jean en Grève 57 ans, Louis Antoine de Madot chevalier seigneur du Soulier lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Guéret 43 ans, témoins
356. 06.07.1779 - Supplique François Guillaume Dareau commission de greffier de la compagnie de maréchaussée de Bourbonnais à la résidence de Guéret - Information de vie et mœurs messire Guillaume Besse Dumas prêtre docteur en théologie prieur de Jarnage doyen du chapitre de cette ville et official de cette province de la Marche demeurant à Guéret paroisse St Pierre et St Paul , M René Pichon du Cloup 47 ans seigneur des Châtres et autres lieux conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de cette province demeurant à Guéret paroisse St Pierre et St Paul, messire Pierre André Baret écuyer seigneur de Beauvais et autres lieux avocat en parlement et doyen des avocats de cette ville maire et échevin d'icelle y demeurant paroisse de St Pierre et St Paul 70 ans, témoins

Z1c 394

357. 27.01.1780 - Supplique Jean Baptiste Gandouin office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Limoges - B 17.09.1745
358. 22.02.1780 - Supplique Jean Baptiste Burguet de La Jaubertie office de conseiller rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée d'Uzerche en Limousin - B 07.10.1755 Meuzat diocèse de Limoges
359. 30.05.1780 - Supplique Guillaume Benjamin Aumont office de conseiller du roi rapporteur du point d'honneur au siège présidial de Guéret - B 29.03.1733 Ste Croix d'Aubusson - Information de vie et mœurs Me Nicolas Edme Paris prêtre habitué à la Ste Chapelle de Paris y demeurant paroisse de la Ste Chapelle 51 ans, Me Jean Charles Chauseyr avocat en parlement 44 ans, Me Jean Joseph François de La Vergne avocat en parlement 33 ans, témoins
360. 12.05.1780 - Supplique Pierre Laurent Couturier office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée et siège présidial de Guéret - B 15.08.1747 St Michel Laurière diocèse de Limoges - Information de vie et mœurs messire Pierre de Plaigne prêtre communaliste de l'église paroissiale de St Pierre et St Paul de cette ville de Guéret y demeurant 28 ans Martial Richon archer garde en la connétablie et maréchaussée de France demeurant en cette ville de Guéret paroisse St Pierre et St

Paul 36 ans, Gilbert Antoine Petit premier huissier royal aux dépôts des sels de la ville d'Aubusson demeurant en cette ville de Guéret paroisse St Pierre et St Paul 25 ans, témoins

361. 02.06.1780 - Supplique Léonard Martinot de La Valade office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de St Yrieix - B 23.01.1735 St Méard diocèse de Limoges (Boisse curé) -

Z1c 395

362. 22.08.1780 - Supplique Jean Joseph Guillaume Gillebert de Merlhiac commission de prévôt général de la compagnie de maréchaussée du Limousin à la résidence de Limoges - B 07.03.1745 St Martin de Brive - Information de vie et mœurs Nicolas Edme Paris prêtre habitué à la Sainte Chapelle de Paris y demeurant 50 ans, Jean Jacques Léon de Valon du Boucheron chevalier comte de Valon chevalier de St Louis lieutenant des maréchaux de France au département d'Egletons et sénéchaussée ducale de Ventadour demeurant ordinairement Egletons 46 ans, Paul Amable Jean Baptiste Panay chevalier de St Louis chevalier seigneur du Deffan lieutenant colonel de dragons prévôt général de maréchaussée de la province de Rennes à la résidence de Riom demeurant Riom 55 ans, témoins

363. 22.09.1780 - Supplique du directeur de la messagerie de Limoges pour transférer des prisons de la conciergerie du palais à Paris en celles de Limoges distante de 100 lieues de Paris le nommé Jean Wit dit Gradis soldat au régiment royal Corse accusé de rébellion envers la maréchaussée de Limoges

Z1c 396

364. 06.02.1781 - Supplique Léger Forsse office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France en la sénéchaussée de Brive en Limousin - B 03.01.1759 St Martin d'Ussel

Z1c 397

365. 28.09.1781 - Remontrance - *«L'an mil sept cent quatre vingt un et le vingt neuvie aoust nous Pierre Dallaigre et Etienne Dardonneau cavaliers de maréchée à la residence d'Eymoutiers lieutenance de Limoges certiffions nous etre tranportés au bourg de Neuvicq Entier distant de deux lieues de nôtre residence ou il y avait assemblée, et ce pour maintenir le bon ordre suivant l'ordce ou etant nous sommes rendus au presbitaire pour nous informer du Sr curé que nous avons trouvé en compagnie de madame de Renaudin belle ere du Seigr dud Neuvicq, s'il y avait quelque chose de nouveau dans sa paroisse, le d Sr curé insi que lad dame, nous ont dit qu'il y avait à craindre une emeute dangereuse de la part des paroissiens, et nous ont recommandé expressément d'assister à la grand messe pour tacher d'appaiser ce trouble; la grand-messe finie les paroissiens ont formé une assemblée nombreuse à la porte de l'eglise et faisaient un si grand murmure que le Sr curé de St Priest qui venait de dire la messe s'est déshabillé promptement a cour à la porte de l'eglise, ou etant cherchant à calmer la furie de ces mutins ces derniers ont vomi mille injures attroces contre lui, disant fort* B... [Bougre ?] *l'ont empoigné par sa soutanne le tirant de force hors la porte de l'eglise, nous cavaliers etant alors derrier led Sr curé l'avons retiré des mains de ces mutins, l'avons fait passer par la sacristie pour se retirer promptement au presbiterre crainte qu'ils ne fut assassiné; ensuitte nous retirant à nôtre auberge avons appercû un grand nombre de paysans qui courraient apres nous à grand*

coups de pierres sans en savoir la raison criant qu êtes vous venus faire ici B... nous n'avons pas besoin de vous*; d'autres criants en leur langage* touche touche fort hachons ces B. là*; quoi voyant ne pouvant resister à cette populace émeutée, avons été contraints de nous fermeer promptement dans nôtre auberge, ou nous aurions infailliblement été assassinés sans le secour de l'hôtesse qui entendant ces cris et ces menaces et tous les juremens nous ont fait evader par une porte de derriere, les curieux ennuyés à la porte de l'auberge poursuivans toujours lur dessein prémédité se sont transportés vers la maison curialle armés de pierres, ou etant et ne gardans aucunes mesures se sont exhalés en mille injures contre le Sr curé ont assiegé le presbiterre de plus de mille coups de grosses pierres ont cassé presque touttes les vitres, grande partie de ces pierres sont entrées dans la chambre et s imaginant que le sieur curé s'etait retiré dans une autre chambre criant à hate voix* nous avons assiégé un coté il faut assiéger l'autre*, et dans le moment on y a vu tomber une grèle de pierres, criant en même temps* si on ne dit les vepres et si on ne donne la bénédiction on va enfoncer les portes on va sortir les tonneaux de la cave du Sr curé, nous boirons son vin ensuite nous mettrons le feu aux quatre coins du presbiterre *& enfin le Sr curé de St Priest pour appaiser le trouble a été contraint de se rendre à l'eglise pour donner la bénédiction a fait une petite orale representant qu'il etait interdit parce qu'on l'avait forcé à outrepasser les ordonnances de Monseigneur l'eveque , le Sr curé se retirant avec nous au presbiterre a eté lapidé ainsi que nous, il a eté blessé surtout à la cheville des pieds d'ou il est boiteux, le Sr Dalegre à une jambe et le Sr Dardonneau à la tête, et plusieurs autres qui seront constatés si besoin est, et ayant eté avertis que ces mutins complottaient de nous assassiner sur le passage en nous retirant avons eté contrains de partir pendant les vepres, pour nous mettre à l'abri & eviter les dangers; & comme d'assemblée etait tellement nombreuse, qu'il nous a eté impossible de reconnoitre d abort les auteurs de l'emeute ou les principaux coupables nous nous sommes retirés à nôtre residence pour demain trente de ce mois prendre sur les lieux les informations nécessaires à ce sujet; & avons fait le présent procès verbal pour servir & valoir ainsi que de raison D'Alegre Dardonneau Et advenant le lendemain trente du courant à six heures du matin nous François Ducher Pierre Dallaigre et Etienne Dardonneau, brigadier & cavaliers de maréchaussée à la susditte residence d'Eymoutiers en somes partis & nous sommes rendus audit bourg de Neuvicq chez le siur curé dud lieu ou nous avons rencontré la ditte dame Regnaudin belle mere du Seigr dud Neuvicq, auxquels nous aurions fait connaitre le sujet de nôtre transport et les aurions l'une et l'autre requis de nous declarer s'ils avaient reconnus les principaux rebellionnaires et les autheurs de l'emeute du jour d'hier à quoi ils ont repondu que les nommés Benas juge de Neuvicq Louis Benelle maçon travaillant chez led Benas, la dame de La Jobert et son domestique, Leonarde de Bernard servante de Leonard Jeanicot, la famme de La Vignie des Trois Portes, la servante du chateau, et les quatre domestiques du chateau, l'un nommé Tricaud, l'autre La Fleur, l'autre St Jean, & l'autre Leonard Fournillioux, Maureil Durand, de la Chapauledie, François Lescure, le cadet du village de Beneix et metayer de La Veyrine, Denis Valois et le fils de Louis Valoix, Leonard Rilhiadoux, Leonard Ruchaud dit Le Micaud, le fils de Nicoulout du village de Rilhiac, la fille nommé Chabris de Rilhiac, la femme du nommé Biat de Virolle; sont ceux qu'ils croyent les principaux coupables, par les propos, par les menaces, et par les exçês auxquels ils s'etaient portés; sommés de signer y ont satisfaits après quoi nous nous sommes rendus dans plusieurs autres maisons dud bourg ou nous avons egalement faits la même interpellation, sans que personnes aye voulu faire de réponse de tout quoi nous avons pareillement fait procès*

verbal et nous sommes retirés à nôtre residence Ducher D'Alegre Dardonneaud Decous curé de Neuvic Regnaudin de Neuvic». Decous du Monteil curé de Neuvic certifie avoir été maltraité par ses paroissiens qui voulaient l'obliger à célébrer la fête de la Décollation de St Jean Baptiste laquelle fête a été transférée au dernier dimanche d'août de chaque année par l'évêque de Limoges. Masoret curé de St Priest certifie que les paroissiens de Neuvic l'ont obligé à célébrer et à donner la bénédiction.

366. 01.09.1781 - Supplique Jacques Brivat procureur du roi en la compagnie de maréchaussée de Limousin à la résidence de Tulle - B 14.02.1751 Tulle Saint Julien (copie in extenso) - Information vie et mœurs Me Jean Sudour prêtre chanoine semi prébendé de l'église cathédrale de cette ville y demeurant 33 ans, Me François Villeneuve avocat en la cour habitant cette ville 32 ans, Me Joseph Servientis avocat en la cour 37 ans

367. 18.12.1781 - *«Sur ce qui nous a eté remontré par le procureur du roy que le quatre septembre dernier les brigadier et cavaliers de la marechaussée du departement de Tulles a la residence de Treygnac se seroient portés sur la place de leur residence où se tenoit une foire ledit jour, à l'effet d'y maintenir le bon ordre; qu'ils s'y seroient d'abord employé a faire cesser une rixe entre un metayer et un meunier, et qu'ayant eprouvé une vive resistance de la part de ce metayer ils l'auroient d'abord arreté, et neantmoins auroient eté presqu'aussitot contraints de le relacher par le Sr de Merlhac son maitre qui auroit abusivement pretendu qu'ils n'etoient pas en droit de l'arreter : qu'ils se seroient ansuite employés a faire cesser une rixe plus considerable dans le cabaret du nommé de Coux sellier et aubergiste aud Treygnac dans lequel ils auroient eté appellés par clameur public et par la requisition verbale a eux faite de la part du maitre dudt cabaret : qu'ayant trouvé dans led cabaret plusieurs tables renversées, nombre de paysants jettés par terre et s'entrebattants, et n'ayant pu parvenir a les appaiser, ils auroient pris le party de les faire sortir du dit cabaret; que le noe Carquillou l'un de ces paysants ayant fait difficulté de sortir, le noe Fleyssat l'un des dits cavaliers l'auroit forcé d'obeir en luy donnant quelques coups de plat de sabre; que d'autres particuliers qui se trouvoient hors dudit cabaret ayant adheré a la resistance dudit Carquillou auroient troublé les fonctions desdits brigadier et cavaliers d'ou s'en seroit suivy une rebellion dans laquelle led Fleyssac auroit eté assailly et maltraité et auroit luy même porté divers coups de sabre dont pluseurs auroient eté blessés; que de touts ces faits lesd brigadier et cavaliers auroient dressé leur rapport en datte dudit jour quatre septembre dernier sur lequel ils auroient été force dans la marechaussée de Tulles a la requete du substitut d icelle et laquelle procedure auroit eté renvoyée en notre siege pour y etre par nous statué ce qu'il appartiendroit que d'un autre coté les noes Genestel pere et fils, Marie Genestel, Pierre Chabriliange, et Francois Vacher pretendant avoir etés excedés ledit jour quatre septembre dernier a l'occasion de ce que dessus par ledit Fleyssac se seroient pourvus en la senechaussée d'Uzerches ou il auroit été informé a leur requetes, et que sur cette information ensemble sous les rapports de leurs blessures lesdts Jean Genestel et Pierre Chabriliange, auroient obtenu le douze dud mois de septembre dernier chacun soixante trois deposision et led Francois Vacher le quatorse du même mois quatre vingt livres des provision le tout cntre led Fleyssac contre lequel seroit intervenu en lad senechaussee d'Uzerche decret de prise de corps en datte du dix dud mois de septembre dernier lequel decret luy auroit eté signiffié avec assignation a la quinzaine a la reqte desd Jean Genestel, Leonard Genestel son fils, Marie Genestel leur fille et soeur, François Vacher et Pierre Chabrilianges par exploit de Sicaire Juge premier huissier en lad senechaussée d'Uzerche en datte du quatorze dud mois de septembre dernier : et comme cette procedure doit etre divisée de celle encommencée*

en lad marechaussée de Tulles, et qu'il nous appartient exclusivement a touts autres juges de connoitre de tout ce qui peut interreser les fonctions des officiers et cavaliers de marechaussée soit relativement aux excés par eux soufferts, soit relativement aux excès et abus par eux commis comme etant notre jurisdiction exclusive sur lesdites fonctions une suite naturelle de l'autorité du commandement militaire auquel lesdits officiers et cavaliers sont soumis pour raisons d icelles : Requeroit a ces causes le procureur du roy qu'il y fut incessament pourvu par evocation de tout ce que dessus Sur quoy nous faisant droit sur le requisitoire du procureur du roy vû les edits ordonnances et declaration de Sa Majesté arrêts de son conseil d etat et du parlement et notaent ceux des janvier et juin 1544, 8 novembre 1617 janvier 1660 18 may 1745 19 juillet 1747 13 mars 1777 13 juillet et 8 decembre dernier ensemble l'article onzieme des douze articles fondamentaux de notre jurisdiction disons qu ils continuerons d etre executifs, selon leur forme teneur suivant iceux avons evoqué et evoquons a nous et a notre siege la connoissance des faits cy dessus mentonnés, ordonnons que sur lesdts faits circonstances et dependances il sera procede par devant nous, faisons deffenses a toutes parties de faire pour raison de ce dont est questio aucune poursuites ny procedures jugements intervenus ou qui pourroient intervenir en lad senechaussée d'Userche, si l'execution n'en a été prealablement ordonnée de l'autorité de notre dit siege, le tout a peine de nullité, cessation de procedures, trois cent livres d'aendes, et de toutes pertes depens dommages et interets; a l'effet de quoy enjoignons au greffier criminel de la senechaussée d'Uzerche, d'envoyer aucun sac clos et cacheté par la voye de la messagerie en notre greffe toutes procedures encommancée en ladite senechaussée pour raison de ce dont il s'agit, et ce trois jours après le commandemt qui luy en sera fait en vertu de notre pnt jugem auquel il sera tenu d'obeir a peine d'interdiction, soixante livres d'amende, même d'y etre contraint par emprisonnement de sa personne; et pour l'entiere execution de ce que dessus disons en outre qu'a la requete du procureur du roy, poursuite et diligence du substitut en lad marechaussee de Tulles notre present jugement sera signiffié aux officiers de lad sénéchaussée d'Uzerches en parlant a leur greffier criminel, ensemble aud greffier criminel de lad senechaussée d'Uzerche avant nos mandement a ce dernier d'y obeir et satisfaire dans le delay et sous les peines y portees; comme aussy aux dits Jean Genestel, Leonard Genestel son fils, Marie Genestel leur fille et soeur, François Vacher, et Pierre Chabrilianges, audit Fleyssat cavalier de marechaussée de la residence de Treygnac, et a touts autres qu'il appartiendra a ce que de notre dit present jugement il ne puisse etre ignoré et qu'il n'y soit contrevenu sous les peines cy dessus exprimées, fait et jugé en la connetablie et marechaussée de France a la table de marbre du Palais a Paris le mardy dix huit decembre mil sept cent quatre vingt un Villot de Freville Procope Couteaux».

368. 11.10.1781 - Supplique François Melon de Pradou assesseur en la compagnie de maréchaussée de Limousin à la résidence de Tulle - B 02.07.1753 Tulle Saint Pierre (copie in extenso) - Information vie et mœurs Me Jean Joseph Barry prêtre vicaire de la paroisse Saint Pierre de Tulle 41 ans, Jean Meynard chevalier seigneur de Maumont habitant de la ville de Tulle 38 ans, Jean Baptiste Soleilhet père docteur en médecine habitant de Tulle 71 ans, témoins
369. 06.10.1781 - Supplique Jean Brissaud office d'archer garde en la connétablie et maréchaussée de France résident en la ville de La Souterraine généralité de Limoges - B 22.05.1726
370. 05.10.1781 - Affaire devant le bailliage justice seigneuriale de Pionsac du 01.04.1779 dispute sur le champ de foire de Pionsac entre Charles André soldat au régiment de

Monsieur infanterie et un paysan lequel faisait galoper son cheval dans ladite assemblée au risque de blesser quelqu'un, Paul Rondelle de La Pange brigadier de maréchaussée à la résidence de Saint Gervais, François Morelet et François Pascal cavaliers de ladite brigade en fonction dans ladite assemblée pour le maintien de l'ordre, Martin père, métayer au lieu de Mazeau paroisse de Pionsat, Annet Martin son fils et autres se sont présentés pour s'opposer à la capture, usage d'armes, de sabres, Annet Martin a reçu deux différentes blessures dont est décédé la nuit du 31 mars, etc. (avec interrogatoires).

Z1c 398

371. 20.06.1782 - Supplique Léonard Dutheillet de La Mothe office de secrétaire greffier du point d'honneur au bailliage de St Yrieix en Limousin - Enquête de vie et mœurs messire Gabriel du Garreau écuyer seigneur de la Meychenie habitant de cette ville paroisse du Moutier 54 ans, M Me Aubin Bouverie curé de la paroisse de St Pierre de cette ville 40 ans, François Meytraud sieur de Laurieras bourgeois habitant de cette ville paroisse Saint Pierre de cette ville 38 ans, témoin
372. 17.05.1782 - Supplique La Vergne greffier en chef au sénéchal d'Uzerche lui délivrer un exécutoire sur Jean Genestel marchand demeurant au village de Peuch paroisse du Lonzac de 17 livres 10 sols, du procès criminel dudit Genestel contre Guillaume Fleyssat cavalier de maréchaussée de Treignac, violence et excès à Treignac - Idem 17.05.1782 Jean Genestel marchand demeurant paroisse du Lonzac, Léonard Genestel son fils, marchand en la paroisse d'Affieux, Marie Genestel leur fille et sœur demeurant avec ledit Léonard, François Vacher bourgeois de Treignac et Pierre Chabrillianges demeurant paroisse d'Ebrey contre Guillaume Fleyssac cavalier de maréchaussée à la résidence de Treignac, blessures dudit Guillaume, etc.
373. 13.03.1782 - Supplique Mathieu Dorat Dumas Boucher office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de Guéret

Z1c 399

374. 20.03.1786 - Supplique directeur de la messagerie de Paris à Guéret pour avoir apporté du greffe de la maréchaussée de Guéret en votre greffe un sac cousu contenant la procédure criminelle instruite en ladite maréchaussée de Guéret contre Blanqui et autres
375. 31.07.1786 - Idem pour Limoges contre (blanc)
376. 19.08.1786 - idem pour Guéret contre Michard accusé de rébellion
377. 17.09.1782 - «*le vingt six aout dernier le brigadier de la maréchaussée du departement de Limoges a la résidence de St Léonard, et le noé Dijot cavalier de sa brigade se seroient transportés au lieu et foire de Sauviat pour le maintien du bon ordre; qu'au moment où ils alloient chés le sr baron de Sauviat pour y faire signer leur état de ervice ils auroient eté avertis d'une rixe relevée entre plusieurs paysants qui se battoient et qui a leur aspect auroient pris la fuite; qu'en retournant a leur auberge led Duclerie officier leur auroit indiqué un paysan pour un des moteurs de cette rixe, et les auroit verbalement requis de l'arreter tant pour raison de lad rixe que pour luy avoir manqué; que le particulier après avir eté arreté par lesdits brigadier et cavalier et conduit dans les prisons du sr baron de Sauviat, en auroit eté relaxé sur les excuses qu'il auroit faites a ceux qu ils avoit offensés; que les dits brigadier et cavalier ayant ensuite fait patrouille dans les auberges dudit lieu, ledit brigadier auroit eté injurié dans l'auberge du noé Antoine Lachaize, qu'ayant saisy un des particuliers par qui il avoit eté insulté, il auroit eté contraint de le relacher entendant un grand bruit dans une des chambres de lad auberge et qu'y etant monte il auroit trouvé*

le noé Dijot qui avoit eté aussy injurié et maltraité dans ladite chambre par differents particuliers qui luy auroient arrachée son eguillette, et dechiré son habit en plusieurs endroits; qu étant sorty de la maison dudit Antoine La Chaize ledit brigadier auroit appercu un de ces particuliers qui maltraitoit derechef led Dijot et qui l'avoit terrassé par terre, et qu'ayant saisy ce particulier l'auroient remis dans les prisons de Sauviat, où il auroit declaré se nommer Jean Courty de la paroisse de Chatelu, et auroit eté conduit le lendemain dans les prisons de Limoges lesd brigadier et cavalier ayant ete contraints de passer la nuit dans le chateau de la baronie de Sauviat sans l'avis a eux donné par ledit sieur baron de Sauviat que leur vie ne seroient point en sureté attendu la grande quantité de peuple qui etoit sur le chemin pour les attendre, de tout quoy lesd brigadier et cavalier auroient dressé leur rapport en datte du dit jour vingt six aout der et sur lequel rapport led Jean Courty maçon et recouvreur au village de Villechabrol paroisse de Chatelus en Poitou constitué prisonnier esdites prisons de Limoges le vingt huit dudit mois auroit eté interrogé etc. « - «Aujourd'huy vingt neuf août mil sept cent quatre vingt deux, nous Jean Baptiste Bonnin seigneur de Fraisseix, conseiller du roy en la senechaussée et siege presidial de Limoges et assesseur en la marechaussée generale du Limousin a la rezidence dud Limoges etant dans la chambre du conseil de la cour presidialle de ladt ville, avons fait extraire des prisons royales, et conduire par devant nous par les cavaliers de marechaussée de cette rezidence un quidam y conduit y conduit (sic) le jourd'hier par ceux a la rezidence de St Leonard, auquel ayant fait lever la main a Dieu, prometre et jurer moyennant serment par luy fait de dire verité, et après luy avoir eu declaré notre qualité de prevot, et que nous entendions le juger prevotalement et en dernier ressort avons procedé a son interrogatoire ainsy qu'il suit ecrivant Me Joseph de Varnet greffier en chef en lad marechee Interrogé de son nom surnom, age, qualité et demeure repond s'appeler Jean Courty maçon et recouvreur agé de conquante ans ou environ, demeurant au village de Villechabrol, paroisse de Chatelut en Poitou. Interrogé du sujet pour lequel il a été mis en prison repond qu'il n'en scait rien Interrogé ou il etait lundy dernier vingt six du courant repond qu'il s était rendu au bourg de Sauviat, pour demander de l'argent a Mr de St Priest de La Baccaunaille qiii luy en devait, ainsy que d'autres Interrogé si le susd jour, et environ les quatre a cinq heures du soir, il n était pas chez le nommé Antoine La Cheze chirrurgien, et aubergiste, et à quelles fins il s y etait rendû repond que les susd jour et heure, il etait reellement chez le nommé Antine La Cheze, avec Louis Chapinot, et Jeanne Curty ses fille, et gendre ou ils beuvaient ensemble une bouteille de vin Interrogé si pendant qu'il etait chez led La Cheze en compagnie de son gendre, et de sa fille, il n'y avait pas avec eux plusieurs autres particuliers, s'ils n'eurent pas ensemble une dispute très conciderable, si meme ils ne se batirent pas, ou du moins s'ils ne faisaient pas beaucoup de bruit repond que dans la meme chambre ou il etait avec son gendre, et avec sa fille, il pouvait y avoir encore trente cinq à quarente personnes qui parlaient chacun en particulier de leurs affaires, mais qu'il nes'apperçû point qu'il y eut aucune dispute entr'eux ny que personne se fut battû Luy avons representé qu'il ne nous dit point la verité et que les cavaliers de marechaussée ne s'etaient presentés dans la chambre, que pour empecher le tumult et faire cesser le bruit qui s'y faisait repond qu'il nous a dit la verité et que dans le moment ou un cavalier de marechaussée entra dans la chambre, il ne s'y faisait aucun bruit Interrogé si lorsque le cavalier de marechaussée dont il nous a parlé cy dessus, entra dans la chambre, ils ne l'injurierent pas de differentes façons, notament luy qui repond, s'ils ne luy donnerent pas plusieurs coups luy arracherent son aiguillete, et dechirerent son habit en differents endroits, si meme au moment ou il sortait de la maison, ils ne se jetterent

pas dessus luy, et le renverserent paar terre repond qu'il a oûi dire par La Cheze aubergiste que lorsque le cavalier de marechaussée fut entré dans la chambre, le gendre du nommé Reculet du vllage de Vallejat, paroisse dde Sauviat, luy avait dit quelques injures, mais que peu de temps après l'entrée dudit cavalier dans la chambre, il s'y fit un bruit si conciderable et y eut tant de confusion, qu'il ne pût s'appercevoir si ce cavalier fut maltraité, si on luy arrachau son aiguillette, et dechira son habit , mais qu'en supposant ces faits veritables, ce n'est pas luy qui en est l'autheur qu'il est cependant vray qu'en sortant de la maison de La Cheze, et s «tant apperçû qu'un cavalier tenait sa fille, il le prit par son habit, et qu'ils etaient tombés tous les deux ensemble Luy avons representé qu'il ne paraissait pas vraysemblable, qu'il ne se fut point apperçû des mauvais traitemens qu'on fit au cavalier, et l'avons interpellé de nous declarer, les noms de ceux qui en etaient les autheurs, et s'il n'en etait pas luy meme un des principaux repond qu'il ne s'est point apperçû qu'on eut fait aucun auvais traitement au cavalier pendant qu'il etait dans la chambre, qu'il n'y concurrût en rien et ignore absolument ce qui s'y passa Interrogé si après qu'il fut mis dans les prisons de Sauviat, on le le prévint pas qu'on l'enleverait des cavaliers, lorsqu'on voudrait le conduire dans les prisons de Limoges, si en effet il ne s'assembla pas beaucoup de gens sur le chemin de Sauviat a Limoges pour contraindre les cavalier à le relacher, ce qui determina ce memes cavaliers a suspendre sa translation jusques au lendemain, et l'avons interpellé de nous dire le nom de ceux qui s étaient attroupés qui pouvaient avoir concurrû pour tacher dde l'enlever, et empecher qu'il ne fut conduit dans les prisons de Limoges repond que personne ne luy a parlé qu'on eût dessein de l'empecher d'etre traduit dans les prisons de Limoges, et qu'il ignore absolument tout ce qui s'est passé a cet egard Interrogé s'il n'a point dit que quoy qu'il fut constitue prisonnier a Sauviat, il n'avait dependu que de luy de sortir des dtes prisons, et l'avons interpellé de nous declarer par quel moyen il aurait pû en sortir, et si ce n etait pas, par le secours, et la violence qu'auraient pû faire danss les prisons, les personnes qui etaient avec luy chez La Cheze repond que s'il a dit qu'il pouvait sortir des prisons, c était sur la proposition que luy fit le concierge, d'aller manger chez luy, en ce qu'après le diner, il retournerait en prison, mais qu'il ne pouvait experer aucun secours des personnes qui etaient avecluy dans la maison de La Cheze, ny croire qu ils voullussent faire aucune espece de violence pour favoriser son evasion, attendu que dez le moment qu'il eut eté constitué prisonnier, il ne vit aucune des personnes qui etaient avec luy chez La Cheze et plus n'a eté interrogé, lecure a luy faitte des susdits interrogatoires, et reponses, a dit ses dittes reponses contenir verité, y persister, n'y voulloir ajouter ny diminuer, a declaré ne avoir signer de ce interpellé et avons signé avec le greffier, en cette quatrieme, et precédentes pages Bonnin de Fraixeix Devarnet «

Z1c 400

378. 31.01.1783 - Rebellions prétendue commise au lieu et foire de Sauviat le 26.08.dernier , informé contre Jean Courty laboureur à Villechebrolle (lequel a porté plainte au sénéchal de Chatelu le Marcheix)
379. 25.01.1783 - Supplique Annet Antoine Vezy office de conseiller du roi rapporteur du point d'honneur en la sénéchaussée de Brive généralité de Limoges - Enquête vie et mœurs Me Antoine Laroche prêtre docteur en théologie ancien prieur de Lissac chanoine honoraire du chapitre de l'église collégiale St Martin de la ville de Brive y habitant 66 ans, Me François Lemas procureur es sièges royaux de la présente ville y habitant 66 ans, Me Jean Lescot procureur es sièges royaux de la présente ville, y habitant 40 ans, témoins

380. 23.02.1783 - Supplique du directeur de la messagerie de Limoges à Paris pour avoir apporté du greffe de la maréchaussée de Limoges un sac contenant les procédures contre Joseph Courty
381. 05.08.1783 - parchemin - cite provisions de office de huissier sergent royal et d'armes a la connétablie et maréchaussée de la Basse Marche à Léonard Rallon

Z1c 401

382. 08.08.1783 - Supplique Joseph Chassaignac de Guimond office de conseiller rapporteur du point d'honneur au bailliage de Bellac - Enquête vie et mœurs messire Jean Chassaing prêtre vicaire de l'église de Notre Dame de cette ville 31 ans, Me Pierre Mallebay de Chabanne avocat en parlement et en cette sénéchaussée 44 ans, sieur Bernard Arbellot de Rouffignat bourgeois 34 ans, témoins

Z1c 402

383. 20.07.1784 - Supplique Arnaud de Combret de Marcillac commission de lieutenant de la compagnie de maréchaussée de Touraine à la résidence de Chinon - B 28.11.1751, extrait en copie intégrale tiré des registres de Marcillac la Croisille - Information de vie et mœurs Me Joseph CHarles Lenoir prêtre vicaire de la paroisse de St Etienne de cette ville y demeurant 37 ans, Me Jacques Bouchet avocat en parlement exerçant au bailliage demeurant en cette ville paroisse Saint Etienne 32 ans, Me Jean Louis Urbain Adam de La Jouseraye avocat a ce siège demeurant en cette ville paroisse de St Maurice 30 ans
384. 20.07.1784- François Raymond marchand demeurant au lieu de Chatain paroisse de Saint Barbeau province de la Basse Marche pour un cheval que le fils du demandeur a vendu en octobre 1778 au sieur Gigault de La Plagne brigadier de la maréchaussée à la résidence du bourg de Bessines en Limouzin pour son service
385. 03.02.1784 - Supplique Louis Bussiere office archer garde de la connétablie et maréchaussée de France à la résidence de Moutier de Ahun sénéchaussée de Guéret - B Chatelus 07.03.1776 - Information de vie et mœurs messire Pierre de Plaigne prêtre communaliste de l'église paroissiale de Saint Pierre et Saint Paul de cette ville de Guéret y demeurant 33 ans, Me Léonard de Plaigne marchand demeurant en cette ville paroisse de Saint Pierre et Saint Paul 40 ans, Me Sylvain de Plaigne praticien en cette ville de Guéret même paroisse témoins
386. 26.01.1784 - Supplique Etienne La Grange office archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la province de la Marche généralité de Moulins à la résidence d'Evaux - B 18.08.1760 - Information de vie et mœurs messire Charles Martin Moncorier licencié en l'un et l'autre droit official au siège de l'officialité de cette ville prieur curé d'icelle y demeurant 54 ans, Me Barthélemy Rebiere avocat en parlement demeurant en cette ville de Chenerailles paroisse Saint Barthélemy 35 ans, sieur François Vachier de La Grave marchand demeurant en cette ville de Chenerailles paroisse Saint Barthélemy 52 ans témoins

Z1c 403

387. 23.11.1784 - Supplique Martial Gelys de Boissy office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de Tulle en Limousin - Enquête de vie et mœurs Mr Me Antoine Lamore de Lamirande prêtre licencié en droit canon, curé de la paroisse de St Pierre de cette ville y demeurant 50 ans, messire Gabriel de Rouderet chevalier seigneur marquis de Seillac lieutenant de nosseigneurs les maréchaux de France habitant de cette

ville 37 ans, Me Joseph Villeneuve procureur es sièges royaux de cette ville y demeurant rue du Trech paroisse Saint Pierre 38 ans, témoins

388. 22.10.1784 - Supplique Pierre Etienne Allouveau office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de Brive en Limousin

389. 07.10.1784 - Supplique N. directeur de la messagerie de Paris à Limoges pour avoir apporté du greffe de la maréchaussée de Limoges au greffe du siège un sac cousu contenant la procédure criminelle instruite en ladite maréchaussée pour rébellion

390. 24.09.1784 - Supplique Léonard Doucet Joyet office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de Limoges - Information vie et mœurs messire Melchior Cramouzaud prêtre chanoine théologal du chapitre collégial de Saint Martial de Limoges 42 ans, Mr Me François Rouben de Lombre du Mas conseiller du roi lieutenant particulier en la cour sénéchale de Limoges 40 ans, témoins

391. 18.09.1784 - Supplique N. directeur de la messagerie de Paris à Guéret .. pour sac... contre Martin et autres accusés de rébellion

392. 17.08.1784 - Supplique N. directeur de la messagerie de Paris à Guéret ... sac ... contre Bassure accusé de rébellion

393. 03.08.1784 - Supplique N. directeur de la messagerie de Langres à Paris ...sac... contre Guillemin accusé de rébellion

Z1c 404-A

rien

Z1c 404-B

394. 07.06.1785 - de Varnet greffier de la maréchaussée à Limoges contre Etienne Petit l'aîné dit Champagne, Louis Marcoux, Laurent Marcoux, Etienne Petit le jeune dit Champagne, Jean Marcoux, François Jeannot dit Valentin le Noir, Jean Delaide, Jacques Dupin, voyages, assignations, frais

Z1c 405

395. 11.10.1785 - Supplique directeur de la messagerie de Paris à Guéret pour avoir apporté un sac contre Favier et autres, rébellion envers la maréchaussée de St Gervais

Z1c 406

396. 04.04.1786 - Supplique Jacques Morel des Chabannes de St Leger office de secrétaire greffier du point d'honneur en la sénéchaussée de Bellac en Basse Marche - Information de vie et mœurs messire Jean Chareint prêtre vicaire de l'église de Notre Dame de cette ville 34 ans, maître Jean Senemaud notaire royal demeurant en cette ville paroisse de Notre Dame 34 ans, témoins

397. 24.03.1786 - Enregistrement arrêt du conseil qui change la résidence du sieur Louis Bovier de Bellevaux lieutenant de maréchaussée à Limoges en celle et Périgueux et celle du sieur de Bergeret lieutenant de maréchaussée à Périgueux en celle de Limoges

398. 03.03.1786 - Supplique Louis de Bovier de Bellevaux commission de lieutenant en la compagnie de maréchaussée du Limousin à la résidence de Limoges - Information de vie et mœurs Mre Jean François Laurent Béquinot prêtre docteur de Sorbonne vicaire de la paroisse St Cosme à Paris y demeurant rue des Cordeliers 30 ans, sieur Jean Baptiste Antoine de Mospinot capitaine à la suite de la cavalerie demeurant ordinairement à Amiens 34 ans, sieur Honoré Nicolas de Létang ancien officier de marine demeurant

ordinairement à Brest 31 ans, témoins

Z1c 407

399. 05.09.1786 - Procès criminel extraordinairement instruit contre Jacques Blanquy laboureur au village de Villalier paroisse de Cressac, Léonard Martin laboureur au village da Bounous paroisse de Cressac, Antoine Faure affranchisseur de bestiaux habitant du village de Chatres même paroisse, Pierre Fourny domestique du nommé Pierre Barraud marchand au village de la Petite Balleite, paroisse de Pionat, et François Balut milicien habitant du village de Bordas paroisse de Cressac accusés absents contumacés, citant procès-verbal de Pierre Bergerat et Pierre Grenouilhac cavaliers de maréchaussée à la résidence de Gouzon département de Guéret, rébellion, rixes, menaces, fête patronale du bourg de Cressat, etc.

Z1c 408

400. 03.04.1787 - Procès criminel extraordinairement instruit contre Sébastien Michard, garçon sellier, demeurant à Montluçon, accusé absent et contumacé, rébellion, procès-verbal par Jean Joulot et Louis Le Gendre cavaliers de maréchaussée à la résidence de Montluçon, écrou de Michard es prisons de Guéret par Martial Richon huissier de la ville, etc.
401. 09.02.1787 - Ordonne que Arnaud Combret de Marcillac lieutenant de maréchaussée de la compagnie de Touraine à la résidence de Chinon passera incessamment en celle de Tulle compagnie de Limousin au lieu et place de feu sieur Lamore de Lamirande en ladite qualité de lieutenant

Z1c 409

402. 27.11.1787 - Supplique François de Ferrieres marquis de Saulvebeuf office de lieutenant des maréchaux de France en la sénéchaussée de Brive
403. 26.10.1787 - Supplique Blaise vicomte d'Anterroches office de lieutenant des maréchaux de France au département de Tulles

Z1c 410

404. 18.08.1788 - *«Armand Janis connu pour homme violent et dangereux étant parti de Paris le 22 8bre dernier sous la conduite du sr Carbault cavalier de robe courte, parvint à casser ses fers auprès de Limoges. Cette circonstance a déterminer le sr Carbault a déterminé a prendre un homme à Limoges pour lui aider à conduire ce prisonnier qui avoit d'ailleurs des connoissances et des parens sur la route de Limoges à Cahors Cet homme a employé 16 journées tant pour aller que pour revenir, y compris 4 jours de sejour à Cahors pour y attendre le retour du fourgon qui à raison de 3 # (livres) par journée, font la somme de 48 # (livres) Il est dû de plus pour les deux places que ce particulier a occupées dans ledit fourgon aller et retour, à raison de 6 s par lieue 38 # 8 s y ayant 64 lieues de ladite ville de Limoges à Cahors»*
405. 10.06.1788 - Supplique Jean Dupuy office d'archer garde de la connétablie et maréchaussée de France en la ville et sénéchaussée de Limoges - B 03.02.1763 Notre Dame du Montier de St Junien - Enquête de vie et mœurs messire Jean Baptiste Barthélemy 45 ans prêtre vicaire de la paroisse Saint Michel des Lions de la ville de Limoges, Me Jean Chatenet procureur en la cour présidial de Limoges 30 ans, Me Jean Pergaud 31 ans procureur en la cour demeurant en cette ville place et paroisse de St

Michel, témoins

406. 15.02.1788 - Supplique Antoine Fontoulier office archer garde de la connétablie et maréchaussée de France au bailliage de St Yrieix - Enquête de vie et mœurs Mr Me Jean Massey prêtre semi chanoine au chapitre de cette ville , sieur Louis Robin clerc habitant de cette ville, sieur Michel Massy clerc habitant de cette ville, témoins (les âges n'y sont pas)

407. 11.01.1788 - Léonard Bourgeois de Lavalazelle office d'assesseur en la compagnie de maréchaussée de Bourbonnais à la résidence de Guéret - Information de vie et mœurs messire Antoine Poissonnier des Granges prêtre chanoine de l'église collégiale de cette ville de Guéret 50 ans, Me François Sylvain Coudert de La Vilatte conseiller du roi et son lieutenant particulier à la maîtrise des eaux et forêts de cette province demeurant en la dite ville de Guéret 51 ans, Me François Lemaigre du Breuil procureur es sièges royaux de cette ville de Guéret et greffier en chef aux dépôts des sels d'icelle 34 ans, témoins

Z1c 411

408. 29.07.1788 - Supplique Jean Pierre Mauchier commis greffier de la maréchaussée à Tulle

Z1c 412

409. 03.08.1789 - Procès criminel extraordinaire contre François Faux laboureur métayer au village des Borderies près St Angel y demeurant contre Martin Niffle distillerand (sic), PV devant Tournemine maréchal des logis, Durieux, Malatte, Montgalvi, et Poulac brigadier et cavaliers de maréchaussée aux résidences d'Ussel et d'Egletons, capture dudit Faux, interrogatoire, etc. (mentionnés seulement) - condamné à plus ample informée

Z1c 413

rien

Cachets



AN Z/1c/305
N. vicomte de Turenne
1665



AN Z/1c/325
Joseph Rogier du Buisson
1708



AN Z/1c/340
Claude Gilbert Augier
1743



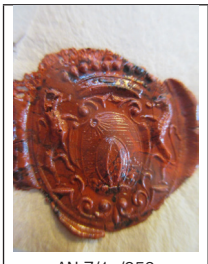
AN Z/1c/370
Augustin Borye des Renaudes
1768



AN Z/1c/332
Gilbert Thimoléon de Seiglière
1728



AN Z/1c/333
Gilbert Thimoléon de Seiglière
1732



AN Z/1c/359
François Melon de Pradou
Assesseur de la maréchaussée
1761



AN Z/1c/365
François Melon de Pradou
Assesseur en la Prévôté Générale
1766

126

127

128